

J
103
H72
1963
A25
A4

CANADA. PARLEMENT. CHAMBRE
DES COMMUNES. COMITE PERMA-
NENT DES AFFAIRES EXTERIEU-
RES.

Procès-verbaux et témoi-
gnages.

DATE

NAME - NOM

*Canada. Parlement. C. des C. Comité
permanent des affaires extérieures.*

J

103

H72

1963

A25

A4

CHAMBRE DES COMMUNES
Première session de la vingt-sixième législature
1963

COMITÉ PERMANENT
DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. JOHN R. MATHESON

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 1

SÉANCES DU MARDI 3 DÉCEMBRE ET DU
JEUDI 5 DÉCEMBRE 1963

BUDGET DES DÉPENSES (1963-1964) DU MINISTÈRE
DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Exposé de l'honorable Paul Martin, secrétaire d'État
aux Affaires extérieures

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1964
29959-4-1

COMITÉ PERMANENT
DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. John R. Matheson

Vice-président: M. Heath Macquarrie

MM.

Balcer	Forest	Nixon
Brewin	Gelber	Nugent
Brown	Girouard	Pennell
² Cadieux (<i>Terrebonne</i>)	Herridge	Regan
¹ Cameron (<i>High-Park</i>)	Klein	Richard
Cashin	Knowles	Thompson
Chapdelaine	Konantz (M ^{me})	Valade
Choquette	Lachance	Wooliams—35.
Deachman	MacEwan	
Dubé	MacRae	
Fairweather	Mandziuk	
Fleming (<i>Okanagan- Revelstoke</i>)	Martineau	
	Nesbitt	

(Quorum 10)

*La secrétaire du Comité,
Gabrielle Savard.*

¹ Remplace M. Walker le 12 novembre 1963

² Remplace M. Rinfret le 2 décembre 1963

NOTA: M. Kindt remplace M. MacRae après la séance du 3 décembre, mais avant la séance du 5 décembre 1963.

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES
JEUDI 27 juin 1963.

Il est résolu,—Que le Comité permanent des affaires extérieures soit composé des députés dont les noms suivent:

Messieurs

Balcer	Gelber	Matheson
Brewin	Girouard	Nesbitt
Brown	Herridge	Nixon
Cashin	Klein	Nugent
Chapdelaine	Knowles	Pennell
Choquette	Konantz (M ^{me})	Regan
Deachman	Lachance	Richard
Dubé	MacEwan	Rinfret
Fairweather	MacRae	Thompson
Fleming (Okanagan- Revelstoke)	Macquarrie	Valade
Forest	Mandziuk	Walker
	Martineau	Woolliams—35

(Quorum 10)

Il est ordonné,—Que ledit Comité soit autorisé à délibérer et à s'enquérir de toutes les affaires et de toutes les matières que la Chambre lui aura renvoyées, à faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et ces matières, à assigner des témoins et à ordonner la production de pièces et de dossiers.

Le MARDI 12 novembre 1963.

Il est ordonné,—Que le nom de M. Cameron (*High-Park*) soit substitué à celui de M. Walker sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures.

Le VENDREDI 29 novembre 1963

Il est ordonné,—Que les postes n^{os} 1 à 155 inclusivement et les postes n^{os} L10 et L15, énoncés au budget principal des dépenses de 1963-1964, et les postes n^{os} 1a à 117a inclusivement et les postes n^{os} L10a et L13a, énoncés au budget supplémentaire (A) des dépenses de 1963-1964, relatifs au ministère des Affaires extérieures, soient retirés du comité des subsides et déferés au comité permanent des affaires extérieures, sous réserve toujours des pouvoirs que possède le comité des subsides à l'égard du vote des deniers publics.

Le LUNDI 2 décembre 1963

Il est ordonné,—Que le nom de M. Cadieux soit substitué à celui de M. Rinfret sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures.

Le MERCREDI 4 décembre 1963

Il est ordonné,—Que le Comité permanent des affaires extérieures soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, les documents et les témoignages dont il ordonnera la publication, et qu'à cet égard soit suspendue l'application de l'article 66 du Règlement; qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Il est ordonné,—Que le nom de M. Kindt soit substitué à celui de M. MacRae sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le Comité permanent des Affaires extérieures a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Le Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, les documents et les témoignages dont le comité ordonnera la publication, et qu'à cet égard soit suspendue l'application de l'article 66 du Règlement.
2. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Respectueusement soumis,

Le Président,
John R. Matheson.

(Le rapport est agréé mercredi le 4 décembre 1963)

PROCÈS-VERBAUX

MARDI 3 décembre 1963

(1)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 2 h. 10 de l'après-midi en vue de s'organiser.

Présents: MM. Balcer, Brewin, Cameron (*High-Park*), Cashin, Choquette, Deachman, Duré, Fairweather, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Forest, Gelber, Klein, Knowles, MacEwan, MacRae, Macquarrie, Mandziuk, Matheson, Nesbitt, Nixon, Nugent, Regan, Richard, Thompson—(24).

La secrétaire du Comité ayant invité les membres à proposer des noms pour l'élection d'un président M. Forest propose, appuyé par M. Mandziuk, que M. Matheson soit élu président du Comité.

Aucun autre nom n'étant proposé, M. MacRae propose que la période allouée pour les candidatures soit close.

M. Matheson est déclaré dûment élu président. Il remercie les membres de l'honneur qu'ils lui confèrent et donne au Comité l'assurance qu'il fera tout en son pouvoir pour mériter la confiance qu'on lui accorde.

La secrétaire donne lecture de l'ordre de renvoi.

Sur la proposition de M. Fairweather, appuyé par M. Mandziuk,
Il est décidé—Que M. Macquarrie soit vice-président du Comité.

Sur la proposition de M. Knowles, appuyé par M. Nugent,

Il est décidé—Qu'il soit constitué un sous-comité du programme et de la procédure composé du président, du vice-président et d'un représentant de chacun des partis représentés au Comité.

Sur la proposition de M. Forest, appuyé par M. Thompson,

Il est décidé (à l'unanimité)—Que le Comité demande l'autorisation de faire imprimer, au jour le jour, 750 exemplaires en anglais et 500 exemplaires en français des Procès-Verbaux et Témoignages.

Sur la proposition de M. Balcer, appuyé par M. Cameron,

Il est décidé (à l'unanimité)—Que le Comité demande l'autorisation de siéger pendant les séances de la Chambre.

Sur la proposition de M. Fairweather, appuyé par M. Forest,

Il est convenu—Que le Comité se réunisse à 9 h. 30 du matin au lieu de 10 heures du matin comme il avait été proposé. Adopté à la majorité.

A 2 h. 30 de l'après-midi, le Comité s'ajourne à 9 h. 30 jeudi matin le 5 décembre.

JEUDI 5 décembre 1963

(2)

Le Comité permanent des affaires extérieures se réunit à 9 h. 40 du matin sous la présidence de M. John R. Matheson.

Présents: MM. Brewin, Chapdelaine, Fairweather, Forest, Gelber, Klein, Knowles, MacEwan, Macquarrie, Mandziuk, Martineau, Matheson, Nesbitt, Regan et Thompson—(15).

Aussi présents: L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et M. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le président met à l'étude le crédit n° 1 des prévisions budgétaires du secrétariat d'État aux Affaires extérieures,

Administration centrale\$7,648,800

et invite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à faire un exposé préliminaire.

Le ministre félicite le président et le vice-président de leur élection et se reporte à une déclaration qu'il a récemment faite à la Chambre des communes sur l'ensemble de la politique extérieure du Canada.

Le ministre mentionne aussi son récent voyage à Washington, les négociations en cours avec le gouvernement des États-Unis et la position du Canada relativement au traité sur le fleuve Columbia, la limitation à 12 milles de la zone de pêche, le désarmement et d'autres questions relatives aux affaires extérieures.

Il est longuement interrogé et M. Robertson lui prête son concours.

Plusieurs membres ayant manifesté le désir de poser d'autres questions, le ministre dit qu'il sera à la disposition du comité à 8 heures ce soir.

Le président annonce que le sous-comité directeur du programme sera composé des membres suivants: MM. Macquarrie, Brewin, Chapdelaine, Nesbitt, Gelber et le président.

A 11 h. 40, la séance du Comité est suspendue jusqu'à 8 heures du soir.

SÉANCE DU SOIR

(3)

La séance est reprise à 8 heures du soir sous la présidence de M. Matheson.

Présents: MM. Balcer, Brewin, Cameron (*High-Park*), Cashin, Chapdelaine, Dubé, Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), Gelber, Girouard, Herridge, Kindt, Klein, Knowles, Lachance, MacEwan, Macquarrie, Mandziuk, Matheson, Nesbitt, Regan, Richard et Thompson—(22).

Aussi présents: les mêmes qu'à la séance du matin et, de plus, M. M. N. Bow, adjoint spécial du ministre.

Le président présente le premier rapport du sous-comité du programme et de la procédure, qui se lit ainsi:

Le sous-comité recommande que M. H. O. Moran, directeur général de l'Office canadien de l'aide à l'étranger, soit convoqué comme témoin pour la séance que tiendra le Comité le jeudi 12 décembre prochain à 10 heures du matin;

Le sous-comité recommande aussi que les membres achèvent d'interroger le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur un sujet avant de passer à un autre sujet.

Le rapport du sous-comité est adopté.

Le Comité reprend l'examen du crédit n° 1 des prévisions budgétaire du ministère des Affaires extérieures et continue d'interroger le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Au cours de la séance, le président est remplacé par le vice-président.

Sur la proposition de M. Fleming (*Okanagan-Revelstoke*), le Comité accepte qu'on fournisse à tous les membres les textes des exposés faits par les représentants du Canada aux six commissions des Nations Unies ainsi qu'à l'Assemblée générale.

Le ministre annonce qu'il sera disposé à répondre à d'autres questions plus tard, si le Comité le désire.

A 9 h. 50 du soir, sur la proposition de M. Brewin, le Comité s'ajourne pour reprendre ses travaux à 10 heures du matin jeudi le 12 décembre 1963.

La secrétaire du Comité,
Gabrielle Savard.

TÉMOIGNAGES

JEUDI 5 décembre 1963

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de livrer à votre examen le crédit n° 1 des prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures.

1. Administration centrale \$7,648,800

J'invite maintenant l'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à faire un exposé préliminaire.

L'hon. PAUL MARTIN (*secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Monsieur le président, vous me permettrez tout d'abord de vous féliciter de votre élection comme président du Comité et de féliciter aussi M. Macquarrie d'avoir été choisi vice-président. Je ne suis pas tout à fait sûr de ce que vous attendez vraiment de moi ce matin. J'ai fait une déclaration complète jeudi dernier à la Chambre des communes, alors que je me suis appliqué à examiner la politique extérieure du Canada en rapport avec les relations entre l'Est et l'Ouest d'une façon générale, et en rapport avec l'important fait de notre époque: c'est l'apparition de nations nouvelles qui sont devenues membres des Nations Unies, et de quelques autres nations nouvelles qui ne sont pas encore entrées dans cette association. Dans cette déclaration, je n'ai fait que glisser sur des opérations qui nous concernent beaucoup à titre de membres des trois commissions de surveillance de la trêve en Indochine; sur nos objectifs et notre œuvre en matière de désarmement, sur les détails de notre activité pacificatrice, et sur plusieurs autres domaines de notre politique étrangère. Vos questions pourront mettre en lumière certains de ces autres faits.

En guise de préambule, je voudrais commencer par dire qu'à mon avis le Canada possède à l'étranger un très bon corps diplomatique de carrière. Il n'y a pas beaucoup plus de sept mois que j'ai pris la direction du ministère, mais j'estime que notre service diplomatique n'est pas aussi nombreux qu'il devrait l'être devant les exigences croissantes de la situation. Pour bien jouer notre rôle dans le monde où nous nous trouvons, sans déroger aux normes traditionnelles de notre action, il nous faudra recruter plus de gens dans notre service, et le faire sans diminuer en rien le degré de compétence que nous avons toujours cherché à nous imposer.

Je n'ai jamais présidé de ministère ayant des fonctionnaires mieux formés, plus dévoués que ceux qui servent aux Affaires extérieures, tant ici à Ottawa qu'à l'étranger.

Dès le début de mon exposé à la Chambre des communes, j'ai posé le postulat que notre politique étrangère dépendait actuellement en grande partie de la nature des relations entre l'Est et l'Ouest, et j'ai dit qu'à notre avis il était survenu une amélioration considérable des rapports avec l'Union soviétique, et que cette amélioration était due à un certain nombre de circonstances. J'ai dit que j'attribuais moi-même principalement cette amélioration au fait que l'Union soviétique, à la suite de ce que M. Gromyko appelait «la situation aux Antilles» en octobre dernier et à la suite des mesures prises par le président Kennedy à cause de l'installation d'armes nucléaires offensives à Cuba, s'est rendue compte qu'elle se trouvait, comme nous tous, plus près d'une guerre nucléaire que jamais auparavant. J'ai dit aussi que la détente actuelle dans les relations entre les Soviétiques et les nations occidentales était sans doute due en partie également aux problèmes créés par les relations sino-soviétiques et à la conjoncture économique au sein même de l'Union soviétique

et dans une grande partie de l'Europe, y compris les pays communistes situés derrière le Rideau de fer. J'ai dit que tout cela se trouvait démontré par le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de l'été dernier, qui a été bien accueilli, traité qui devait être suivi à son tour d'un accord entre les États-Unis et l'Union soviétique pour l'interdiction d'armes nucléaires dans l'espace. J'ai dit que cet autre accord nous donnait lieu de croire qu'à la conférence sur le désarmement entre 18 états-membres à Genève en janvier il serait possible de faire d'utiles sondages dans au moins deux autres directions, d'abord une entente pour écarter la possibilité d'une guerre accidentelle, ou d'une guerre par erreur de calcul, au moyen d'équipes de surveillance installées de part et d'autre du Rideau de fer et, ensuite, un effort pour empêcher la dissémination des armes nucléaires.

Je reviens de Washington et je crois qu'il y a d'autres zones dans le domaine du désarmement qui pourraient s'explorer et produire, ou rendre possibles d'autres accords. Il m'est interdit pour le moment de vous donner publiquement des précisions. Mais j'espère que la conférence qui s'ouvrira en janvier conduira à d'autres ententes. Cependant, nous sommes encore loin d'une entente, c'est-à-dire d'une entente générale ou sérieuse, dans le domaine du désarmement. Avant que le désarmement général devienne réalité, je pense que la situation exigera que soient résolus certains des grands problèmes politiques divisant l'Est et l'Ouest.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire pour moi de répéter ici ce que j'ai dit à la Chambre, mais je répondrai de mon mieux et au meilleur de mes connaissances à toutes les questions qu'on voudra me poser sur nos rapports avec les autres pays du monde et, en particulier, avec la République populaire de Chine. Mais avant de me prêter à vos questions, je voudrais traiter en particulier les deux questions qui m'ont conduit à Washington hier et aussi dire un mot du désarmement. Ensuite, si vous désirez me poser des questions, je serai prêt.

Nous avons actuellement d'importantes négociations en marche avec les États-Unis. Il y a d'abord le traité relatif au fleuve Columbia qui se négocie actuellement avec les États-Unis. Hier, j'ai eu un entretien avec le secrétaire à l'Intérieur, M. Udall, et, sous réserve des entretiens que nous aurons la semaine prochaine à Ottawa, lundi et mardi, avec les porte-parole des États-Unis, je crois que nous pouvons nous attendre à des progrès de ce côté.

Cependant, la position du Canada est bien connue, et c'est une position sur laquelle le gouvernement de la Colombie-Britannique et celui du Canada sont parfaitement d'accord. L'un de nos grands soucis dans les négociations en cours est d'obtenir un prix satisfaisant pour la vente des avantages à exploiter en aval.

Nous allons rencontrer vendredi les représentants de la Colombie-Britannique pour nous concerter de nouveau avant la réunion de lundi. Je pense qu'on est disposé de part et d'autre à reconnaître l'importance d'en arriver à une décision quelconque. Ce ne sera pas là une raison suffisante pour nous faire dévier de notre ligne de conduite, mais ce sera une considération importante. J'espère que nous en arriverons à une conclusion, du moins au palier exécutif des gouvernements, avant la fin de l'année.

Nous avons abordé aussi hier à Washington la question de la déclaration unilatérale par le Canada d'une limite de 12 milles pour la pêche, une décision annoncée par le premier ministre le 4 juin. Quand le premier ministre a rencontré le président des États-Unis à Hyannis Port, il a annoncé que le gouvernement du Canada avait l'intention de déclarer unilatéralement une limite frontalière de 12 milles pour la pêche. Cela suivait d'une semaine environ la décision qu'avait annoncée le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni concernant les frontières de pêche.

Puis, le 4 juin au Parlement, le premier ministre a annoncé que le Canada, ayant donné préavis, avait l'intention d'établir cette zone limite de 12 milles à la mi-mai en 1964, mais qu'en appliquant cette décision nous tiendrions compte des droits historiques des pays concernés, droits fondés sur des traités ou sur des usages séculaires, et que nous commencerions des pourparlers avec les États-Unis le plus tôt possible. Nous avons commencé ces pourparlers avec les États-Unis le 27 août et la deuxième série a eu lieu hier. Les prochains pourparlers, et j'espère qu'ils seront concluants, auront lieu ici à Ottawa au cours du mois de janvier.

Naturellement, pendant que ces pourparlers étaient en cours, il était impossible de discuter en public les positions prises par les différents pays, mais j'ai dit sans équivoque possible hier, comme je l'avais fait auparavant, que nous avions l'intention d'établir une limite de pêche de 12 milles à la date mentionnée et que ce changement serait précédé des pourparlers qui se poursuivent actuellement.

Je crois que nous avons fait des progrès considérables hier et je crois pouvoir dire, sans dévoiler la nature de nos pourparlers, que les États-Unis nous reconnaissent maintenant le droit d'établir cette zone de pêche de 12 milles. La décision prise par le Canada ne constitue pas un précédent. La même décision a été prise par près d'une cinquantaine d'autres pays, dont certains ne se sont pas contentés d'établir une zone de pêche de 12 milles, mais ont bel et bien fixé à 12 milles la limite de leurs eaux territoriales, ce qui, comme le savent les avocats versés en droit international, est autrement plus complet et plus radical.

Le Canada s'est efforcé d'en arriver à la limite de 12 milles pour la zone de pêche par voie d'ententes collectives. Le gouvernement précédent a participé à de longues négociations à Genève en vue d'atteindre cet objectif, qui a été manqué, si je me souviens bien, par une seule voix. Puis, en février dernier, le gouvernement précédent a aussi tenté d'en arriver à une entente quelconque sur une base multilatérale, mais sans succès.

Instruit par les efforts déployés en vue d'ententes collectives, le gouvernement actuel, comme je le disais tantôt, n'a pas manqué d'adopter la ligne de conduite qui, à nos yeux, servira le mieux à la longue les intérêts économiques des pêcheurs canadiens, et les discussions en cours portent sur les droits historiques de pêche des États-Unis dans la baie de Fundy, dans le golfe Saint-Laurent, dans la baie d'Hudson ainsi que dans les détroits de Dixon, de la Reine-Charlotte et de Hecate. Je sais que nous avons réalisé des progrès très considérables hier.

Nous allons maintenant sans plus tarder prendre des mesures pour entamer des négociations avec la France, l'Espagne, le Portugal, la Norvège et les pays qui prétendent avoir des droits historiques dans certaines de ces eaux. Enfin, puisque je vous fais rapport des entretiens d'hier, j'ai eu un entretien d'une heure avec le secrétaire d'État, M. Rusk, au Département d'État où nous avons discuté de questions se rapportant à la visite que le premier ministre fera au président le 22 janvier et où nous avons aussi, plus particulièrement, profité de ma présence à Washington pour discuter certaines questions relatives à la prochaine rencontre ministérielle de l'OTAN ainsi que certains problèmes qui retiennent notre attention, de part et d'autre, à la session actuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Enfin, si vous me le permettez, je vous fais part de mes vues sur la question du désarmement. Comme les membres du Comité s'en souviennent, l'objectif, qui est un désarmement général et complet, a fait l'objet d'un vœu unanime aux Nations Unies en 1959. Depuis, il y a eu des négociations à Genève, où a d'abord siégé un comité de désarmement composé de dix puissances et où, depuis mars 1962, siège un comité de désarmement composé de dix-huit puissances. Naturellement, le gouvernement canadien est d'avis que tous les pays se sentiraient

plus en sécurité s'il n'y avait pas d'armes nucléaires, pas de missiles balistiques intercontinentaux, pas d'avions à grand rayon d'action, ni d'autres moyens de faire usage de ces engins dont la puissance de destruction est si grande.

Le problème est de trouver moyen d'avancer vers l'objectif désiré à partir du point où nous en sommes, notre sécurité dépendant à l'heure actuelle de ce que quelqu'un a appelé l'équilibre de la terreur. Avant que le désarmement général soit possible, il faut qu'il s'établisse un système, un système pacifique de justice auquel toutes les nations pourront avoir confiance. Il faut qu'il s'organise une force militaire internationale chargée de protéger l'existence de toutes les nations pacifiques. Dans ce contexte, nous croyons que les modestes efforts que nous avons déployés en établissant en dehors des Nations Unies ce qui pourrait être l'embryon d'une future force mondiale de paix, peut-être sous l'égide des Nations Unies, montrant qu'il y aurait lieu de mettre en réserve des forces militaires que les Nations Unies pourraient utiliser plus tard. Les initiatives de certains autres pays, comme les pays scandinaves et maintenant la Hollande, de même, je l'espère, qu'un autre pays dont le nom n'a pas encore été officiellement mentionné, pourraient servir éventuellement de point de départ pour l'établissement d'une force permanente de paix qui serait à la disposition des Nations Unies, même si toute cette activité se fait actuellement en dehors des Nations Unies.

La difficulté des problèmes à résoudre pour en arriver là est énorme. Cependant, le problème général du désarmement est lui-même un problème encore plus grand et nous n'arriverons à rien à moins de bien comprendre jusqu'à quel point il est difficile dans l'état actuel de la situation mondiale. Aussi devons-nous viser à réduire le danger d'une guerre nucléaire, et même de toute sorte de guerre, puis procéder étape par étape jusqu'à ce que le but soit atteint.

Il y a eu certains succès dans le domaine du désarmement, mais je crois qu'il faut se garder d'exagérer l'importance des terrains d'entente trop circonscrits. Il y a eu, notamment, l'entente qui a conduit à l'établissement d'une ligne de communication directe entre Moscou et Washington; le traité de Moscou interdisant les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux, sauf sous terre, et la déclaration par laquelle l'Union soviétique et les États-Unis se sont engagés à ne pas placer sur orbite des armes à grand pouvoir de destruction. Ce sont là des réalisations positives et elles semblent émaner de ce qu'on appelle actuellement «l'esprit de Moscou».

Je crois que nous passons en ce moment par une légère détente ou que nous sommes sur le point d'en connaître une. Mais nous serions bien avisés de tempérer de prudence tous nos espoirs et de ne pas oublier ce qu'il est advenu en 1954 de «l'esprit de Genève», alors que nous avons connu une période d'optimisme suivie de tiraillements continuels qui assombrissaient l'atmosphère internationale. Sans cesser d'aspirer au désarmement et au règne de la paix dans le monde, ne semble-t-il pas à la plupart des membres du Comité, comme à nous du gouvernement, qu'il est nécessaire, en attendant, de faire dépendre notre sécurité nationale de notre participation à l'alliance de l'OTAN? En pratique, il suit de cette conclusion une conséquence à retenir et c'est que nous devons étudier de concert avec nos alliés de l'OTAN toute proposition visant à une entente entre l'Est et l'Ouest pour accroître la sécurité et réduire les armements. C'est la première étape des négociations pour le désarmement.

La seconde étape est celle du marchandage avec l'Union soviétique et ses alliés. Nous croyons que le terrain de rencontre pour cela doit continuer d'être, comme nous en sommes convenus, le comité des 18 pour le désarmement. Ce comité se réunira le 21 janvier. Le général Burns y est notre représentant et se trouve à Ottawa depuis quelque temps. Nous avons passé en revue la ligne de conduite que nous croyons devoir continuer de suivre et je suis certain d'ex-

primer les sentiments de tous les membres en disant que nous lui sommes profondément reconnaissants de l'apport qu'il a fourni au cours des années dans ce domaine et dans d'autres également.

Parmi les autres mesures à discuter, il y aura celles destinées à empêcher une plus grande dissémination des armes nucléaires, à établir des zones libres d'armes nucléaires et peut-être à limiter les budgets militaires. Ce sont là les trois domaines où j'espère que le comité des 18 en arrivera à des ententes quelconques au cours de sa prochaine réunion. Ce ne sera probablement pas encore le désarmement proprement dit, mais peut-être le prélude d'un désarmement général.

Le Comité va sans doute discuter aussi la première phase du désarmement général que prévoient les plans de l'Union soviétique et des États-Unis, phase qui vise à réduire les forces conventionnelles. M. Gromyko a fait à ce sujet d'importantes propositions. Il s'agirait que l'Union soviétique et les États-Unis s'entendent pour ne conserver qu'un nombre relativement petit de missiles balistiques intercontinentaux jusqu'à la troisième et dernière étape du désarmement général. Cela pourrait s'appeler l'acceptation du principe d'une force nucléaire minimale de dissuasion, à conserver pendant que le processus du désarmement suivrait son cours. Ce que l'Union soviétique entend au juste par ces propositions est l'une des choses que le général Burns et ses collègues parviendront, j'espère, à éclaircir lors des pourparlers qui débiteront bientôt aux Nations Unies.

Enfin, monsieur le président, je désire simplement dire qu'il y a un certain nombre d'autres questions que j'aurais voulu pouvoir discuter à la Chambre des communes la semaine dernière, mais j'avais déjà pris beaucoup de temps et j'ai cru bon de ne pas en dire davantage à ce stade de nos délibérations. Il y a, par exemple, la question de savoir quelle période de crédit accorder aux pays communistes dans les relations commerciales entre l'Est et l'Ouest. C'est une des questions qu'on a discutées à une récente réunion de l'O.E.C.E. à Paris, et aussi, mais officieusement, à la rencontre ministérielle de l'OTAN. J'ai aussi laissé de côté les questions relatives à la responsabilité, une lourde responsabilité que nous portons à titre de membre de trois commissions internationales de surveillance en Indochine et d'autres questions qui, je pense, seront peut-être examinées d'une façon plus utile grâce aux questions qu'on pourra me poser et aux réponses que je serai en mesure de donner au Comité.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur le secrétaire d'État. Maintenant, voulez-vous passer aux questions? Je vais essayer de donner la parole aux membres du Comité dans l'ordre où ils manifesteront leur intérêt.

M. NESBITT: Monsieur le président, il y a quelques questions que j'aimerais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ma première question concerne le Pacifique, car le secrétaire d'État a dit que, pour le moment du moins, les relations semblaient s'améliorer entre, d'une part, l'Union soviétique et ses alliés immédiats et, d'autre part, les puissances occidentales. Parce qu'ils pourraient être menacés dans l'avenir, est-ce qu'on a songé à protéger nos intérêts vitaux dans la zone du Pacifique au moyen d'un traité quelconque avec certains de nos amis dans cette zone pour prévenir toute difficulté qui pourrait surgir dans le Pacifique à l'avenir?

M. MARTIN: En plus de l'association normale que nous avons avec les États membres, nous ne songeons actuellement à aucune mesure formelle du genre de celle que vous mentionnez.

M. NESBITT: Je pose cette question parce que l'Inde, une des nations sœurs du Commonwealth, a été victime d'une agression manifeste de la part de la République populaire chinoise l'an dernier, agression qui peut certainement se répéter. De plus, la Malaisie, cette nouvelle nation sœur du Commonwealth,

est gravement menacée par l'Indonésie. Or, si nos craintes se réalisaient dans l'un ou l'autre cas—et je formule ma question en termes généraux parce que je sais qu'en pareille matière les décisions ne sont prises qu'en temps et lieu—quel genre d'aide le gouvernement envisagerait-il de fournir à ces pays?

M. MARTIN: Le Canada s'est réjoui de l'établissement de la Fédération de Malaisie, qui a vu le jour au mois de septembre, ce qui a fourni à mon collègue, M. Tremblay, l'occasion de représenter le Canada aux cérémonies qui se sont déroulées là à cette occasion. Nous avons vigoureusement exprimé des vues semblables à celles exprimées plus tôt cette semaine par M. Butler, le ministre britannique des Affaires étrangères, au sujet de notre attitude advenant le cas où un État asiatique poserait un acte qui nuirait ou porterait atteinte à l'intégrité de la nouvelle confédération.

Lors d'une réunion du Commonwealth aux Nations Unies au début d'octobre, moi-même et d'autres représentants du Commonwealth nous avons exprimé notre inquiétude commune devant les menaces proférées en certain pays en Asie à l'endroit de la Fédération. Quant à la forme d'aide que le Canada donnerait advenant un acte manifeste d'agression impliquant la Malaisie et tout autre pays, il appartiendrait au gouvernement de prendre une décision qui, naturellement, devrait être débattue au Parlement. Je ne vois pas quelle fin utile je pourrais servir en allant plus loin que ce que je viens de dire au sujet de nos intentions. Mais je veux qu'il soit connu que le Canada, comme les autres pays du Commonwealth, ne pourrait rester indifférent devant toute situation qui menacerait l'intégrité de la Malaisie comme État, un État qui est maintenant devenu une fédération de par sa propre volonté.

M. NESBITT: Je passe maintenant à un autre domaine.

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi, mais si vos questions doivent porter sur un autre sujet, vous conviendrait-il de suivre un ordre quelconque? J'ai lieu de croire que trois ou quatre membres voudraient poser des questions. Seriez-vous disposé à attendre au deuxième tour? Je ne voudrais pas interrompre la série des questions que vous pouvez avoir à poser, mais notre temps est peut-être limité aujourd'hui.

M. NESBITT: Il y a une chose que je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vous avez raison et je voudrais que nous nous entendions sur le temps à accorder à un membre pour poser des questions, car il y a d'autres comités où il est arrivé que le même ait toujours la parole, ce qui n'est pas juste pour les autres. Le président pourrait peut-être indiquer la limite de temps qui nous sera allouée pour poser des questions dans un domaine donné. Serait-il possible de fixer une limite précise de temps ou d'établir même une règle pratique à suivre quant à la période de temps accordée à un membre pour poser des questions?

Le PRÉSIDENT: Les whips m'ont fait bénéficier de leurs lumières pour notre sous-comité directeur qui, je l'espère, se réunira cet après-midi en prévision de notre prochaine séance. Nous pourrions peut-être essayer de voir comment les questions vont se suivre aujourd'hui et l'expérience acquise nous guidera pour établir des règles justes pour tout le monde une autre fois.

M. NESBITT: Eh bien, dans ce cas, il y a une autre question que je voudrais poser. J'en ai même un bon nombre. Mais il y en a une en particulier que je voudrais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures en ce qui concerne les Nations Unies. Voici la première de mes deux questions à ce sujet: est-ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait donner un peu plus de précision sur le genre de mécanisme de pacification et le potentiel qu'on envisage actuellement aux Nations Unies, non seulement en fait de forces militaires mais aussi peut-être sous forme d'un personnel quelconque des Nations Unies qui pourrait être utilisé dans certaines situations advenant des troubles dans quelque partie du monde?

M. MARTIN: Naturellement, le Canada attache une grande importance à l'action pacificatrice des Nations Unies et c'est même dans ce domaine que nous avons fait le plus. Nous avons participé et nous participons encore à la plupart sinon à la totalité des opérations pacificatrices des Nations Unies, comme le Corps expéditionnaire des Nations Unies, le T.S.O. des Nations Unies, la mission d'observation des Nations Unies au Yemen, le commandement des Nations Unies au Congo; et nous étions du groupe d'observateurs des Nations Unies au Liban en 1958. Les commissions qu'il y a en Indochine ne sont pas des organismes des Nations Unies, mais nous participons à chacune des trois avec la Pologne et l'Inde. Nous avons exprimé l'espoir que les Nations Unies aient éventuellement une force policière.

Et même l'Union soviétique et les États-Unis, dans les propositions de désarmement qu'ils ont faites, en septembre 1959 ou 1960, ont dit qu'ils étaient pour qu'un tel corps de police soit établi quand le désarmement serait suffisamment avancé. Naturellement, un désarmement sérieux ne se conçoit pas sans l'existence d'un corps international qui soit capable de prendre la situation en main advenant un conflit local.

Or, abstraction faite de l'absence de tout progrès dans la voie du désarmement, nous estimons qu'il serait impossible à l'heure actuelle d'obtenir des adhésions suffisantes pour amener les Nations Unies à établir un corps de police, certainement pas un corps de police du genre qu'envisageait le président Eisenhower dans les propositions qu'il a faites aux Nations Unies en 1958, et que le premier ministre actuel du Canada a mentionné de temps en temps. C'est que, dans l'esprit de certains groupes aux Nations Unies, un corps semblable risquerait fort de servir des intérêts régionaux particuliers.

Cependant, le Canada a toujours considéré que, même à cela, les nations désireuses de la faire devraient, chacune de son côté, être disposées à mettre des forces à la disposition des Nations Unies pour qu'elles s'en servent au besoin. Comme nous le savons tous, le Canada a mis des forces en réserve dans ce but. Et des études très considérables se poursuivent au ministère de la Défense nationale et au secrétariat des Affaires extérieures en vue de rendre ces unités plus aptes à remplir leur rôle pour le cas où les Nations Unies voudraient s'en servir. Ici, il se présente certaines difficultés. La force de réserve que nous avons créée n'a pas été utilisée au Congo pour certaines raisons. On nous a demandé plutôt de fournir un apport plus spécialisé que le genre d'instrument que nous avons prévu. Mais le Canada, et maintenant les pays scandinaves et la Hollande, ont pris l'initiative d'établir leur propre force de réserve. Nous avons eu des entretiens avec ces pays sur un autre usage qu'il serait possible de faire de ces contingents nationaux isolés. Dans ces entretiens nous avons en vue, et nous aurons en vue dans les autres entretiens semblables qui pourront suivre, de trouver une formule de coordination et de collaboration avec ces pays. Sans vouloir exagérer ni sous-estimer la signification de ce développement, je crois qu'il est très important.

J'espère qu'un autre pays, un pays asiatique dont je me garde de mentionner le nom, pourra se joindre à ce groupe. Je ne dis pas «se joindre à ce groupe» au sens qu'il y aurait liaison directe au point où nous en sommes, mais j'espère que cette autre nation jugera à propos de désigner certaines de ses forces qu'elle mettrait à la disposition des Nations Unies en cas d'urgence. Toutes ces initiatives, à mon sens, sont très importantes, tant par leur nature que par l'exemple qu'elles donnent. Dans un monde où nous sommes interdépendants et qui se contracte de plus en plus, il est inconcevable, à mon avis, que nous parvenions à maintenir l'ordre sans que l'organisation internationale devienne de plus en plus forte, et j'englobe dans cette idée l'organisation existante de sécurité collective dans le monde.

Il faut que les Nations Unies finissent pas avoir à leur disposition des forces nécessaires pour faire respecter leurs décisions. On dira que c'est un

idéal, mais je crois que c'est un idéal très pratique, un idéal vers lequel nous allons tendre, un idéal que nous atteindrons et un idéal qui est inévitable si le monde, avec ses nations interdépendantes, doit conserver ses caractéristiques actuelles.

Ces moyens termes dont je vous parle et notre participation aux missions et expéditions pacificatrices, en particulier celles des Nations Unies, tout cela nous fait acquérir de l'expérience et pose des jalons en vue d'un développement que je crois inévitable. Je crois qu'à cet égard la collaboration entre les pays intéressés ne peut produire que de bons résultats.

Enfin, je dois vous dire, monsieur Nesbitt, que le Secrétariat doit, à mon avis, assumer certaines fonctions additionnelles. Il faut qu'on le mette en mesure de se préparer d'avance aux situations qui surgiront à mesure qu'il sera de plus en plus fait appel aux techniques pacificatrices des Nations Unies.

Dans le discours qu'il a fait aux Nations Unies en septembre, le premier ministre a exposé plus en détail le besoin qui existe au centre, c'est à dire au palier des Nations Unies, d'un plus haut degré de préparation.

M. NESBITT: Je me demande si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures serait capable de répondre à une question précise à cet égard. Est-ce que le Canada et peut-être aussi les nations avec lesquelles il collabore ont l'intention d'en arriver à une formule semblable à celle de l'O.P.E.X., qui fut approuvée par l'assemblée il y a environ deux ans, formule prévoyant que les pays consentant à mettre des forces militaires et des civils au service des Nations Unies à l'étranger fourniraient une liste de ces forces ou de ces personnes au secrétaire général, afin que celui-ci, advenant un cas d'urgence, puisse gagner du temps s'il décide d'utiliser des troupes suédoises, du matériel hollandais ou des techniciens canadiens, car il saurait de quelles ressources il dispose sans avoir à passer par les longues formalités que lui impose l'obligation de présenter une demande à chaque pays et d'obtenir des approbations, avec toutes les pertes de temps à subir?

M. MARTIN: Nous avons pensé à faciliter de cette façon le travail du Secrétariat, mais ce n'est pas tout. Nous songeons aussi à ce que pourraient faire les pays qui ont actuellement des forces en réserve. Il s'agit d'entreprendre des opérations pacificatrices avec des forces parlant des langues différentes, ayant des méthodes logistiques différentes et d'autres disparités. Il y a beaucoup de travail à faire d'avance pour aplanir ces difficultés.

M. NESBITT: Ma dernière question porte sur le danger auquel est exposé le siège du Commonwealth au Conseil de sécurité, qui compte neuf membres permanents en vertu de l'accord dit général d'il y a quelques années. L'Union soviétique a clairement dit qu'elle ne consentirait pas à l'élargissement du Conseil de sécurité tant que la République de Chine n'y aurait pas un siège. Je me rends compte qu'il est difficile pour le secrétaire d'État de me répondre directement, car ces choses impliquent des négociations secrètes. Mais pourrait-il nous dire comment le siège que possède le Commonwealth dans cet organisme pourra résister à la pression des nombreux pays asiatiques et africains qui voudraient obtenir une meilleure représentation en procédant à une nouvelle répartition des sièges, dont deux iraient à l'Amérique latine, deux à l'Orient, deux à l'Europe occidentale et un au Moyen-Orient?

M. MARTIN: Tous les gouvernements canadiens ont pris pour positions que l'Organisation des Nations Unies devait être universelle et que la qualité de membre des Nations Unies ne devait être refusée à aucun État ayant les attributs requis. C'est la position que nous avons prise à plusieurs sessions de l'Assemblée, et en particulier à celle de 1955, et elle a pour corollaire que l'entrée de nouveaux membres, qui ont plus que doublé depuis, doit entraîner une expansion des conseils des Nations Unies afin de tenir compte des nouveaux membres, en particulier ceux du groupe asiatique. Au Canada, nous avons

toujours soutenu qu'il fallait tenir compte de ces faits en élargissant le conseil de sécurité et le conseil économique et social. En préconisant cette politique, nous n'étions pas sans savoir qu'elle offrait un danger pour les sièges du Commonwealth et pouvait toucher des pays comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada.

Je l'ai moi-même dit en comité il y a environ six semaines: une expansion qui écarterait la possibilité d'être membres pour des pays dûment constitués et attirés comme le nôtre serait très regrettable, car les sièges seraient répartis en conséquence. C'est là le danger. Vous l'avez dit l'autre jour à la Chambre des communes et j'ai reconnu qu'il y aurait un grave danger, dans la nouvelle répartition à suivre, que le Commonwealth en particulier ne perde son siège dans la nouvelle distribution qui se ferait entre les nouveaux pays d'Afrique et d'Asie, et dans le jeu d'influence entre ces deux importantes régions et d'autres parties du monde. Cela serait très regrettable.

Nous croyons que, pour satisfaire aux besoins immédiats de l'Afrique et de l'Asie, il faudrait ajouter quatre nouveaux membres au lieu deux. Nous espérons que les membres du conseil de sécurité, et en particulier les membres permanents, reconnaîtront l'importance d'accéder à notre désir et accepteront d'ajouter quatre membres et non pas deux seulement.

Je dois dire, monsieur Nesbitt, que de très importants pourparlers se poursuivent actuellement à ce sujet et je ne désespère pas que nous parvenions à obtenir certains résultats. De toute façon, nous essayons de mettre notre point de vue de l'avant et j'espère que nous obtiendrons de bons résultats. Je serais fort surpris, cependant, si, pour d'autres raisons, il était formellement décidé actuellement d'élargir le conseil de sécurité. C'est un corps établi en fonction de la charte et, tout compte fait, ce sont les cinq membres permanents qui décideront s'il y a lieu d'agrandir le conseil. Je crois n'avoir rien de plus à dire que cela.

M. NESBITT: Je vous accorde qu'aucune décision formelle n'est probable. Il peut survenir à ce sujet quelque décision officieuse qui serait plus importante.

M. MARTIN: Oui, il serait regrettable que, par suite du désir des nouvelles régions d'être représentées au conseil, un pays comme le Canada soit écarté de sa place, par exemple, au conseil économique et social. Le Canada ne s'est pas évertué à devenir membre de ces organismes. A cet égard, nous nous en sommes assez fidèlement tenus à l'aspect fonctionnel en général. Nous avons accepté des responsabilités chaque fois que les circonstances ainsi que les talents et les aptitudes disponibles nous justifiait de croire que nous pouvions fournir un apport utile, comme par exemple au Conseil économique et social des Nations Unies, qui est un de ces organismes. Mais je vous assure que nous sommes conscients du danger. D'autres pays le sont aussi. Les pays intéressés partagent certainement notre inquiétude. Cette question fait justement l'objet actuellement de discussions diplomatiques très actives.

M. NESBITT: J'aurais d'autres questions à poser, mais je les garde pour une autre fois.

M. THOMPSON: Étant donné que le Comité tient sa première séance régulière depuis la séance d'organisation de l'autre jour, je voudrais d'abord exprimer ma reconnaissance au ministre pour la convocation du Comité et pour sa présence à cette première séance.

J'ai soigneusement pris note des paroles prononcées l'autre jour par le président quand il a dit que le Comité n'allait pas remplir ses séances de formalités et de platitudes, mais qu'il allait abattre de la besogne et fournir un apport dans le très important domaine des affaires extérieures. C'est notre première séance et, puisque vous avez commencé votre exposé en parlant de la structure de votre ministère, je voudrais poser quelques questions, des questions rapides, qui se rapportent à la planification et aux projets pour

l'avenir au sein du ministère. Tout d'abord, quelle est la méthode de recrutement du ministère? Vous avez dit, monsieur le ministre, que votre ministère prenait plus d'envergure et je reconnais avec vous que son personnel est très compétent et bien formé. Mais à quels moyens avez-vous recours pour attirer des jeunes hommes en vue de l'expansion des opérations?

M. KNOWLES: Et des jeunes femmes.

M. THOMPSON: Oui, des jeunes hommes et des jeunes femmes.

M. MARTIN: Nous cherchons à profiter de nos rapports avec les universités pour porter à l'attention des étudiants et des étudiantes les occasions qui leur sont offertes d'entrer aux Affaires extérieures. Depuis que j'occupe ce poste, j'insiste sur le besoin que soit reconnu le caractère biculturel de notre pays et je recommande à ceux qui sont bilingues de profiter des occasions qui leur sont offertes. J'entends ici par bilingues non seulement ceux qui peuvent s'exprimer en français et en anglais, mais aussi ceux qui peuvent parler une autre langue en plus du français et de l'anglais. Ce sont des mesures de ce genre que nous prenons pour essayer d'augmenter le nombre des candidats ayant les qualités requises.

M. THOMPSON: Le ministère se préoccupe-t-il seulement d'attirer des jeunes qui entreront à titre de diplomates de carrière, ou bien s'efforce-t-il aussi d'obtenir les services d'hommes et de femmes plus âgés, mais ayant de l'expérience dans ce domaine?

M. MARTIN: Au palier des chefs de mission, il y a un certain nombre de personnes qui sont au service du Canada sans être des diplomates de carrière. Pour notre service diplomatique à l'étranger, nous nous efforçons d'obtenir des jeunes gens des deux sexes au moment où ils terminent leurs études universitaires, afin qu'ils puissent recevoir la formation nécessaire et avoir l'occasion de servir non seulement à Ottawa, mais aussi à l'étranger et se préparer ainsi à accéder aux postes supérieurs dans notre service. C'est avec beaucoup d'inquiétude que je vois grandir les responsabilités qui pèsent sur le ministère sans que notre recrutement corresponde à ces responsabilités. Tout d'abord, il y a un an ou deux, ordre a été donné de cesser d'augmenter le personnel de l'administration. Cette directive a été relâchée quelque peu, mais je la considère comme très nuisible au développement de l'ensemble du service. Le budget total des Affaires extérieures est d'environ \$42,000,000, sans compter les crédits supplémentaires et l'aide aux pays étrangers. C'est peu par rapport aux autres responsabilités financières assumées par le gouvernement. Mais s'il est désirable d'avoir une bonne politique extérieure et s'il est désirable d'avoir les meilleures relations possibles avec d'autres pays et de jouer un rôle utile, il nous faut avoir le personnel voulu pour le faire. C'est un problème très grave sur lequel je ne saurais trop insister. Je suis très heureux de l'occasion qui m'est offerte ici d'en parler et, par l'entremise du Comité, je recommande aux jeunes Canadiens des deux sexes de ne pas oublier que le service diplomatique offre des carrières très prometteuses à ceux qui ont les qualités voulues pour profiter des occasions qui se présentent.

M. THOMPSON: Est-ce qu'il se présente plus de postulants au ministère qu'il n'y a de postes offerts, ou bien est-ce le contraire qui est vrai à l'heure actuelle? Nos jeunes sont-ils au courant des possibilités d'avenir qui les attendent dans ce domaine? Cette question n'exige pas une réponse immédiate. Je voudrais maintenant vous interroger au sujet de la formation. En plus de la formation reçue au travail, depuis le premier échelon en montant, y a-t-il un programme pour former ceux qui entrent dans votre ministère? Je songe particulièrement aux langues.

M. MARTIN: En ce qui concerne les langues, nous projetons d'améliorer les moyens dont nous disposons en ce moment pour les enseigner. Mais cela

dépend beaucoup de la facilité d'apprendre de chaque candidat admis. Quant à la formation générale, nous avons un programme de formation pour les débutants.

M. THOMPSON: Je pose cette question pour une raison particulière. Il m'est arrivé de rencontrer des membres de mission diplomatiques étrangères qui étaient incapables de communiquer correctement avec les gens au milieu desquels ils étaient appelés à travailler. Je crois que c'est un domaine très important et que le Canada pourrait donner l'exemple à beaucoup d'autres pays, particulièrement les pays occidentaux, car les pays communistes sont bien plus avancés que nous à cet égard.

M. MARTIN: D'autres pays nous demandent de les aider à améliorer leur service diplomatique. La semaine dernière encore, deux gouvernements des Antilles nous ont demandé de les aider à former le personnel de leur service diplomatique. En pareil cas, nous nous efforçons de donner toute l'aide possible en tenant compte de nos propres responsabilités.

De temps en temps, nous avons accepté comme attachés à notre délégation aux Nations Unies des fonctionnaires d'autres pays du Commonwealth qui se préparaient à servir aux Nations Unies ou ici même à Ottawa.

M. THOMPSON: Monsieur le président, ne pourrions-nous pas laisser cette question à notre programme afin de la reprendre plus en détail une autre fois? Je crois que ce sera très utile. Est-ce que vous projetez d'établir de nouvelles missions au cours de la présente année?

M. MARTIN: Oui, nous avons un certain nombre de missions à l'état de projet. Ces décisions relèvent du cabinet parce qu'elles comportent des dépenses. Nous projetons d'établir un certain nombre de nouvelles missions. Il y a certaines régions... Il y en a une à laquelle je songe en particulier, mais je ne peux pas en dire beaucoup. C'est un petit pays qui, à mon avis, est situé dans une partie très importante du monde. J'espère que nous ferons quelque chose à son sujet, mais je regrette de ne pouvoir mentionner le nom. C'est au gouvernement qu'il appartient de décider si nous établirons une mission.

M. THOMPSON: Je considère les organisations du genre de l'Organisation des collectivités africaines comme ayant un caractère ou une origine plus ou moins indigène et comme étant d'une grande importance pour le développement futur de l'harmonie et de la paix dans le monde. Cela s'applique aussi à l'Organisation des États américains. Le ministère a-t-il pour règle d'avoir des observateurs qui font des études ou qui préparent des rapports sur les développements? Je ne veux pas parler en ce moment de l'Organisation des États américains, mais de l'Organisation des collectivités africaines, car je crois que beaucoup de ces pays font reposer des espoirs sur le Canada. Il est arrivé souvent qu'on vienne me faire part de la déception que cause le Canada en n'étant pas assez intéressé pour envoyer un observateur, ou pour établir une liaison avec ces organisations.

M. MARTIN: En ce qui concerne en particulier l'Organisation des États africains, elle a résulté d'une conférence présidée par l'empereur d'Éthiopie. A ma connaissance, nous n'avons pas été invités à envoyer un observateur. Je suis tout à fait d'accord avec vous quant à l'importance de ces réunions et de leurs suites. L'apparition d'un si grand nombre d'États nouveaux dans le continent africain est l'un des faits internationaux les plus remarquables de notre époque. Le Canada doit multiplier de plus en plus ses contacts avec l'Afrique. Nous y travaillons de plusieurs façons, comme en nous efforçant d'arriver à connaître les personnages qui dirigent actuellement les gouvernements de ces pays ou qui les représentent aux Nations Unies. Au cours d'une récente session de l'Assemblée, je me suis moi-même appliqué à rencontrer autant de ces délégués que je le pouvais. Je crois avoir maintenant établi des

rapports suivis avec la plupart de leurs ministres des Affaires étrangères. Mais nos ressources sont limitées, et le nombre de nos missions en Afrique aussi est limité. Nous espérons que notre programme d'aide aux pays étrangers en 1964-1965 et au cours des années suivantes nous permettra d'établir plus de contacts.

Je puis citer une preuve de l'intérêt et de la sympathie que nous inspirent les États africains, si on me permet une brève digression. C'est que nous nous rendons compte du grand avantage résultant pour nous du double fait qu'il y a tant d'États africains d'expression française et que nous sommes un pays bilingue. C'est ainsi qu'il a été possible pour nous d'aider le petit État du Ruanda à établir une nouvelle université d'État, et nous avons assumé la responsabilité de fournir les fonds initiaux dont a besoin le petit personnel actuellement à l'œuvre dans ce pays sous la direction du R. P. Lévesque, religieux canadien bien connu, et nous allons accentuer notre action dans un domaine en particulier. J'espère être en mesure d'annoncer ce développement au début de la nouvelle année quand nous aurons arrêté les détails de notre aide aux pays sous-développés en 1964-1965.

Quant aux organisations internationales en Amérique latine, nous avons eu des observateurs et dans certains cas des délégués en règle aux réunions de quelque cinq organismes latino-américains différents. Nous avons assisté pour la première fois, en juin dernier, à une réunion des ministres du Travail de l'Amérique latine, où nos délégués étaient présents à titre d'observateurs.

Nos contacts avec ces organismes internationaux se multiplient. Nous avons eu des pourparlers il y a trois mois avec le président de la Banque d'expansion industrielle de l'Amérique latine et, la semaine dernière encore, nous avons eu deux jours d'entretiens ici avec M. Prebisch, autrefois de la Commission économique de l'Amérique latine, banquier de renom qui dirige les préparatifs de la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, conférence qui s'ouvrira à Genève le printemps prochain.

Ces discussions ont une importance considérable. Elles nous fournissent l'occasion d'étendre de plus en plus nos rapports avec l'Amérique latine. Je tiens à le dire dès maintenant: je suis certain que c'est un domaine auquel le Canada doit porter un intérêt croissant, un intérêt stimulé non seulement par la perspective d'avantages économiques, mais aussi par l'importance de cette partie du monde, car il se dessine en Amérique latine de grands mouvements, des mouvements qui exercent une aussi grande influence sur l'avenir de la paix mondiale que sur plusieurs autres questions. Nous en sommes tout à fait conscients.

Je crois qu'en général les Canadiens ne se rendent pas compte des fruits que peut produire une multiplication de nos contacts avec l'Amérique latine, car il y a là une communauté d'intérêts à exploiter à cause de notre propre patrimoine linguistique, culturel et spirituel.

M. THOMPSON: Pour clore mes questions, je signale que le ministre a mentionné que le nombre de nos missions était restreint. Je n'ignore pas qu'établir des missions dans le monde entier coûterait énormément cher. Je crois que nos délibérations pénètrent dans un domaine très important, car nous avons mentionné l'Organisation des États américains et l'Organisation des collectivités africaines. Je crois que toutes ces questions devraient être inscrites au programme de nos séances futures.

Le PRÉSIDENT: Merci. Ce sera porté à notre attention.

M. KNOWLES: Les questions que je vais poser pour le moment seront très brèves et j'imagine que les réponses le seront aussi.

M. MARTIN: Pas si vous voulez que j'aille jusqu'au fond.

M. KNOWLES: Nous sommes de vieux amis. Nous nous connaissons bien.

M. MARTIN: Nous nous connaissons trop bien, vous et moi.

M. KNOWLES: M. Nesbitt a déjà obtenu d'assez bonnes réponses à mes propres questions. J'en avais une à poser touchant le degré de disponibilité des forces que le Canada et quelques autres pays ont affectées. Je crois que l'affectation de forces par le Canada a été faite par le gouvernement précédent et que le gouvernement actuel l'approuve.

M. MARTIN: Cette affectation a été faite par le gouvernement Saint-Laurent.

M. KNOWLES: Le ministre nous a nettement dit que nous étions unanimes à reconnaître qu'il faut essayer d'établir la paix dans le monde. Je ne répéterai pas mes questions et je ne demanderai pas une répétition des réponses. Mais il y a deux questions supplémentaires que je voudrais poser au ministre. Voici la première: est-ce que le ministre pourrait nous en dire un peu plus sur l'unité ou les unités que le Canada a mises en disponibilité? Ces effectifs ont-ils actuellement des affectations qui les empêcheraient d'être disponibles sur-le-champ, ou bien sont-ils constamment prêts et disponibles pour être utilement employés au besoin dans des opérations internationales de paix?

M. MARTIN: La réponse, c'est qu'ils sont prêts et disponibles, mais il est impossible de garantir dans quelles circonstances particulières ils seraient employés. Ils étaient prêts et disponibles lors de l'affaire du Congo, mais on ne les a pas employés pour d'autres raisons.

M. KNOWLES: Voici ma deuxième question: quelle sorte de liaison existe-t-il entre les pays qui ont des forces disponibles? Je veux dire entre le Canada, les pays scandinaves, la Hollande et le secrétariat des Nations Unies. Comment le secrétariat est-il mis au courant des forces qui sont disponibles? Quels renseignements possède-t-il au sujet de ces forces, ou concernant la possibilité de créer une force des Nations Unies qui pourrait vraiment servir en cas de besoin?

M. MARTIN: Les Nations Unies n'ont pas officiellement reconnu l'existence de ces forces. Les pourparlers qui ont eu lieu de temps en temps entre ces pays, dans l'immeuble des Nations Unies, étaient des initiatives propres aux participants mêmes. Je ne veux pas donner à entendre que le secrétaire général est opposé à cette activité, car il ne l'est pas. Mais officiellement, il en ignore l'existence à cause de l'état de l'opinion au sein même des Nations Unies.

M. KNOWLES: J'ai des questions à poser dans d'autres domaines, mais je vais attendre une autre occasion.

Le PRÉSIDENT: Aimeriez-vous continuer? M. Martineau et M. Fairweather attendent leur tour.

M. MARTINEAU (*en français*):

Le PRÉSIDENT: Je regrette d'avoir à dire que, par suite des exigences des autres comités, nous n'avons pas de sténographe de langue française. Nous tenons à ce que tout soit consigné au compte rendu et le Comité a vainement fait appel aux ressources dont disposent les comités pour en obtenir un.

M. MARTINEAU: Je vais répéter ma question en anglais.

Le PRÉSIDENT: Je vous serais très reconnaissant de le faire.

M. MARTINEAU: Le ministre a mentionné la prochaine rencontre entre le président Johnson et le premier ministre. A ce propos, pourrait-il dire au Comité quelles mesures le Canada proposera comme base de discussion à cette rencontre en particulier, et plus particulièrement encore peut-il dire s'il sera question de l'adhésion du Canada à l'Organisation des États américains? Et est-ce que le gouvernement est en mesure de dire au Comité quelle est son attitude à l'égard d'une admission éventuelle du Canada dans l'Organisation des États américains?

M. MARTIN (*il parle d'abord en français et continue en anglais*): Je dois me contenter de dire que cela dépendra du président et du premier ministre, et que la rencontre s'est décidée hier seulement. On a déjà commencé de travailler sur les questions qui seront discutées entre les chefs de nos deux gou-

vernements, et je ne suis pas en mesure d'annoncer sur quels sujets portera leur entretien. Certain sujets se devinent aisément. J'étais présent quand le premier ministre a rencontré le président Johnson le jour des funérailles du président Kennedy. Naturellement, les circonstances ne se prêtaient pas à une discussion bien approfondie, ni dans notre cas, ni dans le cas des autres chefs d'État qui ont rencontré le président. Mais j'étais présent à cette rencontre et il est devenu très évident pour moi que le Canada joue un rôle très important aux yeux du président dans les relations des États-Unis avec les autres pays. A mon avis, il est significatif que le premier ministre du Canada ait été la deuxième personne que le nouveau président a reçue il y a eu une semaine lundi dernier. Au cours de cette entrevue, il a été convenu qu'une rencontre prochaine s'imposait et le choix s'est arrêté sur le 22 janvier, c'est-à-dire après la visite du premier ministre en France les 15, 16 et 17 janvier.

Je préfère ne pas mentionner les sujets qui ont été discutés, monsieur Martineau. Avant la prorogation ou l'ajournement d'ici Noël, j'espère que je serai en mesure d'en dire plus long à ce sujet, si vous le désirez. La question de l'Organisation des États américains est une question qui dépendra de l'attitude que prendra le gouvernement des États-Unis. Je puis dire en passant que feu le président Kennedy n'a pas soulevé cette question quand il a rencontré le premier ministre à Hyannis Port. Je suis sûr que le gouvernement des États-Unis estime que le Canada doit être laissé libre d'user de son propre jugement en cette matière.

M. MARTINEAU: J'ai une question supplémentaire à poser. Il y a quelques moments, le ministre a souligné l'importance croissante de nos liens avec les États de l'Amérique latine, du point de vue économique et du point de vue culturel.

M. MARTIN: Oui.

M. MARTINEAU: Cela étant, je me demande si lui-même ou le gouvernement a sérieusement remis en question la position du Canada en ce qui concerne son adhésion éventuelle à l'Organisation des Nations Unies, États américains

M. MARTIN: Oui. Mes propres vues à ce sujet sont bien connues. Ce sont des vues que je préconise personnellement depuis un quart de siècle ici même au Parlement. Elles n'ont pas changé d'un iota. Aucune décision n'a été prise à ce sujet dans le domaine de la politique étrangère, mais ce n'est pas à dire qu'il pourrait y avoir une divergence entre les vues personnelles et les vues collectives. Je ne dis pas qu'il y a des divergences, car nous n'en sommes pas encore à ce stade. Mais comme secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'ai examiné cette question en regard d'un certain nombre de considérations. Je n'ai pas la moindre hésitation à m'exprimer. J'ignore à quelle décision nous en arriverons éventuellement. Il est survenu en Amérique latine certains développements qui nous justifient de ne prendre aucune décision à l'heure actuelle. L'Organisation des États américains doit se réunir le 1^{er} avril. Il reste à décider si le Canada y sera à titre d'observateur. La question de savoir quelles conditions seront imposées à tout pays qui voudra devenir membre ou qui sera invité à le devenir est fort discutée à l'heure actuelle entre les États membres. Il est à retenir que, depuis la naissance de l'Organisation, on n'a pas encore eu l'occasion de discuter cette question.

Si les qualités à posséder pour devenir membre sont actuellement débattues au sein de l'Organisation, c'est parce que certains États membres de l'Organisation et d'autres États qui n'en sont pas membres se disputent certains territoires situés dans des régions susceptibles d'obtenir leur indépendance. De toute façon, l'Organisation elle-même n'a pas encore décidé si, pour admettre un nouveau membre, il faut l'unanimité, les deux tiers des votes ou d'autres conditions. Nous suivons de près ces développements. Je ne crois pas que l'adhésion éventuelle du Canada dépende de son poids électoral au sein de

l'Organisation. A mon avis, il suffirait que le Canada manifeste le désir d'être admis. Cependant, nous n'en sommes pas encore là. J'étudie cette question avec le plus grand soin, mais je ne suis pas encore en mesure de faire une recommandation queconque à mes collègues. Je n'ai pas l'intention de me laisser pousser à prendre trop vite une décision qui aurait de très graves conséquences. Certains pensent que les problèmes économiques et sociaux de l'Amérique latine sont d'une acuité telle que le Canada est tenu de se porter à l'aide de ces régions sous-développées et de cette partie du continent que nous habitons. En somme, existe-t-il un rapport entre le titre de membre de l'Organisation des États américains et l'aide à l'Amérique latine? Quant à moi, je n'y vois aucun rapport. Mais je le reconnais, il s'en trouve pour soutenir que, si le Canada devenait membre de l'Organisation, il en résulterait pour lui une forte obligation morale de participer plus à fond et plus en grand à la tâche de fournir aux pays de l'Amérique latine l'aide économique dont ils ont besoin. Si cette obligation morale existe, je pense qu'elle existe même si nous ne faisons pas partie de l'Organisation. Mais il nous faut songer que nos ressources ont des limites et qu'à nos obligations de ce côté, que nous fassions partie ou non de l'Organisation, s'ajoutent d'autres considérations et d'autres obligations en ce qui concerne aussi les autres parties du monde.

J'ai eu d'importants entretiens, monsieur Martineau, avec le président de l'Organisation des États américains, et j'ai aussi eu des entretiens, comme je l'ai mentionné tantôt, avec le président de la Banque d'expansion industrielle de l'Amérique latine. Nous avons participé aux travaux de la Commission économique de l'Amérique latine et nous participons, comme je l'ai dit à M. Thompson, aux études et aux délibérations d'un certain nombre d'autres organismes culturels et auxiliaires. Telle est la situation. Je crois que l'Amérique latine est une très importante partie du monde. Je crois qu'il existe des liens très puissants entre l'Amérique latine et le Canada. Je suis conscient du fait qu'il existe une forte opinion dans le public à ce sujet au Canada. Je dis que j'en suis conscient à cause de ma correspondance et à cause de mes entretiens avec d'autres; mais cela ne change rien au fait qu'un homme occupant le poste que j'occupe peut avoir des attitudes et des vues qui lui soient propres sur cette importante question. L'Amérique est un important secteur des Nations Unies. La paix du monde dépend dans une large mesure du cours des événements dans l'Amérique latine. Je pense que vous ne pouvez pas manquer de reconnaître là les conséquences de l'interdépendance, ni refuser d'admettre que l'Amérique latine compte de plus en plus.

Il y a un autre aspect à mentionner dans cette franche analyse de la position actuelle, qui est très changeante. Comme vous le voyez, la responsabilité ne peut pas aller sans la franchise. Certains diront que nous devrions prendre vite une décision. Dans le domaine des affaires étrangères, il y a plusieurs questions qui ne se prêtent pas à des décisions rapides pour l'homme qui veut s'acquitter de ses responsabilités.

Mais nous sommes très fiers, comme le sont, j'en suis sûr, d'autres pays du Commonwealth, de la façon dont certains pays du Commonwealth dans la mer des Antilles sont devenus des nations après avoir été des colonies. Nous sommes fiers de la stabilité et de la compétence administratives et gouvernementales manifestées par des pays comme Trinidad, Tobago, la Jamaïque et quelques autres pays des Antilles. Le Canada n'est pas un pays qui cherche à établir les bases d'un empire, mais il a reconnu, je pense, qu'il y a une parenté spéciale entre lui et les pays du Commonwealth situés dans la mer des Antilles. Je crois que c'est aussi leur point de vue. S'il en était autrement, notre façon de voir serait peut-être différente. Telle est également l'attitude, j'en suis sûr, de nos bons amis les États-Unis et le Royaume-Uni et je pense que c'est une région où nous multiplierons nos contacts. Certains de ces pays du Commonwealth dans la mer des Antilles songent à devenir membres de l'Organisation

des États américains. Je ne serais pas surpris si, au cours de la prochaine période, et je ne voudrais pas qu'on me demande de dire quelle période, il survenait des progrès à cet égard. Aucune limite de temps ne saurait être fixée à cet égard, ni par l'Organisation, ni par l'un ou l'autre de ces pays du Commonwealth, ni par les deux côtés à la fois. De toute façon, c'est là un facteur qui peut compter beaucoup dans l'examen dont toute cette question fait l'objet.

M. MARTINEAU: Une troisième question pour faire éclaircir un point. Le ministre a dit qu'on n'entretenait pas d'opinions tranchées au Canada sur la participation à l'Organisation des États américains. Pourrait-il dire si l'opinion est plus forte à cet égard dans une partie du pays que dans l'autre.

M. MARTIN: En toute franchise, j'ai constaté avec étonnement depuis que j'occupe ce poste que les personnes opposées à cette participation sont nombreuses. Ce n'est pas là une considération qui doit dominer dans l'esprit d'un ministre des affaires étrangères conscient de ses responsabilités, mais c'est un fait. Le nombre de ceux que cette question intéresse m'a également surpris et ce n'est pas là non plus une considération dominante dans l'esprit d'un ministre des affaires étrangères. Je vous expose seulement des faits.

M. THOMPSON: Le ministre dit qu'il ne faut pas prendre de décisions à la hâte en affaires extérieures, mais ne pense-t-il pas que certains de ces pays espèrent que le Canada les guidera un peu en ces matières? Allons-nous rester à l'écart et attendre pour agir qu'il se passe quelque chose?

M. MARTIN: Je crois que la plupart des pays de l'Organisation des États américains seraient heureux de la participation du Canada.

Le PRÉSIDENT: C'est votre tour, monsieur Brewin.

M. BREWIN: Avant de poser ma question, je voudrais dire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qu'au cours du débat la semaine dernière, je me suis plaint de ce que le Comité n'ait pas été convoqué plus tôt.

M. MARTIN: Vous m'avez blessé aussi en disant cela.

M. BREWIN: Je ferais plus que manquer de courtoisie si je ne vous rappelais pas que je ne vous en ai pas tenu responsable.

M. MARTIN: Je ne m'en tiens pas responsable si nous ne nous sommes pas réunis plus tôt. J'étais très désireux que le Comité siège, car je croyais que ce serait une bonne chose.

M. BREWIN: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pense-t-il qu'il sera possible aux sessions suivantes de convoquer le Comité, dont il reconnaît manifestement l'importance, vers le début de la session au lieu d'attendre aux dernières semaines de la session?

M. MARTIN: Vous connaissez ma réponse. J'ai déjà discuté cette question avec vous. Je crois qu'il serait très bon et je suis fort désireux que nous nous réunissions très tôt après le début de la prochaine session. Mais c'est une question de réunions très tôt après le début de la prochaine session. Mais c'est une question qui ne dépend pas de moi, mais des affaires de la Chambre et de l'efficacité des réclamations de l'opposition. C'est un facteur à ne pas oublier.

M. KNOWLES: Il y a un article du Règlement qui vous permet de le faire en tout temps.

M. MARTIN: Vous savez parfaitement bien que la réponse que je viens de donner est la bonne.

M. BREWIN: Je dois dire qu'à mon avis le secrétaire d'État aux Affaires extérieures possède assez d'influence pour atteindre cet objectif s'il le désire.

M. MARTIN: Ah oui, j'ai beaucoup d'influence sur le gouvernement, mais j'ignore quelle est mon influence à ce sujet sur M. Pickersgill.

M. BREWIN: Si on me permet de passer à un genre différent de questions...

M. MARTIN: Ces questions-là sont fructueuses.

M. BREWIN: Vous avez parlé de l'intérêt que le Canada porte au désarmement. Pensez-vous qu'il sera possible de songer au désarmement et de rester réaliste aussi longtemps qu'une nation comme la Chine sera isolée du reste du monde? Cela ne fait-il pas partie du problème du désarmement?

M. MARTIN: Je suis sûr que nous ne pouvons pas envisager un véritable désarmement nucléaire sans la participation de la République populaire de Chine. Je crois que c'est élémentaire. Le président Eisenhower et le président Kennedy l'ont eux-mêmes reconnu. Mais cela ne veut pas dire qu'on doive s'abstenir de chercher à réaliser au sein de ce groupe, sans la Chine et dans certains cas sans la France, l'accord le plus général possible. Il y a naturellement un autre obstacle, tout à fait étranger à la Chine et aux essais nucléaires d'une nation amie, et c'est l'existence des problèmes politiques qui séparent l'Est et l'Ouest, comme le problème d'un Berlin divisé, d'une Allemagne divisée. Il y a d'autres problèmes dans le monde, mais il y a particulièrement celui-là qui ne rend pas facile, à mon avis, d'en arriver à un désarmement assez considérable. J'ai mentionné ces problèmes dans mon exposé à la Chambre. Je crois que nous avons réalisé des progrès vers leur solution, mais il ne faut quand même rien négliger pour tirer parti de l'interdiction des essais, que nous devons considérer comme une grande réussite. J'espère que ce qui s'est passé dans le cas de l'interdiction partielle des essais pourra se produire aussi dans d'autres domaines particuliers. Il faut se garder de tout optimisme non justifié. Je crois qu'il est important pour nous de reconnaître jusqu'à quel point il est difficile de suivre d'une façon aussi zélée et aussi instructive la ligne de conduite que le Canada essaie de suivre à l'heure actuelle par la voix du général Burns. Je l'ai rencontré tard hier soir à Washington où nous nous sommes entretenus avec les plus hautes autorités du gouvernement des États-Unis. Je suis sûr que cet entretien lui sera très utile pour refléter la position que le gouvernement l'autorisera à prendre quand s'ouvrira la réunion de Genève.

M. BREWIN: Pourrais-je me permettre de demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de revenir à sa première phrase, quand il a dit qu'à son avis le désarmement nucléaire serait difficile sans la participation de la République populaire de Chine, et aussi à l'opinion qu'il exprimait l'autre jour à la Chambre en disant qu'il voyait un grand danger dans l'isolement de la République chinoise. Pourrais-je lui demander si le Canada prendra éventuellement des mesures pour mettre fin à cet isolement?

M. MARTIN: Je répète qu'à mon avis il y a un danger dans l'isolement. Le chef de l'opposition l'a reconnu en répondant à mon discours l'autre soir. Nous nous souvenons tous du danger que faisait planer l'isolement dans lequel l'Union soviétique s'est trouvée immédiatement après la guerre et jusqu'à ces dernières années, comme pendant presque toutes les années staliniennes.

Je me souviens bien d'avoir eu pour instruction aux Nations Unies, dès 1949, d'inviter l'Union soviétique à de plus nombreux contacts avec les puissances occidentales, mais naturellement la réponse de l'Union soviétique était toujours farouchement négative. C'est un fait qu'il n'y avait pas le moindre contact. Et même, ce manque de contact expliquait à lui seul l'attitude revêche prise aux Nations Unies par le porte-parole de l'Union soviétique. M. Knowles se souvient des premiers temps des Nations Unies à Londres, où il joua un rôle très utile dans la délégation canadienne; les Russes étaient alors inabordables. Au cours des années, je pense que cela était devenu une sorte de malaise qui durait encore récemment. Des contacts plus ouverts servent maintenant la cause de la bonne entente et de la paix.

Je sais que cette position libérale, et je donne son sens le plus large au mot «libérale», étonnera certains particuliers qui voudraient interdire tout contact

avec une idéologie considérée comme inacceptable. Dans notre pays, la plupart n'acceptent pas le programme idéologique de l'Union soviétique ou des communistes, mais nous reconnaissons les réalités.

La conclusion que je viens d'exprimer était aussi celle à laquelle était arrivé feu Jean XXIII lui-même qui, comme chef d'une Église fermement opposée au communisme, n'a pas craint de dire bien haut que, pour le bien de l'humanité, il fallait admettre qu'il y avait de bons éléments dans ce camp qui nous est idéologiquement opposé. Je crois qu'on en vient de plus en plus à reconnaître que cette position est sensée. Ce qui s'applique avec justesse à l'Union soviétique devrait aussi, me semble-t-il, s'appliquer à tout autre groupe, et certainement à la Chine communiste, un pays dont la population est immense. On calcule que la population de la Chine communiste sera de quelque 875 millions en 1975. Elle croit ouvertement à l'inévitabilité de la guerre, contrairement à l'Union soviétique, et cela seul devrait exiger de nous l'examen le plus attentif.

Il y a de bonnes raisons à mon avis pour ne pas accéder pour le moment au désir de la Chine communiste d'être admise aux Nations Unies, non plus que pour reconnaître le régime de Pékin comme gouvernement. Parmi ces considérations, il y a, selon nous, le droit à l'autodétermination de la population de Formose. Il y a aussi des raisons que je ne crois pas à propos de discuter publiquement. Je serais heureux de les discuter en particulier avec M. Brewin et de lui faire part des autres raisons qui justifient, je crois, la position que nous prenons à ce sujet.

Mais il est clair qu'il nous faut dire à ces gens que nous sommes prêts à faire commerce avec eux, et je ne vois aucune raison pour que nous n'ayons pas d'autres contacts avec eux. La politique du gouvernement, qui était aussi celle du gouvernement précédent, est de rechercher ces contacts dans toute la mesure du possible.

M. BREWIN: Je ne veux pas contraindre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à révéler des choses qu'il ne croit pas à propos ou convenable de révéler, mais ne s'ensuit-il pas de tout cela que la reconnaissance diplomatique de la République populaire de Chine serait un pas dans la voie qu'il considère comme la bonne? Quels sont les vrais obstacles? Pourrait-il nous les citer?

M. MARTIN: Formose en est un.

M. BREWIN: La Grande-Bretagne reconnaît diplomatiquement la République populaire de Chine. Est-ce que cela comporte une admission en ce qui concerne l'État de Formose?

M. MARTIN: Ce fut une décision prise dès le début et l'opposition travailliste a exprimé une opinion que moi je n'exprime pas. Par la voix d'un ancien premier ministre, l'opposition travailliste a dit l'autre soir à la Chambre qu'il eût été sage de prendre cette décision *ab initio*. C'était là, j'en suis sûr, une remarque mûrement réfléchie. Il est vrai que la Grande-Bretagne a reconnu la Chine communiste à cette époque. Mais je vous dis, en m'appuyant sur tous les faits qui me sont accessibles et qui doivent être à la portée des autres ministres des Affaires étrangères, que nous suivons à l'heure actuelle une ligne de conduite que je crois être la bonne. Je peux me tromper, mais je dis cela parce que votre question implique de votre part une opinion contraire. Sincèrement, je ne vous critique pas, car votre position est logique. Nous faisons commerce avec la Chine. Pourquoi ne la reconnaissons-nous pas? Je ne dis pas ce que l'avenir réserve. Je n'essaierai pas de scruter l'avenir. J'ai assez de peine à scruter le présent. Mais, à la lumière des renseignements dont je dispose, je dis que notre ligne de conduite est celle qui s'impose à mon avis. Certains diront que c'est illogique. Certains de mes meilleurs amis partagent sans réserve cette opinion, qui est implicite dans votre question. Oui, c'est illogique,

mais l'art de gouverner est l'art du possible. Vous et moi nous faisons constamment des choses illogiques, mais ce sont les seules possibles à des moments particuliers, et je vous parle d'un de ces moments.

M. BREWIN: Pourriez-vous me citer certains des obstacles?

M. MARTIN: Oui, je le pourrais, mais je ne crois pas devoir le faire publiquement?

M. BREWIN: L'opinion publique du Canada serait-elle en cause?

M. MARTIN: Non. Il s'agit de faits importants que les ministres des Affaires étrangères doivent peser. Je ne peux pas en dire plus, mais je serais heureux de discuter privément ces questions avec vous.

M. FAIRWEATHER: Est-ce que nous pourrions nous aussi, être là quand vous les discuterez?

M. MARTIN: Je ne choisis pas M. Brewin par préférence. Je serais heureux d'inviter les journalistes eux-mêmes à prendre le café pour cela.

Le PRÉSIDENT: Quand?

M. MARTIN: Il s'agirait de discuter confidentiellement ces questions. Il doit être évident qu'il y a des questions d'un caractère tel qu'elles ne peuvent être abordées autrement.

M. BREWIN: Ce que vous avez dit au sujet des forces mises à la disposition des Nations Unies pour leurs opérations pacificatrices m'intéresse. Vous avez dit à M. Knowles, je crois, que ces forces seraient disponibles, mais sont-elles disponibles sous une forme qui permettrait de les utiliser rapidement en cas d'urgence?

M. MARTIN: Elles sont disponibles sous une forme qui permettrait de les utiliser s'il était politiquement possible de le faire. Elles étaient disponibles lors de l'affaire du Congo, mais pour des raisons que vous connaissez, ces forces n'ont pas été utilisées et on nous a demandé d'envoyer des signaleurs.

M. BREWIN: Ce n'est pas ce que j'ai entendu dans un autre comité. On a dit qu'il faudrait au moins 30 jours pour transporter en Europe l'équivalent de cette force.

M. MARTIN: Combien de temps vous a-t-il fallu pour faire votre voyage en Europe tout récemment?

M. BREWIN: Je prétends qu'une force armée ne se transporte pas aussi facilement qu'un comité.

M. MARTIN: Je suis certain que, s'il était jugé à propos d'utiliser une force quelconque à un endroit donné, il serait possible de la transporter là rapidement. Mais personne ne peut prédire où une force établie pour les cas d'urgence servira. Nous ne pouvons pas prévoir la situation qui peut surgir. Je sais que la Défense nationale et notre propre ministère étudient les moyens à prendre pour modifier ou réorganiser ces forces de réserve en fonction des développements qui peuvent se produire. Nous avons été confrontés au Yémen avec une situation particulièrement difficile peu après le changement de gouvernement. La République arabe unie avait jeté des forces considérables dans le Yémen pour épauler les forces du gouvernement royal. Cette situation menaçait la paix de cette région traditionnellement turbulente du Moyen-Orient. C'est là que les opérations pacificatrices des Nations Unies ont obtenu le plus de succès et le secrétaire général, exerçant les pouvoirs qu'il croyait avoir, a décidé d'envoyer un groupe d'observateurs au Yémen. J'ai vite eu des entretiens avec lui et je lui ai fait savoir qu'il ne possédait vraiment pas l'autorité qu'il croyait avoir. Il avait l'autorisation de dépenser de l'argent pour un groupe d'observateurs en particulier, ou pour une opération pacificatrice autorisée, mais je considérais que la résolution n'était pas suffisante pour lui permettre de faire ce qu'il avait l'intention de faire. De toute façon, le conseil de sécurité s'est réuni

et, malgré l'abstention de l'Union soviétique, il a été possible d'envoyer au Yemen un groupe d'observateurs chargés de s'assurer si le processus de décrochage suivait son cours, d'une part en ce qui concernait les troupes de la République arabe unie et, d'autre part, en ce qui concernait la forme d'aide que fournissait l'Arabie saoudite. Nous n'avions aucune idée de ce que nous serions appelés à faire. La Yougoslavie a été priée de fournir des troupes de terre et on nous a demandé de fournir la couverture aérienne. Notre force de réserve n'envisage pas ce genre de travail. Par conséquent, elle ne pouvait pas servir pour cette opération et pour un problème de ce genre. Mais nous cherchons à établir des forces de réserve qui pourraient servir d'un plus grand nombre de façons, des forces mises à disposition non seulement par nous mais aussi, avec le temps je l'espère, par d'autres pays.

M. MANDZIUK: J'allais proposer que nous ajournions par déférence pour le ministre des Affaires extérieures.

Le PRÉSIDENT: J'ai sur ma liste les noms de membres qui voudraient apparemment poser des questions à M. Martin. Je me demande s'il conviendrait au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que nous nous réunissions cet après-midi? Est-ce possible?

M. MARTIN: J'ai une réunion à 4 heures cet après-midi, un comité du cabinet.

Le PRÉSIDENT: Qu'est-ce que le Comité désire?

M. MARTIN: Voici mon horaire. Je crois que nous pourrions nous réunir ce soir. Demain, je dois rencontrer la délégation de la Colombie-Britannique au sujet du Columbia. Lundi et mardi, je discuterai le Columbia avec le gouvernement des États-Unis. Par conséquent, je crois que je ne serai pas libre demain, ni lundi, ni mardi. Et je vais à la réunion de l'OTAN vendredi.

Le PRÉSIDENT: M. Martin dit qu'il serait disponible à 8 heures ce soir. Est-ce que cela convient au Comité?

Je vous annonce maintenant que le sous-comité directeur comprendra MM. Macquarrie, Brewin, Chapdelaine, Nesbitt, Cashin et votre président. Ces messieurs composeront le sous-comité du programme et de la procédure. Je prie ces messieurs de bien vouloir se réunir avec moi pour quelques moments dans mon bureau, à la porte 454D, après la période des questions. La séance est maintenant suspendue et sera reprise à 8 heures. On fera savoir aux membres dans quelle salle.

REPRISE DE LA SÉANCE

JEUDI 5 décembre 1963

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous commençons. Le sous-comité du programme et de la procédure, qui s'est réuni cet après-midi, recommande que M. H. O. Moran, directeur général de l'Office de l'aide à l'étranger, soit convoqué comme témoin pour jeudi prochain, le 12 décembre, à 10 heures. Il recommande aussi que le Comité finisse d'interroger le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur un sujet avant de passer à un autre sujet. Maintenant, que celui qui prendra la parole pose une question, après quoi nous épuiserons toutes les questions supplémentaires à venir sur ce sujet. Nous pourrions peut-être procéder ainsi dans l'ordre.

(Le rapport est accepté.)

M. REGAN: Monsieur le président, à propos des remarques générales de l'honorable ministre au sujet de l'O.E.A. et de la région des Antilles, je voudrais lui demander d'exposer les projets que nourrit le Canada pour ses relations avec la Fédération des Indes-Occidentales et des autres États du Commonwealth situés dans cette région et de dire si le gouvernement songe à entretenir des

relations économiques plus étroites avec eux. Je voudrais lui demander de plus si le Canada assumera une responsabilité quelconque pour la défense de ces régions, étant donné qu'il s'agit de nations du Commonwealth situées dans l'hémisphère occidental.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Me permettez-vous de répondre d'abord à votre dernière question? La défense est un sujet dont je ne peux rien dire.

Il existe une communauté d'intérêts entre le Canada et les pays des Antilles, car ce sont des membres du Commonwealth et j'ai des liens de vieille date avec eux pour cette raison. Il est donc naturel de s'attendre à ce que le Canada porte un intérêt tout particulier à ces pays. Beaucoup d'entre eux ont accédé à l'indépendance et n'ont pas besoin qu'on parle en leur nom. Naturellement, nous les traitons en États indépendants en tout ce qui concerne leur souveraineté. Le Canada n'a adopté aucune attitude paternaliste à leur endroit, mais le premier ministre a pris soin de dire au président lors de la rencontre de Hyannis Port que ces nations, pourvues de gouvernements régulièrement constitués et stables, avaient les mêmes problèmes que d'autres nations en croissance et que nous avions l'intention d'augmenter l'aide que nous leur donnons.

Quand j'ai communiqué au Parlement il y a quelques semaines notre programme pour l'année financière 1964-1965, j'ai confirmé qu'il renfermait des dispositions pour accroître notre aide aux pays des Antilles. Naturellement, nous discutons en ce moment les crédits de l'année financière 1962-1963 et il ne convient pas que je parle du programme que nous envisageons pour cette région en 1964-1965. Cela viendra quand seront connus les détails du programme prévu pour l'année financière en question.

Cependant, nous serions heureux, j'en suis sûr, que le Comité examine la question et dise quelle sorte d'aide, à son avis, ce programme devrait comporter. Deux de ces pays sont représentés à Ottawa par des missions. Ce sont deux hauts commissaires très distingués qui représentent, l'un Trinidad et Tabago, et l'autre la Jamaïque. De notre côté, nous avons deux hauts commissaires dans ces pays. Cette année, nous avons eu la visite du premier ministre de la Barbade, un pays dont l'évolution constitutionnelle est actuellement en marche. Nous avons espéré recevoir aussi la visite du premier ministre de la Jamaïque, mais certaines raisons chez lui l'ont empêché de venir. Cependant, j'ai vu le premier ministre Bustamante il y a quelques jours à Washington et je ne doute pas que nous aurons sa visite un de ces jours.

D'une façon générale, monsieur Regan, je peux dire que nous sommes liés à ces pays par une amitié traditionnelle et que le gouvernement canadien a l'intention de cultiver ses relations avec eux et, si fortes que ces relations soient, de les raffermir encore. Il y a des situations aux Antilles, cependant, qui peuvent retenir l'attention de tout pays du Commonwealth. Nous ne sommes pas représentés, par exemple, en Guyane anglaise, mais les développements dans ce pays offrent de l'intérêt pour nous par suite de l'existence de dépôts considérables de bauxite exploités par une des principales sociétés canadiennes. Pour cette raison, et parce qu'il s'agit d'un pays du Commonwealth situé dans les Antilles, nous portons un très grand intérêt à ce qui peut s'y passer.

Le Canada n'a pas d'instincts impérialistes et, naturellement, il n'y a de notre part en cela aucune visée impérialiste, mais les Antilles sont une des régions auxquelles nous portons un intérêt tout particulier.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Est-ce que je pourrais poser une question supplémentaire? En partant de ce que nous faisons actuellement, est-ce que le ministre peut nous dire au juste ce que nous projetons de faire?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je peux vous exposer ce que nous faisons actuellement dans le domaine de l'aide à l'étranger. Je croyais que nous nous en tiendrions pour le moment à une discussion générale et que le Comité se réserverait d'obtenir des précisions sur notre programme de l'Office de l'aide à l'étranger, par l'entremise de M. Hogan.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Le gouvernement a eu 18 mois pour tracer les programmes relatifs aux pays des Antilles, et nous ne pouvons plus parler d'eux en ces termes, car la Fédération des Indes-Occidentales n'existe plus. Nous avons maintenant affaire à une entité indépendante; Trinidad et Tobago en forment une autre. Je présume que le gouvernement a examiné la politique à adopter; et ce que le gouvernement projette de faire nous donnera une idée de l'ensemble de la politique du gouvernement à l'égard de cette région.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Voulez-vous parler de l'aide à l'étranger?

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): De tous les points de vue et de chaque point de vue en particulier.

M. MARTIN (*Essex-Est*): «Tous les points de vue», cela couvre une assez grande étendue de terrain. Il me faut demander des précisions. Comme je l'ai dit, nous songeons à donner de l'aide aux pays des Antilles, surtout sous forme de crédits. Nous répondrons ainsi à leurs demandes mieux qu'avec toute autre forme d'assistance. Les détails de ce programme appartiennent à l'année financière 1964-1965 et, avant que ce programme ait été entièrement tracé en consultation avec ces pays, il est impossible d'aller plus loin.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Les représentants du ministère des Affaires extérieures, en Jamaïque par exemple, travaillent-ils en étroite liaison avec les représentants du ministère du Commerce sur les questions commerciales?

M. MARTIN (*Essex-Est*): D'une façon très étroite.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Y a-t-il un principe de politique étrangère, ou plutôt une mentalité qui travaille à faire concorder notre politique étrangère avec notre politique commerciale afin de les intégrer l'une dans l'autre?

M. MARTIN (*Essex-Est*): En ce qui concerne notre politique commerciale, il y a des questions qu'il faudrait poser au ministère intéressé. En ce qui concerne la politique étrangère, comme je l'ai dit et comme vous l'avez mentionné, nous faisons partie avec eux de la même communauté de nations. Nous avons des vues communes touchant le Commonwealth, son utilité et son avenir. Nous avons eu des entretiens avec eux sur nos relations avec les institutions existantes dans les Amériques et nous avons des attitudes communes à l'endroit de problèmes comme le désarmement, les essais nucléaires et, en général, les problèmes qu'affrontent les Nations Unies. D'une façon générale, on peut dire, je crois, que nous souhaitons voir s'établir entre nos pays respectifs les mêmes relations que nous désirons entretenir à l'heure actuelle avec les autres pays du monde.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Mais au cours des huit mois qu'il a passés au pouvoir, le gouvernement n'a pas entamé de pourparlers directs pour refaire ou créer un programme particulier à l'égard de chacun de ces pays?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous parlez de l'aide à l'étranger?

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Oui.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Nous l'avons fait. Des consultations très actives se poursuivent actuellement avec ces pays. J'ai moi-même eu un certain nombre d'entretiens avec des fonctionnaires, et particulièrement avec les hauts commissaires, sur les formes d'aide qu'ils désirent et que nous croyons pouvoir leur accorder. Nous avons eu beaucoup de discussions avec eux.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): A quelles conclusions ces discussions vous ont-elles conduits?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Comme je l'ai dit, quand le programme sera présenté au Parlement en 1964-1965, ces détails seront révélés, mais nous ne pouvons pas nous occuper actuellement du programme conçu pour une année

future. Nous pouvons examiner maintenant et discuter les détails de ce que nous avons fait au cours de l'année financière 1963-1964.

Le PRÉSIDENT: M. Herridge, M. Chapdelaine, M. Balcer et M. Mandziuk ont manifesté le désir de prendre la parole. Ces messieurs ont-ils à poser des questions qui soient supplémentaires?

M. BALCER: La mienne l'est.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Balcer.

M. BALCER: Il y a deux ans, le Canada a construit et donné deux navires de commerce.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, deux navires ayant une valeur de \$5,866,000, monsieur Balcer. Ils ont été fournis en 1960 pour le cabotage entre les îles.

M. BALCER: Je voudrais savoir maintenant quel pays détient ces navires et quelle compagnie les exploite.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je vous obtiendrai ce renseignement.

M. BALCER: Il s'agit du commerce des Antilles.

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'obtiendra ce renseignement.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Mandziuk.

M. MANDZIUK: Le ministre nous dirait-il en peu de mots si, dans l'aide qu'il accorde sous forme de dons ou de crédits, le Canada fait une distinction entre les pays ayant une forme démocratique de gouvernement, ou les pays qui sont en voie de devenir tout à fait démocratiques, et ceux qui, ayant débuté comme démocraties, tournent actuellement en dictatures. Le ministre nous dirait-il si, entre ces pays, nous accordons la préférence aux nations du Commonwealth et si, parmi ces derniers, nous faisons cette distinction dont je parle, car certains d'entre eux ne sont pas de véritables démocraties.

Si ma mémoire est bonne, monsieur le président, le gouvernement des États-Unis a l'intention de réduire l'aide qu'il accorde aux pays qui n'ont pas un régime démocratique.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Notre programme d'aide à l'étranger, vous le savez, a débuté avec le plan de Colombo qui, dans sa période initiale, était limité aux pays du Commonwealth situés dans cette région. Les principaux bénéficiaires étaient l'Inde, le Pakistan et Ceylan. La forme de gouvernement de l'un de ces pays diffère actuellement de la forme de gouvernement des deux autres. Nous n'avons pas songé à accroître notre aide à cause de changements quelconques dans les formes de gouvernement, comme ce changement survenu au Pakistan par exemple. Nous accordons maintenant de l'aide à d'autres pays, Indonésie, Laos, Viet-Nam, Nigeria et Ghana.

M. MANDZIUK: Le ministre dirait-il ce qu'il pense du Ghana. Le Ghana n'est pas une démocratie; l'opposition y a été mise hors la loi et emprisonnée. Je veux savoir si le gouvernement, quand il s'agit de donner de l'aide à des pays du Commonwealth, en accordera à un pays qui se conforme aux principes démocratiques, de préférence à un pays comme le Ghana. Le gouvernement des États-Unis va faire cela.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne puis vous dire si nous le faisons ou si nous songeons à le faire. Nous accordons de l'aide au Ghana. Nous fournissons beaucoup d'instituteurs au Ghana. En élaborant notre programme, nous n'avons pas tenu compte des faits que vous alléguez en ce moment et que je m'abstiens de commenter, mais nous accordons de l'aide au Ghana.

M. MANDZIUK: Je doute que le ministre ait sous la main les chiffres voulus pour nous dire combien d'aide le Ghana reçoit.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je puis vous fournir ces chiffres, mais je croyais que nous nous en tiendrions pour le moment à une discussion générale. Nous

avons coutume de laisser M. Moran faire cela, mais je peux vous les fournir si vous le désirez.

Le PRÉSIDENT: Si les questions de M. Thompson et de M. Kindt sont supplémentaires, je les entendrai, sinon, je passe à M. Herridge.

M. THOMPSON: Depuis la fin de la Fédération des Indes-Occidentales, il y a un groupe d'îles qui sont plus ou moins retournées au rang de colonies ou qui, du moins, sont sous la dépendance du Colonial Office. Je songe aux îles Sous-le-Vent, la Barbade et la Grenade, qui se rangent dans la même catégorie que Saint-Vincent, la Dominique et St. Kitts-Nevis dans le groupe des îles du Vent. Le ministre aurait-il du nouveau à nous apprendre touchant la formation d'une fédération des Antilles de l'Est, où ces petites îles pourraient s'unir et former une nouvelle fédération.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne tiens pas à aborder cette question, qui se situe hors de notre champ d'action. Je ne voudrais rien dire qui puisse être interprété de près ou de loin comme un conseil donné à ces nations sur la ligne de conduite qu'elles doivent suivre.

M. THOMPSON: Je ne parlais que des développements.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne pourrais rien ajouter d'utile, je crois, à ce qui est de notoriété générale au sujet de la conférence tenue entre les ministres en chef de ce qu'on a appelé «les petits huit», conférence qui s'est tenue en mai dernier à Bridgetown pour tenter de formuler des recommandations en vue d'une fédération de ces petites îles. Il est apparu une divergence d'opinions sur la question de savoir si la fédération devait être très serrée avec gouvernement fédéral doté de pouvoirs considérables, ou bien très lâche avec pouvoirs restreints au centre. Je crois qu'il y a lieu de penser qu'une autre conférence constitutionnelle entre ces huit pays se tiendra à Londres avant la fin de la présente année. Tels étaient nos renseignements à la fin d'octobre. Certains indices font croire, ou du moins faisaient croire à ce moment-là, que la Grenade préférerait s'unir à l'État uni de Trinidad et Tobago plutôt qu'appartenir à une fédération des huit îles. De toute façon, des comités sont à examiner actuellement un projet d'union des plus grandes îles du groupe.

Je voudrais ajouter que cette conférence, dont j'ai dit qu'elle pourrait avoir lieu avant la fin de 1963, n'aura manifestement lieu que plus tard encore.

M. KINDT: Vous avez dit que le gouvernement songeait à accorder des crédits aux pays des Antilles. Pourriez-vous dire à quelle forme de crédit vous songez, un crédit gouvernemental, un crédit commercial ou les deux à la fois?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Des crédits garantis par le gouvernement. Notre pays ne pratique pas la formule des crédits de gouvernement à gouvernement.

M. KINDT: J'ai une autre question supplémentaire à poser. Pourriez-vous nous dire le montant de toute l'aide donnée à Tobago à la suite des ravages de l'ouragan?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Un total de \$20,000 pour la région des Antilles, y compris \$5,000 pour Tobago en particulier.

M. BALCER: J'ai une autre question supplémentaire à poser. Le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il pense de la possibilité que le Canada et les Antilles s'unissent pour former une grande confédération, comme l'ont proposé les journaux? Ce projet a suscité beaucoup d'intérêt, surtout dans les Maritimes. Quelles sont les perspectives à ce sujet et est-ce que des démarches ont été faites par le gouvernement canadien ou par les Antilles?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Pourriez-vous répéter la première partie de votre question? Voulez-vous parler des pays des Antilles?

M. BALCER: Il y a eu des rumeurs et des nouvelles dans les journaux voulant qu'il soit possible que le Canada et les Antilles s'unissent, ou plutôt que les Antilles deviennent une province du Canada.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je n'ai aucun commentaire à faire là-dessus.

Une VOIX: Ou les Bermudes?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Pas de commentaire là-dessus.

M. BALCER: Voulez-vous dire «pas de commentaire» au sens qu'il n'y a pas eu de discussion à ce sujet?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous me connaissez assez bien maintenant, monsieur Balcer, pour savoir que si je dis «pas de commentaire», je veux vraiment dire pas de commentaire.

M. HERRIDGE: Le ministre n'est pas le secrétaire d'État, il est le ministre.

M. MACÉWAN: Je voudrais poser quelques questions.

M. NESBITT: J'ai une question supplémentaire à poser.

Le PRÉSIDENT: Laissez-vous passer une question supplémentaire, monsieur MacEwan?

M. MACÉWAN: Oui, pourvu que je sois le suivant sur la liste.

M. NESBITT: Ma question concerne les Indes orientales.

Le PRÉSIDENT: Je crois que vous vous éloignez trop.

M. NESBITT: Je désire parler du plan de Colombo. Ce que j'ai à dire se rapporte au plan de Colombo.

Le PRÉSIDENT: Je ne considère pas cela comme une question supplémentaire au sujet des Antilles. J'inscris votre nom sur ma liste.

M. MACÉWAN: Je voudrais parler de la limite de 12 milles. En premier lieu, je voudrais poser une question au ministre touchant les droits des quatre pays qu'il a mentionnés cet après-midi ou ce matin, la France, l'Espagne, le Portugal et la Norvège, en rapport avec la limite de 12 milles au large des côtes. Y a-t-il un traité à ce sujet?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il faut diviser cette question en trois parties. Tout d'abord, il y a une différence entre l'extension de la mer territoriale au sens donné à cette expression en droit international, l'extension des limites des pêcheries qu'un pays considère comme lui appartenant en propre et les conséquences d'une déclaration unilatérale comme celle faite au Parlement le 4 juin par le premier ministre. Nous avons dit qu'après avoir épuisé tous les moyens d'en arriver à un accord collectif international pour étendre la zone de pêche, nous avons l'intention d'établir unilatéralement une telle zone pour les pêcheurs canadiens, mais qu'en le faisant nous tiendrions compte des droits historiques de pêche des pays concernés.

Naturellement, nous avons reconnu de prime abord que les États-Unis pouvaient prétendre à des droits historiques de pêche dans le golfe Saint-Laurent, la baie de Fundy, la baie d'Hudson, dans les îles de la Reine-Charlotte ainsi que dans les détroits de Dixon et de Hecate. L'étendue de ces droits historiques fait actuellement l'objet de pourparlers entre les États-Unis et le Canada. Comme je l'ai dit à la Chambre, nous avons eu des pourparlers semblables à Washington hier et aujourd'hui. Il m'est interdit, pour des raisons évidentes, de dire quoi que ce soit à ce sujet pendant que les négociations sont **en cours**, ni en ce qui concerne les revendications faites, ni en ce qui concerne les raisons qu'y oppose le gouvernement canadien. Je crois qu'à la fin de janvier ce problème en sera au point où nous pourrons dire que les vues des deux pays concordent sur ce sujet.

Je passe maintenant aux réclamations dont vous parlez. Vous avez demandé si elles s'appuyaient sur des droits acquis par traité ou, auriez-vous pu ajouter, sur l'usage international. Certaines des prétentions avancées s'appuient sur des traités. Dans le cas du Saint-Laurent, je soupçonne la prétention américaine de s'appuyer sur le traité de Paris de 1763, sur la convention commerciale de 1818 et sur le traité de Washington de 1912, et la prétention française

sur la convention de 1904. D'autres prétentions sont fondées sur la longue jouissance d'un droit. Le Portugal, la Norvège et aussi la France invoquent les droits historiques et il nous faudra attendre d'avoir rencontré ces pays pour connaître au juste la nature de leurs revendications.

M. MACÉWAN: Une seule autre question à ce sujet. Si aucun accord, ou, comme le ministre des Pêcheries l'a dit à Washington hier, si aucune entente n'est conclue avec les États-Unis et ces divers autres pays, dois-je conclure que le gouvernement procédera quand même unilatéralement?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui.

M. MANDZIUK: J'ai une question supplémentaire à poser. Je voudrais que le ministre nous dise si nous avons nous-mêmes des droits historiques ou des droits découlant de traités dans les eaux américaines, tout comme les Américains prétendent en avoir dans nos eaux côtières.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je l'ignore.

M. MANDZIUK: J'en doute beaucoup.

Une autre question. Vous avez parlé ce matin d'une nouvelle négociation avec les États-Unis. Cela veut-il dire que le Canada va tenter de modifier les dispositions de ces traités à l'avantage du Canada, ou bien s'agit-il simplement de faire un sommaire de ce qui s'est passé afin que ce soit clair à l'avenir?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne crois pas qu'il soit juste de dire que nous procédons à une nouvelle négociation.

M. MANDZIUK: Je croyais que vous aviez employé cette expression.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Si je l'ai fait, c'est par erreur, car nous ne sommes pas à négocier en vue d'un traité. Nous sommes à négocier en vue d'obtenir une reconnaissance qui ne sera pas nécessairement consacrée par une entente formelle; ce sera plutôt une concordance de vues.

M. HERRIDGE: Monsieur le président, les affaires extérieures m'intéressent beaucoup et je regrette de ne pas avoir été présent aux séances précédentes, car il m'a fallu être à d'autres comités. Je crois que le ministre a fait une déclaration au sujet de l'Organisation des États américains. Je suppose que c'était une déclaration rédigée avec le plus grand soin, couchée dans un langage superbe et mesurée au point de se prêter à plusieurs interprétations.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je vous assure que c'était une déclaration prudente.

M. HERRIDGE: C'est un sujet passionnant pour les gens qui s'intéressent à ces questions. J'ai constaté qu'il y avait trois écoles de pensée parmi ces gens. Je voudrais que le ministre en parle. Il y a d'abord une assez nombreuse école de pensée soutenant que l'expérience récemment acquise et l'histoire récente démontrent que, si nous entrons dans l'Organisation des États américains nous ne deviendrons qu'un simple laquet des États-Unis dont nous soutiendrons la politique en Amérique du Sud.

Selon la deuxième école de pensée, notre participation serait peut-être à souhaiter en théorie, mais elle serait trop coûteuse pour nous à l'heure actuelle à cause de l'ampleur de nos impasses budgétaires.

La troisième école de pensée, et je la trouve fort répandue parmi les gens qui s'intéressent à la question, prétend que nous avons plus d'influence sur la conjoncture en restant à l'écart de l'Organisation des États américains, comme on en a eu la preuve au sujet de Cuba. Nous n'étions pas dans l'Organisation des États américains et nous avons eu une politique distincte. Notre politique a été bienfaisante non seulement pour le Canada, mais aussi pour toute l'Amérique du Nord et toute l'Amérique du Sud dans l'ensemble. Je voudrais que le ministre se prononce nettement sur les opinions de ces trois écoles de pensée.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Comme vous dites, vous étiez occupé ce matin. Je sais tout l'intérêt que vous portez à ce problème, mais je me suis longue-

ment étendu sur cette question. Je ne répugne pas à le faire de nouveau, mais je crois qu'il me serait impossible d'exposer le partage des opinions d'une façon plus succincte et avec plus de talent que vous l'avez fait vous-même.

M. HERRIDGE: Vous reconnaissez que ce partage des opinions existe?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il y a aussi d'autres opinions. Certains envisagent l'association avec l'Amérique latine du point de vue spirituel, culturel et linguistique. Il y a une partie considérable de l'opinion dans notre pays qui possède une affinité culturelle avec une grande partie de la civilisation latino-américaine. Je suppose qu'il est possible de trouver d'autres raisons pour fonder une attitude ou une autre. Cependant, vous avez mentionné certains des arguments. Je ne dis pas vers quel argument je pense. Vous êtes dans l'heureux cas, comme je l'étais il n'y a pas longtemps, d'être simple député. Je ne suis plus simple député et je n'ai pas le droit de m'exprimer aussi librement que vous le faites sur certaines de ces questions. Si vous lisez ce que j'ai dit ce matin, vous verrez que j'ai longuement traité le sujet que vous mentionnez.

M. HERRIDGE: Dès que j'aurai mis la main sur un exemplaire du compte rendu, je l'apporterai chez moi comme lecture de chevet.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le somnifère idéal.

M. CHAPDELAIN: Pourquoi le Canada n'a-t-il pas d'ambassadeur au Vatican?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je suis certain que tous les Canadiens se sont réjouis du rôle exemplaire que le pape Jean XXIII a joué pour l'entretien de relations pacifiques dans le monde. Je suis sûr que les Canadiens reconnaissent que le pape Paul VI marchera dans la même voie. La question que vous me posez fait intervenir la politique du gouvernement. Comme vous le savez, la politique du gouvernement est toujours établie par le gouvernement, et c'est le gouvernement qui décide quand il annoncera sa politique. Je ne puis en dire plus.

M. CHAPDELAIN: Quelles sont les raisons pour que le Canada n'ait pas d'ambassadeur là tandis que la plupart des autres pays sont représentés? Est-ce à cause des différentes religions qu'il y a au Canada?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne puis rien ajouter à ce que j'ai dit.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): J'ai l'intention de prendre une nouvelle direction et de passer à la question du fleuve Columbia. Je suis disposé à attendre jusqu'à ce que je puisse le faire.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Si vous le faites, vous aurez l'appui de M. Herridge.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Chapdelaine, votre prochaine question est-elle supplémentaire?

M. CHAPDELAIN: Elle porta sur un sujet totalement différent.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Monsieur le président, au sujet du traité relatif au fleuve Columbia, je voudrais demander au ministre si le gouvernement du Canada, mise à part la question de prix dont nous avons tant entendu parler, négocie de nouveau les modalités et les conditions du traité actuel?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le premier ministre a exposé la politique du gouvernement à ce sujet pendant et après les élections. Le premier ministre l'a répétée et réaffirmée dans son entretien avec le président. Nous avons dit que, dans la forme où il était avant notre entrée en fonction, le traité n'était pas entièrement satisfaisant et que nous aimerions proposer certaines dispositions additionnelles sous forme de protocole. Le président s'est déclaré prêt à nous reconnaître le droit d'avancer certaines propositions qui seraient inscrites dans

un protocole et qui, acceptées par le gouvernement des États-Unis, pourraient s'annexer au traité sous forme de codicille. On a eu recours au truchement d'un protocole pour éviter d'avoir à présenter le traité de nouveau au Congrès. Nous avons négocié avec les États-Unis au sujet du protocole et de ce qu'il devrait renfermer à notre avis. Nous en sommes arrivés à une entente assez ferme et cela ne fait pas l'objet des négociations actuelles et n'est pas un obstacle à la conclusion définitive d'un accord.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Monsieur le président, le premier ministre de la Colombie-Britannique aurait dit, le 28 février dernier, qu'il ne manquait plus qu'un juste prix pour nous. Mercredi, le premier ministre Bennett a tourné en ridicule la proposition de l'opposition, qui voudrait remettre en négociation le traité du Columbia. Est-ce que la formule dont vous parlez, qui équivaut en réalité à négocier de nouveau certaines des conditions, a reçu l'assentiment et l'approbation du premier ministre de la Colombie-Britannique?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Pourrions-nous savoir ce qui a été négocié?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non. Vous savez bien que nous avons déjà discuté de cela à la Chambre des communes. Pendant que des négociations sont en cours, personne ne peut s'attendre à ce que ces négociations soient révélées publiquement, et le protocole est une très importante partie des négociations.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Le gouvernement américain a-t-il acquiescé à cette proposition?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): La province de la Colombie-Britannique y a-t-elle acquiescé?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Quel danger peut-il alors y avoir à le révéler?

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est simplement que la question du prix est très étroitement reliée au protocole même.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Cela n'a pas été réglé?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Y a-t-il des rencontres cette semaine?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Nous rencontrons les gens de la Colombie-Britannique à 10 heures demain matin et nous rencontrerons les négociateurs des États-Unis lundi et, au besoin, mardi.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Quelle sera la base de ces négociations?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne sais pas quelle sera la base, mais les discussions porteront en particulier sur la question de la compensation, la question du prix et les interprétations à donner à certains articles du traité qui se rapportent directement au prix.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Est-ce que ces négociations découlent en partie du fait que le premier ministre de la Colombie-Britannique exige un certain prix pour les avantages à prévoir en aval?

M. MARTIN (*Essex-Est*): A ce sujet, la Colombie-Britannique et le Canada sont parfaitement d'accord. Nous entrons dans la salle des négociations lundi pour aborder la question du prix.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Est-ce que le prix de cinq millièmes a été accepté?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous ne voudriez pas que je révèle une chose semblable à la veille des négociations.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): C'est le prix sur lequel insiste le premier ministre de la Colombie-Britannique.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne suis pas le premier ministre de la Colombie-Britannique. Toutes les paroles de lui que j'ai étudiées depuis l'accord avec la Colombie-Britannique me portent à croire que l'entente la plus parfaite existe entre le gouvernement et la Colombie-Britannique.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Il a dit que ce serait cinq millièmes.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je suis sûr qu'en y réfléchissant vous comprendrez pourquoi je ne puis commenter un chiffre quelconque. Si les négociations doivent porter là-dessus, je serais un piètre négociateur si je me permettais de vous révéler, avant la réunion, quelle sera notre position. Naturellement, vous savez aussi bien que moi quel bon négociateur est le premier ministre de la Colombie-Britannique.

M. HERRIDGE: Le ministre croit-il que les négociations aboutiront bientôt à un règlement satisfaisant?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Peut-être s'en trouve-t-il qui peuvent l'affirmer avec autorité, mais je ne suis pas l'un de ceux qui ont le droit de faire une prédiction de ce genre.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Les négociations porteront-elles aussi sur le montant que les États-Unis paieront pour les avantages qu'ils tireront de l'absence d'inondation? Cela fait-il aussi l'objet de la négociation ou de la remise en négociation?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Toutes les questions ayant quelque rapport aux avantages que le Canada rendra possibles et toutes les obligations assumées par le Canada—et je parle du Canada comme signataire du traité et représentant du propriétaire des ressources en question, la Colombie-Britannique—sont naturellement des questions reliées au prix.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Le ministre peut-il dire quand il espère pouvoir faire un exposé complet de toutes les conditions qui se négocient actuellement ou qui sont susceptibles d'être négociées?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Dès qu'un accord aura été conclu.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Autrement dit, le ministre n'espère plus un règlement pour le début de l'automne.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Le début de l'automne est passé.

M. KINDT: Le gouvernement du Canada sera-t-il lié à tout jamais par les dispositions du traité relatives à la régularisation du débit, et dont un comité sera chargé?

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est une question qui entre dans le traité et qui soulève un des cas d'interprétation très intimement liés aux négociations.

M. HERRIDGE: J'ai des amis qui sont prêts à parier jusqu'à \$1,000 que le traité ne sera jamais signé. Ils m'ont demandé de vous inviter à accepter le pari.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je vous donne gratuitement un conseil d'avocat. La loi interdit aux législateurs d'accepter des paris.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Le ministre me permettra de lui apprendre que le 10 janvier dernier le chef du parti libéral en Colombie-Britannique a justement fait une déclaration semblable. Il a dit que cela n'avait à peu près aucune chance d'être ratifié par le parti libéral à Ottawa.

M. MARTIN: Il avait raison. La ratification ne peut pas venir du parti libéral; la ratification viendra du gouvernement après qu'elle aura été autorisée par le Parlement du Canada.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Est-ce une question politique?

M. MARTIN: Je crois que, dans les questions de ce genre, aucun de nous n'est vraiment partisan.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Je voudrais obtenir une assurance du ministre: celle que, dans les négociations, les travaux de la rivière Mica seront protégés et que nous rejeterons tout accord qui ne comportera par la reconstruction du barrage de la rivière Mica.

M. MARTIN: Le projet de la rivière Mica compte pour beaucoup dans tout cela, mais je me trouverais à révéler la position du Canada si je me permettais même de le discuter.

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): Il me faut revenir à la charge. En s'abstenant ainsi de donner une réponse directe, le ministre laisse-t-il entendre qu'il est possible que le projet de la rivière Mica ne soit pas réalisé?

M. MARTIN: Vous auriez tort de tirer une conclusion semblable.

M. GELBER: Monsieur le président, j'ai deux questions à poser, l'une sur l'OTAN et l'autre sur l'aide technique. Nous reconnaissons tous que nous avons nombre d'engagements à respecter en temps de paix et les plus sacrés sont nos engagements envers l'OTAN. Nous avons attiré l'attention de nos partenaires, pas toujours avec succès, sur l'article 2 du traité. Et maintenant que la Grande-Bretagne se trouve exclue du Marché commun en Europe, la possibilité de donner à l'OTAN l'expansion prévue par l'article 2 s'éloigne encore plus et, par suite de la façon dont la France conteste l'hégémonie des États-Unis dans l'OTAN, la position militaire de l'OTAN pourra se trouver affaiblie. Le ministre estime-t-il que l'OTAN revêt moins d'importance parmi nos engagements, ou bien que l'OTAN se transformera pour faire face à ces situations nouvelles?

M. MARTIN: Vous avez posé une série de questions. Je vais essayer de répondre à chacune, en ordre, si ma mémoire reste fidèle.

En premier lieu, il est vrai que le Canada attachait une grande importance à l'article 2 du traité, article fondé sur le principe que nous avons fréquemment invoqué et selon lequel l'assistance militaire et la conjugaison militaire au sein de l'alliance constituent sans doute un aspect important du traité, mais que la reconnaissance des intérêts économiques des membres de l'OTAN pourrait améliorer le sort des collectivités en cause.

Il est vrai, comme vous le savez bien, que l'article 2 n'a jamais reçu d'application réelle; mais on a fait des progrès sensibles dans cette voie depuis la naissance de l'O.E.C.E. L'Organisation européenne de coopération économique, qui a succédé à l'organisme chargé de la réalisation du plan Marshall, ne comprend pas seulement les membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord, mais aussi des pays de la collectivité européenne, les pays du marché commun, les pays de la Zone européenne de libre-échange, les pays européens qui n'appartiennent à aucun de ces groupes économiques et aussi les États-Unis et le Canada.

L'O.E.C.E. s'efforce de servir les intérêts économiques des membres de l'alliance et ceux des pays que j'ai mentionnés et qui ne font pas partie de l'alliance. Quand l'O.E.C.E. a été créée, comme nous l'a rappelé l'ancien ministre des Finances, elle devait, en plus de jouer ce rôle, établir une liaison quelconque entre les pays nord-américains, le Canada et les États-Unis, et les pays du Marché commun. En très grande partie, cet objectif a été atteint. L'O.E.C.E. se livre à de très importants travaux intéressant le bien-être économique des pays intéressés. Elle va jouer un rôle, non pas à titre d'organisme, mais par l'entremise de ses membres; à la conférence sur le commerce et le développement que les Nations Unies tiendront sous peu en Europe, alors que les pays développés du groupe aborderont des questions commerciales avec les nations les moins développées du monde.

L'action de l'O.E.C.E., la proposition Kennedy prévoyant une réduction linéaire de 50 p. 100, ce qu'on a appelé l'initiative Kennedy, et les discussions relatives aux Accords de Genève, GATT, contribuent toutes à satisfaire le besoin que des pays comme le Canada ont senti dès les débuts de l'OTAN, le besoin de s'occuper des relations économiques. Je dois dire que les moyens de consultation se sont considérablement améliorés et, comme je l'ai moi-même constaté l'autre jour à la réunion de Paris, je suis sûr que nous trouverons dans l'O.E.C.E. le genre de véhicule que nous aurions voulu créer si l'article 2 du traité avait reçu une pleine application.

Quant au rôle futur de l'OTAN, je ne peux répondre à cette question qu'en rappelant les circonstances qui ont donné naissance à l'OTAN. Sa création a résulté en partie d'une idée lancée par un ancien premier ministre du Canada, M. Saint-Laurent, dans un discours qu'il prononçait devant un comité des Nations Unies en 1946. On a créé l'OTAN pour établir une alliance défensive en l'absence du genre de coopération militaire qu'on envisageait quand les Nations Unies furent mises sur pied. Par suite de l'intransigeance que l'Union soviétique affichait, les nations du monde qui s'inquiétaient devant les proportions prises par la puissance militaire de l'Union soviétique ont été forcées de se prévaloir des dispositions de l'article 51 de la Charte des Nations Unies et à établir entre elles une alliance défensive.

A mon avis, l'existence de cette alliance dépendra de la mesure où il sera possible de compter sur les Nations Unies pour fournir la sorte de garantie collective que leur défense exigera aussi longtemps que la menace actuelle planera sur le monde. Pendant combien de temps? Je ne saurais le dire.

Il y a un autre aspect que je voudrais souligner. Il nous faut reconnaître que l'alliance de l'OTAN, toutes considérations militaires mises à part, groupe un certain nombre de nations unies entre elles depuis un très grand nombre d'années par de fortes attaches. J'espère que la menace actuelle finira par se dissiper et personne ne peut dire quand elle se dissipera, mais nous pourrions alors envisager l'expansion de l'idée Atlantique et je souhaite que cette expansion se fasse vers le dehors et non vers le dedans.

M. HERRIDGE: Pendant longtemps, chaque année, on nous a chanté les louanges de l'article 2, qu'on invoquait comme l'une des grandes raisons que nous avions de soutenir l'OTAN et, maintenant que les circonstances ont changé, voilà que l'article 2 n'a plus aucune valeur réelle.

M. MARTIN: Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire et je ne voudrais rien dire de semblable. Je ne veux pas que mes paroles soient mal interprétées. L'article 2 fait encore partie du traité. Mais je crois que, dans une large mesure en ce moment, l'O.E.C.E. et les autres instruments que j'ai mentionnés répondent à ce genre de besoins.

M. GELBER: Mais vous ne prévoyez pas que les liens de l'OTAN même s'affaibliront et que le Canada s'écartera de l'Europe?

M. MARTIN: Non. Je ne connais pas la moindre raison qui puisse faire soupçonner que le Canada manifeste moins d'intérêt qu'auparavant à l'endroit de l'OTAN. Le Canada est très soucieux de s'acquitter de ses obligations au sein de l'OTAN. A mon avis, il est fort exagéré de parler de l'état de désarroi de l'OTAN. L'OTAN est une alliance de nations éprises de liberté, et la liberté implique nécessairement le droit de dissidence. Je ne veux pas insister sur le mot «dissidence», mais la liberté ne va pas sans le droit de dissidence, le droit de désaccord. Cela est inhérent à toute association de pays libres; mais on aurait tort d'exagérer tout ce qui, de temps en temps, peut faire croire que l'unité ne prévaut pas au sein de l'alliance. Les idées diffèrent quant à certains aspects militaires de l'OTAN et cela est bien connu dans le monde entier. Cependant, la situation ne nous donne aucune raison, je crois, de prétendre que l'OTAN est dans un état de désarroi. L'OTAN est une alliance défensive d'une

importance capitale et elle assure un degré suffisant de sécurité aux nations membres. Je crois que cela est nécessaire face à la situation que ces nations affrontent à l'heure actuelle dans le monde.

M. KINDT: J'ai une question supplémentaire à poser. Étant donné que l'article 2 est économique plutôt que militaire, n'est-il jamais rien résulté des pourparlers sous forme de résultats bienfaisants pour les différents pays membres de l'OTAN? Je ne voudrais pas entendre dire que l'article 2 et tout ce qui a découlé des discussions dont l'article 2 a fait l'objet aux conférences de l'OTAN n'ont pas produit de résultats.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Moi non plus.

M. HERRIDGE: Le ministre nous dirait-il quels ont été les résultats économiques?

M. MARTIN: Il serait impossible de ne pas donner aux États membres la plus entière liberté de discuter d'autres problèmes en plus des problèmes militaires, car ils ont une multitude d'intérêts en commun et se réunissent constamment, et il se tient aussi deux sessions ministérielles par année.

M. HERRIDGE: Est-ce que le ministre pourrait citer des résultats concrets de tout cela?

M. MARTIN: J'ai dit que nous n'avions jamais considéré que l'article 2 avait reçu une attention suffisante. Mais j'ai mentionné que l'existence même de l'alliance doit fatalement produire des résultats bienfaisants. Je ne parle pas du point de vue militaire; mais songez à ce qui aurait fort bien pu se produire dans l'OTAN si ces pays, dont la communauté d'intérêt est si grande, n'avaient pas eu l'occasion de se rencontrer aussi souvent qu'ils l'ont fait pour discuter de problèmes différents des problèmes militaires. Les discussions ont porté sur le commerce; puis il y a eu le travail accompli par «les trois sages» et les recommandations qu'ils ont faites. Il faut sans doute tenir compte de tout cela.

M. HERRIDGE: Les recommandations sont restées en plan.

M. MARTIN: Vous et moi, à titre de citoyens d'un monde libre, nous connaissons la valeur de la libre discussion. Nous savons que, même si les entretiens n'aboutissent pas nécessairement à des ententes, les différents points de vue exprimés par divers pays sont présentés ensuite dans l'esprit des gouvernements quand ils élaborent leur politique; pas dans toute la mesure, peut-être, qu'on le souhaiterait, mais il y a échange d'idées. C'est sûrement ce que l'OTAN a fait tant sur le plan économique que sur le plan militaire. Quant à toucher du doigt un avantage particulier, c'est ce que je ne puis pas faire et je doute que quelqu'un d'autre puisse le faire. Mes anciens rapports et mes rapports actuels avec l'OTAN, à titre de ministre des Affaires extérieures, ne me laissent aucun doute quant à la grande valeur que cette association possède en plus de sa valeur militaire. Cette valeur se trouve considérablement accrue maintenant par une organisation supplémentaire, l'O.E.C.E., dans laquelle sont représentés entre autres tous les pays de l'OTAN et maintenant aussi le Japon.

M. HERRIDGE: Vous dites que c'est une organisation supplémentaire. Elle est entièrement distincte.

M. MARTIN: Supplémentaire au sens qu'elle concorde avec les buts visés par l'article 2.

M. CHAPDELAIN: J'ai une question à poser au ministre. Étant donné la virulente déclaration que le ministre a faite à la Chambre l'autre jour contre Pretoria et le Portugal, est-ce que le Canada a l'intention de recourir à des sanctions commerciales ou autres contre ces pays afin de contribuer d'une façon ferme et positive à l'amélioration du comportement des races entre elles?

M. MARTIN: Il y a deux pays en cause. Je crois qu'il nous faut faire une distinction entre eux. En premier lieu, quand j'ai dit à la Chambre l'autre jour que nous condamnions certains aspects de la politique coloniale pratiquée par le

Portugal, je ne faisais pas une déclaration nouvelle. Elle avait été faite aussi par le gouvernement précédent, et je l'avais moi-même faite aux Nations Unies. Je me suis trouvé à répéter que nous trouvons regrettables certains aspects de la politique coloniale de ce pays.

Quant à savoir quelle mesure le Canada a prises jusqu'ici en face de ces violations des droits et des libertés fondamentales de l'homme, le Canada a déjà mis il y a quelque temps un embargo sur la vente d'armes au Portugal, qui est pourtant membre de l'OTAN. On ne lui vend des armes qu'en sa qualité de membre de l'OTAN et non pas pour qu'il s'en serve pour appliquer sa politique coloniale.

En ce qui concerne la situation en Afrique du Sud, le Canada, au cours de la session actuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies, s'est joint à une centaine d'autres pays pour condamner la politique actuelle de ce pays à l'égard des aborigènes, la politique dite d'apartheid. Il y a environ six semaines, pour donner suite à une requête que nous avait adressée le secrétaire général en conformité d'une décision du conseil de sécurité, nous avons annoncé un embargo sur les expéditions d'armes à ce pays. Hier, sur une proposition du délégué de la Norvège, le conseil de sécurité a pris une décision dont nous allons examiner la portée. Comme membre loyal des Nations Unies, nous allons étudier à fond cette recommandation pour voir si les mesures que nous avons déjà prises n'en constituent pas une application.

M. BREWIN: L'Afrique du Sud jouit-elle encore du tarif préférentiel comme membre du Commonwealth?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Pas comme membre du Commonwealth.

M. BREWIN: J'ai demandé si elle était membre du Commonwealth.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Les droits dont elle jouissait comme membre du Commonwealth n'ont pas été abandonnés.

M. MANDZIUK: Nous n'avons que des louanges à adresser au gouvernement, je crois, pour la façon dont il a condamné la politique coloniale du Portugal et la politique «d'apartheid» de l'Union sud-africaine, mais je pense que beaucoup de Canadiens ont été déçus de ce que le ministre et le reste de la Chambre des communes ne soient pas allés plus loin, et de ce que le ministre n'ait pas condamné devant le Comité la politique coloniale qui existe en Europe, mais nous savons tout l'intérêt que le premier ministre lui-même porte à ces pays situés derrière le Rideau de fer, où l'on s'efforce de détruire les populations sur les plans culturel, religieux, financier et de toutes sortes d'autres façons.

J'en arrive à ma question, monsieur le président. La politique du Canada aurait-elle changé et est-ce que, pour une raison ou pour une autre, nous préférierions ménager actuellement M. Krouchtchev et abandonner à leur sort, derrière le Rideau de fer, ces nations qui sont privées du droit de s'exprimer et du droit de choisir elles-mêmes leur propre forme de gouvernement? Je crois que le ministre s'est personnellement exprimé d'une façon très favorable sur ce point. Existe-t-il maintenant en vous une divergence d'opinion entre le ministre des Affaires extérieures et le simple particulier? Y a-t-il une divergence d'opinion en vous entre le Canadien et le ministre de la Couronne?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Monsieur Mandziuk, vos questions arrivent à point. Si je n'ai rien dit jusqu'ici au Comité à ce sujet, c'est surtout parce que la question ne m'avait pas été posée. Vous êtes déçu, avez-vous dit, de ce que je n'aie pas abordé ce sujet dans mon exposé à la Chambre des communes. Cet exposé, comme je l'ai dit dès le début, portait sur la politique extérieure du Canada en rapport avec deux aspects de la conjoncture internationale: les relations entre l'Ouest et l'Est et notre façon d'interpréter leur évolution, puis l'apparition de nouveaux États dont plusieurs sont devenus membres des Nations Unies. Je n'avais pas l'intention de traiter d'autres problèmes en plus de ces deux questions. Cependant, vous me fournissez maintenant l'occasion de le faire et je la saisis sans hésiter.

Je l'ai dit dans la déclaration que j'ai faite aux Nations Unies sur la question de «l'apartheid» et dans celle que j'ai faite à ce sujet avant l'ordre du jour à la Chambre des communes il y a quelques semaines, quand j'ai annoncé notre embargo sur les expéditions d'armes à l'Afrique du Sud: sans doute déplorons-nous l'existence de la politique «d'apartheid» en Afrique du Sud, comme nous déplorons partout les distinctions de race, mais nous ne croyons pas pour autant que le bon moyen de punir de sa conduite injuste une nation récalcitrante consiste à expulser cette nation des Nations Unies. Le gouvernement estime qu'on ne mettra pas fin aux injustices d'un pays envers une race en expulsant ce pays de l'organisation et qu'il y a un grand avantage au contraire dans la confrontation que sa qualité de membre des Nations Unies impose à ce pays; telle est notre politique. C'est là notre attitude, non seulement aux Nations Unies, mais aussi dans d'autres organismes dont certains membres se comportent d'une façon que nous n'approuvons pas, des organismes comme l'Organisation internationale du travail et les autres organismes émanés des Nations Unies. Si nous prenons cette position, et je l'ai bien dit à la Chambre, c'est qu'il y a d'autres États membres, en plus de l'Union sud-africaine, en plus du Portugal, qui se rendent eux-mêmes coupables de certaines formes d'injustice envers une race ou l'autre que nous ne pouvons pas approuver et que nous n'approuvons pas. Je n'ai pas besoin de vous mettre les points sur les «i», j'en suis sûr, monsieur Mandziuk...

M. MANDZIUK: Mais vous devriez le faire pour le reste de l'univers, monsieur le ministre.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je vous prie de me laisser terminer. Je disais que je n'avais pas besoin de vous expliquer par le menu ce qui se dégageait si clairement de ma déclaration à la Chambre et que j'avais dit déjà auparavant à l'Assemblée générale des Nations Unies. Bien sûr, il y a des États membres qui ont pratiqué diverses formes d'injustice, qui ont réduit des peuples en esclavage, en Europe et ailleurs, et nous ne pouvons pas les approuver et nous ne les approuvons pas. Je souhaite avec vous voir finir cette période de jugation.

En juin dernier, j'ai saisi l'occasion d'une déclaration publique pour proclamer à nouveau la politique du gouvernement du Canada à cet égard, une politique énoncée par tous nos gouvernements depuis la fin de la deuxième grande guerre. Je parlais alors aux Slovaques de Toronto et c'était de ma part une nouvelle répudiation des traitements injustes qui se pratiquent contre certaines gens en Europe et dans d'autres parties du monde. L'autre jour, j'ai déposé à la Chambre des communes une certaine correspondance que j'ai eue, à titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, avec certaines associations juives au Canada au sujet des persécutions infligées aux Juifs actuellement domiciliés en URSS. Depuis la naissance des Nations Unies, tous les gouvernements du Canada ont répudié sans réserve et avec force la façon dont l'Union soviétique et d'autres pays érigent l'injustice en système contre des particuliers, des groupes, voire des nations.

Vous songez peut-être à des mesures plus positives, car c'est ainsi que vous vous êtes exprimé, je crois. Mais auriez-vous oublié que le gouvernement précédent avait fait part de l'intention qu'il avait de présenter une motion sur ce point à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est un sujet auquel il n'a pas donné suite. J'ai l'avantage d'avoir les pièces en question sous les yeux au secrétariat des Affaires extérieures, mais je n'ai pas l'intention de commenter la façon d'agir du gouvernement précédent à cet égard. Cependant, il n'y a pas eu de suite.

M. MANDZIUK: Nous savons pourquoi il n'y a pas eu de suite.

M. MARTIN (*Essex-Est*): La raison pour laquelle il n'y a pas eu de suite peut expliquer pourquoi aucune motion semblable n'a été présentée à la

session actuelle. Mais M. Saint-Laurent, quand il était secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et le premier ministre actuel, avant et depuis qu'il est en fonction, n'ont pas laissé planer le moindre doute à cet égard sur les vues des gouvernements dont ils faisaient partie. L'ex-premier ministre, M. Diefenbaker, lors de la session de l'Assemblée générale en septembre 1957, a prononcé un discours remarquable, dont je l'ai d'ailleurs félicité en d'autres circonstances, s'est servi des idées et même des propres termes employés par deux de mes prédécesseurs à d'autres époques. Il nous est arrivé une fois aux Nations Unies de présenter une motion, j'oublie en quelle année au juste, mais je crois que c'était en 1950, une motion qui réprouvait la persécution subie par les autorités religieuses dans trois des pays satellites. Vous savez quelles ont été les conséquences de cette motion.

M. HERRIDGE: Était-il question de l'Espagne dans cette même motion?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Non, pas dans cette motion, l'Espagne est une autre affaire. De grâce, ce dont nous parlons est déjà suffisamment compliqué.

Je sais tout l'intérêt que vous portez à ce problème, monsieur Mandziuk, vous, un Canadien distingué qui êtes d'origine européenne, et je vous assure que nous partageons les vues déjà exprimées à ce sujet par des premiers ministres et des secrétaires d'État aux Affaires extérieures. Je suis particulièrement conscient de ce chagrin parce que je représente au Parlement tout un éventail de Canadiens d'origine européenne et dont beaucoup ont encore des parents dans certains de ces pays. Ayez l'assurance que nous prenons et continuerons de prendre toutes les mesures que nous pouvons prendre pour essayer de corriger cette situation.

M. MANDZIUK: Je vous remercie, monsieur le ministre, mais pendant que nous gardons le silence, ces gens perdront tout espoir. Et l'espoir d'être libres un jour, je crois, est leur seule raison de vivre. Je parle de toutes les nations satellites.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je vous en donne l'assurance. Nous n'avons pas gardé le silence à ce sujet; nous ne gardons pas le silence en ce moment et nous n'avons pas l'intention de nous taire.

M. MANDZIUK: Si j'ai bien compris, nous sommes privés de l'appui des Nations Unies parce que les nations d'Afrique et d'Asie n'entendent pas par colonialisme la domination de certains blancs par d'autres blancs, mais la domination des noirs par les blancs et des jaunes par les blancs.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne voudrais pas que ma dernière observation soit interprétée comme un reproche de ma part aux nations africaines de ne pas avoir proposé ou accepté une motion.

M. MANDZIUK: Alors, qui blâmez-vous?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je n'ai l'intention de blâmer personne.

M. MANDZIUK: Personne d'autre que vous-même?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Si vous pensez que je mérite un blâme.

M. MANDZIUK: Je me souviens des discours prononcés aux Nations Unies par M. Macquarrie, qui préside le Comité ce soir, et je crois que, personnellement, vous les avez bien accueillis. Maintenant, vous gardez le silence. Qu'est-ce que cela veut dire?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Vous dites que nous restons silencieux. Je nie que nous restions silencieux.

M. MANDZIUK: Quand vous parlez aux Slovaques de Toronto, qui vous entend? Il faut que vous parliez du haut d'une tribune mondiale.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Et nous l'avons fait.

M. REGAN: J'invoque le Règlement. Je sais que d'autres membres veulent poser des questions au ministre. Cela tourne au débat.

M. MANDZIUK: Je m'excuse. Je ne croyais pas que cela durerait si longtemps.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je voulais seulement finir ma réponse. Non, nous n'avons pas gardé le silence à ce sujet. Nous n'avons pas l'intention de nous taire, mais nous ne voulons pas recourir à des artifices qui, tout en servant peut-être des fins particulières, ne feraient pas avancer d'un iota la cause légitime qui nous tient à cœur, M. Mandziuk et moi.

M. MANDZIUK: Merci.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser sur le sujet traité par M. Mandziuk?

M. FLEMING (*Okanagan-Revelstoke*): J'ai une question qui s'y rapporte. Je voudrais demander au ministre si, par ses bons offices, on pourrait procurer à tous les membres du Comité les textes des déclarations faites par les représentants du Canada aux six commissions des Nations Unies ainsi qu'à l'Assemblée générale, de façon que, pendant tout le cours de nos délibérations, nous ayons sous la main une collection aussi complète que possible des déclarations faites par les représentants du Canada?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Nous pourrions sans doute le faire.

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il demander cette documentation? Assentiment.

M. GELBER: Je voudrais poser une question au ministre en rapport avec les secours d'ordre technique. C'est une idée que j'ai mise de l'avant au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône. Je m'étais inspiré d'une proposition faite en premier lieu par Dag Hammarskjold quand il a parlé devant les membres de l'Association internationale du droit à l'Université McGill. Dans ce discours, il avait proposé l'établissement d'un corps international de fonctionnaires qui seraient à la disposition des pays en voie de développement et pouvant avoir besoin de leurs services, et dont les carrières et les promotions seraient assurées par un organisme international. Cela n'a pas été fait aux Nations Unies et je me demande si, dans les cadres de l'administration fédérale au Canada, il serait possible de recruter et de former un groupe spécial de fonctionnaires qui feraient partie de notre aide aux pays sous-développés et qui aideraient au développement des pays demandant des formes spéciales d'aide. Je parle d'hommes qui feraient leur carrière dans ce domaine mais seraient sur le même pied que les autres fonctionnaires canadiens quant aux promotions, aux traitements et à la retraite. Les Britanniques ont eu des régimes administratifs particulièrement admirables dans leurs colonies, qu'on dise ce qu'on voudra de leur politique coloniale. Beaucoup d'Anglais, d'Écossais, d'Irlandais et d'autres ont servi dans le monde entier. Je me demande si, à notre époque, alors que nous songeons à aider des États libres et indépendants, nous ne pourrions pas créer des carrières semblables pour des Canadiens qui participeraient aux progrès et à l'éclosion de ces nouveaux États?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je me souviens bien de cette proposition de feu Dag Hammarskjold. Aucune mesure concrète n'a été prise aux Nations Unies, mais je suis heureux de dire que le Canada a plusieurs fonctionnaires qui servent, comme vous le savez, dans un certain nombre de pays et dont les rentes de retraite se trouvent assurées par nous. Les contributions de ce genre augmentent constamment. Nous avons fourni de l'aide aux ministères des Affaires étrangères d'un certain nombre de pays amis. J'en ai dit un mot ce matin. Nous avons fourni de l'aide sous forme d'une participation directe de divers ministères. Nous avons mis à leur disposition certains de nos propres fonctionnaires. Nous avons aidé à former un certain nombre de sujets pour les ministères des Affaires extérieures de certains pays du Commonwealth. A la récente session de l'Assemblée des Nations Unies, par exemple, un jeune homme

du service diplomatique d'un État africain était attaché à notre délégation. Après un stage aux Nations Unies, il est venu passer un mois, je crois, au secrétariat des Affaires extérieures. Cette coutume se répand et j'espère qu'elle continuera de se répandre parce que c'est une forme d'aide très précieuse pour beaucoup des pays en voie de développement.

M. LACHANCE: J'ignore si la question que je vais poser relève de votre ministère. De toute façon, je vais essayer de la poser. Au cours de la dernière conférence de l'OTAN à Paris, j'ai trouvé, comme d'autres députés, pour le moins étrange que le même homme se trouvât à cumuler le poste de commandant en chef des forces alliées et celui de commandant en chef des forces américaines en Europe. Ne croyez-vous pas qu'il y aurait conflit d'intérêts et beaucoup d'ambiguïté advenant une guerre ou un cas d'urgence?

M. MARTIN (*Essex-Est*): A l'heure actuelle, le commandant des forces alliées est le général Lemnitzer, qui est citoyen de l'un des pays de l'OTAN. Il est vrai que son prédécesseur, le général Norstad, et avant lui le joueur de bridge, le général Gruenther—qui était bon bridgeur et bon soldat—étaient des nationaux du même pays; cela est vrai. Ils étaient par hasard des nationaux de la puissance qui contribue le plus de forces militaires. Je ne vois aucune possibilité de conflit à cause de cela. Celui qu'on choisit est nécessairement un ressortissant d'un pays quelconque de l'OTAN et, en principe, on pourrait faire la même objection. A mes yeux, il n'y a pas nécessairement conflit.

M. LACHANCE: Mais le fait qu'il est commandant en chef des forces alliées et en même temps commandant en chef des forces américaines pourrait entraîner un conflit d'intérêts en cas de guerre, ou en cas de mésentente entre le conseil de l'OTAN et les États-Unis.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne discerne aucun conflit. Naturellement, les États-Unis fournissent un très grand apport à l'OTAN. C'est un apport que nous reconnaissons tous et que nous apprécions à sa juste valeur. A titre de porte-parole d'un des membres de l'OTAN, je tiens à dire que nous sommes très reconnaissants envers les États-Unis de la contribution qu'ils fournissent à l'OTAN.

M. LACHANCE: Supposons que le conseil de l'OTAN donne un ordre à son commandant en chef. Que se passerait-il?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je suis sûr que les intérêts des États-Unis ne sont pas seulement fondés sur leurs propres intérêts nationaux, mais aussi sur les intérêts de l'alliance même. Chaque pays contribue non seulement à sa propre défense, mais aussi à la défense commune. Je crois que ce principe dominant empêcherait tout conflit inutile d'intérêts entre les deux loyautés qui, en théorie, se rencontrent dans le même homme.

M. KINDT: Quelles sont les représentations proportionnelles des différents pays de l'OTAN dans sa direction?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Chaque nation a un représentant au conseil de l'OTAN. Le Canada a un représentant qui a rang d'ambassadeur. Il est membre du conseil et il est sur un pied d'égalité avec les représentants de tous les autres pays membres du conseil. Deux fois par année, il y a une réunion ministérielle, en mai et en décembre. Les ministres des Affaires étrangères assistent à toutes ces réunions; les ministres de la Défense sont censés assister à une des deux séances ministérielles et les ministres des Finances y assistent occasionnellement. Cependant, toutes les délégations sont sur un pied d'égalité. Elles ont les mêmes droits de participation et de décision. Les décisions de l'OTAN ne sont pas prises par un groupe, mais pas les membres de l'alliance.

M. DUBÉ: Je voudrais obtenir l'opinion du ministre sur ce qu'on appelle la rupture entre la Russie et la Chine rouge. Y aurait-il là un élément à étudier et à exploiter ou bien est-il préférable de ne pas y prêter attention?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il est évident qu'il y a une scission idéologique ou qu'il y a scission entre les deux principaux camps communistes du monde. La récente réunion de Moscou l'a clairement fait voir et les développements qui ont suivi depuis l'ont confirmé. La cause se trouve dans une série de différends, dont le principal est la thèse de l'inévitabilité de la guerre que soutient Pékin, tandis que Moscou préconise une politique de coexistence. Je crois que la scission est très significative et très profonde. Il serait dangereux de tabler sur l'évolution de ce différend, mais celui-ci me semble indéniable. Nous aurions tort, je pense, d'en conclure que les deux parties à ce différend ont cessé de partager les mêmes vues quant à la propagation du communisme lui-même. D'ailleurs, le président Krouchtchev a dit qu'en dépit de ce différend l'Union soviétique ne cessait pas d'affirmer que la propagation du communisme à travers le monde était toujours à souhaiter. Le communisme n'en continue pas moins, de plus, à être pratiqué par l'Union soviétique elle-même. Cette scission était commencée depuis quelque temps, je crois, et les causes en sont nombreuses. Elle n'est pas d'origine récente. Les événements survenus depuis un an n'y sont pas étrangers, mais ne l'ont pas causée. Les causes remontent à un certain nombre d'années. Elles remontent à des discussions et à des positions prises par les deux côtés il y a un certain nombre d'années, mais la scission n'est pas étrangère à la détente ou à l'approche d'une détente qu'on observe actuellement, quel que soit le nom qu'on veuille donner à l'état actuel des relations entre l'Est et l'Ouest. Je soupçonne cette détente elle-même de découler des événements d'octobre dernier, alors que le monde a vu l'enfer nucléaire de plus près que jamais au moment où les États-Unis réagissaient à l'installation d'armes nucléaires offensives sur le territoire de Cuba par l'Union soviétique. Il se peut aussi que l'intérêt et l'attention de l'Union soviétique soient absorbés par ses problèmes avec la République populaire de Chine, et la détente peut encore être due à des facteurs économique en Europe même.

M. KINDT: Est-ce que la scission s'accroît?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Je ne saurais rien affirmer là-dessus. Je préfère dire que l'existence de cette scission est indéniable, mais qu'il ne faut pas en exagérer l'importance. Nous aurions tort d'en tirer des conclusions à la hâte en ce qui concerne les exigences militaires immédiates. Il me semble que ce n'est pas le moment de cesser d'être en garde. Ce n'est sûrement pas le moment de modifier notre politique fondamentale à l'égard de l'OTAN. Le besoin de l'OTAN continue d'exister. D'autre part, il nous faut reconnaître qu'il y a des millions de personnes en Union soviétique et dans les pays satellites qui partagent notre désir de paix et qui, comme nous, veulent s'assurer la pleine jouissance des normes de vie qui sont à leur portée. Je crois que nous devons profiter le plus possible de cette détente, ou de ce prélude de détente, et saisir toutes les occasions qui s'offrent d'en arriver à une entente et de résoudre les différends qui nous séparent. Le fait que je parle d'une détente ou du prélude d'une détente ne signifie pas que nous avons réussi à éliminer les grands problèmes qui existent entre l'Est et l'Ouest. Malgré le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, malgré l'accord entre les États-Unis et l'Union soviétique interdisant l'envoi d'armes nucléaires dans l'espace, les mêmes grands problèmes politiques continuent d'exister entre l'Est et l'Ouest. Nous avons encore une Allemagne divisée et un Berlin divisé; nous avons les problèmes de l'Indochine et le vaste problème du désarmement même. Cette amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest nous autorise seulement à espérer que nous parviendrons à profiter du climat qui s'offre pour élargir les terrains d'entente sur les questions qui nous divisent.

Il me semble que les différends dont on parle entre l'Union soviétique et la Chine ne nous donnent guère lieu d'exulter. Je crois qu'il nous faut regarder d'un œil averti et assagi la façon dont l'histoire du monde se réroule en ce moment devant nous. Je crois que le président des États-Unis a bien concrétisé la situation en manifestant l'intention de suivre une politique d'entente et de compréhension, ce que le président Krouchtchev a bien accueilli. Il faut retenir avec une satisfaction particulière que le président Krouchtchev lui-même a dit hier qu'il approuvait la politique et l'attitude adoptées en général par le nouveau président des États-Unis.

Il faut voir un effet de cette libéralisation de l'attitude de l'Union soviétique dans le relâchement manifeste des contraintes en Europe orientale. C'est une chose dont nous devons nous réjouir. On discerne des signes d'un retour, dans ces pays, du droit d'affirmer leur autorité, d'un courant plus net vers l'autodétermination, du moins en ce qui concerne les affaires intérieures, et nous espérons qu'il en sera éventuellement de même en matière de politique étrangère.

M. REGAN: En ce qui concerne en général la rupture sino-russe et ses répercussions, le ministre pourrait-il nous dire où en sont nos rapports avec le gouvernement de Formose, qu'on appelle le gouvernement nationaliste de Chine? Reconnaissons-nous cette nation comme démocratie? En général, sommes-nous satisfaits du degré d'autodétermination que possède la population de Formose?

M. MARTIN: Nous avons ici à Ottawa un représentant qui est chef d'une mission diplomatique du gouvernement de Formose. Nous reconnaissons le gouvernement de Formose comme l'occupant du siège de la Chine aux Nations Unies.

M. KNOWLES: Porte-t-il le titre de représentant du gouvernement de Formose?

M. MARTIN: Il a le titre d'ambassadeur de Chine.

M. HERRIDGE: Le Canada reconnaît ce titre?

M. MARTIN: Oui, nous avons reçu une mission diplomatique.

M. HERRIDGE: C'est un fait.

M. MARTIN: Vous dites que c'est un fait. C'en est un.

M. LACHANCE: Il a été question de reconnaître la Chine rouge. Croyez-vous que la querelle entre la Russie et la Chine pourrait maintenant empêcher qu'elle soit reconnue?

M. MARTIN: Je ne puis rien dire à ce sujet. Le plus que je puisse dire, c'est que, si l'Union soviétique est restée étrangère à toute motion tendant à faire accepter ou rejeter les lettres de créance du représentant de la Chine aux Nations Unies à l'heure actuelle, elle a donné son appui à une proposition faite à ce sujet, je crois, par l'Albanie.

M. LACHANCE: Pour revenir au Canada...

M. MARTIN: Je n'ai aucun commentaire à faire là-dessus.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une question à poser, monsieur Brewin?

M. BREWIN: Non, monsieur le président. Je voudrais seulement savoir si vous avez l'intention de continuer encore longtemps? Accepteriez-vous bientôt une motion d'ajournement? Le ministre nous a généreusement donné déjà beaucoup de son temps. S'il n'est pas un peu fatigué, j'en serais fort surpris. Je sais qu'il a une constitution de fer. Cependant, nous avons abusé de lui un peu et je propose que nous ajournions.

M. KNOWLES: Le ministre nous reviendra-t-il de nouveau?

Le PRÉSIDENT: Nous espérons recevoir M. Moran ici le 12 décembre.

M. KNOWLES: Le ministre nous reviendrait-il de nouveau?

M. MARTIN: Je ne serai disponible ni demain, ni lundi, ni jeudi et je serai à l'OTAN vendredi.

M. BREWIN: Quand vous reviendrez, peut-être pourrez-vous nous en dire plus au sujet de l'OTAN.

M. MARTIN: J'espère que j'aurai conservé la force d'âme que vous me prêtez ce soir à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Je tiens à remercier le ministre de nous avoir répondu avec tant de lucidité.

CHAMBRE DES COMMUNES
Première session de la vingt-sixième législature
1963

COMITÉ PERMANENT
DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. JOHN R. MATHESON

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 2

SÉANCE DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 1963

BUDGET DES DÉPENSES (1963-1964) DU MINISTÈRE
DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

TÉMOIN:

M. H. O. Moran, directeur général du bureau de l'aide extérieure

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. John R. Matheson

Vice-président: M. Heath Macquarrie

MM.

Balcer	Forest	Nixon
Brewin	Gelber	Nugent
Brown	Girouard	Pennell
Cadieux (<i>Terrebonne</i>)	Herridge	Regan
Cameron (<i>High Park</i>)	Kindt	Richard
Cashin	Klein	Thompson
Chapdelaine	Knowles	Valade
Choquette	Konantz (M ^{me})	Wooliams—35
Deachman	Lachance	
Dubé	MacEwan	
Fairweather	Mandziuk	
Fleming (<i>Okanagan-Revelstoke</i>)	Martineau	
	Nesbitt	

(Quorum 10)

La secrétaire du Comité,
Gabrielle Savard.

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 12 décembre 1963.

(4)

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 10 h. 20 du matin. Son président, M. Matheson, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Brewin, Forest, Gelber, Kindt, Klein, Knowles, MacEwan, Macquarrie, Mandziuk, Matheson, Nesbitt, Nugent, Thompson. (13).

Aussi présents: M. H. O. Moran, Directeur général de l'Aide extérieure, et M. K. W. MacLellan, adjoint exécutif du Directeur général de l'Aide extérieure.

Le président met en discussion le crédit N° 50—Bureau de l'aide extérieure, traitements et dépenses.

Il présente M. Moran qui fait un exposé de la situation.

Relativement à un document déjà distribué aux membres du Comité, M. Knowles propose, appuyé par M. Nesbitt, que ledit document intitulé: **RAPPORT SUR LES PROGRAMMES D'AIDE EXTÉRIEURE DU CANADA, NOVEMBRE 1963**, soit imprimé en appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui. *Adopté à l'unanimité. (Voir l'Appendice «A»).*

M. Moran est interrogé sur son exposé et sur le document susmentionné relativement à l'aide extérieure.

L'interrogatoire se prolongeant, le Comité suspend sa séance à midi et dix minutes pour la reprendre à cinq heures de l'après-midi aujourd'hui même.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le Comité se réunit de nouveau à 5 h. 15 de l'après-midi. Son président, M. Matheson, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Brewin, Cameron (*High Park*), Dubé, Forest, Gelber, Klein, Knowles, MacEwan, Macquarrie, Matheson, Regan, Thompson, Valade. (13).

Aussi présents: Les mêmes personnes qu'à la séance du matin.

Le Comité reprend l'interrogatoire de M. Moran sur le crédit 50: Bureau de l'aide extérieure, traitements et dépenses.

M. Brewin donne un avis de motion concernant le besoin urgent de la nomination à brève échéance d'un personnel administratif chargé de l'application des programmes élargis d'aide extérieure proposés par le Gouvernement.

La motion, subordonnée à une nouvelle rédaction, est appuyée par M. Thompson.

M. Cameron propose, avec l'assentiment du Comité, que la question soit renvoyée au sous-comité directeur.

Le crédit 50 est réservé.

Le crédit 55: Plan de Colombo, est adopté.

Le crédit 60: Programme du Commonwealth d'assistance aux Antilles, est adopté.

Le crédit 65: Programme spécial d'aide du Commonwealth à l'Afrique, est adopté.

Le crédit 70: Aide économique aux pays et territoires du Commonwealth qui ne bénéficient pas d'autres programmes canadiens d'aide bilatérale, est adopté.

Le crédit 75: Programme des bourses d'études du Commonwealth, est adopté.

Le crédit 78: Aide pour fins d'enseignement aux États africains indépendants d'expression française, est adopté.

Le président remercie M. Moran de son exposé et, à 6 h. 15 du soir, le Comité s'ajourne jusqu'à la prochaine convocation du président.

La secrétaire du Comité,
Gabrielle Savard.

TÉMOIGNAGES

JEUDI 12 décembre 1963.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum exigé et la séance est ouverte.

Comme nous l'avons annoncé lors de la dernière séance, nous avons invité M. Moran, Directeur général de l'aide extérieure à se présenter devant nous aujourd'hui. Les membres du Comité ont reçu un rapport sur les programmes d'aide extérieure du Canada et ont eu le temps de l'examiner.

M. KINDT: Monsieur le président, avant d'aborder ce sujet, vu les discussions qui ont eu lieu sur le traité du fleuve Columbia, le ministre ne viendra-t-il pas ici pour que nous puissions discuter ce sujet avec lui et l'interroger?

Le PRÉSIDENT: Non. Le sous-comité directeur a décidé que le premier témoin entendu à la suite du ministre serait M. Moran, qui est ici.

Naturellement, le ministre viendra plus tard. M. Moran a toute la journée à sa disposition.

Monsieur Moran, veuillez nous faire un exposé de la situation et répondre aux questions des membres du Comité.

M. H. O. MORAN (*Directeur général de l'Aide extérieure*): Naturellement monsieur le président, je suis enchanté de rencontrer encore une fois les membres du comité permanent de la Chambre des communes, avec qui je suis en relations depuis 1948, sauf pour la période de mon service à l'étranger.

Nous avons distribué aux membres du Comité un document qui contient quelques renseignements sur le progrès de l'aide extérieure du Canada et qui, en sus, pourra servir de sujet aux questions. Je pensais qu'il me dispenserait d'un long exposé préliminaire et c'est pourquoi j'aimerais limiter pour l'instant mes remarques à certains sujets de nature générale.

En premier lieu, je suis plus satisfait aujourd'hui du progrès et des résultats de notre Bureau d'aide extérieure que je l'étais lors de ma dernière comparaison devant vous en 1961. Néanmoins, il reste beaucoup à faire pour améliorer nos méthodes et nos opérations. Je continuerai d'accorder l'attention la plus assidue à ces questions d'organisation et d'administration.

Nous avons continué de placer au premier plan la qualité des programmes canadiens, par un choix soigné des projets approuvés et par la nomination outre-mer de professeurs et de conseillers techniques canadiens bien qualifiés aux points de vue personnel et professionnel. Nous nous efforçons de répondre aux besoins prioritaires des pays en voie de développement selon les plans d'envergure nationale qu'ils ont préparés eux-mêmes. Monsieur le président, à cet égard, il y a lieu de souligner aux membres du Comité que les États-Unis et le Canada sont les deux pays qui ont le plus favorablement répondu aux demandes de l'Inde et du Pakistan, qui désirent une proportion plus élevée d'assistance générale, non limitée à des projets désignés. La Banque mondiale, dans ses consortiums pour l'Inde et le Pakistan, a signalé le besoin urgent de l'aide de cette nature et proposé que les pays contributeurs s'efforcent d'y affecter 40 à 50 p. 100 de leurs programmes d'assistance à autre chose qu'à des projets. Les États-Unis et le Canada ont atteint cet objectif pour chacune des deux dernières années.

Il y a environ trois ans, les programmes canadiens ont été modifiés afin d'accorder la priorité à la formation technique et académique. Par exemple,

quand les programmes d'aide aux pays africains ont été dressés en 1960-1961, il fut décidé en principe de donner la priorité à l'assistance éducative et technique, au moins pendant les stades du début. En 1959, le Canada a approuvé environ 525 programmes de formation pour toutes les régions intéressées. En 1962, ce total était passé à 1,043 et, pour l'année en cours, il dépassera probablement 1,400. En 1959, 74 professeurs et conseillers techniques canadiens furent délégués outre-mer. En 1962, ce fut 235 et pour la présente année, le nombre en atteindra environ 340. Ces chiffres indiquent un progrès raisonnable si l'on tient compte du fait que le Canada est lui-même un pays en voie de développement et qu'il a un grand besoin des services des personnes qu'on lui demande de recruter pour les pays sous-développés.

Le Canada continue d'attacher une haute importance à l'initiative locale dans les programmes d'assistance. En conséquence, tous nos projets sont des entreprises conjointes pour lesquelles le Canada prend à son compte les dépenses en devises étrangères, telles que les appointements et les allocations du personnel canadien, tandis que le gouvernement assisté se charge des dépenses locales, y compris le coût de la main-d'œuvre et des matériaux locaux, le logement et le transport du personnel canadien à l'intérieur du pays.

Nos programmes sont établis sur la base de l'achat des choses nécessaires au Canada. Mais il s'agit là seulement des achats domestiques. Nous répondons ainsi aux besoins des pays en voie de développement pour ce qui est de certains articles ou services, tout en stimulant notre propre économie et l'embauche domestique par des achats considérables d'équipement et de marchandises absorbés chaque année par l'exécution des programmes d'assistance.

Le Canada approuve l'objectif du plan de Colombo qui vise un degré plus élevé de formation régionale et, à cette fin, nous avons au cours de l'année aidé à l'établissement de nouvelles facilités et à l'amélioration des anciennes méthodes de formation, non seulement pour le sud-est de l'Asie, mais dans d'autres parties du globe. Par exemple, nous avons fourni l'équipement de 18 écoles en Malaisie. Nous participons à l'établissement d'une école normale dans ce pays, de même qu'à la création d'écoles d'administration commerciale aux deux divisions de l'Université de la Malaisie, à Kuala-Lumpur et à Singapour. En utilisant les fonds de contre-partie, nous avons aidé à la construction de sept écoles de génie dans l'Inde. Nous avons fourni le personnel enseignant de l'une de ces écoles et nous étudions la possibilité d'en faire autant pour une seconde.

Au Pakistan, le Canada a apporté une contribution importante au personnel et à l'équipement de l'institut de comptabilité industrielle de Karachi. Nous sommes à construire une école secondaire pour les garçons dans la Sierra Leone et un centre de formation technique à Accra. Nous contribuons à l'entretien de deux professeurs à la nouvelle faculté de droit de Dar-es-Salaam. Nous avons fourni les professeurs de la faculté de médecine de l'Université de Lagos et nous espérons en venir prochainement à une entente en vue de l'établissement d'une faculté d'éducation à la même université. Aux Antilles, nous avons commencé la construction de quatre écoles sur les plus petites îles et nous avons fourni l'équipement de trois écoles techniques à la Jamaïque. La construction d'une résidence à l'Université de Trinidad sera terminée avant la fin du mois courant. En outre, il ne faut pas oublier les Canadiens qui ont offert individuellement leurs services comme professeurs ou conseillers en exécution de nos programmes; parmi ceux-ci on compte 160 professeurs d'écoles secondaires et 24 des environs. Ce nombre comprend les instituteurs et professeurs de langue française fournis à six États africains d'expression française. A cet égard, j'ajouterais que nous poussons le recrutement de professeurs d'écoles normales afin que les pays en voie de développement subviennent éventuellement à leur besoin de personnel enseignant.

Mais ce sont les entreprises de nature permanente qui absorbent la plus grande partie des fonds que le Canada consacre à l'aide extérieure. Depuis deux ou trois ans, on constate une participation croissante des services de génie canadiens à l'exécution de ces projets. Non seulement, des ingénieurs conseils canadiens dirigent-ils la construction d'ouvrages considérables, mais un grand nombre sont engagés à des études préliminaires ou à la préparation des plans de diverses entreprises. A l'heure actuelle, on compte 15 firmes d'ingénieurs de toutes les parties du Canada, de Saint-Jean (Terre-Neuve) à Vancouver (Colombie-Britannique), employées à forfait par le Bureau de l'aide extérieure.

Le poste de chef de la division de la formation est resté vacant jusqu'au début de l'année alors qu'une nomination eut lieu par l'intermédiaire de la Commission du service civil. Nous avons pu depuis apporter une plus grande attention à l'amélioration de nos programmes de formation.

Au cours de l'année académique de 1963, nous avons offert pour la première fois des cours techniques préparatoires. Cette initiative tient compte de la carence sérieuse des compétences au niveau intermédiaire dans les pays en voie de développement et aussi des ressources croissantes du Canada dans cette sphère. En cette première année, 47 étudiants furent placés dans des institutions canadiennes, dont 11 étaient des candidats de langue française.

Nous espérons donner plus d'ampleur aux cours de formation de groupes. A l'heure actuelle, les groupes d'élèves suivant ces cours au Canada se répartissent entre les branches de l'administration publique, de l'organisation coopérative, de l'administration des syndicats ouvriers et des entreprises industrielles. Nous sommes en pourparlers avec Radio-Canada et l'Office national du film en vue d'organiser des cours de groupes dans la sphère des communications et de la production de films. Nous voulons donner une plus grande expansion à cette forme d'enseignement car il est clairement plus efficace, plus économique et fait un meilleur emploi des experts canadiens.

Mais les résultats les plus significatifs ont été obtenus dans nos méthodes administratives, en vue de la standardisation des échelles de traitements des personnes déléguées à l'étranger, de l'uniformisation des conditions d'emploi des professeurs et des conseillers, des vacances payées à ceux qui sont employés plus d'une année à l'étranger, et de l'aide financière aux étudiants et apprentis venant suivre des cours au Canada. Vous conviendrez tous que ce sont là des conditions fondamentales du succès de tout programme d'assistance. Je n'entrerai pas dans plus de détails à ce sujet pour l'instant, car j'imagine que vous attendez l'occasion de poser des questions sur les aspects les plus intéressants des programmes.

Je manquerais aux règles de la courtoisie si je terminais mes remarques sans exprimer ma gratitude pour la collaboration des gouvernements provinciaux. L'éducation relève de la juridiction provinciale et, sans le concours généreux des départements d'éducation et de centaines de commissions scolaires de tout le pays, le Bureau de l'aide extérieure n'aurait jamais pu mettre en œuvre le programme éducatif que j'ai esquissé ce matin. L'an dernier, j'eus l'avantage de prendre la parole à la réunion annuelle des ministres de l'éducation et tous exprimèrent alors leur sincère désir de collaborer à cette importante entreprise à laquelle tous les Canadiens participent actuellement.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup, monsieur Moran.

Désirez-vous poser une question, monsieur Kindt?

M. KINDT: Monsieur le président, j'admets...

M. KNOWLES: Permettez-moi une interruption, monsieur le président, avant d'aborder les questions. A-t-on songé à faire imprimer le document qu'on nous a distribué, en appendice au compte rendu de la séance?

Le PRÉSIDENT: Le proposez-vous?

M. KNOWLES: Oui.

M. NESBITT: J'appuie cette motion.

Le PRÉSIDENT: Quels sont les membres en faveur de la motion?

La motion est adoptée.

M. KINDT: Comme préambule à mes commentaires, je dirai que personne ne voudrait nier que ce programme d'aide extérieure ait une importance énorme pour les pays étrangers, mais je commencerai par une question relative à la page 1. Je vois que l'on affecte environ 50 millions par an à ce programme. Est-ce exact?

Le PRÉSIDENT: Parlez-vous de la page 1 du rapport?

M. KINDT: Oui.

M. MORAN: Je n'ai pas ce document en main, mais ce chiffre est approximativement exact.

M. KINDT: On dit que le montant est d'environ 50 millions par an.

M. MORAN: Oui.

M. KINDT: Vous avez déjà parlé des demandes de ces pays en voie de développement et de la formation de gens de ces régions vierges du point de vue culturel. Je me demande parfois jusqu'à quel point il y a lieu de pousser cette aide aux pays étrangers; sans vouloir en diminuer l'importance, quand on songe à la situation de nos propres Indiens qui demandent de l'aide à grands cris, tout comme les Esquimaux, et au développement de nos régions du nord. Vous savez comme moi que nous sommes encore au stade du développement. Nous ne sommes pas adultes et voilà que nous dépensons 50 millions par an au développement des autres pays.

M. BREWIN: Je demande l'application du règlement, monsieur le président. S'agit-il de poser des questions ou de faire des discours?

M. KINDT: Monsieur le président, je pose les bases de ma question. Veuillez vous contenir, monsieur Brewin.

M. BREWIN: Je n'ai pas compris qu'il s'agissait d'une question.

M. KINDT: Monsieur le président, nous sommes ici pour discuter ce programme d'aide extérieure. A la lumière des remarques que je viens de faire au sujet de notre propre économie, et d'une situation que tout le monde connaît, jusqu'où devrions-nous aller dans l'emploi de fonds pour l'aide extérieure, sans vouloir en diminuer l'importance, mais en tenant compte de nos propres problèmes dans la même sphère?

M. MORAN: Je ne pense pas que vous puissiez attendre d'un fonctionnaire comme moi, une réponse à une question politique de cette nature.

Mais, je me permettrai deux ou trois observations personnelles relativement à votre exposé général. En premier lieu, je n'ai jamais cru qu'il existe des nations riches et des nations pauvres pour lesquelles une répartition nouvelle de la richesse universelle serait une solution. Il y a des pays riches qui ont leurs régions pauvres et chaque nation a ses problèmes de développement. Bien que la charité doive d'abord s'exercer chez les siens, elle ne doit pas s'en tenir là. Pour ce qui est de nos problèmes domestiques, nous faisons tous notre possible pour y apporter une solution, par l'utilisation des impôts et des ressources provenant des services unis, mais je ne vois pas pourquoi nos efforts humanitaires devraient s'arrêter à nos propres frontières. J'ai vécu pendant huit ans et demi dans des pays du Moyen-Orient et du sud-est de l'Afrique et je vous dirai que si vous pouviez voir la pauvreté indescriptible et la misère qui y règnent, vous ne pourriez pas leur tourner le dos ou alors vous seriez plus impitoyable que moi, monsieur Kindt.

M. KINDT: Comprenez-moi bien. Je ne dis pas «non» à tous les programmes d'aide étrangère et je serais tout disposé à augmenter le montant que nous

accordons à ce sujet. Mais puisque nos ressources en impôts sont limitées, jusqu'à quel point devons-nous accroître notre aide dans une sphère où nous avons des mêmes problèmes. Après tout, il doit y avoir quelque équilibre.

M. MORAN: Cette question relève de votre compétence en votre qualité de membre du Parlement. Ma tâche consiste à utiliser au mieux les fonds votés par le Parlement.

M. KINDT: C'est là une réponse sensée.

M. NESBITT: Monsieur le président, j'aurais une question.

M. KINDT: Un moment, j'ai posé le problème et il nous faut résoudre la difficulté politique.

M. NESBITT: Monsieur Moran, avez-vous pris quelque mesure pour vous assurer la collaboration de certains organismes bénévoles au Canada? Je pense qu'il existe un ou deux groupements qui, dans une mesure moindre, sont la contrepartie du Corps de la paix aux États-Unis. Quelle coopération existe-t-il entre eux et votre ministère?

M. MORAN: Bien peu a été accompli en vue de cette coopération fort désirable. Par exemple, lors des conférences internationales sur les questions d'assistance, je me trouve dans une situation désavantageuse parce que je n'ai aucune idée de la somme des contributions fournies par les organismes privés du Canada. D'autre part, les Américains sont assez bien renseignés à cet égard.

Il existe aux États-Unis environ 6,000 agences bénévoles qui participent de diverses manières à l'assistance aux pays sous-développés et qui font rapport régulièrement au corps central. C'est pourquoi les représentants des États-Unis, après avoir exposé leurs programmes officiels, sont en mesure de décrire l'œuvre des organismes privés. Je ne pense pas qu'un service du gouvernement puisse convenablement entreprendre la coordination des efforts des groupements particuliers. Quelques-uns des plus importants de ceux-ci, tels que la Croix-Rouge, le *Save the Children Fund*, la Fondation pour les étudiants africains et la C.U.S.O. sont en rapports constants avec nous et nous connaissons la nature et l'étendue de leur contribution. Il y a un an et demi, nous avons demandé à l'*Overseas Institute* du Canada s'il pourrait réunir en conférence les représentants de toutes les agences bénévoles du pays qui s'occupent de venir en aide aux pays sous-développés, mais cet organisme, à son tour, passa cette mission au Conseil canadien du bien-être. Celui-ci organisa une conférence à Toronto, en février dernier, et une deuxième à Ottawa en mai. On désigna cette conférence sous le nom de Comité d'atelier. Les représentants de 70 ou 80 associations privées y participèrent et j'espérais qu'ils décideraient de faire rapport une ou deux fois par an du chiffre de leurs contributions, non pas seulement pour mon propre renseignement, mais pour tenir le public canadien au courant de leurs efforts.

Je pense que les Canadiens seraient très fiers de connaître l'importance de l'œuvre des organisations bénévoles. Toutefois, on n'en vint à aucune conclusion dans ce sens lors de la conférence. On se borna plutôt à une discussion générale de la nature de l'aide extérieure et des méthodes à adopter. Je n'ai pas perdu tout espoir d'obtenir que ces organismes fassent rapport à quelque bureau central des détails de leurs contributions, qui sont très importantes. J'espère aussi qu'un premier pas dans cette voie aboutirait éventuellement à un effort coordonné, mais vous comprendrez facilement qu'il serait gauche de la part d'une agence du gouvernement d'entreprendre la coordination des efforts ou d'intervenir dans les affaires des organismes privés.

M. NESBITT: Du point de vue de la répartition des fonds publics, il serait utile à votre ministère de connaître l'étendue et les méthodes de participation des organismes d'assistance.

M. MORAN: Oui, c'est une chose importante.

M. NESBITT: Je me demande s'il n'y aurait pas lieu de faire de nouvelles tentatives dans ce sens. Je me rends compte de vos difficultés en votre qualité de représentant du gouvernement. Vous avez peut-être pris connaissance d'un projet de résolution présenté aux Nations Unies, par l'une des principales puissances, à l'effet qu'en sus de l'aide des gouvernements aux divers plans, comme celui de Colombo et quelques autres, on devrait organiser dans les pays participants des groupements qui se feraient les parrains de certaines collectivités des pays sous-développés, organiseraient leurs services éducatifs et leur fourniraient même dans certains cas des aliments et des médicaments, à titre bénévole. Par exemple, la ville de Regina pourrait adopter la ville de Tombouctou. Les Nations Unies sont présentement saisies de cette proposition et si celle-ci est adoptée, il deviendra encore plus nécessaire de coordonner les efforts et les travaux des collectivités et des clubs de service.

M. MORAN: Le besoin s'en fait sentir maintenant, même en l'absence de l'expansion que vous avez mentionnée.

Il arrive assez souvent que des gens d'une région éloignée du Canada nous téléphonent pour nous apprendre qu'ils ont recueilli des sommes de \$1,000 ou moins, et nous demander comment et où les employer. Cette œuvre se poursuit en particulier dans les écoles. Les élèves recueillent des livres ou d'autres objets valant des centaines de dollars et ensuite ne savent où les envoyer. C'est l'un des aspects du travail bénévole qui offre un champ aux améliorations. Le Bureau de l'aide extérieure en porte peut-être la responsabilité, mais quelqu'un devrait certainement s'en occuper.

M. BREWIN: Monsieur Moran, vous nous avez fait un excellent rapport sur l'aide extérieure, mais je me demande si votre division ou quelque service du gouvernement est chargé de la compilation des demandes d'aide ou d'assistance à ceux qui en ont besoin.

Je veux parler des divers organismes des Nations Unies, par exemple, du Fonds spécial, qui demandent certaines contributions et les font connaître. C'est peut-être l'Organisation mondiale de l'alimentation qui offre ses suggestions. Certains pays, tels que ceux des Antilles, par l'intermédiaire du plan de Colombo ou par d'autres moyens, formulent leurs demandes et mentionnent des méthodes particulières. Il arrive peut-être que des organismes privés, tels que le Service d'outre-mer des Universités canadiennes demandent parfois de l'aide ou font connaître leurs besoins.

Le public et même les membres du Parlement sont parfois embarrassés parce qu'ils n'ont pas une idée générale des besoins. S'ils étaient mieux renseignés, ils comprendraient comment les limitations monétaires ou budgétaires restreignent l'assistance nécessaire. La connaissance de l'œuvre des organismes bénévoles nous permettrait de juger dans quelle mesure nous nous acquittons de notre responsabilité dans cette sphère. Il nous serait utile, si en sus du rapport complet de ce que nous faisons, on nous présentait un état indiquant le nombre de demandes d'aide des divers organismes. Il y a peut-être du chevauchement, certaines initiatives sont excellentes tandis que d'autres ne sont pas recommandables. Serait-il possible de colliger ces renseignements et de nous les communiquer? Ce serait très utile au Comité.

M. MORAN: Je suppose qu'il y aurait lieu de diviser ce sujet en trois parties. En premier lieu viennent les demandes des organismes qui se sont constitués au Canada dans un but d'assistance, mais qui comptent d'abord sur les contributions du gouvernement. Cela n'est d'aucun avantage aux pays dans le besoin, car pour des raisons politiques ou autres, il y a une limite aux sommes que le Parlement peut affecter à l'assistance. Le fait de confier la distribution des fonds disponibles à deux organismes au lieu d'un seul n'augmente aucunement la contribution. Un grand nombre de demandes de cette nature proviennent d'organismes qui désirent des subventions diverses du gouvernement fédéral.

Jusqu'à présent, le Bureau de l'aide extérieure, n'a pu se rendre à ces demandes à cause des conditions qui règlent l'emploi des sommes accordées par le Parlement en vue de l'assistance. Les crédits sont votés pour l'exécution de projets spécifiques de développement économique et ne peuvent être employés à d'autres fins.

Depuis deux semaines, nous avons des discussions interministérielles, non pas à l'échelon politique, mais simplement du point de vue administratif, sur la possibilité de présenter au Parlement les crédits sous une forme différente, qui permettrait de distribuer une partie de l'argent voté en subventions à certains organismes désignés. Il est évident que ces subventions ne pourraient pas être accordées à toutes les organisations, mais il arrive qu'un groupement bénévole s'est fixé un objectif et qu'après une campagne énergique de sollicitation n'a pas pu obtenir tout à fait la somme nécessaire. S'il s'agit d'une organisation recommandable dont l'œuvre est efficace, il y aurait peut-être lieu de lui accorder, à même les fonds publics, le solde nécessaire pour compléter le montant visé.

La deuxième catégorie comprend les demandes des organisations internationales. Vous avez mentionné le Fonds spécial des Nations Unies; il y a aussi l'Association internationale de développement et d'autres du même genre. Dans leur cas, il est plus facile de déterminer le montant de la contribution du Canada. Ceci est particulièrement vrai pour les Nations Unies, car, vous ne l'ignorez pas, un pourcentage déterminé est assigné à la contribution du Canada et celui-ci s'applique ordinairement aussi à nos contributions aux diverses agences. Le Canada vient actuellement en quatrième place pour ce qui est du chiffre de ses contributions aux organisations des Nations Unies. Nous avons perdu cette place l'an dernier parmi les contributeurs au Fonds spécial parce que les autres nations ont accru leurs contributions, mais le Canada a annoncé il y a quelques semaines qu'il doublait sa subvention et la portait de 2½ millions à 5 millions de dollars. Je pense que nous occupons encore le quatrième rang pour ce qui est du Fonds des enfants des Nations Unies. A cet égard, il existe des règles quant au montant de nos contributions.

La troisième catégorie de demandes viennent des pays en voie de développement eux-mêmes et les sommes demandées sont tellement énormes qu'il n'est pas besoin d'en dresser un tableau pour savoir si les contributions du Canada, ou du monde occidental, seraient suffisantes. Le Comité trouverait sans doute intéressants les chiffres publiés chaque année par le Comité d'aide au développement de l'O.E.C.D. et qui font voir l'importance croissante de l'aide occidentale. Cette statistique indique qu'au cours de l'année civile de 1960, les contributions financières des pays développés aux pays en voie de développement se sont élevées à 4.5 milliards de dollars et ce chiffre ne comprend que les subventions des gouvernements et ne tient aucun compte des contributions bénévoles et des investissements privés. A la fin de l'année 1961, il avait atteint les 6 milliards de dollars. L'an dernier, 1962, il a été d'environ 7 milliards. Ceci indique le progrès croissant des efforts des pays plus avancés pour répondre aux besoins des pays sous-développés.

M. BREWIN: Vous avez mentionné les demandes des pays en voie de développement. Pourriez-vous, par exemple, nous dire quelles demandes vous avez reçues des pays des Antilles?

M. MORAN: Oui, je le pourrais. Je vous fournirai la liste des demandes que nous avons reçues. J'imagine que vous cherchez à vous faire une idée de ce qu'il y aurait moyen d'accomplir si nous avions les ressources voulues, mais je doute que ces demandes puissent vous renseigner convenablement. Les Îles savent que nous ne disposons que de fonds limités et il leur serait bien inutile de nous demander de contribuer une entreprise hydro-électrique de 30 ou 40 millions, alors que le montant total de nos crédits pour la région

toute entière des Antilles est de deux millions. Elles n'ont pas adressé toutes leurs demandes au Canada, mais se sont tournées vers les États-Unis ou les autres donateurs, ou ont sollicité des prêts des institutions internationales de financement.

M. BREWIN: Vous avez mentionné un plafond. Cette limite financière résulte-t-elle d'une décision politique à l'égard de nos contributions?

M. MORAN: Ce que j'ai dit, ou voulu dire, c'est qu'en réalité il y a un plafond aux sommes qu'un gouvernement ou qu'un Parlement peut accorder.

M. BREWIN: Existe-t-il vraiment un tel plafond?

M. MORAN: Ceux qui accordent plus d'attention que moi aux sondages de l'opinion publique pourraient vous donner une réponse plus juste.

M. KINDT: Vous devriez être ministre des Finances pendant quelque temps, ou faire partie de ce ministère, pour apprendre s'il existe une limite aux fonds disponibles.

M. KNOWLES: S'il était ministre, il relèverait le plafond.

M. BREWIN: Je le supprimerais complètement.

M. KLEIN: Comment les populations qui reçoivent cette aide peuvent-elles savoir que l'assistance technique leur vient du Canada?

M. MORAN: Cela dépend en grande partie de la nature de l'entreprise. Lorsqu'il s'agit de grands ouvrages permanents, il y a divers moyens par lesquels la population locale peut connaître la source de l'aide fournie.

Par exemple, les firmes d'ingénieurs consultants qui sont employées et qui ont leurs propres édifices peuvent y installer des enseignes portant leur nom, disons: «Jones et Associés, Montréal, Canada», et les compagnies de construction font de même. Ou encore, une deuxième méthode résulte du fait que les pays bénéficiaires placent généralement, une fois l'entreprise achevée, une plaque de bronze sur les lieux avec l'inscription «Don du peuple Canadien», ou quelque autre inscription appropriée. Un troisième moyen en cours consiste, dans le cas des projets subventionnés, en une cérémonie de transfert du titre de propriété au pays bénéficiaire. Je n'inclus pas dans cette catégorie les entreprises résultant de prêts. En janvier 1961, j'ai accompagné le ministre qui est allé inaugurer cinq ouvrages construits avec l'aide du Canada dans l'Inde et au Pakistan. Ceci donna lieu à toute une série de cérémonies importantes et il était évident que la population savait qui avait fourni l'aide voulue, car le long de la route on voyait des arcs commémoratifs portant en caractère grossiers l'inscription «Dieu bénisse le Canada», ou bien dans les villages, nous rencontrions des centaines de personnes réunies qui voulaient nous serrer la main ou portaient des pancartes disant «Longue vie aux Canadiens», ou d'autres démonstrations de ce genre. On connaissait la source de l'aide reçue. Il s'agissait d'entreprises majeures.

D'autre part, les denrées sont anonymes car elles sont absorbées dans l'économie sans laisser de traces et sans susciter beaucoup de reconnaissance à la nation donatrice. Prenons par exemple le cuivre que nous avons expédié en grandes quantités au Pakistan. Le paysan qui achète une casserole au village n'a guère de moyen de savoir que c'est la générosité du Canada qui en a permis la fabrication. C'est ce qui me fait dire que les denrées sont anonymes.

Une autre forme de réclame provient de la présence de nos techniciens et consultants, mais elle dépend grandement de l'initiative personnelle de ceux-ci. Une personne passe parfois un an ou plus dans un pays sans y créer la moindre impression et sans que la population locale connaisse sa nationalité ou s'aperçoive de sa présence, sauf l'institution qui l'emploie. Une autre prend une part active aux affaires de la collectivité et contribue à l'organisation de divers groupes de sorte que les gens connaissent bien la présence d'un Canadien parmi

eux. J'ai cherché, mais je n'ai pu mettre la main sur une coupure d'un journal africain qui portait en manchette le titre «Un ambassadeur de bonne volonté nous quitte». Suivait un long article rapportant la cérémonie spéciale organisée à l'occasion de son départ et les plus grands éloges à l'égard de l'œuvre qu'il avait accomplie et des amitiés qu'il avait nouées. Je vous citerai un autre exemple: Deux Canadiens travaillant en Malaisie avaient été transportés par hélicoptère dans une région boisée dont ils étaient chargés de faire le relevé. Lorsque vint le moment de rentrer à leur base, l'hélicoptère était employé ailleurs et les deux hommes firent calmement plusieurs milles à pied jusqu'au chemin de fer. Une fois rendus à la station, ils apprirent qu'il y avait une grève des employés et qu'aucun train ne fonctionnait. Loin de se laisser rebuter, ils parcoururent à pied la distance qui les séparait de leur destination. Ces deux hommes auraient pu nuire à la réputation du Canada s'ils s'étaient plaints aux autorités malaises de l'inefficacité et de l'incompétence de leurs services, mais ils acceptèrent philosophiquement les conditions telles qu'elles se présentaient et donnèrent ainsi lieu à une excellente publicité en faveur du Canada. C'est pourquoi tout dépend en réalité de la façon dont chacun accomplit sa mission et se conduit personnellement.

M. KLEIN: Je pense que l'une des choses à déplorer dans les pays sous-développés résulte de l'exploitation de l'Ouest contre l'Est et inversement. Les pays sous-développés en sont peut-être rendus au point de craindre d'accepter l'aide d'un camp de crainte de s'attirer l'animosité du camp opposé. Dans de telles circonstances, le Canada n'aurait-il pas un grand rôle à jouer, car aucun pays à qui il vient en aide ne pourrait craindre de tomber sous sa domination comme ce pourrait être le cas s'il s'agissait de l'aide de l'U.R.S.S., par exemple. Ne pensez-vous pas que le Canada, dans la répartition de ses contributions à l'OTAN ou à d'autres organisations, ne ferait pas mieux d'attribuer la plus grande partie de ses fonds à des programmes de cette nature, plutôt qu'à des plans grandioses de défense qui, dans l'ensemble, n'ont réellement qu'une valeur négligeable.

M. MORAN: J'ai toujours été frappé par les relations faciles et intimes qui se créent entre les Canadiens et les populations locales. Dans les pays où nous sommes représentés et à qui nous venons en aide, surtout dans les pays du Commonwealth, on est toujours désireux de soumettre les problèmes aux représentants canadiens. On est porté à croire, par exemple, que nous avons eu à résoudre des difficultés semblables assez récemment. On craint de s'adresser aux représentants des pays qui exerçaient autrefois le pouvoir colonial dans la région. On hésite à recourir aux Américains de crainte que ceux-ci perdent confiance en eux et diminuent leur aide; c'est une éventualité qu'on a toujours à l'esprit. On craint qu'en se confiant à un représentant américain des difficultés qu'on éprouve à résoudre un problème, on lui fasse perdre confiance et c'est pourquoi on s'adresse à un Canadien. Le Canadien avisé qui remplit quelque fonction dans un pays en voie de développement peut y exercer une très grande influence et devenir en quelque sorte un membre de son gouvernement. Je conviens avec vous que le Canada est appelé à jouer un grand rôle s'il est en mesure d'en accepter la responsabilité.

M. KLEIN: Pourriez-vous nous dire ce qu'il serait possible de faire pour que les ressources des pays à qui nous accordons notre aide technique soient employées pour le plus grand bien de la population plutôt qu'au profit des chefs de l'État et à l'entretien de leurs concubines et de leurs Cadillacs.

M. MORAN: Je ne pense pas que nous ayons lieu de nous inquiéter à ce sujet, vu la nature de notre aide. Nous n'accordons pas de subventions en espèces. Nous employons notre argent uniquement à la fourniture de marchandises et de services canadiens.

M. KLEIN: Mais nous ne sommes qu'une partie d'un grand complexe.

M. MORAN: Nous contribuons à un effort collectif.

M. KLEIN: C'est vrai, mais il me semble que nous devrions aussi nous efforcer collectivement d'assurer aux populations des pays à qui nous venons en aide les fruits de leurs propres ressources naturelles.

M. MORAN: Je ne saurais discuter autre chose que des programmes canadiens, mais en premier lieu, il ne faut pas oublier que nous ne versons pas de subventions en argent et que, par conséquent, personne ne peut en disposer. En deuxième lieu, il faut tenir compte de la nature de nos programmes. Ce sont les entreprises de prestige et la construction de magnifiques édifices publics qui maintiennent les autocrates au pouvoir, mais aussi longtemps que nous nous limiterons aux programmes d'éducation et de formation, nous contribuerons à l'avancement des méthodes démocratiques et à la création d'une opinion publique qui ne tolère pas la concussion ou le gaspillage de l'argent de la façon que vous avez mentionnée.

M. THOMPSON: Monsieur le président, je suis personnellement heureux de pouvoir participer à la présente discussion et d'entendre les témoignages de M. Moran et des autres fonctionnaires du ministère qui sont venus ici. J'espère que le Comité exercera assez d'influence pour que ce budget de 50 millions soit bientôt porté à 150 millions, sinon à 500 millions, car nous ne pouvons mieux servir notre propre cause qu'en aidant les autres. Le véritable critère ne se trouve pas dans le montant des contributions mais dans ce qui nous reste après avoir fait nos dons. La présente discussion pourrait fort bien servir de base à la plus importante phase de notre programme en ce qui a trait aux affaires extérieures.

Je ferai remarquer à M. Klein que nous sommes différents des Américains et l'administration de nos programmes d'aide extérieure en est la meilleure preuve. Je serais le premier à admettre que les milliards et les milliards de dollars distribués par les États-Unis n'ont pas réussi à leur gagner des amis ou à influencer les populations, tandis que les petites sommes que nous avons pu contribuer ont eu un effet opposé dans les cas que j'ai pu observer.

J'aimerais à poser quelques questions fondées sur le numéro d'automne de la publication de l'Association canadienne de l'éducation des adultes dans lequel on critique le programme d'aide extérieure du Canada.

Cette critique se fonde principalement sur trois points. En premier lieu, on reproche au gouvernement du Canada de ne prendre aucune initiative ou responsabilité quant à la contribution canadienne au programme d'aide extérieure. Ce reproche ne s'adresse pas à vous, mais au Comité, aux membres du Parlement et au Gouvernement qui prennent les décisions politiques. Monsieur le président, c'est là que le Comité peut jouer un rôle de grande valeur.

Le second reproche formulé brièvement par cet article concerne l'absence de planification dans la préparation de notre programme d'aide extérieure. En examinant ce que nous faisons dans cette sphère, je me demande s'il ne vaudrait pas mieux que le Canada concentre ses efforts dans une région particulière, dont nous pourrions aider efficacement le développement, plutôt que de disperser ses efforts un peu partout dans le monde, de sorte que sa contribution paraît insignifiante par rapport à celles des grandes nations. Qu'en pensez-vous?

M. MORAN: Pour ce qui est du premier point, chacun a le droit à sa propre opinion. Je n'ai pas lu cet article, mais j'aimerais à connaître la compétence de l'auteur. Il arrive souvent que ces experts en matière d'assistance n'ont jamais mis les pieds dans un pays sous-développé dont ils prétendent pouvoir résoudre tous les problèmes.

M. THOMPSON: Je n'ai cité cet article que pour servir de base à une question.

M. MORAN: Je pensais que vous désiriez que je réponde à la critique. Je continuerai sur le même point.

J'ai enregistré sur film il y a quelques jours une entrevue qui sera télévisée par Radio-Canada le mois prochain sur le sujet de l'aide extérieure. J'y mentionne le fait significatif que presque toutes les réunions internationales ont fait l'éloge de la qualité du programme canadien. Ces éloges viennent des autres donateurs aussi bien que des pays bénéficiaires. Le secrétaire général de la prochaine conférence des Nations Unies sur le développement et le commerce était de passage ici il y a quelques semaines. Il venait de visiter un certain nombre de pays qui prendront part à cette conférence et il a rapporté que partout on lui a fait des éloges du programme canadien. Ceci ne résulte pas du travail du Bureau de l'aide extérieure, mais des efforts individuels des Canadiens qui ont été délégués comme professeurs ou conseillers. Les qualités personnelles et professionnelles de ces Canadiens sont exceptionnelles. On peut reprocher à la contribution du Canada de n'être pas assez élevée, mais elle est de haute qualité à tous les points de vue. Vous avez peut-être lu un article assez récent, écrit de Bangkok par Charles Taylor et publié dans le *Globe and Mail*, sur la qualité du programme canadien. Cet article était fondé sur les commentaires que son auteur avait entendus à une conférence en Thaïlande, dont il devait faire le rapport. Il serait temps que les Canadiens parlent davantage de la qualité de l'œuvre de leur pays plutôt que de laisser toujours ce soin aux étrangers.

Je suis entièrement de votre avis quand vous dites qu'il ne faut pas trop disperser nos contributions. Il en résulterait que nous ne créerions aucune impression importante nulle part et que nous n'apporterions pas une contribution importante à un programme quelconque de développement. Mais on ne semble pas se rendre compte du degré de concentration du programme d'aide extérieure du Canada. Il arrive qu'on nous le reproche justement. Je reçois des lettres de gens qui se plaignent du fait que nous ne faisons rien au Moyen-Orient, en Amérique latine ou ailleurs. Ces lettres émanent de personnes qui ont un intérêt particulier dans ces régions qui ne bénéficient pas du programme d'aide du Canada. Nous accordons de 90 à 95 p. 100 de contributions aux pays du Commonwealth et surtout à quatre des pays de ce groupe, l'Inde, le Pakistan, la Nigéria et le Ghana, avec de modestes contributions au Ceylan et à la Malaisie. Le bon sens veut qu'un pays dont les ressources sont limitées, comme le Canada, concentre ses efforts. Personnellement, même si l'on augmentait les fonds disponibles, je n'entreprendrais pas un programme mondial, mais je voudrais accroître notre aide aux régions où nous sommes déjà engagés, notamment le sud-est de l'Asie, l'Afrique du Commonwealth, l'Afrique française et les Antilles. Je suis entièrement de votre avis, monsieur Thompson.

M. THOMPSON: Vous avez dit que nous dépenserons environ 2 millions aux Antilles. Nous savons tous qu'il s'agit là d'une région d'importance vitale dans l'hémisphère occidentale et pour le Canada en particulier, à cause des événements politiques de l'Amérique latine et de l'Amérique centrale. Au lieu de n'affecter que 2 millions, ne vaudrait-il pas mieux dépenser 20 millions afin de créer une impression valable dans une région qui a une telle importance à l'heure actuelle?

M. MORAN: D'après ma correspondance et mes conversations avec des Canadiens de toutes les parties du pays, je conclus qu'il existe deux manières de voir au sujet des Antilles. Tout d'abord, on semble unanimement être en faveur d'accroître l'effort du Canada aux Antilles. Cette opinion est générale dans les Provinces maritimes, mais elle se manifeste aussi dans tout le pays, de sorte que les Canadiens sont unanimes à désirer une plus forte contribution. Mais une partie de l'opinion voudrait qu'à cause du stade avancé de développement de la Jamaïque et de Trinidad nous y concentrions tous nos efforts afin que ces deux pays puissent bientôt «voler de leurs propres ailes», suivant l'expression de Walt Rostov. «Disons aux petites îles que nous ne les oublions pas, mais dans l'intervalle mettons ces deux pays en état de subvenir à leurs

propres besoins économiques». L'autre partie de l'opinion est que la Jamaïque et Trinidad ont pris une avance tellement considérable sur les îles du Vent et les Îles-sous-le-Vent qui n'ont presque aucune source de revenu que nous devrions nous efforcer exclusivement de rétablir l'équilibre. Je ne sais pas si le Comité s'est formé une opinion particulière à ce sujet, mais c'est la division que l'on constate chez les Canadiens en général.

M. THOMPSON: J'aurais une autre question quant à la concentration de nos efforts sur les programmes d'une certaine nature. En apprenant que le Kenya avait obtenu son indépendance, dont la ratification finale a lieu aujourd'hui, j'ai été étonné d'apprendre qu'il s'adresse aux pays communistes pour obtenir les conseils et les directives nécessaires à la constitution de son administration publique. Par exemple, son personnel administratif sera entièrement instruit et formé par la Tchécoslovaquie et la Russie. Les nouveaux pays qui atteignent un certain degré d'autonomie ont le plus grand besoin d'un personnel compétent aux points de vue économique et administratif. La formation dans cette sphère ne serait-elle pas une contribution à la portée du Canada dans une région d'une importance vitale. A-t-on songé à donner une plus grande ampleur à cette forme d'assistance?

M. MORAN: Oui. Dans mes remarques préliminaires, monsieur Thompson, j'ai dit que nous devrions concentrer nos efforts dans les sphères où les Canadiens sont experts, en contribuant des conseillers et des moyens de formation. L'administration publique est l'une de celles-ci.

Comme vous le savez, depuis quelques années nous avons amené ici des étudiants aux cours d'administration publique de l'Université de Carleton. Nous avons aussi demandé à l'Université de la Colombie-Britannique d'ouvrir en Malaisie une école d'administration publique et commerciale. Il s'agit là d'un programme de cinq ans qui en est déjà à sa troisième année. L'Université de la Colombie-Britannique y a maintenu constamment de quatre à six professeurs pour mettre les cours en œuvre tandis qu'elle accueillait un certain nombre d'étudiants malais qui, après avoir terminé leurs études, retourneront dans leur pays pour prendre la direction des cours. Mais si vous songez à envoyer des gens travailler dans un ministère du gouvernement, qu'il s'agisse d'impôt sur le revenu ou d'éducation, il n'y a que le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux qui puissent fournir des personnes compétentes. Mais les ministères fédéraux et provinciaux sont tellement à court de personnel qu'ils ne peuvent se passer des services de leurs employés pendant des périodes prolongées. En passant, je dois féliciter les ministères du gouvernement qui se sont déjà imposés des sacrifices en se privant de leurs employés à cette fin. Nous sommes en pourparlers avec la Commission du service civil pour qu'elle autorise les ministères à engager des substituts pour les employés envoyés en service temporaire dans les pays sous-développés. A l'heure actuelle, les ministères doivent se passer de leurs services et les postes restent vacants. Bien que je partage votre opinion à l'effet que ce serait là une contribution importante et appropriée, je ne pense pas qu'il soit possible de recruter à cette fin un nombre important de fonctionnaires.

M. GELBER: Ne serait-il pas plus facile de recruter des personnes qui se destinent à ces carrières plutôt que de demander à des gens déjà en fonctions au Canada de s'expatrier pendant un certain nombre d'années? Ne pensez-vous pas que nous réussirions mieux à atteindre nos fins en recrutant des candidats spécialement pour le service à l'étranger plutôt qu'en prêtant nos fonctionnaires aux gouvernements de ces pays pendant certaines périodes?

M. MORAN: Oui, je le pense. La difficulté dans ce cas résulte du fait que la période de service à l'étranger est incertaine et dépend des pays qui désirent utiliser ces fonctionnaires. Il faudrait leur trouver quelque chose à faire entre les diverses missions à l'étranger. La Banque mondiale a adopté un

programme, dont j'ai oublié le nom, en vue du recrutement d'économistes experts qui feront partie de son personnel et seront toujours disponibles pour remplir des postes à l'étranger. A leur retour, ils seront employés par la Banque. Ces employés recevront les traitements ordinaires de la Banque mondiale, auront droit à la pension et aux autres privilèges d'ancienneté et ainsi de suite; à toutes fins, ils seront des fonctionnaires de carrière. Il s'agit d'un petit nombre d'économistes d'expérience recrutés dans divers pays avancés dans le monde entier et qui feront partie du personnel régulier de la Banque mondiale. S'il était possible qu'une personne fasse partie des services du gouvernement et soit assurée d'un emploi utile et de son traitement pendant les intervalles qui s'écouleraient entre les diverses missions qu'on lui confierait à l'étranger, le recrutement serait plus facile, mais ce ne serait pas une utilisation bien efficace des fonds destinés à la Nigéria ou à l'Inde que de les employer au paiement du salaire d'un fonctionnaire oisif au Canada. Toutefois, votre proposition faciliterait grandement notre tâche, car c'est un gaspillage énorme de temps que d'avoir à consulter les maisons d'affaires d'un bout à l'autre du pays et de correspondre avec les firmes intéressées chaque fois qu'on a besoin d'un ingénieur ou d'un comptable des prix de revient. Une autre difficulté, c'est qu'avec les augmentations de traitement dans l'industrie, les services des experts sont très coûteux. Par exemple, au cours du mois passé, nous avons essayé d'obtenir les services d'un photogéologue pour une mission importante dans l'Inde. Le nombre des photogéologues canadiens est assez limité et nous n'avons pu obtenir des compagnies qu'elles nous prêtent un de leurs spécialistes à l'exception d'une seule dont les conditions étaient impossibles. Il s'agissait d'un homme encore assez jeune et n'ayant pas un grand nombre d'années d'expérience dans sa profession pour lequel on nous demandait \$25,000 par an, en plus d'allocations importantes et des frais de voyage aller et retour à l'Inde. Cette proposition dépassait nos moyens. Il ne s'agissait pas nécessairement du traitement actuel de l'intéressé au Canada, mais des conditions exigées par la firme qui nous prêterait ses services. C'est là un exemple du problème que nous avons souvent à résoudre et qui pourrait peut-être disparaître si nous avions un personnel de carrière comme vous l'avez mentionné. Mais la chose n'est pas aussi simple que nous l'imaginons tous les deux et il pourrait se présenter de nombreuses complications. En premier lieu, nous devrions nous limiter à un petit nombre de catégories d'experts et peut-être refuser plusieurs offres de service. Toutefois, dans les domaines où le Canada a les experts voulus, il n'est peut-être pas impossible de constituer un personnel de carrière, mais cela exigerait de l'argent.

M. NESBITT: Puis-je poser une autre question qui se rattache aux observations de M. Gelber? Ne pensez-vous pas, monsieur Moran, qu'il serait avantageux de pouvoir envoyer à l'étranger ces experts dispendieux s'il était possible de les emprunter des grandes corporations? Je sais que ces grandes entreprises contribuent à d'autres projets au Canada, mais si quelque encouragement leur était offert, disons sous la forme d'une réduction d'impôts, nous pourrions peut-être obtenir un degré plus élevé de coopération. Par exemple, si nous avions besoin des services d'un ingénieur pendant un an ou deux, la compagnie qui l'emploie nous le prêterait peut-être si on lui permettait une déduction sur l'impôt des corporations, ou quelque chose de ce genre. Cette suggestion vous paraît-elle utile?

M. MORAN: Je pense que la perte financière est moins importante pour la compagnie que celle des services de son employé.

M. THOMPSON: Je ne voudrais pas monopoliser le temps du Comité; toutefois, j'aimerais à avoir des réponses aux critiques que l'on entend un peu partout.

Le troisième reproche concerne l'absence d'évaluation des projets entrepris à l'étranger et le manque d'orientation chez les personnes chargées de leur exécution.

Je conviens avec M. Moran que la bonne réputation dont nous jouissons dans le monde entier n'a pas été acquise par le gouvernement canadien, mais plutôt par les Canadiens qui ont fait du bon travail et ont été sans le vouloir probablement des ambassadeurs du Canada. Que fait le Bureau de l'aide extérieure en vue de la formation de ces personnes et de leur orientation avant de leur confier des missions et afin qu'elles puissent utiliser au mieux le temps disponible.

M. MORAN: J'admettrai tout d'abord que ces critiques sont fondées jusqu'à un certain point.

Quant à la préparation des conseillers délégués à l'étranger, nous suivons la même méthode que les autres nations les plus avancées. En ce qui a trait aux professeurs, nous leur donnons des cours d'orientation de quatre jours avant leur départ, depuis deux ans. Ces cours ont lieu au Collège Macdonald de l'Université McGill. Nous avons choisi cette institution parce qu'elle possède les facilités qui répondent à nos besoins. Les professeurs et leurs familles peuvent y séjourner et se trouvent tout près de l'aéroport de Dorval d'où ils partent pour leur destination.

Pendant ce cours préparatoire, on leur fait voir des films des pays où ils iront. Ces cours sont donnés par des Canadiens qui ont accompli des missions dans ces pays et qui peuvent ainsi fournir des renseignements précieux. De plus, nous réunissons là les épouses des professeurs qui peuvent mettre les épouses des délégués au courant des problèmes qu'elles seront appelées à résoudre concernant l'éducation de leurs enfants, le logement et les achats d'articles divers. Naturellement, il s'agit d'un cours sommaire et surchargé et où il est impossible d'aborder certains sujets, comme l'enseignement des langues.

Mais il serait difficile d'organiser des cours de plus longue durée à cause, encore une fois, des conditions imposées par les employeurs au prêt de leurs employés. Lorsqu'un employeur nous cède les services d'un de ses employés pour une période de douze mois, il nous faut faire un choix. Vaut-il mieux le garder six mois au Canada pour lui faire suivre un cours préparatoire et l'utiliser seulement six mois à l'étranger, ou bien réduire la préparation au Canada à une période de deux semaines, afin qu'il puisse être 50 semaines outre-mer employé à la tâche qu'on lui a confiée. Je pense que dans le cas de ces courtes missions, il est plus avantageux de mettre l'employé au travail le plus tôt possible. Après tout, dans la plupart des pays où l'on envoie des Canadiens, les indigènes parlent l'anglais où le français suffisamment pour que le Canadien puisse accomplir sa tâche. Je n'ai pas encore constaté que la difficulté de la langue parlée ait été sérieuse.

Pour ce qui est des conseillers techniques, la période de préparation est encore plus abrégée à cause du peu de temps pendant lequel nous pouvons profiter de leurs services. Si la suggestion de M. Gelber concernant la création d'un service de carrière était adoptée, nous pourrions compter sur ces techniciens pendant une période indéfinie et il serait alors possible de consacrer peut-être toute une année à leur préparation aux missions outre-mer.

M. THOMPSON: Vous n'avez pas de programmes préparatoires de quatre jours, dix jours ou deux semaines?

M. MORAN: Nous pourrions en organiser, monsieur Thompson, mais quelle méthode préférez-vous? Un certain pays nous demande les services d'un conseiller pour une tâche d'une durée estimative de 18 mois. Mais nous ne pouvons obtenir ses services que pour une année seulement. Pendant quelle partie de ces 12 mois le garderiez-vous au Canada et quelle proportion de cette période devrait-il passer dans le pays en voie de développement? Ne pensez-vous pas

qu'il est plus important de l'envoyer le plus tôt possible sur les lieux où il pourra se mettre immédiatement au travail? C'est cette dernière considération qui nous a fait opter pour les brefs cours de préparation de quelques jours seulement. D'après mon expérience personnelle, la différence n'est pas considérable entre un cours de trois jours et un cours de trois mois, car même celui-ci serait insuffisant. Un cours de six mois serait préférable, mais serait encore insuffisant pour que l'intéressé puisse apprendre la langue ou le dialecte de l'endroit ou se familiariser suffisamment avec la culture et les coutumes du pays. Un mois ou deux mois de plus ne feraient pas une grande différence.

M. THOMPSON: Je ne songeais pas à une période aussi longue, mais à un cours deux ou trois fois plus long que le cours actuel de quatre jours qui me paraît trop sommaire.

M. MORAN: Il est très sommaire, mais il faut établir l'équilibre entre la préparation et l'exécution et, à en juger par mon expérience personnelle, la différence entre quatre jours et deux semaines n'ajouterait rien de fondamental à la préparation à la tâche spécifique.

M. THOMPSON: Avez-vous adopté quelque système en vertu duquel ces personnes vous font des rapports réguliers qui vous permettraient de les guider dans l'exécution de leur tâche et de contrôler leur activité outre-mer?

M. MORAN: Oui. Je le répète, ces personnes ne reçoivent pas l'aide dont elles auraient besoin à cause du manque de personnel. Nos professeurs et conseillers doivent faire des rapports trimestriels, selon la nature de leurs opérations, afin de nous faire connaître les progrès accomplis, les difficultés éprouvées et l'équipement dont elles auraient besoin pour leur travail. Quelqu'un à Ottawa est chargé de lire ces rapports et de leur donner suite. Le personnel de notre section des conseillers est très occupé par le recrutement et la préparation des personnes que l'on se propose d'envoyer outre-mer, ainsi qu'au règlement de problèmes qui ne sont pas du ressort de la division administrative. Ceux-ci découlent le plus souvent des difficultés éprouvées par les épouses. Lorsque l'épouse est malheureuse, son mari est sujet à des distractions sérieuses et c'est l'une des raisons pour lesquelles la division des conseillers s'efforce de maintenir le moral à un niveau élevé. Trois fonctionnaires de cette division sont chargés du recrutement et de la surveillance du travail des conseillers techniques.

Une autre de nos difficultés résulte du fait que nous n'avons pas de représentant à l'étranger. Nous aurions grandement besoin d'un personnel permanent outre-mer. Les autres nations avancées ont leurs représentants sur les lieux. A ce sujet, nos instituteurs délégués en Afrique nous ont représenté que nous devrions avoir quelqu'un dans le Commonwealth africain, soit un agent ou un officier de liaison, qu'ils pourraient consulter au besoin. Il s'agit souvent de problèmes qui doivent être discutés avec les gouvernements locaux. Il peut être question du logement ou d'autres difficultés des professeurs avec les directeurs des écoles et ils aimeraient à ce que la question soit discutée avec le ministère local de l'Éducation. A l'heure actuelle, ces questions passent par nos missions diplomatiques qui sont déjà débordées par leur propre travail et leurs responsabilités. Nous ne pouvons demander à un fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures à l'étranger de consacrer une trop forte partie de son temps à la solution des nombreux problèmes relevant des programmes d'aide extérieure.

Bien que les membres du Comité et d'autres personnes aussi aient pu se réjouir de l'annonce d'un programme plus considérable pour l'an prochain, j'en ai été terrifié au fond du cœur car il faudra quelqu'un pour l'administrer et nous souffrons déjà du manque de personnel.

M. THOMPSON: Mais n'avez-vous pas l'autorité voulue à cet égard? Ne pouvez-vous pas engager des fonctionnaires et en faire un emploi plus efficace dans le service public?

M. MORAN: D'après l'expérience du passé, le recrutement des fonctionnaires, commis ou sténographes nécessaires à l'exécution du nouveau programme procédera d'après un horaire comme celui-ci: Nos demandes d'employés seront présentées à la Commission du service civil qui les placera entre les mains d'un employé subalterne chargé d'examiner «l'état des devoirs» des employés demandés. Cet employé subalterne comparera notre description des fonctions avec celle des fonctionnaires des autres ministères qui occupent des postes à peu près semblables. Éventuellement, notre demande et son rapport parviendront à un échelon supérieur et quelqu'un se présentera au Bureau de l'aide extérieure pour discuter avec nous les conclusions de l'employé subalterne. C'est ainsi que notre demande est acheminée à travers les rouages de la Commission. Il serait optimiste de penser que l'approbation de la Commission pourrait être obtenue en moins de trois mois. Nous en serons alors rendus à la fin de l'exercice financier et au moment de l'entrée en vigueur des nouveaux programmes.

Toutefois, d'autres démarches seront encore nécessaires. Nous devons ensuite nous adresser au Conseil du Trésor où l'on s'occupe de considérations plus pratiques et, en général, les décisions en sont bien pesées mais promptes. Après avoir obtenu l'assentiment du Conseil du Trésor, il nous faudra retourner à la Commission du service civil pour qu'elle procède au recrutement d'après ses méthodes ordinaires et cela prendra encore trois mois au minimum. Par exemple, je crois que les nouveaux postes doivent être annoncés pendant au moins 30 jours. Ensuite, un comité corrigera les réponses des candidats à un examen écrit.

M. KNOWLES: Il est plus facile de se faire élire au Parlement.

M. THOMPSON: Mais ne pourrait-on pas modifier ces méthodes?

M. NUGENT: Monsieur le président, il y aurait peut-être lieu de mettre fin à ce genre de questions. Je comprends qu'on puisse s'intéresser à un tel sujet et le discuter toute une journée, mais d'autres membres du Comité ont des questions à poser sur d'autres aspects de l'aide extérieure et j'aimerais qu'ils puissent le faire au lieu de continuer la discussion en cours.

M. THOMPSON: Ce sujet est très important. Je ne veux pas monopoliser le temps du Comité, mais j'aimerais pouvoir terminer mon interrogatoire.

M. NUGENT: Les autres membres du Comité ont aussi leurs questions.

M. THOMPSON: J'espère que nous pourrions revenir sur ce sujet et ne pas simplement le laisser tomber.

M. KNOWLES: Monsieur le président, serait-il possible de nous entendre sur la date de la prochaine réunion du Comité. Je dois assister à une autre réunion, mais si je pars, je crains qu'il n'y ait plus le quorum requis.

Le PRÉSIDENT: M. Mandziuk aurait-il la charité de permettre à M. Knowles de poser sa question?

M. MANDZIUK: Monsieur le président, je voudrais aussi partir.

M. NUGENT: S'ils partent tous les deux, nous n'aurons plus le quorum.

M. MANDZIUK: Monsieur le président, ma question a besoin d'un bref préambule, bien que je ne veuille aucunement empiéter sur le temps du Comité. J'aurais quelques brèves questions qui ne demanderont que de brèves réponses.

M. KNOWLES: Monsieur le président, il faudrait s'entendre; personne ne se plaint de la longueur des réponses de M. Moran. Elles sont des plus utiles.

M. MANDZIUK: J'ai été frappé par l'observation de M. Thompson sur l'à-propos de concentrer nos efforts dans un pays particulier plutôt que de les

éparpiller un peu partout. S'agit-il là d'une décision politique du Gouvernement? Monsieur Moran, est-ce votre ministère qui répartit l'aide dans les diverses régions de l'univers, ou bien le Gouvernement lui-même en ordonne-t'il une certaine division? Je ne demande qu'une brève réponse.

M. MORAN: Toutes les questions de politique sont du ressort du Gouvernement et nous ne faisons qu'appliquer de notre mieux les directives politiques.

M. MANDZIUK: Merci. J'imagine que l'on reçoit d'abord d'un certain pays une demande concernant la construction d'une école technique, d'un barrage, d'une université ou de quelque chose de cette nature. Est-ce le Gouvernement du Canada, ou votre ministère, qui avant d'approuver cette demande envoie sur les lieux des investigateurs chargés d'étudier la praticabilité du projet et les avantages qui en résulteraient, ou la demande est-elle acceptée sans discussion? Par exemple, si le dictateur du Ghana, M. Nkrumah dont je ne sais prononcer le nom, vous demande quelque chose, faites-vous droit à sa demande immédiatement?

M. MORAN: S'il s'agit d'un projet bien ordinaire et qui ne présente pas de complications, il serait bien inutile de faire la dépense et de prendre le temps d'envoyer sur les lieux un représentant du Canada, mais s'il s'agit d'un projet important, on procède toujours de la même façon que vous avez esquissée.

M. MANDZIUK: Merci.

M. MORAN: C'est ainsi que nous avons agi dans le cas des écoles aux Antilles. Nous avons envoyé un ingénieur et un architecte afin de déterminer si le genre d'écoles que le Canada pouvait fournir conviendrait aux conditions locales. Ces études préliminaires sont souvent essentielles et le public ne sait peut-être pas généralement qu'elles sont courantes lorsqu'il s'agit d'entreprises importantes.

Un autre aspect des études préliminaires se trouve dans le fait que les pays intéressés ont presque tous adopté des plans de développement national. Il est ainsi plus facile de procéder de façon ordonnée qu'il l'était au cours des années 50. Nous pouvons maintenant relier notre programme d'aide directement aux plans de développement économique à long terme. Les projets compris dans ces plans ont tous été soigneusement étudiés et approuvés par les membres du consortium, s'il y en a un, et les pays donateurs se sont engagés à fournir les fonds nécessaires à l'exécution du programme approuvé.

Lorsque le ministre des Finances de l'Inde est venu au Canada l'an dernier, il a demandé la participation canadienne à un certain projet. Mais il fallait que l'Inde s'adressât d'abord au consortium et obtienne son approbation, avant que le projet puisse être financé par un membre du consortium. Dans un tel cas, il faut alors rayer du programme déjà approuvé un projet de valeur équivalente.

M. MANDZIUK: Merci, monsieur.

M. KNOWLES: Monsieur le président, il me sera peut-être permis d'employer 30 secondes pour assurer à M. Moran que tous les membres du Comité sont unanimes à désirer l'augmentation des crédits affectés à notre aide extérieure et que nous l'appuyons de toutes nos forces dans sa tâche. Nous espérons tous qu'il ne s'agit pas simplement de l'instinct maternel ordinaire, mais que nous désirons réellement une augmentation de la contribution du Canada dans cette sphère.

Je poserai deux questions. Quelle est la méthode courante aujourd'hui, pour ce qui est du Canada et de tous les autres pays, relativement à l'aide individuelle et à l'aide collective? Savez-vous ce qui a été approuvé à cet égard et ce que l'on fait actuellement ou ce que l'on se propose de faire?

M. MORAN: Voulez-vous parler de l'aide bilatérale par opposition à l'aide multilatérale?

M. KNOWLES: Oui.

M. MORAN: Je pense que le Canada continuera ses contributions par les deux méthodes qui ont chacune leurs avantages et leurs désavantages.

Pour n'en citer que quelques-uns, l'aide multilatérale a l'avantage de ne comporter aucune condition. Aussi, dans ces pays nouveaux qui ne possèdent qu'un petit nombre d'administrateurs compétents, il est plus facile pour ceux-ci de coopérer avec une même organisation que de négocier avec les représentants d'une douzaine de pays différents. De même l'aide multilatérale peut être retirée le cas échéant sans qu'il en résulte les complications qui pourraient se produire dans les relations réciproques de deux pays.

Par contre, l'administration de l'aide multilatérale coûte plus cher. Ceci a été clairement établi et M. Maheu, le secrétaire général de l'UNESCO en a parlé lors de la réunion de son organisation à Ottawa, au début de l'année. Ce n'est pas que les organismes multilatéraux soient moins efficaces, mais la constitution des Nations Unies exige que les diverses nations aient des représentants dans presque tous les corps administratifs, ce qui accroît naturellement les frais.

M. GELBER: Mais ce système ne s'applique qu'à des projets moins considérables?

M. MORAN: Tout dépend du point de comparaison. Par exemple, le Fonds spécial des Nations Unies accorde des subventions beaucoup plus considérables que celles du Canada. De même, l'Association internationale de développement distribue des subventions plus importantes que celles de pays comme le Canada et la Hollande. D'autre part, les ressources entières de ces deux organisations sont insignifiantes par rapport au formidable programme d'assistance des États-Unis.

Toutefois, l'aide bilatérale offre quelques-uns des avantages suivants. En premier lieu, plusieurs pays préfèrent recevoir l'aide de certaines sources particulières. Cette préférence ne pourrait pas s'exercer aussi facilement dans le cas de l'aide multilatérale, de même que les donateurs ne peuvent exercer le même contrôle sur l'emploi de leurs contributions. L'argent souscrit ne peut plus être réservé à des achats dans le pays donateur à moins d'une réserve spécifiant qu'un certain pour-cent des souscriptions d'un pays doit être employé à l'achat de marchandises ou à l'emploi de services de ce pays, ce qui entraînerait une foule de complications. Je pense que la méthode de l'aide bilatérale fait ressortir davantage les contributions d'un pays, ce qui permet à la population de constater l'utilité des programmes d'assistance, comme on le fait au Canada.

Pour la seule entreprise de Kundah, dans l'Inde, plus de 300 firmes canadiennes ont fourni l'équipement nécessaire. Un grand nombre de maisons d'affaires canadiennes ont obtenu des contrats relatifs aux projets d'aide extérieure et en ont tiré des bénéfices qui sont de nature à les mieux disposer envers les programmes de cette nature. Naturellement, l'importance des crédits d'aide est déterminée directement par le degré de l'approbation publique.

En tout cas, l'aide multilatérale et l'aide bilatérale ont toutes deux leurs avantages et leurs désavantages et j'imagine que le Canada continuera d'utiliser les deux méthodes.

M. KNOWLES: Monsieur Moran, que pensez-vous du rôle des syndicats ouvriers canadiens quant à la formation des étudiants étrangers en application du programme d'aide extérieure? J'aimerais à connaître votre opinion sur ce que le gouvernement canadien a fait pour faciliter l'admission des membres des syndicats ouvriers des autres pays.

M. MORAN: Nous avons déjà discuté ce sujet il y a environ deux ans. Je pense que vous avez été l'auteur de cette proposition et je l'ai jugée utile. A la suite de cette discussion, nous avons averti nos missions à l'étranger que ce genre de formation pouvait être obtenu au Canada à la faveur de notre programme d'aide extérieure. Mais nous n'avons eu que deux ou trois réponses, si je me souviens bien.

Cette formation est des plus importante non seulement à cause des avantages qui en découlent pour les pays qui en profitent, mais aussi parce que l'Union soviétique tente d'accaparer cette sphère, comme vous le savez sans doute, surtout dans les pays africains. Ce serait peut-être là une raison de plus de nous y intéresser. C'est pourquoi, j'aimerais que le Canada s'occupe davantage de cette formation, mais comme nos programmes sont facultatifs, nous devons attendre les demandes des pays intéressés. Je pourrais vous dire le nombre d'étudiants qui sont venus au Canada pour y acquérir leur formation.

J'aimerais que nous puissions organiser ces programmes en vue de la formation de groupes de 15 ou 20 étudiants à la fois, afin de tirer le plus grand avantage possible de l'offre généreuse du Congrès canadien du travail.

M. MACEWAN: Je prierais M. Moran de se rapporter à la page 20, Tableau B, concernant les étudiants et les apprentis venus au Canada à la faveur de nos programmes d'aide. Je crois que ces étudiants suivent des cours académiques plutôt que des cours professionnels ou techniques.

M. MORAN: Non, ils fréquentent toutes sortes de cours. Quelques-uns suivent les cours de génie ou de médecine des universités. D'autres sont à l'Institut Ryerson de Toronto ou au Collège d'agriculture de Guelph. Un certain nombre sont placés dans différentes maisons d'affaires dans tout le Canada. Par exemple, un étudiant désireux de devenir surintendant d'une scierie serait confié à la compagnie Powell River, en Colombie-Britannique. La compagnie Eddy, de Hull, a collaboré à la formation des étudiants. La compagnie de téléphone Bell en a accepté un certain nombre. Les compagnies pétrolières, telles que B.A., Shell et Imperial, ont aussi accepté des étudiants dans leurs organisations pendant des semaines et des mois, suivant la nature de la formation désirée. De sorte que le chiffre de 1,043 mentionné pour l'an dernier comprend une grande variété de cours.

Je pourrais vous communiquer les détails des cours de formation suivis au Canada si vous les désirez. Notre sommaire indique les pays d'origine, le classement professionnel et le nombre d'étudiants qui ont suivi ces cours au Canada pendant une certaine période. Je pense que le rapport s'applique à une période de dix ans.

M. MACEWAN: Y a-t-il quelques-uns de ces étudiants qui suivent les cours de nos écoles techniques ou des écoles de métiers?

M. MORAN: Pas à l'échelon des études supérieures. Nous n'avons pas encore admis d'étudiants à ce degré. Mais j'imagine que chacun peut avoir une opinion différente sur ce point. J'hésite à tirer des jeunes hommes ou des jeunes femmes facilement impressionnables d'un milieu primitif pour les mettre en contact prolongé avec une société plutôt blasée. A cet égard, j'ai même des inquiétudes au sujet des étudiants des universités qui sont venus ici. C'est pourquoi, nous attachons une importance spéciale à la formation régionale. Je pense avoir mentionné au début de mes remarques que nous essayons d'établir des écoles outre-mer pour que ces étudiants puissent obtenir leur formation dans leurs pays. C'est la raison de l'établissement d'une école de garçons à Sierra Leone et une école de formation à Accra.

M. KLEIN: Monsieur Moran, n'y aurait-il pas lieu de faire plus de publicité à l'œuvre de la compagnie de téléphone Bell et aux autres compagnies qui ont contribué à ces programmes, afin d'en encourager d'autres à suivre leur exemple?

M. MORAN: Oui. C'est là un de nos points faibles. On blâme avec raison notre bureau de ne pas faire suffisamment de publicité et de dissémination de renseignements au Canada. Il existe depuis quelque temps dans notre effectif un poste vacant de directeur de l'information ou des relations extérieures dont la tâche consisterait à préparer des communiqués aux journaux et des articles pour la publication. Trois journaux importants du pays nous ont demandé des articles sur la contribution du Canada à l'aide extérieure, mais nous n'avons personne qui puisse le faire. Ce poste est resté vacant à cause de l'adoption du programme d'austérité, mais il y a un mois nous avons réussi à obtenir une exemption et nous passons maintenant par les rouages compliqués de la Commission du service civil. J'imagine qu'au printemps, nous aurons peut-être réussi à obtenir une nomination.

Il n'est pas étonnant que le public canadien soit si peu informé quant à la participation de son pays au programme d'aide extérieure, car nous ne le renseignons pas suffisamment sur les programmes du Canada. Mais cette carence résulte directement de l'insuffisance de personnel.

Je regrette que l'on ait interrompu M. Thompson, car il avait abordé un sujet d'une grande importance. Vous vous souvenez peut-être qu'il y a deux ans, dans son message au Congrès, le président Kennedy disait que l'Agence de développement international qui est à Washington la contrepartie de notre Bureau de l'aide extérieure, aurait les services des fonctionnaires les plus compétents et que l'on déploierait tous les efforts possibles pour attirer les cerveaux les plus brillants du pays. On a donné suite à cette intention et les larmes me viennent aux yeux quand je vois le nombre et la qualité des personnes qui font partie de l'organisation de Washington. M. Thompson a soulevé un point essentiel car le programme d'aide a deux aspects différents: celui de l'argent disponible et celui de l'administration. L'un ne va pas sans l'autre. Le Parlement peut bien voter des crédits, mais qui me procurera le personnel nécessaire?

M. BREWIN: Je demande l'application du règlement. La discussion est des plus intéressantes, mais je voudrais des réponses aux questions. Malheureusement, quelques-uns d'entre nous sont appelés ailleurs. J'ai un rendez-vous à midi et si d'autres doivent également partir, le Comité n'aura plus le quorum voulu. Je me demande s'il ne serait pas possible de suspendre la séance et de la reprendre à un moment où nous pourrions tous être présents.

Le PRÉSIDENT: Les membres du Comité consentiraient-ils à revenir à quatre heures dans cette même salle?

M. MORAN: J'hésite à le mentionner, mais je dois voir le ministre à quatre heures, s'il n'est pas retenu à la Chambre des communes.

M. KNOWLES: Nous pourrions peut-être revenir ce soir.

M. MORAN: Je me ferais un plaisir de revenir.

M. GELBER: Nous devrions nous réunir de nouveau.

M. NUGENT: Mais il est difficile d'obtenir un quorum à la Chambre des communes.

M. KNOWLES: C'est aujourd'hui jeudi. Les crédits de l'agriculture sont à l'étude, ce qui attire un grand nombre de personnes.

M. MORAN: Dans d'autres circonstances, je pourrais remettre à plus tard mon rendez-vous de quatre heures, mais M. Martin doit partir demain et c'est la seule occasion que je puisse avoir de régler certaines affaires. Autrement, je remettrais mon rendez-vous à demain.

Le PRÉSIDENT: Que diriez-vous de reprendre la séance à cinq heures?

M. KNOWLES: Malheureusement, j'ai un rendez-vous à cinq heures et demie.

Le PRÉSIDENT: Nous allons suspendre la séance et la reprendre à cinq heures dans cette même salle.

Le Comité s'ajourne.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum voulu.

Ce matin, M. Moran, directeur général de l'aide extérieure, nous a fait un exposé et a répondu aux questions qu'on lui a posées. Nous continuerons maintenant cet interrogatoire.

Mais tout d'abord, M. Moran désire lire une réponse qu'il a obtenue pour M. Knowles.

M. MORAN: J'avais promis ce matin d'obtenir pour M. Knowles le nombre d'étudiants des pays en voie de développement qui sont venus suivre au Canada les cours de formation des syndicats ouvriers. Il nous en est venu deux de l'Inde et deux de la Malaisie. Cette année, deux candidats de Singapour ont suivi la première session du collège ouvrier du Congrès canadien du travail. L'un d'eux a fini à la tête de la classe. Le gouvernement de Singapour nous a demandé d'accepter quatre candidats en 1964.

M. KNOWLES: Monsieur le président, vous me permettrez peut-être de rappeler que le Congrès canadien du travail et le mouvement syndical en général ont non seulement demandé au gouvernement de contribuer à ce programme, mais qu'ils en ont eux-mêmes pris l'initiative, comme plusieurs autres secteurs de la société d'ailleurs. Je signale en particulier le travail de l'organisation syndicale canadienne en collaboration avec la Fédération internationale de l'union du libre-échange. Elle verse des sommes importantes à l'établissement d'institutions de formation dans l'Afrique, l'Inde et l'Amérique latine. En d'autres termes, nous avons demandé à l'union du libre-échange de participer au programme d'aide extérieure et nous sommes reconnaissants au gouvernement canadien d'avoir facilité la venue au Canada des étudiants du mouvement ouvrier des pays sous-développés.

M. GELBER: Monsieur le président, j'ai plusieurs questions à poser.

Le PRÉSIDENT: C'est M. Macquarrie qui est en tête de ma liste.

M. GELBER: Je pensais être le premier sur votre liste ce matin.

M. MACQUARRIE: Allez-y, monsieur Gelber.

M. GELBER: Monsieur le président, la façon dont on nous renseigne sur l'aide extérieure m'intéresse grandement. Je me demande si nous ne nous occupons pas suffisamment, en vue des commentaires de Barbara Ward, d'obtenir l'acceptation publique de notre programme. L'opinion que M. Kindt a exprimée ce matin n'est peut-être pas partagée par la plupart des membres du Comité, mais elle est courante dans certaines parties du pays relativement à ces importants renseignements.

La page 3 du rapport polycopié qu'on nous a remis ce matin, où il est fait mention du montant total de l'aide étrangère m'intéresse hautement. Le premier paragraphe de la section intitulée «Plan de Colombo» se termine ainsi:

Dans ce total, l'aide étrangère des pays qui contribuent à ce plan par des prêts et des subventions bilatéraux s'élève à environ 1.8 milliard de dollars, soit 33 p. 100.

Il s'agissait de l'année 1961-1962. Il me semble que nous devrions suivre cet exemple dans la présentation du chiffre de nos contributions et y joindre les chiffres correspondants des fonds de contrepartie fournis par les pays bénéficiaires. A la page 1 du budget des dépenses de 1962-1963, on indique le chiffre de nos contributions mais si on y avait ajouté le montant que les pays bénéficiaires fournissent eux-mêmes, le lecteur de ce document comprendrait à première vue qu'il s'agit d'une entreprise coopérative à laquelle nos contributions donnent une ampleur plus considérable. Je me demande s'il n'y aurait pas lieu, dans la préparation de l'état en question, de mentionner non seulement le chiffre de nos contributions et la somme totale engagée, mais aussi le montant que le pays bénéficiaire lui-même fournit à l'exécution du programme.

Puis, revenant à la page 3, je poserai une question.

M. MORAN: Sur un autre point?

M. GELBER: Je discute la présentation du rapport de l'aide extérieure.

M. MORAN: Il serait peut-être préférable que je réponde à chaque point soulevé.

M. GELBER: Le point que je désire toucher ensuite est quelque peu différent et votre suggestion est peut-être la meilleure.

M. MORAN: Oui, on pourrait le faire dans certains cas. Ce serait toujours possible lorsqu'il s'agit d'entreprises majeures. Dans mes remarques du début de mon exposé de ce matin, j'ai parlé des entreprises conjointes et décrit la participation du Canada qui fournit, en réalité, toutes les devises étrangères nécessaires à l'exécution du programme, tandis que les pays bénéficiaires se chargent des paiements domestiques.

Dans le cas des entreprises, il est surprenant de constater que la division du coût se rapproche souvent de la proportion 50-50. Il est plus difficile d'établir la part du pays bénéficiaire lorsque sa contribution consiste en choses dont le prix n'est pas établi. Par exemple, le logement fourni aux Canadiens travaillant à une entreprise majeure, ou employés à titre de consultants. Dans plusieurs de ces pays, les gouvernements logent leurs propres fonctionnaires et c'est parfois la maison de l'un d'eux qui est prêtée à cette fin. Je ne sais pas comment il serait possible d'estimer la valeur de cette contribution. Je ne pense pas qu'il soit possible de fournir des chiffres exacts des contributions des pays bénéficiaires sauf dans le cas des entreprises majeures pour lesquelles ce serait facile.

Mais revenons au point que vous avez soulevé. On pense souvent que les seuls contributeurs à ces programmes sont les pays donateurs, tandis, qu'en réalité, les pays bénéficiaires eux-mêmes apportent une participation importante en main-d'œuvre et en matériaux et, dans certains cas, financent entièrement certains projets. Ceci est à l'avantage des compagnies canadiennes qui obtiennent des adjudications des pays qui reçoivent notre aide. Elles se font ainsi connaître en Asie et en Afrique, ce qui leur est fort utile lorsque les pays asiatiques ou africains adjugent des entreprises à forfait sur une base commerciale. Un certain nombre de compagnies canadiennes ont obtenu des contrats de cette façon.

M. GELBER: Merci beaucoup. Pour revenir à la page 1, où se manifeste l'attitude à la Barabara Ward, ne pourrions-nous pas tenir compte davantage de l'esprit qui règne dans certains milieux, comme l'a mentionné M. Kindt ce matin. Je ne m'opposerais sûrement pas à ce qu'il soit fait mention dans le cahier des prévisions budgétaires, de même qu'ici, des sommes dépensées au Canada dans l'exécution de ces programmes. Notre contribution au plan de Colombo est de \$41,500,000. Pourquoi le tableau n'aurait-il pas une troisième colonne où l'on indiquerait les sommes dépensées au Canada. Les chiffres réfuteraient d'eux-mêmes les critiques dirigées contre le plan et les réponses

seraient évidentes. Je pense que vous avez convaincu M. Kindt ce matin et un plus grand nombre de personnes deviennent plus favorables à ce programme à mesure qu'elles comprennent ce qui se fait réellement.

M. MORAN: Encore une fois, je suis de votre avis.

Un correspondant de journaux canadiens a dit dans l'un de ses articles destinés aux journaux de l'Est sur le sujet de l'aide que la contribution canadienne est «mesquine». Il avait reçu une lettre d'un lecteur qui lui demandait où l'on prenait l'argent pour augmenter les dons aux pays étrangers. Le correspondant lui expliqua que tout cet argent est dépensé au Canada à l'achat d'équipement et de marchandises fabriquées ici, ce qui favorise l'embauchage domestique. En réponse, le même lecteur lui écrivit une autre lettre dans laquelle il avouait ne pas avoir été au courant de ce fait et retirait ses remarques antérieures. Cet exemple confirme peut-être votre opinion à l'effet que si le public connaissait mieux la nature exacte de nos opérations, il appuierait plus généralement notre programme.

M. GELBER: J'aurais une autre question concernant l'information. Ne serait-il pas utile, lorsque vous présentez les chiffres du dernier paragraphe de la page 3, au lieu de grouper en une seule somme les prêts et les subventions en argent, de les mentionner séparément. La méthode actuelle fait toujours paraître notre contribution plus modeste qu'elle ne l'est en réalité, car nous accordons beaucoup plus de subventions que de prêts, tandis que d'autres pays font le contraire. Il est bien évident qu'une subvention est plus avantageuse qu'un prêt au pays bénéficiaire. Au lieu de grouper les prêts et les subventions en un montant total, ne vaudrait-il pas mieux les mentionner séparément, parce que ce simple montant fait paraître notre effort moins important?

M. MORAN: Oui. Mais ce montant ne représente pas seulement l'effort du Canada; il représente l'effort collectif, y compris les prêts d'une échéance dépassant cinq ans, car les prêts à court terme de un an à cinq ans ne sont pas considérés par la D.A.C. comme une contribution à l'aide au développement, telle qu'on l'a définie. Le Canada réexamine présentement toute la situation. Jusqu'à présent, nous contribuons aux deux bouts opposés du spectre général de l'aide. A l'une des extrémités, apparaissent nos subventions qui sont la forme d'aide la plus pure qui soit. A l'autre extrémité, nous voyons nos crédits à long terme accordés au taux courant de l'intérêt. Dans la plupart des cas, ils sont assimilés à des opérations commerciales. Vous vous souviendrez que lors de la présentation du projet de loi à la Chambre des communes, le ministre du Commerce à cette époque le décrivit comme un effort destiné à permettre aux producteurs canadiens de marchandises durables de faire concurrence aux termes de crédits offerts par les producteurs de choses semblables des pays étrangers. C'est ainsi que, d'une part, nous voyons le Canada subventionner les programmes d'aide, tandis qu'à l'extrémité opposée, il accorde des crédits à long terme à un taux d'intérêt de six pour cent. Entre ces deux extrêmes, il n'y a rien.

Pour donner suite à la déclaration que M. Martin a faite à la Chambre des communes le 14 novembre, le Canada se propose, avec l'assentiment du Parlement, de combler ce vide intermédiaire par un système de prêts faciles dont les termes n'ont pas encore été arrêtés. Ils seront semblables aux prêts de l'I.D.A. et de l'A.I.D. aux États-Unis. Pour la première fois, nous aurons trois formes d'aide qui seront mentionnées séparément dans nos rapports à la D.A.C. et aux autres organismes internationaux.

M. MACQUARRIE: Monsieur le président, je désirerais poser à M. Moran quelques questions sur des points spécifiques. Elles porteront sur la page 14 de l'excellent rapport qu'on nous a présenté sur le programme d'aide aux Antilles. Ces questions seront brèves et se rattachent toutes les unes aux autres. S'il n'y a pas d'objection, je les poserai toutes à la fois.

M. MORAN: Me permettriez-vous de répondre à chacune à tour de rôle?

M. MACQUARRIE: Si vous préférez les examiner séparément, cela me convient.

Le premier paragraphe mentionne que le Canada a participé avec les États-Unis et la Grande-Bretagne à des études économiques. Voudriez-vous nous expliquer ce point?

M. MORAN: Une mission tripartite a visité les îles les moins importantes des Antilles en juillet 1961. Elle se proposait de colliger sur les lieux des renseignements sur la nature des projets les plus urgents. Cette mission se composait d'un fonctionnaire supérieur des États-Unis, d'un autre de la Grande-Bretagne et de M. Miller, du Bureau de l'aide extérieure. Ceux-ci dressèrent une liste des projets qui leur paraissaient prioritaires. Ils s'entendirent également sur la répartition de ces projets entre les trois pays. Les résultats de la mission ne furent pas spectaculaires parce que la fédération fut dissoute peu après. Les États-Unis ne retirèrent pas leur aide mais décidèrent de verser au fonds commun de toute la région des Antilles les sommes que l'on avait réservées aux petites îles. La Grande-Bretagne suivit cet exemple.

Dans le cas du Canada, la mission spéciale avait accepté le financement de trois genres de projets, à condition qu'ils ne dépassent pas nos ressources disponibles. Le premier comprenait la construction de quelques écoles; le deuxième, l'établissement d'un système d'approvisionnement en eau douce; le troisième, la construction d'un certain nombre d'entrepôts. Tous ces projets sont en voie d'exécution.

M. MACQUARRIE: Ce rapport est-il distribué et en demande, ou bien le gouvernement a-t-il quelque raison de ne pas lui donner une plus grande publicité?

M. MORAN: D'après ce que je me rappelle de ce document, il pourrait fort bien être publié. Il serait considéré comme document confidentiel s'il contenait des observations susceptibles de froisser les pays intéressés. Mais il ne contenait rien du point de vue économique qui en empêcherait la publication. Je l'examinerai et si vous désirez en prendre connaissance, je ne vois aucune raison de vous le refuser.

M. MACQUARRIE: L'alinéa a) de votre rapport mentionne des navires. Ceux-ci sont-ils en service et quels endroits desservent-ils?

M. MORAN: Oui, ils sont en service et employés aux fins pour lesquelles on les destinait lorsqu'on les a donnés aux Antilles, c'est-à-dire au transport de passagers et de marchandises entre les îles. Lors de la dissolution de la Fédération des Antilles, il existait un certain nombre de services communs. Ces deux navires étaient de cette catégorie, comme un bureau météorologique établi sur les îles. Tous les services de cette nature ont maintenant été confiés à l'administration d'un comité des services communs, qui en aura la gestion jusqu'aux environs de juillet 1964, alors que les représentants des îles se réuniront et décideront des arrangements futurs. Mais à l'heure actuelle, ces navires transportent les passagers d'une île à l'autre. J'en ai causé avec des Canadiens qui ont eu l'occasion de voyager sur ces navires et tous ont exprimé leur satisfaction de ce service. Les navires transportent aussi des cargaisons consistant surtout en ciment de la Jamaïque que l'on expédie dans les plus petites îles qui faisaient autrefois partie de la fédération.

M. MACQUARRIE: Je ne voudrais pas m'aventurer sur le terrain politique, mais dans votre examen de la situation et des besoins de cette région, n'avez-vous pas entendu exprimer l'opinion que la restauration ou la reprise du service de navires qui existait autrefois entre l'est du Canada et ces îles serait des plus utile ?

M. MORAN: Vous ne me demandez pas d'exprimer une opinion sur la décision à prendre?

M. MACQUARRIE: Je vous ai demandé de ne pas exprimer d'opinion.

M. MORAN: J'ai reçu des lettres dans ce sens, mais cette question ne relève pas du Bureau de l'aide extérieure. Ces lettres signalent la difficulté qui résulte pour les îles du manque de navires frigorifiques pour leurs exportations au Canada, à l'exception des navires de la ligne du Saguenay. Si je me souviens bien, ces navires n'ont que des compartiments frigorifiques de capacité restreinte. Mais personne n'a proposé la solution de ce problème par le moyen du programme d'aide extérieure. A votre question me demandant si l'on m'a signalé cette possibilité, je répondrai donc par l'affirmative, mais le sujet n'est pas de ma compétence.

M. MACQUARRIE: En effet, vous n'avez aucune responsabilité à cet égard. Mais les expressions d'opinion ou les renseignements que vous avez reçus sont-ils de nature à faire penser que cette demande n'est pas fondée?

Je ne vous demande pas de commentaire sur l'aspect politique de l'affaire, mais je cherche des arguments qui établiraient l'utilité ou l'efficacité d'un tel service.

M. MORAN: Je n'ai aucun renseignement qui me permette d'énoncer une opinion raisonnable sur ce point. Un problème de navigation qui saute aux yeux résulte du manque de quais et de ports en eau profonde pour l'utilisation de grands navires. C'est l'une des principales raisons qui nous a fait placer la construction du dock de St-Vincent dans notre programme d'aide. Le besoin de postes d'accostage à St-Vincent était des plus évident et la même difficulté se présente dans la plupart de ces petites îles.

M. MACQUARRIE: J'aurais une autre question se rapportant à la page 20. Les chiffres de la troisième colonne ont-ils quelque signification? Pour l'année 1959-1960, on indique 27 et 28 et ce nombre est ensuite réduit de 4 et 9. S'agit-il là de quelque chose d'importance?

M. MORAN: Pas que je sache. Cette différence est peut-être imputable à la disparition du gouvernement fédéral central par lequel passaient toutes les demandes d'aide. N'ayant plus de gouvernement central, les diverses régions durent formuler leurs propres demandes individuelles. Il y eut peut-être une période de rajustement pendant l'établissement des nouvelles voies de communication. Y voyez-vous une indication de quelque importance?

M. MACQUARRIE: Une dernière question. Vous avez mentionné ce matin les deux points de vue différents concernant l'aide aux Antilles et particulièrement aux nouveaux États qui ont acquis leur indépendance. Votre programme reconnaît-il quelque priorité à cet égard? Songe-t-on à accroître les fonds destinés aux petites régions dont le futur économique est tellement incertain par comparaison avec les autres États du Commonwealth?

M. MORAN: Parlez-vous encore des Antilles?

M. MACQUARRIE: Oui. Il s'agit de la page 14 du rapport.

M. MORAN: Non. J'ai mentionné ce matin les deux écoles qui existent au Canada sur la répartition future de notre aide à cette région, mais je ne suis pas en mesure de vous donner des renseignements sur la nature de l'aide du Canada aux îles l'an prochain. Il y a lieu de tenir compte d'un grand nombre de considérations dans les questions de cette nature. Nous avons eu une conférence hier à ce sujet, non seulement en ce qui a trait aux Antilles, mais sur toute la question de la répartition future de l'aide canadienne. Nous aurons une autre réunion lundi prochain.

M. MACQUARRIE: Mais la connaissance de tous ces faits ne vous a-t-elle pas rangé dans les rangs de l'une de ces deux écoles?

M. FOREST: Monsieur Moran, à la page 18 du rapport, vous donnez quelques détails sur les bourses d'études du Commonwealth accordées aux étudiants. Je ne sais pas si le crédit accordé a été bien employé, mais votre Bureau ne

pourrait-il pas inclure dans ce programme des étudiants de nations qui ne font pas partie du Commonwealth? Je songe en particulier aux étudiants des pays d'expression française, tels que l'Afrique française, qui pourraient envoyer leurs étudiants à nos nombreuses universités de langue française. Cela pourrait créer une bonne impression dans ces pays.

M. MORAN: Il ne s'agirait pas réellement d'une expansion du programme actuel de bourses d'études pour le Commonwealth, car le programme multilatéral en cours résulte d'une décision prise à la conférence d'Oxford sur l'éducation dans le Commonwealth pendant l'été de 1959. Tous les pays participant à cette conférence convinrent d'accorder des fonds pour les bourses d'études destinées aux étudiants des autres pays du Commonwealth. Ces bourses sont réservées à des étudiants qui ont déjà fait des études supérieures, en réalité au niveau post-universitaire. Peu après l'adoption de ce programme, on s'aperçut que les universités de langue française, tout en ayant le droit d'y participer, le pouvaient difficilement pour des raisons techniques. Par exemple, les étudiants venant au Canada de l'Inde et du Pakistan et d'autres parties du Commonwealth désiraient entrer aux universités où les cours se donnent en anglais, de sorte qu'un très petit nombre d'entre eux se dirigeaient vers les universités de langue française.

Les autres pays du Commonwealth accordent des bourses pour les études aux universités où les cours se donnent en anglais, de sorte qu'un très petit nombre de Canadiens français étaient intéressés à ces bourses. On décida en conséquence d'établir une contrepartie au programme des bourses d'études du Commonwealth visant le même but et offrant les mêmes avantages aux Canadiens français et aux universités de langue française. Ce fut la raison du programme destiné à l'Afrique française.

Si vous lisez le texte du crédit, vous constaterez qu'il se rapporte à l'aide éducative aux pays africains indépendants d'expression française. La raison pour laquelle cette aide est limitée dans ce cas au domaine de l'éducation, c'est qu'il s'agit de créer une contrepartie au programme de bourses d'études offertes aux étudiants du Commonwealth.

M. BREWIN: Me permettrait-on une question? En premier lieu, quels critères applique-t-on au choix des étudiants? Deuxièmement, une fois qu'ils ont terminé leurs études et sont retournés dans leur pays, a-t-on quelque moyen de les suivre dans leur carrière et de constater les résultats de ces études? La valeur de tous ces programmes est souvent jugée par les résultats. Je me demande si l'on s'y intéresse.

M. MORAN: En réponse à la première partie de votre question, je dirai que les étudiants bénéficiant des bourses accordées en exécution du programme d'aide bilatérale sont désignés par les gouvernements de leurs pays respectifs, en général par les ministères de l'éducation de ces pays. Nous avons établi des questionnaires auxquels on doit répondre dans chaque cas et ceux-ci sont soumis à l'examen d'un comité des bourses qui se réunit environ deux fois l'an. Ce comité examine le dossier académique de chaque candidat afin de découvrir s'il est préparé suffisamment pour le cours qu'il désire suivre. Dans les cas de préparation adéquate, le comité propose une université donnant les cours voulus et passe à celle-ci le dossier académique du candidat. Si l'université accepte le candidat et confirme l'opinion du comité des bourses d'études et si elle a la place voulue pour le recevoir, le gouvernement du pays intéressé en est informé et, sous nos soins, l'étudiant vient au Canada à la date convenue pour son entrée à l'université. Nous accordons à chaque étudiant une subvention mensuelle pour défrayer le coût de sa pension, nous payons les frais de scolarité à l'université et nous lui versons une allocation suffisant à l'achat de vêtements convenables à notre climat, en remplacement de ses habits tropicaux. Je puis vous donner la liste des membres du comité si vous le désirez.

Dans le cas des bourses d'études du Commonwealth, c'est un comité différent qui examine les demandes des candidats désireux de venir au Canada. Le comité des bourses d'études qui examine les demandes des candidats admis en vertu du plan de Colombo et du S.C.A.A.P. et de nos autres programmes d'aide bilatérale est présidé par le docteur Sheffield de la Fondation des universités canadiennes, tandis que le comité des bourses d'études du Commonwealth fonctionne sous la présidence du professeur George Curtis, doyen de la faculté de droit de l'Université de la Colombie-Britannique. Les deux comités sont composés de membres éminents des universités canadiennes et de notre propre directeur de l'éducation.

Quant à la seconde partie de votre question, je dois dire que l'évaluation des résultats de la formation n'est ni bien organisée ni très professionnelle, d'après ma propre opinion. Nous recevons divers rapports, dont quelques-uns nous viennent des étudiants eux-mêmes après qu'ils sont rentrés dans leurs pays, tandis que d'autres nous sont faits par les missions canadiennes dans ces pays qui connaissent l'étudiant avant sa venue au Canada et qui ont pu le suivre à son retour et constater s'il est employé convenablement. On nous a signalé des cas où il semble que l'on ne fait pas le meilleur usage de la formation reçue au Canada. Il s'agit là d'une question délicate et au sujet de laquelle il n'est guère possible d'intervenir officiellement, mais nos missions s'efforcent officieusement d'obtenir la considération des gouvernements intéressés et nous avons réussi, dans tous les cas qu'on nous a signalés, à faire placer l'ancien boursier dans un emploi plus convenable.

Nous découvrons parfois à l'examen de ces cas que la personne dont il s'agit occupe un emploi approprié, mais dans des conditions ou des circonstances qui ne lui plaisent pas. Je me souviens d'un jeune homme qui était venu se spécialiser en médecine au Canada et qui nous avait écrit pour nous dire que son gouvernement ne tenait aucun compte de sa compétence professionnelle et ne l'employait pas à un travail à la mesure de sa formation supérieure. Une enquête révéla que la raison véritable de sa plainte se trouvait dans le fait qu'on l'avait envoyé dans une petite ville de l'Inde, tandis qu'il eût préféré vivre dans une grande ville et être attaché à un hôpital de New-Delhi. Les cas de ce genre se rencontrent parfois.

J'ai accordé beaucoup d'attention à ce problème d'évaluation. Je ne sais pas vraiment comment nous pourrions suivre la carrière individuelle de tous ces étudiants qui viennent suivre des cours ici. Ce n'est pas chose facile. Dans le cas de l'Inde, par exemple, nous ne pouvons guère demander à un fonctionnaire de notre service extérieur à New-Delhi de faire des voyages de six ou sept cents milles afin de constater si le bénéficiaire d'un de ces cours occupe un poste où il peut utiliser une certaine compétence qu'il a acquise ici.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, si vous n'avez pas d'autres questions, nous pourrions peut-être passer aux quelques autres crédits du Bureau de l'aide extérieure.

M. BREWIN: J'ai rédigé un projet de résolution, mais je n'ai pas pu lui donner une forme définitive n'ayant pas eu le temps de consulter quelqu'un à ce sujet. Le texte n'est peut-être pas tout à fait approprié, mais je vous le lirai quand même. Il servira de sujet de discussion, car il s'agit du besoin urgent, constaté au cours du témoignage du directeur général de l'aide extérieure, de nommer le plus tôt possible de nouveaux fonctionnaires capables d'administrer le programme élargi d'aide extérieure proposé par le gouvernement. Voici ce texte:

Il est résolu que le Comité recommande au gouvernement de prendre les mesures voulues pour que le Bureau de l'aide extérieure puisse recruter directement le personnel dont il a besoin, sans passer par le canal ordinaire de la Commission du service civil.

Je ne sais pas si cette résolution répond aux points que nous avons discutés aujourd'hui. Vous avez mentionné le besoin d'un directeur des programmes éducatifs de l'Afrique, d'un directeur de l'information et de divers autres fonctionnaires ainsi que les difficultés résultant de la longueur des méthodes normales qui peut retarder l'exécution de tout le programme. Je ne sais pas au juste si mon projet de résolution répondrait à la situation.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un veut-il appuyer cette proposition?

M. THOMPSON: Je l'appuie à condition qu'on en revise la rédaction.

M. BREWIN: J'aimerais avoir une consultation quant au texte définitif si le Comité en approuve le principe général. Nous pourrions le reviser au besoin. Quelques-uns des membres du Comité n'assistaient pas à la séance de ce matin, mais on nous a donné des explications à ce sujet. Dans un certain sens, la question n'est pas grave; il s'agit uniquement d'assurer l'exécution efficace du travail.

M. THOMPSON: L'heure avance et j'espère qu'il me sera permis de poser une autre question à M. Moran. Est-ce possible?

M. MORAN: Je suis entièrement à la disposition du Comité.

M. THOMPSON: Nous avons commencé ce matin la discussion d'un sujet essentiel qui fait l'objet du présent projet de résolution. A notre prochaine séance, nous aurons peut-être plus de temps pour le discuter.

M. BREWIN: A condition que nous nous réunissions encore une fois. Je ne voudrais pas que la question soit laissée de côté et que nous ne puissions en faire rapport avant la fin de la session.

M. THOMPSON: J'aimerais à discuter cette question plus à fond. Ce matin, on m'a reproché de parler trop et j'ai passé la parole à un autre.

M. CAMERON (*High-Park*): Ne pourrions-nous pas renvoyer cette résolution au sous-comité directeur?

M. THOMPSON: M. Moran pourrait nous donner de plus amples explications à ce sujet afin que nous comprenions mieux la situation.

M. BREWIN: Existe-t-il quelque objection au principe de la proposition? Dans ce cas et si l'on veut le discuter davantage, il va falloir en remettre l'adoption.

M. MACQUARRIE: Il est difficile de saisir la portée d'un document aussi important que celui-ci, mais j'ai l'impression que vous fondez votre suggestion sur le témoignage de M. Moran. On m'accusera peut-être d'être trop puriste, mais il me paraît inconvenant de fonder cette recommandation sur son simple témoignage. Toutefois, j'approuve le principe de la motion.

M. BREWIN: Je suis heureux qu'on m'ait conseillé de biffer cette partie de ma proposition. Elle est en réalité fondée sur son témoignage, mais il serait peut-être plus sage de n'en pas mentionner la source.

M. MACQUARRIE: Je ne pense pas que le Comité ou le témoin devraient être placés dans une telle situation.

Le PRÉSIDENT: M. Brewin est membre du sous-comité directeur. Les membres présents seraient-ils d'avis de renvoyer la question au comité directeur et que nous nous réunissions bientôt sur convocation du président? Mais ne serait-il pas possible d'adopter les autres crédits de l'aide extérieure ce soir même?

M. BREWIN: Nous demande-t-on d'adopter tous les crédits ou de les renvoyer à la Chambre?

Le PRÉSIDENT: Nous n'avons que très peu de temps à notre disposition et beaucoup à faire.

M. BREWIN: Nous ne pourrions pas nous réunir souvent d'ici dix jours ou pendant le temps qui nous reste.

Le PRÉSIDENT: Serait-il utile que le Comité se réunisse de nouveau ce soir?

M. KLEIN: Le Comité de la banque et du commerce doit se réunir à huit heures.

M. MACQUARRIE: J'ai lu les témoignages très attentivement et entendu M. Moran avec grand plaisir. Je suis tout disposé à adopter les crédits.

M. THOMPSON: Ceci met-il fin à la discussion?

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions réserver un crédit et espérer nous réunir de nouveau avant peu avec M. Moran pour l'étude de la proposition M. Brewin.

Adopté.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions adopter les autres crédits.

M. VALADE: J'aurais une brève question sur certains renseignements que j'aimerais obtenir de M. Moran. Il s'agit d'une infirmière de ma connaissance qui désirait aller enseigner le soin des malades en Afrique. Elle n'a pas réussi à obtenir un emploi par l'entremise du ministère des Affaires extérieures. Il lui fallut s'adresser à l'Organisation mondiale de la santé qui l'employa. J'aimerais savoir pourquoi le ministère des Affaires extérieures ne pouvait lui être utile à cet égard.

M. MORAN: Il y a peut-être quelque raison particulière. Si vous me donnez le nom de cette infirmière, j'examinerai le dossier. Je ne saurais parler au nom du ministère des Affaires extérieures et ne connais rien de ses démarches, mais je puis imaginer une raison pour ce qui est du Bureau de l'aide extérieure. Nous faisons des nominations à la demande des pays sous-développés. Nous essayons, dans un but de coordination, d'éviter qu'un pays s'adresse à la fois à l'Organisation mondiale de la santé et au Canada pour obtenir les services d'un même conseiller. Un pays a pu demander une infirmière à l'Organisation mondiale de la santé plutôt qu'au Canada. Dans ce cas, nous avons dû répondre à l'intéressée que nous n'avions pas de poste vacant pour des personnes de sa compétence spéciale, mais que sa demande serait versée au dossier pour que nous puissions nous mettre en communication avec elle le cas échéant. D'autre part, si l'Organisation mondiale de la santé a reçu une demande de ce genre, elle s'est empressée de l'engager. C'est ce qui a pu se produire.

M. VALADE: Mais le plus curieux, c'est qu'elle a dû s'adresser à l'Organisation mondiale de la santé par l'intermédiaire des États-Unis.

M. MORAN: Elle n'avait pas besoin de passer par les États-Unis. De fait, les États-Unis n'accepteraient pas la demande d'un citoyen canadien. Nous faisons au Canada beaucoup de recrutement pour l'Organisation mondiale de la santé et pour les autres organisations des Nations Unies. C'est l'une des fonctions de notre Bureau. Nous avons recruté un grand nombre de Canadiens qui sont aujourd'hui employés aux Nations Unies. Un Canadien qui désire un emploi à l'Organisation mondiale de la santé ou aux autres agences des Nations Unies a le choix de deux méthodes. Il peut nous écrire et nous demander de passer sa demande à FAO, WHO ou à l'organisme de son choix. D'autre part, il peut s'adresser directement à FAO à Rome, à ILO à Genève, et ainsi de suite. Il n'a certainement pas à passer par les États-Unis. Ce serait du nouveau et je serais fort étonné que les États-Unis acceptent le nom d'un Canadien et le recommandent aux Nations Unies.

Les crédits 50, 55, 60, 65, 70, 75 et 78 sont adoptés.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le Comité est ajourné jusqu'à la prochaine convocation du président.

M. BREWIN: Il est alors entendu que ma proposition sera renvoyée au comité directeur.

Le PRÉSIDENT: Est-ce adopté?

Adopté.

APPENDICE «A»

RAPPORT SUR LES PROGRAMMES D'AIDE EXTÉRIEURE DU CANADA

Novembre 1963

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Introduction	83
Plan de Colombo	84
Programme spécial d'aide aux pays africains du Commonwealth	90
Programme d'aide du Canada aux Antilles	94
Aide pour fins éducatives aux pays africains d'expression française	95
Programme d'aide technique du Commonwealth	96
Programme de bourses d'études du Commonwealth	96

TABLEAUX

A Allocations d'aide bilatérale du Canada, d'après les différentes catégories d'aide, 1950-1963	97
B Étudiants et apprentis reçus au Canada, en vertu du programme canadien, 1956-1962	98
C Apprentis reçus au Canada en vertu du programme des Nations Unies et d'autres programmes d'aide, 1956-1962	98
D Conseillers et professeurs délégués outre-mer en vertu des programmes canadiens, 1956-1962	98
E Recrutement des Nations Unies au Canada, 1956-1962	99
F Répartition entre les divers pays de l'aide canadienne accordée en vertu du plan de Colombo, 1950-1963	99
G Allocations du Canada au plan de Colombo, 1962-1963	100

PROGRAMMES D'AIDE EXTÉRIEURE DU CANADA

Introduction

Le présent rapport décrit les opérations effectuées en vertu des divers programmes canadiens d'aide bilatérale aux pays sous-développés et pour lesquels le Parlement avait voté des crédits en 1962-1963. Les programmes dont le Bureau de l'aide extérieure assure l'exécution sont les suivants:

	Crédits 1962-1963
Plan de Colombo	\$41,500,000
Programme spécial d'aide aux pays africains du Commonwealth	3,500,000
Programme d'aide du Canada aux Antilles	2,452,000
Aide pour fins éducatives aux pays africains d'expression française	300,000
Programme d'aide technique du Commonwealth	120,000
Programme de bourses d'études du Commonwealth	1,000,000

Un trait dominant de l'aide bilatérale du Canada depuis quelques années a été l'augmentation marquée de l'aide technique et de l'aide pour fins éducatives, surtout à l'égard des nouveaux pays indépendants de l'Afrique qui accordent une haute priorité à l'expansion de leurs institutions éducatives. Les détails des programmes éducatifs sont indiqués aux chapitres du présent rapport consacrés aux programmes particuliers, mais comme exemple de l'augmentation de l'aide dans cette sphère, il y a lieu de citer le fait qu'en 1960 le nombre de professeurs envoyés à l'étranger était d'environ une douzaine, tandis qu'en 1961 il était déjà de 40 et à la fin de l'exercice financier 1962-1963, il avait atteint le chiffre de 122. Au cours de la présente année académique 182 professeurs, conseillers en matière d'éducation et représentants d'universités canadiens sont employés à l'étranger en application des programmes du gouvernement.

En outre, 61 conseillers techniques canadiens étaient employés dans les pays en voie de développement en vertu des programmes d'aide bilatérale canadiens au 31 mars 1963. Ces conseillers sont des spécialistes en agriculture, pêcheries et minéralogie. Leur mission est d'enseigner aux fonctionnaires de ces pays les meilleures méthodes d'exécuter leur travail, contribuant ainsi à accroître le fonds de main-d'œuvre spécialisée indispensable à leur développement. L'aide technique comprend la formation au Canada d'étudiants de ces pays et à ce chapitre on constate aussi une augmentation importante en 1962-1963. Pendant la dernière année civile, le Canada a reçu 1,043 étudiants étrangers en vertu de ses programmes d'aide, en regard de 849 au cours de l'année précédente. Les Tableaux B et D illustrent l'expansion du programme canadien d'aide technique.

En dépit de cette augmentation de l'aide technique, elle ne représente qu'une faible partie des divers programmes d'aide aux entreprises ou en nature qui à eux seuls absorbent 95 p. 100 des dépenses du Canada au chapitre de l'aide extérieure. Les sommes attribuées aux diverses catégories d'aide du Canada sont indiquées au Tableau A. La plus grande contribution du Canada a porté sur les entreprises de production d'énergie et de transports où les fonds canadiens ont été employés au paiement des services de compagnies canadiennes de construction ou de l'équipement et des marchandises fabriqués au Canada. Le Tableau A indique aussi que l'aide aux entreprises comprend les études préliminaires techniques des ressources et des perspectives par des firmes canadiennes, ou, parfois, simplement la fourniture d'équipement canadien, tels que des locomotives, des machines de voirie et des articles d'équipement scolaire.

L'aide en nature comprend les matières premières, les engrais chimiques et les produits insecticides provenant de sources canadiennes. En exécution du plan de Colombo, des dépenses considérables ont encore été faites l'an dernier pour la fourniture de matières premières à l'Inde et au Pakistan qui en ont un besoin pressant et qui ne pourraient autrement donner suite à leurs propres plans quinquennaux de développement.

En sus de l'aide qu'il accorde en vertu de ses programmes bilatéraux, le Canada contribue des sommes importantes à l'application des programmes multilatéraux des Nations Unies, tels que le Programme d'assistance technique, le Fonds spécial, le Fonds d'aide à l'enfance (UNICEF) et l'Association internationale de développement. Mais ces contributions financières étant versées directement à l'organisme intéressé, le Bureau de l'aide extérieure n'a rien à y voir. Toutefois, il collabore avec les Nations Unies et les organismes spécialisés au recrutement des experts canadiens envoyés à l'étranger en vertu de ces programmes et à l'organisation de cours de formation au Canada pour les étudiants et apprentis désignés par les Nations Unies ou ses autres organisations. Les Tableaux C et E donnent les détails de ces opérations.

PLAN DE COLOMBO

Le Plan de Colombo pour le développement économique du sud et du sud-est de l'Asie et dont le Canada fait partie a célébré son onzième anniversaire en 1962. A son assemblée tenue en novembre 1962 à Melbourne, en Australie, le comité consultatif du Plan de Colombo a mentionné dans son rapport annuel les progrès réalisés dans la région et la continuation du développement économique de ses membres grâce aux échanges d'idées et de connaissances et à l'apport d'aide financière et technique dans plusieurs sphères différentes. Le comité a passé en revue les progrès réalisés au cours de l'année précédente et noté que le développement économique de la région a varié considérablement d'un pays à l'autre. Le chiffre de la production nationale brute par tête a varié à partir d'une augmentation atteignant 6 p. 100 dans certains pays jusqu'à une diminution de 2 p. 100 dans d'autres cas. Dans son ensemble, la production agricole de la région accuse une augmentation substantielle, tandis que la production industrielle est aussi en progrès. Un élément encourageant se trouve dans l'accroissement des ressources totales employées au développement. Pendant l'année faisant l'objet du rapport (1961-1962), les quinze pays de la région ont dépensé l'équivalent de 5.4 milliards de dollars à leur propre développement, soit une augmentation de 1 milliard par rapport à l'année précédente. Dans ce total, l'aide étrangère des pays qui contribuent à ce plan par des prêts et des subventions bilatéraux s'élève à environ 1.8 milliard de dollars, soit à environ 33 p. 100.

Il reste toutefois des problèmes à résoudre. La population de la région continue de croître au taux annuel d'environ 2 p. 100, ce qui rend le développement économique encore plus urgent et plus difficile. En outre, la tendance de l'économie internationale n'a pas été tout à fait favorable aux pays de la région du Plan de Colombo. La faiblesse continue du prix des denrées primaires sur les marchés mondiaux a été une cause de difficultés sérieuses en 1961-1962 dans les pays en voie de développement. Les restrictions imposées dans certains pays avancés à l'importation de certains articles que les pays sous-développés peuvent fabriquer a accru leurs difficultés, tandis que la carence de devises étrangères reste toujours le principal problème des gouvernements de la région.

Depuis 1951, y compris l'exercice financier de 1962-1963, les contributions du Canada en vertu du Plan se sont élevées à 423.2 millions de dollars. Les prévisions budgétaires de 1963-1964 attribuent un crédit de 41.5 millions à la participation du Canada au Plan de Colombo. Les principaux bénéficiaires de cette aide canadienne sont les pays du Commonwealth: Inde, Pakistan, Ceylan

et Malaisie, qui à eux seuls comptent pour 95 p. 100 de l'aide du Canada à ce chapitre. Les autres pays de la région qui ne sont pas membres du Commonwealth et qui ont reçu des contributions substantielles sous la forme d'aide technique sont la Birmanie, le Cambodge, l'Indonésie, le Laos, les Philippines, la Thaïlande et le Vietnam. Toute l'aide canadienne en vertu du Plan de Colombo et des autres programmes d'aide bilatérale du Canada est accordée sous la forme de subventions.

Le Tableau G indique la répartition par pays des fonds accordés par le Canada en vertu du Plan de Colombo, tandis que le Tableau H fait voir l'allocation des crédits votés par le Parlement en 1962-1963. Les opérations effectuées en vertu de la participation canadienne au Plan de Colombo sont décrites plus longuement dans les paragraphes suivants.

Birmanie

La somme totale de l'aide, y compris l'aide technique, accordée à la Birmanie de 1950 à la fin de l'exercice de 1962-1963, a été de \$4,277,000.

L'entreprise la plus considérable du Canada en Birmanie en vertu du Plan de Colombo a été la construction du pont Thaketa sur la rivière Pazundaung entre Rangoon et la ville qui lui fait face sur l'autre rive. La construction en fut commencée en 1962-1963. La contribution du Canada à cette entreprise est de \$900,000; elle comprend la fourniture d'acier et de matériaux de construction, de machines de pont, d'équipement de construction et des services d'ingénieurs qui ont préparé les plans et surveillé la construction. Pour sa part, la Birmanie a contribué \$950,000 à même les fonds de contrepartie obtenus par la vente de blé canadien qu'elle avait reçu auparavant en vertu du Plan de Colombo. Des ingénieurs birmans vinrent au Canada travailler avec les ingénieurs canadiens à la préparation des plans à la faveur du programme de formation relié à cette entreprise.

On a mis en œuvre et terminé l'exécution des projets de moindre importance en matière de fourniture de matériel d'enseignement technique. On a commencé en 1962-1963 les essais d'un procédé birman de fabrication de planches murales en bois dur et ils se poursuivent actuellement.

Depuis 1951, les dons faits à la Birmanie en blé et farine se sont chiffrés à \$1,975,000. En 1962-1963, ils ont été de \$325,000.

Sept étudiants birmans ont été admis au Canada en vertu du Plan en 1962-1963, tandis que deux conseillers canadiens sont employés en Birmanie. A l'hôpital général de Rangoon, une technicienne canadienne en radiothérapie a continué le traitement des cancéreux au moyen de l'appareil de cobalt-thérapie dont le Canada avait fait don à la Birmanie en 1958, tandis qu'elle entraîne des techniciens birmans à ce travail. Un économiste canadien spécialisé dans les questions de transport est employé comme conseiller au ministère des transports de la Birmanie.

Cambodge

L'aide au Cambodge a surtout été dans le secteur technique et s'élève à \$377,000 depuis l'adoption du Plan de Colombo.

En 1962-1963, des programmes de formation ont été organisés au Canada pour 31 étudiants et diplômés cambodgiens. C'est là une augmentation considérable par rapport au chiffre de 13 pour l'année antérieure. La plupart des étudiants cambodgiens admis au Canada en vertu du Plan de Colombo suivent des cours de génie à l'Université Laval et à l'École polytechnique de Montréal, tandis que quelques infirmières cambodgiennes sont enrôlées à l'Institut Marguerite d'Youville à Montréal. Quatre Canadiens ont fait de l'enseignement au Cambodge cette année en vertu du Plan.

Ceylan

Jusqu'à la fin de l'exercice 1962-1963, le Ceylan a reçu du Canada en vertu du Plan de Colombo une contribution d'une valeur de \$24,103,000 en vue de son développement économique.

Depuis quelques années, le Canada a aidé au Ceylan à la construction de plusieurs entreprises majeures telles que celle de lignes de transmission et de l'expansion des usines productrices d'énergie. Les lignes de transmission ont servi non seulement à relier les systèmes électriques des régions de l'est et de l'ouest de l'île, mais aussi à la distribution d'électricité aux industries, villages et écoles de toute la région de Gal Oya. En 1962-1963, on a terminé la ligne de transmission reliant Inginiyagala à Badulla et la construction de l'usine génératrice de Inginiyagala s'est poursuivie et sera probablement terminée cette année, selon le programme prévu.

Le relevé aérien et géologique de Ceylan, entrepris par le Canada, au coût de \$2,500,000 en vue d'aider au pays à planifier le développement de ses ressources naturelles fut terminé en 1962.

L'aide en nature fournie au Ceylan a consisté principalement en farine (\$8,500,000) et en traverses de chemin de fer (\$180,000). En exécution du programme de 1962-1963, on a donné au Ceylan de la farine représentant une somme de 1 million de dollars.

Les 20 étudiants du Ceylan admis au Canada en vertu du Plan de Colombo en 1962-1963, comprenaient un travailleur social, un médecin, un technicien de la rééducation, un forestier et des universitaires. Le principal de l'Institut de Technologie passa six mois au Canada pour y étudier les méthodes de surveillance et d'administration des instituts techniques canadiens.

Deux des trois instructeurs canadiens prêtés à l'Institut de Technologie pratique de Katubedde ont accompli leurs missions et sont revenus à leur emploi régulier pour la province du Manitoba. Un ingénieur électricien spécialisé dans l'administration des petits systèmes hydro-électriques fut envoyé au Ceylan comme conseiller de la Commission de développement de Gal Oya dans ses ouvrages de génération de l'énergie et de construction de lignes de transmission. Un conseiller spécialisé en production de films cinématographiques visita le Service cinématographique du Ceylan afin d'aider à la planification future de ce service.

Inde

Le total des contributions du Canada à l'Inde en vertu du plan de Colombo s'élevait à \$218,877,000 à la fin de l'exercice 1962-1963.

Dans l'État de Madras, dans la région du sud de l'Inde, des ingénieurs canadiens et indiens ont continué en 1962-1963 la construction du troisième stade de l'usine hydro-électrique de Kundah qui ajoutera une puissance de 240,000 kilowatts additionnelles pour répondre aux demandes de l'industrie de la région. La contribution du Canada à cette entreprise en services de génie, équipement de génération de l'énergie et autres matériaux atteindra 24 millions de dollars pendant les quatre années des travaux. Jusqu'à 1962-1963, 22 millions de dollars avaient été affectés à cette entreprise et le reste sera employé en 1963-1964.

En 1962-1963, le Canada a convenu a) de faire les études préliminaires d'un barrage hydro-électrique à Iddikki sur la rivière Periyar dans l'État de Kerela, dans la partie sud de l'Inde, b) de fournir quatre avions équipés d'appareils de pulvérisation pour la protection des récoltes et c) d'équiper trois hôpitaux d'appareils de cobalt-thérapie pour le traitement des tumeurs malignes.

Voici un état sommaire du programme d'aide du Canada pour l'année 1962-1963, en financement et en nature, y compris le solde reporté de l'année précédente:

Kundah III	\$9,300,000
Aménagement hydro-électrique d'Iddikki,	200,000
Avions pulvérisateurs des récoltes	300,000
Appareils de cobalt-thérapie	148,000

Denrées:

Cuivre	\$4,650,000	
Aluminium	3,000,000	
Nickel	500,000	
Amiante	459,000	
Blé	1,500,000	10,109,000

Total		\$20,057,000
-------	--	--------------

En 1962-1963, deux Canadiens, un métallurgiste et un surintendant de mines, ont continué leur travail au Bureau des mines de Nagpur. Un spécialiste en pierre calcaire passa deux mois dans l'Inde à étudier la possibilité de l'exploitation de certains gisements de pierre à chaux pour le compte de l'Organisation nationale de la construction. Un expert en élevage des porcs, prêté par le ministère de l'Agriculture du Canada, termina la tâche qui lui avait été confiée et rentra au pays. Un producteur de films canadien a terminé avec succès la préparation d'une série de films sur l'organisation des coopératives rurales en collaboration avec la Banque de réserve de l'Inde.

Des ingénieurs, des étudiants en sciences, des médecins et des infirmières faisaient partie des 155 étudiants indiens qui sont venus au Canada parfaire leur formation au cours de l'année 1962-1963 en vertu du Plan de Colombo. Dans ce groupe, on comptait aussi 38 techniciens et ingénieurs venus étudier les techniques et les méthodes sidérurgiques d'une aciérie canadienne.

Indonésie

Depuis 1950, le Canada a fourni une somme de \$3,988,000 à l'Indonésie pour les fins de son développement. Une grande partie de cette contribution fut sous la forme de farine de blé d'une valeur de \$1,875,000; les expéditions de farine en 1962-1963 se sont élevées à \$325,000.

Les groupes les plus nombreux parmi les 73 Indonésiens venus compléter leurs études au Canada en 1962-1963 se composaient d'étudiants des facultés des sciences, du génie et de la médecine. On remarquait aussi quelques étudiants en administration publique et en agronomie.

Deux conseillers canadiens furent employés en Indonésie au cours de 1962-1963. Un instructeur canadien d'aviation a continué son travail à l'Académie indonésienne de l'Air, à Tjurug, en exécution d'un programme coopératif auquel contribuent l'Organisation internationale de l'aviation civile et les autres pays participant au Plan de Colombo. Un statisticien canadien termina sa tâche en Indonésie, mais y fut retenu par une autre entreprise des Nations Unies.

Malaisie

Depuis l'inauguration du Plan de Colombo, les contributions du Canada à la Malaisie se sont élevées à \$8,540,000. Plus de 7.5 millions de cette somme ont été utilisés à des entreprises de premier établissement (y compris une allocation de 2 millions en 1962-1963) et le reste a revêtu la forme d'aide

technique. Aucune contribution en nature n'a été faite par le Canada à ce pays. Les entreprises en cours pendant l'année comprenaient un établissement de pêche sur la côte orientale (cet établissement a 8 entrepôts, 5 camions frigorifiques, 2 écoutilles réfrigérées pour les navires de pêche et d'autres appareils), le relevé topographique d'une route dans le nord de la Malaisie et un système national de télévision, pour l'établissement duquel le Canada contribue à la préparation des plans et des ouvrages techniques. Des dispositions ont aussi été prises en vue de l'équipement de 18 écoles techniques de ce pays.

L'an dernier, 18 professeurs et conseillers canadiens ont été employés en Malaisie, soit le plus fort contingent de tous les pays du Plan de Colombo. Une équipe de professeurs d'université délégués à l'Université de la Malaisie en 1961 y a continué son travail en vue de l'établissement d'une école d'administration commerciale. Ce programme comprend aussi la formation au Canada de Malais appelés à remplacer les instructeurs canadiens. C'est l'Université de la Colombie-Britannique qui a entrepris l'exécution de ce projet à la suite d'un accord conclu avec le Bureau de l'aide extérieure.

Le Canada s'est aussi chargé de l'organisation en Malaisie d'une école normale pour la formation de professeurs d'enseignement technique à Kuala-Lumpur et une équipe de professeurs du Manitoba fut réunie et envoyée en Malaisie en 1962 dans ce but. Le ministère de l'Éducation du Manitoba fit le choix des membres de cette équipe et les prêta ensuite au Bureau de l'aide extérieure; elle contribua aussi d'autres manières à la mise en œuvre de ce projet. Les quatre instructeurs qui constituent cette équipe resteront en fonction ou seront remplacés jusqu'à ce que les Malais aient pu former un personnel compétent. Le Canada a aussi fourni l'équipement nécessaire à cette institution.

Des conseillers canadiens ont accompli d'autres missions. Une équipe médicale composée de quatre médecins et d'une infirmière a passé l'année en Malaisie. Un expert en coopératives de pêche et vente du poisson est arrivé sur les lieux en décembre 1962 pour la mise en œuvre d'un programme de développement des pêcheries qu'il avait élaboré au cours d'une mission antérieure. Deux experts en télévision qui avaient passé de brèves périodes en Malaisie en 1962 ont été remplacés par un conseiller technique qui restera sur les lieux jusqu'à ce que le nouveau système de télévision soit en état de service. Un conseiller dans la sphère de l'économie industrielle a accompli une mission d'un an et est rentré au Canada en mars 1963. Un autre conseiller canadien en matière de petites industries est entré en fonction pour une période d'un an à partir du mois d'août 1962. Les autres conseillers canadiens comprenaient un statisticien industriel, un inspecteur des sols et deux professeurs.

Le nombre d'étudiants malais venus au Canada au cours de l'année s'est élevé à 48 en regard de 20 pour l'année précédente. Des bourses d'études ont été accordées à des étudiants en sciences, en génie, en médecine, à des instructeurs au moyen d'appareils audio-visuels, à des employés de coopératives, à des dirigeants syndicaux et à deux futurs professeurs à l'école normale technique de la Malaisie.

Pakistan

De 1950 jusqu'à la fin de l'exercice 1962-1963, le Pakistan a reçu du Canada \$193,503,000 en vertu du Plan de Colombo.

En 1962-1963, le Canada a accepté d'aider le Pakistan à construire deux lignes principales de transmission d'énergie et une fabrique de planches murales, ainsi qu'à l'étude préliminaire de l'aménagement hydroélectrique et d'irrigation de Sangu. A la fin de l'année, le premier stade de cette étude

était presque terminé, tandis que les plans des lignes de transmission et de la fabrique de planches murales étaient assez avancés pour qu'on puisse en commencer bientôt la construction.

Le Canada a accepté de participer à plusieurs autres projets en 1963. Ceux-ci comprennent la construction de logements pour les réfugiés près de la ville de Lahore, dans le Pakistan occidental, la fourniture d'avions pour la protection des récoltes et d'équipement électronique pour la Commission d'énergie atomique du Pakistan.

Voici un sommaire du programme que le Canada a adopté pour le Pakistan en 1962-1963. Les dépenses énumérées comprennent des sommes reportées des années antérieures:

Ligne de transmission Bheramara-Goalpara	\$ 1,000,000
Ligne de transmission Comilla-Sylhet	2,500,000
Fabrique de planches murales	900,000
Projet d'aménagement de Sangu	150,000
Logements de réfugiés	1,000,000
Avions et équipement de pulvérisation	400,000
Équipement électronique IBM pour la Commis- sion d'énergie atomique	250,000
Fourniture de denrées:	
Insecticides	700,000
Engrais chimiques	4,000,000
Pâte de bois	1,200,000
Cuivre	1,500,000
Aluminium	1,800,000
Blé	750,000
	\$16,250,000

Le nombre d'étudiants du Pakistan admis au Canada en 1962-1963, en vertu du Plan de Colombo, a été de 85, soit une augmentation remarquable en regard du chiffre de 50 pour l'année précédente. Des programmes de cours d'étude et d'observation ont été organisés dans divers sujets dont les sciences, le génie, l'administration industrielle, la comptabilité des prix de revient, les coopératives, les lois sur les brevets d'invention et certains aspects de l'hygiène publique.

Parmi les conseillers canadiens employés au Pakistan en 1962-1963, on comptait un expert en machines comptables pour le complexe de l'industrie hydro-électrique du Pakistan, un spécialiste de l'organisation des magasins, un instructeur en physiothérapie à l'Institut de prothèse et de physiothérapie de Lahore, un conseiller en administration à la Corporation de développement industriel du Pakistan, un expert comptable à l'Institut des comptables industriels du Pakistan et un pilote instructeur d'avion au service de pulvérisation des récoltes du ministère de l'Agriculture.

Vietnam

La contribution totale du Canada au Vietnam en vertu du Plan de Colombo, jusqu'à la fin de l'exercice en cours, s'est élevée à \$1,374,000, principalement sous la forme d'aide technique, bien que ce total comprenne de la farine de blé d'une valeur de \$600,000. En 1962-1963, 79 étudiants vietnamiens suivaient les cours des universités de langue française au Canada,

dont 32 sont arrivés au cours de l'année. En 1962-1963, un entomologiste canadien a complété sa mission de conseiller dans la lutte contre les insectes au Vietnam où il avait été envoyé en application du Plan de Colombo.

Brunei, Laos, Népal, Bornéo du Nord, Philippines, Sarawak, Singapour et Thaïlande.

La contribution du Canada à ces pays en vertu du Plan de Colombo a consisté presque entièrement en aide technique. Le total des fonds employés à cette fin jusqu'au 31 mars 1963 a été de \$1,414,000. A cette date, il y avait au Canada, en exécution du Plan de Colombo, un étudiant de chacun des pays de Brunei, Laos et Népal, six du Bornéo du Nord, 16 des Philippines, 39 de Sarawak, 12 de Singapour et 27 de la Thaïlande. Trois conseillers canadiens (apprentissage, médecine et pêche) étaient en mission à Singapour; un économiste du transport en Thaïlande, et 27 professeurs canadiens au Bornéo du Nord, à Sarawak et à Singapour.

Programme de 1963-1964

Le Budget des dépenses de 1963-1964 accordait un crédit de 41.5 millions de dollars pour le Plan de Colombo et l'exécution du programme canadien s'est poursuivie pendant l'exercice en cours.

Les travaux continuent dans le cas de plusieurs des entreprises décrites plus haut et des accords ont été conclus en vue de nouveaux projets. Ceux-ci comprennent l'expansion de l'aménagement hydro-électrique de Umtru, la fourniture d'appareils de thérapie au cobalt à l'Inde, l'expansion de l'usine thermo-électrique de Sukker et une étude sur l'utilisation des terres au Pakistan; l'amélioration de l'aéroport de Katunayake au Ceylan; et une étude technique de l'aménagement hydro-électrique du cours supérieur de la rivière Perak en Malaisie.

Le programme d'aide en nature aux pays du Plan de Colombo comprendra pour 1963-1964 la fourniture des denrées suivantes: cuivre, \$6,380,000; aluminium, \$3,000,000; pâte de bois, \$2,300,000; zinc, \$2,150,000; amiante, \$2,000,000; nickel, \$500,000; soufre, \$500,000; blé et farine de blé, \$4,000,000.

Le programme d'aide technique aux pays du Plan de Colombo se poursuit, principalement en ce qui a trait à la formation. Au 30 septembre, en vertu du Plan de Colombo, 584 étudiants suivaient des cours au Canada, en regard de 397 à la même date l'année précédente.

PROGRAMME SPÉCIAL D'AIDE AUX PAYS AFRICAINS DU COMMONWEALTH

A l'automne de 1960, le gouvernement du Canada s'engagea, subordonné à l'autorisation du Parlement, de contribuer une somme de 10.5 millions de dollars au Programme spécial d'aide aux pays africains du Commonwealth, répartie sur une période de trois années à partir du 1^{er} avril 1961. Ce programme, désigné sous le sigle SCAAP, avait résulté des discussions des premiers ministres du Commonwealth, à leur réunion de 1960. En somme, il est la contrepartie africaine du Plan de Colombo en Asie, bien que dès le début le Plan de Colombo fut étendu à des pays qui ne faisaient pas partie du Commonwealth, tandis que SCAAP s'applique uniquement aux pays du Commonwealth. Les principaux pays contributeurs sont la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande bien que certains des nouveaux membres asiatiques, en particulier l'Inde et le Pakistan, aient pu contribuer une somme d'aide technique dans des domaines où ils ont de l'expérience et des connaissances spéciales. Tous les pays africains du Commonwealth, indépendants ou dépendants, ont droit à l'aide prévue par SCAAP.

Jusqu'à présent, le Canada a plutôt réservé son aide aux nouveaux pays indépendants du Commonwealth en Afrique. Quelques faibles contributions seulement ont été faites en aide aux petits territoires dépendants. Comme l'indiquent les paragraphes suivants qui décrivent les programmes adoptés à l'égard des divers pays, les principaux bénéficiaires de l'aide du Canada ont été la Nigeria et le Ghana, bien que Sierra Leone, le Tanganyika, le Kenya et l'Uganda aient reçu aussi des contributions substantielles.

Dès l'inauguration de SCAAP, les pays africains convinrent que l'un de leurs besoins les plus pressants était celui de l'aide au développement de l'éducation. Ils avaient besoin des services de personnes compétentes. C'est pourquoi le Canada a fait son plus grand effort dans la sphère de l'éducation. En 1962-1963, 89 professeurs canadiens d'écoles secondaires, d'écoles normales et d'universités ont été employés dans le Commonwealth africain. Pendant la même période, 145 étudiants sont venus au Canada sous les auspices de SCAAP en regard de 84 l'année précédente. Le Canada a aussi fourni une quantité d'équipement scolaire à ces pays. Deux projets majeurs dans la sphère de l'éducation ont été entrepris: la construction d'un centre d'enseignement des métiers dans le Ghana et d'une école secondaire pour les garçons dans le Sierra Leone. Ces projets représenteront à la fois l'aide financière à la construction et l'aide technique par le prêt de professeurs canadiens et la formation au Canada de professeurs africains.

Le Canada est aussi venu en aide dans d'autres sphères aux pays de SCAAP. Il a envoyé un certain nombre de ses experts travailler de concert avec les Africains au développement de l'agriculture, des pêcheries, des mines, à l'utilisation des insecticides et à l'établissement de systèmes de statistiques. Le programme majeur qui a occasionné la plus forte dépense au Canada a été le relevé topographique du Nigeria qui a coûté 1.85 million de dollars. En outre, le Canada procède actuellement à un inventaire forestier du Kenya et a fourni divers types de véhicules et d'équipement au Ghana, au Tanganyika et à l'Uganda.

Basutoland

En 1961-1962, le Canada a consenti, à la demande du gouvernement du Basutoland, à fournir une partie du personnel enseignant du Collège de l'Université Pie XII. Ce collège reçoit des étudiants africains de toute la partie sud du continent et ce sont des missionnaires canadiens qui ont lancé sa fondation. En 1962-1963, trois professeurs canadiens en chimie, zoologie et en administration des coopératives ont été employés à ce collège avec les fonds de SCAAP. Pendant la même période, 11 étudiants du Basutoland sont venus suivre des cours de perfectionnement au Canada.

Gambie

Un professeur technique du Canada a été envoyé en Gambie en 1961 pour aider à l'organisation d'une école technique. Il a continué d'y exercer les mêmes fonctions l'an dernier. Un professeur d'école normale a aussi été fourni à la Gambie en 1962-1963.

Ghana

Trois entreprises majeures ont été commencées et deux d'entre elles furent complétées au Ghana en 1962-1963. Vingt silos d'une capacité de 50 tonnes chacun, ainsi que les appareils de chargement nécessaires ont été fournis au ministère de l'Agriculture, de même que divers types de machines agricoles et d'aides à l'enseignement pour une collectivité modèle agricole à Damongao, dans la région du nord de Ghana. Le Canada s'est chargé de la construction

et de la direction d'une école de métiers à Accra pour laquelle il fournira également les plans architecturaux, des parties préfabriquées et l'outillage d'atelier. La construction n'en sera probablement pas terminée avant 1964-1965.

Trente et un instituteurs et professeurs d'université et 22 conseillers techniques canadiens ont été prêtés au Ghana au cours de l'année. Les conseillers comprenaient 2 géologues, 7 entomologistes ou techniciens en entomologie, 2 instructeurs de télévision, 3 médecins, un spécialiste des services de bien-être, deux économistes et un expert en recherche sur la radio-activité des isotopes.

Treize étudiants du Ghana ont été admis au Canada en 1962-1963. Le nombre total des étudiants de ce pays au Canada pendant l'année sous les auspices de SCAAP a été de 36.

Kenya

Quarante camions de fabrication canadienne et les pièces de rechange nécessaires ont été fournis au Kenya au cours de l'année. En outre, le Canada a entrepris l'inventaire de 7,000 milles carrés des forêts du Kenya en janvier 1963. Deux firmes canadiennes exécuteront ce travail pour le compte du Bureau de l'aide extérieure. Une contribution importante de cette entreprise résultera de la formation d'étudiants du Kenya dans les méthodes techniques des inventaires forestiers. On compte que ce projet sera terminé en 1963-1964.

Quatre professeurs et un conseiller en photographie aérienne canadiens ont été employés au Kenya l'an dernier. Cinq étudiants du Kenya en hygiène publique, agriculture et gestion des coopératives ont suivi des cours au Canada en 1962-1963. Deux d'entre eux étaient arrivés l'année précédente.

Île Maurice

Un conseiller canadien expert en vente du poisson a été prêté à l'île Maurice en 1962-1963.

Nigeria

La plus grande entreprise lancée en Afrique en vertu de SCAAP est celle du relevé aérien cartographique, photographique et géophysique du pays. Ce travail est exécuté à forfait par deux firmes canadiennes et coûtera environ 1.85 million de dollars. Des cartes de 36,000 milles de la superficie du Nigeria seront ainsi dressées, tandis qu'une étendue encore plus considérable aura été photographiée. Le relevé aérien géophysique portera sur 13,000 milles de parcours dans trois régions du Nigeria où des études préliminaires avaient indiqué la présence de ressources minérales. Le gouvernement du Nigeria contribue à cette entreprise en fournissant les moyens de transport locaux et le logement du personnel canadien employé à ce travail.

Un projet de moindre importance a aussi été mis en œuvre au cours de l'année, celui de l'équipement mécanique du service météorologique du Nigeria. Dans l'exécution de ce projet deux Nigériens sont venus au Canada acquérir la formation voulue au service météorologique du ministère des Transports et un conseiller technique canadien a été prêté au Nigeria.

Pour l'application du programme d'aide technique, 34 instituteurs canadiens ont été délégués au Nigeria au cours de l'année, dont 22 arrivèrent sur les lieux en 1962-1963. Cinq conseillers techniques canadiens ont aussi été envoyés au Nigeria, dont un entomologiste, un producteur cinématographique, un instructeur en coopératives et des cartographes et géophysiciens aériens.

Neuf étudiants nigériens sont venus au Canada cette année suivre des cours en élevage des animaux, en bien-être social et en administration publique. A la fin de mars 1963, il y avait au Canada 16 étudiants nigériens boursiers de SCAAP.

Rhodésie et Nyassaland

Un étudiant de cette région a suivi des cours au Canada en 1962-1963.

Sierra Leone

Deux professeurs ont été prêtés à Sierra Leone en 1962-1963, tandis que 10 de ses étudiants sont venus suivre des cours au Canada. La plupart de ceux-ci étaient des universitaires qui désiraient se spécialiser en science forestière, économie, agriculture, génie et pathologie chimique.

Le gouvernement canadien s'est engagé à contribuer à la construction et à la direction d'une école secondaire de garçons à Koyeima, Sierra Leone, et la préparation des plans de cette école est en cours.

Swaziland

Un étudiant de ce pays est venu suivre des cours au Canada cette année.

Tanganyika

Le Canada s'est engagé à fournir au Tanganyika au cours de l'année un certain nombre de véhicules et articles d'équipement dont 10 camions d'enregistrement cinématographique, des appareils de voirie et des véhicules divers. Les camions d'enregistrement seront utilisés par le ministère du Développement communautaire au Tanganyika, les appareils de voirie par le ministère des Forêts et les véhicules à toutes fins par différents ministères qui travaillent au développement économique du pays.

En sus de cet équipement, le Canada a fourni les services de huit nouveaux professeurs canadiens au cours de l'année, ce qui porte à onze le nombre de nos professeurs en mission dans ce pays.

A la fin de mars 1963, un étudiant du Tanganyika suivait au Canada des cours d'administration publique.

Uganda

Au cours de l'année, le Canada s'est engagé à fournir au ministère des relevés géologiques de l'Uganda un certain nombre de camions et de véhicules à traction sur quatre roues ainsi que des instruments de précision pour servir au relevé géologique national que l'on a entrepris. Le Canada prêtera aussi un certain nombre de ses experts à cette fin.

Deux conseillers canadiens, en pêcheries et en géologie, ont été employés dans l'Uganda au cours de l'année. Trois professeurs, dont deux sont arrivés sur les lieux pendant l'année, s'y trouvent également. Neuf étudiants de l'Uganda, boursiers de SCAAP, ont suivi des cours au Canada en génie électrique, commerce et forages dans le roc.

Zanzibar

Au cours de l'année, le Canada a livré au Zanzibar trois ambulances qui serviront au service médical du pays.

Le Canada n'a encore envoyé aucun conseiller ou professeur au Zanzibar, mais deux étudiants de ce pays sont venus suivre des cours ici cette année.
1963-1964

Plusieurs des entreprises majeures commencées les années précédentes se poursuivront en 1963-1964. Elles comprennent le relevé cartographique et géophysique aérien du Nigeria, l'inventaire forestier du Kenya, la construction d'écoles au Ghana et en Sierra Leone, la fourniture de véhicules et d'équipement au Nigeria, au Tanganyika et à Zanzibar. En outre, on a commencé

la construction de nouveaux établissements, dont un entrepôt frigorifique pour la distribution du poisson au Ghana, un laboratoire de recherche sur les pêcheries de l'Uganda, et une étude sur l'utilisation du gaz naturel au Nigeria. Quelques-uns de ces nouveaux projets seront commencés avant la fin de l'exercice en cours.

Nos contributions en aide technique en 1962-1963 ont coûté \$1,417,958.68 et seront encore plus considérables en 1963-1964. Le 30 septembre 1963, 141 étudiants africains suivaient des cours au Canada à la faveur de SCAAP, tandis que 97 professeurs, y compris des professeurs d'université, et 31 conseillers techniques canadiens accomplissaient des missions en Afrique. Un nombre additionnel de conseillers techniques y seront envoyés avant la fin du présent exercice financier. Des professeurs canadiens d'écoles secondaires, des professeurs d'universités et des conseillers techniques étaient en mission dans neuf pays africains du Commonwealth: Basutoland, Bechuanaland, Ghana, Kenya, Île Maurice, Nigeria, Sierra Leone, Tanganyika et Uganda.

PROGRAMME D'AIDE DU CANADA AUX ANTILLES

Programme des Caraïbes

Vu les intérêts financiers considérables du Canada dans les territoires antillais du Commonwealth, il a attaché une importance considérable au mouvement tendant à la formation d'une Fédération des Antilles et il a accordé à cette région son programme d'aide le plus substantiel, dépassé seulement par celui du Plan de Colombo. En 1958, le gouvernement canadien exprima le désir de collaborer aux efforts de la Fédération des Antilles en vue de son propre développement et annonça que, subordonné à l'approbation du Parlement, il était disposé à accorder une subvention de 10 millions à cette fin, répartie sur une période de cinq ans à partir de l'année financière 1958-1959. L'exécution de ce programme s'est poursuivie même après la dissolution de la Fédération, mais naturellement certains changements durent y être apportés. La Jamaïque et Trinidad étant devenus des pays indépendants en 1962, le Canada y a établi des missions diplomatiques et son programme d'aide a été l'objet de négociations bilatérales. En 1961, le Canada a collaboré avec les États-Unis et la Grande-Bretagne à une étude de la situation économique des plus petits territoires, à la suite de laquelle il s'est engagé à l'exécution de certains projets dans ces îles en application de son programme d'aide aux Antilles.

La subvention originale de 10 millions de dollars répartie sur cinq années prit fin le 31 mars 1963. Mais avant son expiration, le Canada avait convenu de continuer son aide aux Antilles en 1963-1964 au même rythme que les années précédentes, soit au taux de 2 millions pendant l'année. En même temps, le gouvernement convint d'inclure dans le programme général des Caraïbes le Honduras et la Guyane britanniques à qui il accordait antérieurement une subvention annuelle de \$100,000 en vertu d'un programme séparé. En conséquence, le Gouvernement décida en novembre 1962 de continuer en 1963-1964 son aide aux pays du Commonwealth et aux autres territoires des Antilles au taux de 2.1 millions de dollars.

Depuis l'inauguration de son programme d'aide aux Antilles, en 1958, le Canada a fait les contributions majeures suivantes à leur économie:

- a) En 1960, deux navires d'une valeur de \$5,866,000 pour assurer un service entre les îles.
- b) Une contribution d'un million de dollars à la construction d'un quai en eau profonde et d'un entrepôt dans l'île de St-Vincent. Cette entreprise fut commencée en 1962 et doit être terminée en février 1964.

c) Le Canada contribuera \$700,000 au coût de la construction d'une résidence à l'Université de Trinidad, commencée en 1962 et qui doit être terminée en novembre de l'année courante.

d) Le Canada achète présentement et livrera avant la fin du présent exercice une quantité d'appareils d'équipement portuaire au coût de \$450,000, aux îles des Barbades, Grenade, St-Vincent, Dominique et St. Kitts.

e) En 1962, le Canada s'est engagé à construire des écoles primaires dans les îles de Grenade, Antigua et Dominique, et des entrepôts portuaires dans les îles de Ste-Lucie et St. Kitts. La contribution du Canada à cet égard a été fixée à 1 million de dollars et les travaux de construction commenceront au début de l'an prochain.

f) On a entrepris l'an dernier le forage de puits d'eau douce au coût approximatif de \$400,000 sur les îles St. Kitts, Montserrat, Nevis et Anguilla. Le premier stade de cette entreprise est terminé et l'installation des réservoirs et des systèmes de distribution de l'eau commencera en novembre 1963.

g) Un relevé forestier de l'île Dominique a été terminé en 1962 au coût approximatif de \$50,000.

h) On a fourni l'équipement d'une école technique sur l'île de St. Kitts au coût de \$44,000.

En sus de l'aide susmentionnée, le Canada a fourni de l'aide technique pour des sommes considérables. Soixante étudiants des Antilles ont suivi des cours au Canada tandis que 43 conseillers canadiens ont accompli diverses missions aux Antilles jusqu'à la fin de mars 1963.

Antérieurement à 1963-1964, le Honduras et la Guyane britanniques qui bénéficieront dorénavant du programme d'aide aux pays du Commonwealth dans les Antilles, recevaient de l'aide en vertu du programme d'aide technique du Commonwealth. De ce chef, la Guyane britannique a reçu une valeur de \$30,000 sous la forme de construction et d'équipement d'écoles techniques, de cours offerts à 9 étudiants et des services de quatre conseillers canadiens. Pour ce qui est du Honduras britannique, quatre de ses étudiants ont suivi des cours au Canada tandis que 6 conseillers canadiens lui ont donné leurs services et, d'autre part, on lui a fourni des petites quantités d'articles divers d'équipement.

Programme de 1963-1964

Les entreprises majeures en cours seront continuées tandis que de nouveaux projets ont été inaugurés pendant l'année actuelle. Ce programme comprend le don d'un navire de pêche et d'équipement scolaire à la Jamaïque, d'un système de radio-guidage pour les avions à Trinidad, et de systèmes d'approvisionnement et de distribution d'eau douce aux îles du Vent et Sous-le-Vent. Un programme d'aide technique a été aussi continué au cours de l'année actuelle.

AIDE POUR FINS ÉDUCATIVES AUX PAYS AFRICAINS D'EXPRESSION FRANÇAISE

En avril 1961, le gouvernement canadien annonça qu'il accordait une somme de \$300,000 à un programme d'aide pour fins éducatives aux pays africains indépendants d'expression française. Vu la nature spéciale de ce programme, un comité consultatif fut créé en vue de la répartition des fonds disponibles. Ce comité est composé de représentants de diverses organisations nationales et d'associations d'éducation de la province de Québec, ainsi que de représentants du gouvernement fédéral et du gouvernement de Québec.

A la suite des rapports de la délégation canadienne à la conférence de l'UNESCO à Addis-Abéba sur les besoins de l'Afrique en matière d'éducation, de la recommandation du représentant diplomatique du Canada qui avait fait une enquête sur les besoins des pays africains d'origine française et sur la base des renseignements disponibles, il fut décidé qu'au début de ce programme, on accorderait la priorité à l'envoi de professeurs canadiens en Afrique. Depuis cette date, cette priorité a été maintenue. Jusqu'aujourd'hui, 20 professeurs d'écoles secondaires de la province de Québec ont été envoyés en Afrique et 9 y sont encore actuellement. Ces professeurs furent répartis entre le Cameroun (9), Brazzaville, au Congo (3), Mali (5), Togo (3). On se propose d'envoyer d'autres professeurs au Maroc et en Guinée au cours de l'année.

Des cours ont été organisés pour 3 étudiants africains de langue française dont un de chacun des pays suivants: Cameroun, Congo (Brazzaville), et Niger.

D'autres contributions ont aussi été faites dans la sphère de l'éducation: par exemple, 150 tonnes de papier canadien, d'une valeur de \$50,000 ont été expédiées à un centre d'édition de manuels scolaires de l'UNESCO dans le Cameroun, qui dessert aussi les autres pays d'expression française de la région. Plus tôt, au cours de 1963, un certain nombre d'appareils cinématographiques portatifs et audio-visuels avaient été donnés à 7 pays africains de langue française pour les fins de l'enseignement.

Tout récemment, le Canada a, en exécution de ce programme d'aide, décidé de contribuer à l'établissement d'une nouvelle université nationale dans le Ruanda, laquelle sera désignée sous les nom d'Université de Butare. Le gouvernement du Ruanda a nommé le très révérend Père Lévesque président de cette université pendant les stades préliminaires de son organisation et les premières années de ses opérations. La contribution du Canada à ce projet sera le paiement des traitements, du transport et des frais accessoires du Père Lévesque et de 6 autres professeurs de langue française qui feront partie du personnel enseignant de l'université. Tous sont partis pour le Ruanda pendant l'été.

PROGRAMME D'AIDE TECHNIQUE DU COMMONWEALTH

Ce crédit a été adopté pour la première fois en 1958 en vue de l'aide technique du Canada aux pays du Commonwealth qui ne bénéficient pas de l'aide du Plan de Colombo ou du programme d'aide aux Antilles. La première année, le Ghana et plus tard le Nigeria furent aidés de cette façon, mais en 1962-1963, ils furent inclus dans le nouveau programme de SCAAP. Au cours de la dernière année financière, l'aide accordée par le Canada en vertu de ce programme a été limitée à la Guyane et au Honduras britanniques et à Hong-kong. Le Parlement a voté un crédit de \$120,000 à cette fin.

L'aide fournie à la Guyane et au Honduras britanniques en 1962-1963 a déjà été décrite dans un autre chapitre du présent rapport consacré à l'aide accordée aux Antilles. L'an dernier, notre aide à Hong-kong s'est résumée au prêt d'un conseiller canadien en assistance sociale.

1963-1964

Vu que la Guyane et le Honduras britanniques sont maintenant inclus dans le programme d'aide du Commonwealth aux pays des Antilles, le budget des dépenses de 1963-1964 ne prévoit qu'une somme de \$20,000 en vue de la continuation de l'aide à Hong-kong.

PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES DU COMMONWEALTH

Ce programme a pour but de permettre à des étudiants du Commonwealth de suivre des cours de perfectionnement dans les autres pays du Commonwealth. Ces bourses sont réservées à des personnes des deux sexes supérieurement

douées et appelées à rendre des services importants à leurs propres pays par la suite. Bien qu'il s'agisse d'un programme d'échanges d'étudiants, il sera particulièrement avantageux aux pays du Commonwealth qui sont en voie de développement et qui pourront profiter des moyens plus perfectionnés d'éducation des plus anciens membres du Commonwealth.

Ce programme fut conçu à la Conférence commerciale et économique tenue à Montréal en 1958. Les grandes lignes en furent ensuite approuvées à la conférence d'Oxford, en 1959, et il fut inauguré au début de l'année académique de 1960-1961. Il avait été convenu à Oxford que 1,000 bourses d'études seraient accordées en exécution de ce programme, dont la moitié par le Royaume-Uni et l'autre moitié par le Canada. En 1962-1963, le gouvernement canadien a affecté 1 million de dollars à cette fin.

L'administration générale du programme au Canada a été confiée au Bureau de l'aide extérieure qui s'occupe également de ses aspects financiers. Le Comité canadien des bourses d'études du Commonwealth, composé de représentants des diverses universités canadiennes, surveille le côté académique du programme et le choix et le placement des étudiants dans les universités du Canada. La Fondation des universités canadiennes a organisé le secrétariat du Comité.

Le nombre des étudiants du Commonwealth qui sont venus suivre des cours au Canada depuis l'inauguration du programme se répartit comme suit:

1960-1961.....	101
1961-1962.....	181
1962-1963.....	220

Environ 77 p. 100 de ces étudiants viennent des pays en voie de développement: 38 p. 100 de l'Asie; 19 p. 100 de l'Afrique; 13 p. 100 des Antilles; 7 p. 100 des autres régions du Commonwealth. On prévoit une nouvelle augmentation du nombre de ces étudiants admis au Canada d'après ce programme en 1963-1964.

TABLEAU A

Contributions du Canada en vertu des programmes
d'aide bilatérale
De 1950 au 31 mars 1963

<i>Construction</i>	<i>Pour-cent</i>
Usines d'énergie et lignes de transmission	27.19
Établissements industriels et de recherche	5.55
Routes, ponts et ports58
<i>Équipement</i>	
Locomotives et transport routier	7.22
Avions et navires	1.72
Agriculture et forêts33
Pêcheries et ports de pêche	1.11
Télécommunications et électronique32
Divers02
<i>Relevés</i>	
Terrestres et aériens	2.52
<i>Institutions</i>	
Écoles et ateliers	1.01
Hôpitaux et laboratoires22

Denrées

Blé et farine	18.36
Métaux et amiante	19.32
Engrais et insecticides	4.53
Pâte de bois, papier et traverses de chemin de fer ..	3.44
Divers03
<i>Aide technique</i>	4.41
<i>Contributions à des projets non spécifiés</i>	2.12
Total	100.00

TABLEAU B

Étudiants et apprentis admis au Canada en vertu
des programmes d'aide canadiens, 1956-1962*

	Plan de Colombo	SCAAP	Programme d'aide aux Antilles	Programme d'aide techni- que du Com- monwealth	Programme de bourses d'études du Common- wealth	Total
1956	370	—	—	—	—	370
1957	391	—	—	—	—	391
1958	400	—	5	3	—	408
1959	478	—	27	23	—	528
1960	537	—	28	46	100	711
1961	552	80	4	9	204	849
1962	620	134	9	6	274	1043

TABLEAU C

Étudiants admis au Canada en vertu des programmes
des Nations Unies et des autres programmes d'aide
1956-1962 *

1956	72
1957	145
1958	214
1959	270
1960	384
1961	369
1962	235

TABLEAU D

Conseillers et professeurs employés outre-mer
en vertu des programmes d'aide du Canada,
1956-1962 *

1956	52
1957	59
1958	64
1959	74
1960	83
1961	126
1962	235

* Années civiles.

TABLEAU E

Conseillers recrutés au Canada par les Nations Unies en vertu du Programme accru d'aide technique, 1956-1962*

1956	86
1957	98
1958	92
1959	85
1960	96
1961	79
1962	89

*Années civiles.

TABLEAU F

RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS DU CANADA EN VERTU DU PLAN DE COLOMBO, 1950 au 31 mars 1963*

	\$
Birmanie	3,319,000
Cambodge	116,000
Ceylan	22,386,000
Inde	216,162,000
Indonésie	2,278,000
Malaisie	7,504,000
Népal	60,000
Bornéo du Nord	1,000
Pakistan	141,076,000
Singapour	55,000
Vietnam-Sud	606,000
Fonds d'aménagement de l'Indus	9,000,000
Aménagement de la rivière Mekong	1,300,000
Entreprises majeures (pays ne faisant pas partie du Commonwealth)	1,000,000
Livres de médecine	220,000
Petites entreprises	25,000
Aide technique (tous pays)	15,518,000
Divers	2,545,000
	\$ 423,171,000

*Le Canada ne répartit pas spécifiquement ses contributions aux pays bénéficiant des autres programmes d'aide bilatérale.

TABLEAU G

PLAN DE COLOMBO

RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS DU CANADA, 1962-1963*

Aide en immobilisations Inde	\$19.5 millions
Pakistan	12.1 millions
Ceylan	2.0 millions
Malaisie	2.0 millions
Autres pays75 millions
Aide technique: (tous pays)	2.0 millions
Fonds d'aménagement du bassin de l'Indus ..	3.0 millions
Réserve pour imprévus15 millions

*Années financières.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-sixième législature

1963

COMITÉ PERMANENT
DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. JOHN R. MATHESON

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 3

SÉANCES DU LUNDI 16 DÉCEMBRE ET
DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 1963

BUDGET DES DÉPENSES (1963-1964) DU MINISTÈRE
DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

y compris

LE DEUXIÈME RAPPORT À LA CHAMBRE

TÉMOINS:

Du ministère des Affaires extérieures: M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures et conseiller juridique du ministère; M. Angus J. Matheson, chef à la Division des finances; M. Harry H. Carter, chef à la Division des États-Unis; M. G. S. Murray, chef à la Division des Nations Unies; et M. A. E. Ritchie, sous-secrétaire adjoint.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1964

29963-6-1

COMITÉ PERMANENT
DES
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Président: M. John R. Matheson

Vice-président: M. Heath Macquarrie

MM.

Balcer	Forest	Nixon
Brewin	Gelber	Nugent
Brown	Girouard	Pennell
Cadieux (<i>Terrebonne</i>)	Herridge	Regan
Cameron (<i>High-Park</i>)	Kindt	Richard
Cashin	Klein	Thompson
Chapdelaine	Knowles	Valade
Choquette	Konantz (M ^{me})	Woolliams—35
Deachman	Lachance	
Dubé	MacEwan	
Fairweather	Mandziuk	
Fleming (<i>Okanagan- Revelstoke</i>)	Martineau	
	Nesbitt	

(Quorum 10)

La secrétaire du Comité,
Gabrielle Savard.

RAPPORT À LA CHAMBRE

JEUDI 19 décembre 1963.

Le Comité permanent des Affaires extérieures a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Le 29 novembre 1963, la Chambre a demandé au Comité d'étudier les crédits numéros 1 à 155 inclusivement, ainsi que les crédits L10 et L15, qui figurent au Budget des dépenses de 1963-1964, et les crédits numéros 1a à 117a, inclusivement, et les crédits et L13a, qui figurent au Budget supplémentaire (A), de 1963-1964.

Le Comité a examiné les prévisions budgétaires susmentionnées et il a convenu de les approuver et d'en faire rapport à la Chambre, la priant de les adopter.

Le Comité tient à remercier l'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a fait un exposé instructif au Comité et collaboré par ses réponses aux questions et par les autres renseignements qu'il a fournis à la demande du Comité.

Le Comité est également heureux des services que lui ont rendus M. H. O. Moran, directeur général du Bureau de l'aide extérieure, M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, et des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures.

Le Comité est d'avis que le ministère des Affaires extérieures mérite d'être félicité pour son administration diligente, même s'il éprouve des difficultés par suite de la rareté de personnel, de la formation de nouveaux employés et de la conservation de ceux qui sont actuellement à son service.

Le Comité recommande au gouvernement d'étudier s'il y a lieu de prévoir dans les crédits futurs certains montants qui permettraient de subventionner des organismes privés en vue de l'exécution de projets qui se rangent dans le domaine de l'aide extérieure et qu'a approuvés le Bureau de l'aide extérieure.

La nature exceptionnelle du travail qu'accomplit le Bureau de l'aide extérieure a frappé le Comité. Un programme d'aide extérieure bien appliqué peut contribuer beaucoup à bien faire voir le Canada à l'étranger. Étant donné qu'il est présentement urgent d'accroître le personnel nécessaire pour appliquer le programme canadien d'aide à la mise en valeur, le Comité recommande que la Commission du service civil et le conseil du Trésor accordent la priorité absolue à l'établissement des postes nécessaires au Bureau de l'aide extérieure, afin qu'on puisse y engager immédiatement le personnel nécessaire.

Le Comité recommande aussi que le directeur général du Bureau de l'aide extérieure soit provisoirement autorisé d'une façon spéciale à engager immédiatement le personnel suffisant quant au nombre et quant à la classe pour remplir les postes qu'a approuvés le conseil du Trésor.

Le Comité recommande également que les Canadiens en service à l'étranger aient l'occasion d'exercer leur droit de suffrage.

Le Comité tient à remercier la secrétaire du Comité et tous ceux qui l'ont aidée à mener sa tâche à bonne fin.

Ci-joint le texte des procès-verbaux et témoignages (*fascicules numéros 1 à 3*).

Respectueusement soumis,

Le président,
JOHN R. MATHESON.

PROCÈS-VERBAUX

LUNDI 16 décembre 1963.

(6)

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui à 8h. du soir. Son président, M. Matheson, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Brewin, Choquette, Deachman, Fairweather, Gelber, Klein, Lachance, MacEwan, Macquarrie, Matheson, Regan, Richard, Thompson—(13).

Aussi présents (du ministère des Affaires extérieures): M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures et conseiller juridique du ministère; M. Angus J. Matheson, Chef de la Division des Finances; M. Harry H. Carter, chef à la Division des affaires des États-Unis d'Amérique; M. G. S. Murray, chef à la Division des Nations Unies; M. A. E. Ritchie, sous-secrétaire adjoint.

A l'ouverture de la séance, M. Gelber, sur une question de privilège, demande une rectification du rapport de ses remarques au compte rendu de la séance du jeudi 5 décembre 1963, page 38, paragraphe 9 du N° 1 des procès-verbaux et délibérations du Comité des Affaires extérieures. (Cette correction n'intéresse que la version anglaise).

M. Cadieux et MM. Matheson, Carter, Murray et Ritchie sont interrogés sur les opérations du ministère et les crédits suivants sont mis en discussion et adoptés.

Crédit 5—Représentation à l'extérieur—Administration;

Crédit 10—Représentation à l'extérieur—Construction, acquisition ou amélioration d'immeubles, ouvrages, terrains, matériel et mobilier;

Crédit 15—Frais assumés par le Canada en tant que membre civil des commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine;

Crédit 20—Sous réserve de l'approbation du gouvernement en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la Loi sur le service civil, dépenses administratives spéciales, y compris les traitements des Canadiens affectés par le Gouvernement canadien au personnel des organismes internationaux;

Crédit 25—Réceptions officielles;

Crédit 30—Assistance aux citoyens canadiens et aux personnes à leur charge;

Crédit 35—Représentation du Canada aux conférences internationales;

Crédit 40—Subvention à l'Association canadienne pour les Nations Unies;

Crédit 45—Subvention au Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique;

Crédit 46—Cadeau pour commémorer l'indépendance de la Jamaïque;

Crédit 47—Cadeau pour commémorer l'indépendance de Trinidad et Tobago;

Crédit 48—Cadeau pour commémorer l'indépendance de l'Ouganda;

Sur le crédit 50—Bureau de l'aide extérieure—Traitements et dépenses, M. Brewin propose, appuyé par M. Thompson:

Vu que des organisations privées de bonne réputation font un travail utile dans la sphère de l'aide extérieure et qu'elles obtiennent des souscriptions importantes dans ce but; vu également qu'elles ont besoin de fonds additionnels de temps à autre pour leurs œuvres, le Comité recommande que des sommes convenables soient inscrites aux prévisions budgétaires futures pour être employées en subventions aux organismes privés qui contribuent à des projets d'aide extérieure approuvés par le Bureau de l'aide extérieure.

Le Comité décide de renvoyer l'examen de cette motion à la suite de l'adoption des crédits du ministère des Affaires extérieures.

Le crédit 50 est réservé.

MM. Cadieux, Carter, Murray et Ritchie sont de nouveau interrogés et les crédits suivants sont mis en discussion et approuvés.

Crédit 80—Contribution spéciale au fonds des Nations Unies;

Crédit 85—Contribution au programme élargi des Nations Unies en vue de l'aide technique aux pays sous-développés;

Crédit 90—Contribution au budget d'exploitation de l'Agence internationale de l'énergie atomique;

Crédit 95—Contribution au programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;

Crédit 100—Contribution au Fonds des Nations Unies pour l'enfance;

Crédit 105—Contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;

Crédit 107—Achat de farine à donner à l'office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;

Crédit 110—Contribution au Programme des réfugiés du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes;

Crédit 112—Contribution supplémentaire au programme mondial de l'alimentation;

Crédit 115—Cotisations du gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux et du Commonwealth;

Crédit 120—Contribution au programme du Comité des sciences de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord;

Crédit 125—Paiement à l'Organisation de l'aviation civile internationale en remboursement partiel de l'indemnité accordée à ses employés canadiens à l'égard de l'impôt sur le revenu du Québec pour l'année d'imposition 1962;

Crédit 130—Fourniture de bureaux à l'Organisation de l'aviation civile internationale à un prix inférieur à celui du marché;

Crédit 140—Subvention au Comité international de la Coix-Rouge,

Crédit 145—Subvention à l'Institut du Commonwealth,

Crédit 150—Traitements et dépenses de la Commission des eaux limitrophes internationales,

Crédit 155—Quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes de la Commission mixte internationale,

Crédit L10—Nouvelle avance au fonds de roulement de l'Organisation des Nations Unies,

Crédit L15—Prêts à l'Organisation de l'aviation civile internationale,

Crédit 1a—Administration du ministère,

- Crédit 5a—Représentation à l'extérieur,
Crédit 42a—Cadeau pour commémorer l'indépendance du Nigeria (voté de nouveau),
Crédit 43a—Cadeau pour commémorer l'indépendance du Tanganyika (voté de nouveau),
Crédit 44a—Contribution à l'Institut de l'Atlantique,
Crédit 96a—Fourniture à l'Inde de 500 tonnes de nickel électrolytique,
Crédit 97a—Crédits accordés au gouvernement de l'Inde pour l'année financière en cours et les années suivantes en vue du financement de l'achat au Canada d'avions et de pièces de rechange,
Crédit 98a—Contribution à la Grèce de produits alimentaires canadiens de surplus en vue d'aider aux besoins spéciaux de la défense,
Crédit 116a—Cotisation pour le compte *ad hoc* du Congo aux Nations Unies, du 1^{er} juillet au 31 décembre 1963,
Crédit 117a—Cotisation en vue du financement des forces d'urgence des Nations Unies,
Crédit L10a—Avance additionnelle au fonds de roulement de l'Organisation des Nations Unies,
Crédit L13a—Prêts au gouvernement de l'Inde.

Le crédit 1—Administration centrale, est mis en discussion.

M. Thompson mentionne le fait que les Canadiens employés au Service extérieur sont privés de leur droit de vote et propose que le Comité recommande à la Chambre que des dispositions soient prises afin de leur permettre de voter. Cette proposition est discutée.

Le crédit 1 est adopté.

Sur le crédit 50—Bureau de l'aide extérieure; traitements et dépenses, M. Brewin propose, appuyé par M. Thompson, que le Comité ajoute la recommandation suivante à son rapport:

«Vu que des organisations privées de bonne réputation font un travail utile dans la sphère de l'aide extérieure et qu'elles obtiennent des souscriptions importantes dans ce but; vu également qu'elles ont besoin de temps à autre de fonds additionnels pour leurs œuvres, le Comité recommande que des sommes convenables soient inscrites aux prévisions budgétaires futures pour être employées en subventions aux organismes privés qui contribuent à des projets d'aide extérieure approuvés par le Bureau de l'aide extérieure.»

M. Gelber propose, appuyé par M. Deachman, que ce projet de résolution soit examiné à la prochaine séance du Comité.

Cette proposition est rejetée par un vote de 6 contre 4.

La motion de M. Brewin est adoptée sur division.

Le crédit 50 est adopté.

A 11 h. 10, sur la motion de M. Lachance, le Comité s'ajourne jusqu'à la prochaine convocation du président.

MERCREDI 18 décembre 1963

(7)

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit aujourd'hui à huis clos, à 4 heures de l'après-midi. Son président, M. John R. Matheson, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Brewin, Cameron (*High-Park*), Choquette, Fairweather, Forest, Gelber, Klein, Macquarrie, Matheson, Nesbitt, Regan et Thompson—12.

Le Comité étudie l'avant-projet de son rapport à la Chambre avec ses observations et recommandations. Après discussion et adoption de certaines modifications, le rapport est adopté et il est ordonné qu'il soit présenté à la Chambre comme Deuxième rapport du Comité.

A 5 heures de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à la prochaine convocation du président.

La secrétaire du Comité,
Gabrielle Savard.

TÉMOIGNAGES

Lundi 16 décembre 1963

(6)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum et la séance est ouverte.

Ce soir, en l'absence de M. Norman Robertson qui a accompagné le ministre à Paris, nous entendrons M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures et conseiller juridique. M. Cadieux s'efforcera de répondre aux questions que vous désirez lui poser sur les crédits des Affaires extérieures soumis à votre examen.

M. GELBER: Monsieur le président, j'aimerais à apporter une correction au compte rendu des séances du Comité du mardi 3 décembre et du jeudi 5 décembre, à la page 38 de l'anglais. Il s'agit de la deuxième phrase de ma question rapportée à cette page. On a omis les mots «les plus obligatoires». La phrase devrait être:

Nous reconnaissons tous que nous avons un grand nombre d'engagements obligatoires en temps de paix et les plus obligatoires sont ceux de l'OTAN.

Dans la phrase suivante les mots «with the abuse of Britain» devraient être remplacés par «with the exclusion of Britain».

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Gelber.

Le crédit 5 est maintenant en discussion:

5. Représentation à l'extérieur—Administration, y compris l'autorisation du gouverneur en conseil, nonobstant la loi du service civil, de nommer et d'appointer des hauts commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, secrétaires et fonctionnaires\$13,210,000.

Le crédit est adopté.

Le PRÉSIDENT: Crédit 10.

10. Représentation à l'extérieur—Construction, acquisition ou amélioration d'immeubles, ouvrages, terrains, matériel et mobilier, dont le coût, dans la mesure où il existe des fonds bloqués pouvant être employés à ces dépenses, doit être acquitté avec les devises qui appartiennent au Canada et ne peuvent être affectées qu'à ces fins gouvernementales ou d'autres fins réservées \$2,493,800.

M. FAIRWEATHER: Quand a-t-on l'intention de procéder à la construction du bureau du haut commissaire à New Delhi?

M. MARCEL CADIEUX (*sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures et conseiller juridique*): Les plans de la construction ont été préparés et nous sommes présentement à les revoir. Nous espérons être en mesure de faire une recommandation au gouvernement d'ici quelques mois.

M. FAIRWEATHER: A-t-on nommé un architecte à cette fin, et est-ce un architecte du ministère des Travaux publics?

M. CADIEUX: Un architecte a été chargé de revoir les plans à cause de l'intervalle qui s'est écoulé depuis que le gouvernement les avait approuvés en principe. Le choix de l'architecte a été fait par un comité spécial présidé par l'architecte en chef du ministère des Travaux publics.

M. FAIRWEATHER: Je ne critique pas le choix, mais je pense que l'emplacement a été acheté en 1957.

M. CADIEUX: Oui. Il s'agit d'un projet important et de décider si l'édifice servira seulement aux bureaux ou s'il y a aussi lieu de prévoir le logement du personnel.

M. FAIRWEATHER: Ce terrain a une superficie de 10 acres.

M. CADIEUX: Oui. Nous l'avons entouré d'un mur. Il se trouve dans un district important qui possède déjà plusieurs chancelleries et établissements diplomatiques.

Le crédit est adopté.

Le PRÉSIDENT: Crédit 15.

15. Frais assumés par le Canada en tant que membre civil des commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine, y compris l'autorisation, nonobstant la loi sur le service civil, accordée au gouverneur en conseil, de nommer et d'appointer les commissaires, secrétaires et fonctionnaires desdites commissions\$308,400.

M. DEACHMAN: Combien de personnes font-elles partie de ces groupes?

M. CADIEUX: Les trois missions réunies comptent 102 personnes. Au Vietnam, le ministère des Affaires extérieures a 14 employés, et le ministère de la Défense nationale en a 53. Au Cambodge, les Affaires extérieures en ont 3 et la Défense nationale 3. Au Laos, les Affaires extérieures en ont 6 et la Défense nationale 23.

M. DEACHMAN: Pouvez-vous décrire les fonctions de ces trois groupes? Avez-vous quelque idée de la période pendant laquelle le gouvernement canadien devra les maintenir en fonctions?

M. CADIEUX: Les circonstances sont différentes dans chaque cas. Comme vous le savez, au Vietnam, il s'agit de la surveillance des conditions du cessez-le-feu, ou de l'armistice, et de l'étude des perspectives éventuelles d'unification. Dans l'intervalle, on rapporte des incidents imputés au nord ou au sud et la commission a accepté quelque responsabilité en vue de la constatation des faits. Au Laos, le problème est différent.

Une conférence tenue à Genève, il y a quelques années, a décidé d'essayer de promouvoir la coopération entre les partis et de maintenir l'indépendance du pays. La difficulté est d'organiser des équipes d'observateurs en certains endroits. Cela exige le consentement des trois membres de la commission et du gouvernement. Au Cambodge, le pays n'est pas divisé et il s'agit du maintien des relations avec la Thaïlande et le Vietnam.

Les pays intéressés semblent penser que les commissions sont utiles. Le gouvernement canadien a toujours fourni le personnel nécessaire lorsqu'il a été appelé à jouer un rôle utile.

M. DEACHMAN: Pouvez-vous nous dire ce que coûtent en tout ces trois missions?

M. CADIEUX: Oui. Nous payons les traitements et les allocations, mais les autres dépenses sont défrayées par les deux co-présidents. Le Cambodge et le Laos contribuent à une partie des frais. Quant au Vietnam, je pense que le gouvernement français contribue pour quelque chose.

M. DEACHMAN: Le crédit ne représente que les montants payés par le ministère des Affaires extérieures?

M. CADIEUX: Oui, je ne connais pas les chiffres du ministère de la Défense nationale.

M. DEACHMAN: Pour en arriver au coût total, il nous faudrait ajouter à cette somme les dépenses de la Défense nationale?

M. CADIEUX: Oui. La contribution du ministère des Affaires extérieures est de \$308,000.

M. DEACHMAN: Et celle du ministère de la Défense nationale est beaucoup plus considérable.

M. CADIEUX: Oui, car son personnel est plus nombreux.

M. CHOQUETTE: (*En français*).

Le PRÉSIDENT: Monsieur Choquette, je regrette que nous n'ayons pas d'interprète ici ce soir. Seriez-vous assez aimable de parler en anglais?

M. CHOQUETTE: Mon anglais n'est peut-être pas assez bon.

Le PRÉSIDENT: Je suis certain qu'il l'est.

M. CHOQUETTE: L'attitude du gouvernement des États-Unis à l'égard du Cambodge a-t-elle quelque effet sur notre mission dans ce pays?

M. CADIEUX: C'est là une question à laquelle un fonctionnaire peut difficilement répondre. Mais je puis dire que notre mission résulte d'une décision des co-présidents à la conférence de Genève dont les États-Unis faisaient partie. Le Canada, l'Inde et la Pologne reçurent le mandat d'accomplir une certaine tâche. Les pays membres de la conférence doivent tenir compte de tout changement d'attitude des États-Unis et peuvent modifier leur mandat.

M. CHOQUETTE: Je n'ai pas bien saisi votre pensée, il y a quelques instants, quand vous avez dit qu'il n'existe pas de division au Cambodge.

M. CADIEUX: Je voulais parler de division territoriale, comme au Vietnam.

M. CHOQUETTE: J'ai pensé que vous disiez qu'il n'y existe pas de division politique.

M. CADIEUX: Au Laos, où des partis armés se font la lutte, la situation est différente.

M. MACEWAN: Quelle est la période normale de service des fonctionnaires des Affaires extérieures employés à ces missions?

M. CADIEUX: Elle est ordinairement d'une année. Quelques-uns expriment le désir ou consentent d'y rester plus longtemps. Mais d'ordinaire, il s'agit d'une année.

M. LACHANCE: Les personnels des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale sont-ils séparés?

M. CADIEUX: Non.

M. LACHANCE: Fonctionnent-ils sous une direction commune?

M. CADIEUX: Ils sont sous la direction du commissaire qui est un représentant des Affaires extérieures dans tous les cas, mais le ministère de la Défense nationale paie la solde du personnel militaire.

M. LACHANCE: Les officiers qui sont là font-ils partie du personnel de la commission?

M. CADIEUX: Ils font partie du personnel de la délégation, soit comme conseillers auprès du commissaire, soit pour l'exécution de certaines tâches désignées par la commission tripartite.

Le crédit est adopté.

Le PRÉSIDENT: Crédit 20:

20. Sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et notwithstanding toute disposition contraire de la loi sur le service civil, dépenses administratives spéciales, y compris les traitements des Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel des organismes internationaux selon le détail des affectations (portion recouvrable de ces

mêmes organismes) et autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence de la somme de la part de ces frais payables par ces organismes \$70,200.

M. DEACHMAN: Quels sont ces organismes internationaux?

M. CADIEUX: L'OTAN, la OECD et les autres du même genre. Je puis vous en donner les détails si vous les désirez. Il s'agit de suppléer aux traitements et allocations afin d'assurer que des Canadiens voudront faire partie de ces organismes.

M. DEACHMAN: Cela comprend-il notre personnel aux Nations Unies?

M. CADIEUX: Non. Il s'agit des organismes dont les échelles de traitement sont inférieures aux nôtres. Les fonctionnaires canadiens n'accepteraient pas ces postes aux traitements inférieurs de ces organismes.

M. DEACHMAN: On leur accorde un supplément?

M. CADIEUX: Oui.

M. LACHANCE: Combien avons-nous de personnes employées au quartier général de l'OTAN à Paris?

M. CADIEUX: Notre délégation comprend 37 personnes, y compris les employés locaux.

M. LACHANCE: Cette délégation dépend-elle en partie du ministère de la Défense nationale et en partie des Affaires extérieures?

M. CADIEUX: Tout le personnel est sous les ordres de M. Ignatieff, notre ambassadeur permanent, mais il est composé d'employés de divers ministères, tels la Production de défense, la Défense nationale et les Finances.

M. LACHANCE: Combien sont payés par le ministère des Affaires extérieures et combien par les autres ministères?

M. CADIEUX: Je n'ai pas les détails, mais le ministère des Affaires extérieures paie \$369,529, tandis que la part de la Défense nationale est de \$106,000.

M. REGAN: Dans quelle mesure faut-il ordinairement suppléer aux salaires payés aux Canadiens par ces organismes?

M. CADIEUX: Cela se produit rarement.

M. REGAN: Les suppléments sont rares?

M. CADIEUX: Oui. Nous n'avons que peu d'employés dans ces organismes qui se trouvent dans cette situation.

M. REGAN: Dans la plupart des cas, les traitements offerts par l'OTAN et les autres organismes sont suffisants pour attirer des Canadiens compétents?

M. CADIEUX: Les traitements de l'OTAN peuvent être suffisants, mais nos fonctionnaires ont les frais additionnels du déménagement de leurs familles et du logement à Paris. Par exemple, si un Canadien est appelé à faire le voyage à Paris, il est nécessaire de suppléer au traitement de l'OTAN.

M. REGAN: Quels sont les autres organismes dans le même cas?

M. CADIEUX: Je pense qu'il s'agit uniquement de l'OTAN et de l'OECD.

M. REGAN: Vous dites que ces suppléments sont rares.

M. CADIEUX: Oui. Un autre cas du même genre me vient à l'esprit. Il s'agit de l'unité de liaison du Commonwealth à Londres. C'est le secrétariat du programme éducatif du Commonwealth. Cet organisme paie un traitement, mais il arrive que nous ayons à accorder un supplément pour obtenir les services de la personne voulue. Une personne qui touche un certain traitement au Canada ne consentira pas volontiers à accepter moins ailleurs.

M. REGAN: Ces suppléments sont-ils accordés d'après un certain barème, ou bien le ministère peut-il fixer à sa discrétion le montant qu'il juge nécessaire pour obtenir les services de la personne désirée?

M. CADIEUX: Le ministère a une certaine latitude pour discuter la question avec l'intéressé, mais l'approbation du Conseil du Trésor est nécessaire dans chaque cas.

On a demandé les noms de ces organismes. Il y en a trois. En premier lieu, vient l'OTAN où nous avons quatre employés; ensuite l'OECD qui a un de nos employés et enfin l'unité de liaison canadienne qui en a aussi un. Pour ces trois organismes, nous avons dépensé un total de \$111,000 en 1963-1964.

M. REGAN: Mais nous n'accordons pas normalement de supplément aux Canadiens employés aux Nations Unies?

M. CADIEUX: Non.

M. REGAN: L'échelle des traitements des Nations Unies est-elle assez généreuse pour attirer des Canadiens compétents sans qu'il soit besoin de leur offrir des suppléments?

M. CADIEUX: Oui.

M. DEACHMAN: En ce qui a trait aux missions du Vietnam et des pays du sud-est de l'Asie en général, tout comme pour l'OTAN, d'autres ministères ont aussi délégué des fonctionnaires, mais vous ne les avez pas mentionnés de sorte que nous ne pouvons connaître le coût de ces choses sans réunir tous ces renseignements fragmentaires.

M. CADIEUX: J'ai les chiffres concernant l'OTAN, mais non pas ceux de l'Indochine.

M. DEACHMAN: Vous savez ce que nous coûte l'OTAN pour tous les ministères?

M. CADIEUX: Oui.

M. DEACHMAN: Mais vous ne compilez pas les chiffres qui ont trait au sud-est de l'Asie?

M. CADIEUX: Non.

M. DEACHMAN: Pourquoi ne compileriez-vous pas toutes les dépenses d'une mission au sud-est de l'Asie?

M. CADIEUX: Nous faisons une certaine compilation parce qu'il nous faut présenter des comptes aux organismes si nous voulons obtenir des remboursements. Dans le cas des opérations en Indochine, toutefois, il s'agit particulièrement des frais d'entretien des fonctionnaires et le coût n'est pas l'élément principal.

M. DEACHMAN: Mais vous pourriez établir le coût direct de cette fonction au gouvernement canadien?

M. CADIEUX: Oui. La principale difficulté provient de l'usure du personnel des différents ministères. Le climat de ces pays est difficile à supporter. Nous remplaçons normalement les employés chaque année. Il n'est pas facile d'envoyer là des personnes qui ont des familles.

M. DEACHMAN: C'est la raison pour laquelle vous les remplacez chaque année?

M. CADIEUX: Oui.

M. CHOQUETTE: Faut-il que ces personnes fassent partie du personnel du ministère?

M. CADIEUX: Oui. Le commissaire fait des rapports réguliers au ministère et des conseillers lui font rapport.

M. CHOQUETTE: Vous avez dit avoir 37 employés à l'OTAN?

M. CADIEUX: Oui.

M. CHOQUETTE: Sont-ils tous nommés par le ministère des Affaires extérieures?

M. CADIEUX: Pas tous, le ministère ne désigne que ses propres fonctionnaires. Les nominations ont lieu à la suite de consultations avec les divers ministères.

M. LACHANCE: Payez-vous un supplément aux fonctionnaires employés à l'OTAN?

M. CADIEUX: Oui, nous avons quatre fonctionnaires employés à l'OTAN et nous leur accordons un supplément.

M. LACHANCE: Est-ce parce que les traitements de l'OTAN sont insuffisants?

M. CADIEUX: Oui. Le supplément a pour but d'attirer des Canadiens à ces emplois. Dans certains cas, il s'agit de fonctionnaires dont le traitement est plus élevé que celui qui est attribué au poste à remplir et on ne saurait demander à un fonctionnaire employé à l'ambassade de Paris, par exemple, de permuer à un poste classé d'après les échelles de salaires courants dans le pays et qui sont insuffisants dans son cas.

M. LACHANCE: Les suppléments que nous accordons sont-ils sur la même base que celle que le gouvernement des États-Unis reconnaît lorsqu'il s'agit de payer des suppléments à ses fonctionnaires intégrés à l'OTAN?

M. CADIEUX: Les autres gouvernements ont le même système. Nous recourons de l'OTAN le montant du traitement qui serait accordé à un employé disposé à accepter le poste au traitement ordinaire payé à cet endroit. Ainsi, le remboursement qu'on nous fait doit être déduit du montant que nous payons.

M. LACHANCE: Comment les suppléments que vous accordez se comparent-ils avec les suppléments payés aux États-Unis?

M. CADIEUX: Nous désirons que les Canadiens à qui nous demandons d'accepter un certain poste au service de leur pays dans une organisation internationale n'aient pas à souffrir du fait qu'il ne s'agit pas d'une mission canadienne. Ils se trouvent à recevoir un traitement à peu près équivalent à celui qu'ils toucheraient s'ils travaillaient pour le gouvernement canadien.

M. THOMPSON: Le ministère des Affaires extérieures a-t-il quelques observateurs sur la frontière d'Israël et de l'Égypte, au Congo et au Yemen?

M. CADIEUX: Nous n'avons personne au Yemen, mais nous avons une mission diplomatique au Congo.

M. THOMPSON: Celle-ci n'est pas attachée aux Nations Unies?

M. CADIEUX: Non. Il s'agit d'une opération distincte. La même réponse s'applique à la Palestine. Nous n'avons pas de fonctionnaires civils attachés aux forces des Nations Unies, ni aucun représentant des Affaires extérieures, pour la bonne raison qu'il s'agit d'une force internationale responsable aux Nations Unies et la présence de civils des divers pays créerait des embarras, j'imagine.

M. CHOQUETTE: Les missions du Vietnam, du Cambodge et du Laos ont-elles chacune leur propre commissaire?

M. CADIEUX: Oui. Au Laos, c'est M. Bridle; au Cambodge, un nouveau commissaire, M. Déry, et au Vietnam, M. Gordon Cox.

M. CHOQUETTE: Ces commissaires doivent-ils présenter des lettres de créance à chaque gouvernement lors de leur nomination?

M. CADIEUX: Non, ils sont désignés comme représentants du gouvernement canadien et ils n'ont pas besoin de lettres de créance spéciales.

M. CHOQUETTE: Mais quelle est leur introduction auprès des gouvernements étrangers?

M. CADIEUX: Dans la pratique, le commissaire qui revient au pays avertit ses deux collègues que son successeur sera M. Untel et cela suffit.

M. CHOQUETTE: Alors c'est le commissaire sortant qui donne l'avis?

M. CADIEUX: Oui. Mais il se peut aussi que le Canada adresse une note aux gouvernements de New Delhi et de Varsovie pour leur annoncer que notre représentant sera dorénavant M. Untel.

M. CHOQUETTE: Et il n'y a pas d'autres formalités?

M. CADIEUX: Non. Il n'est pas besoin d'accord préalable comme dans le cas de la nomination d'un représentant diplomatique.

M. LACHANCE: Je ne sais pas si ma question relève du crédit en discussion, mais pourriez-vous nous dire le nombre de fonctionnaires que nous avons en Hollande?

M. CADIEUX: Nous y avons un ambassadeur, M. Bull, qui a un adjoint, M. Moore, et un deuxième secrétaire.

M. LACHANCE: Combien de nos fonctionnaires dans ce pays sont bilingues et parlent l'anglais et le français?

M. CADIEUX: Je ne sais pas si M. Bull est bilingue, mais les deux autres le sont, à ma connaissance. Voici la liste de nos fonctionnaires en Hollande.

PAYS-BAS

La Haye

(Chancellerie: 5 et 7 Sophialaan; Tél. 614111)

(Résidence de l'ambassadeur: Villa Groot Haesebroek, 44 Groot Haesebroekseweg, Wassenaar. Tél. Wassenaar 8577).

(Service des visas: Carel van Bylandtlaan 12; Tél. 117772)

Ambassadeur	W. F. Bull
Conseiller commercial	D. A. B. Marshall
Conseiller et consul	V. C. Moore
Attaché militaire, naval et aérien	Capitaine R. A. Creery, C.D., R.C.N.
Deuxième secrétaire et vice-consul	G. W. Seymour
Deuxième secrétaire (agriculture)	J. E. Montgomery
Attaché et consul	M ^{lle} O. E. Hobbs
Attaché	J. T. McCarthy
Attaché médical	Dr J. I. Cunningham

M. LACHANCE: Savez-vous si quelqu'un d'eux est bilingue?

M. CADIEUX: Je suis certain que deux le sont, M. Moore et M. Seymour. Les autres ne font pas partie de notre ministère et je n'en sais rien.

Le crédit est adopté.

Le crédit 25 est adopté.

Sur le crédit 30: Assistance et rapatriement des citoyens canadiens qui sont dans le besoin.

30. Assistance aux citoyens canadiens et aux personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger, ainsi que leur rapatriement, et remboursement au Royaume-Uni des dépenses d'assistance contractées, pour le compte du Canada, par ses services diplomatiques et consulaires (portion recouvrable)\$20,000.

M. CHOQUETTE: Quel est le montant de ce crédit?

Le PRÉSIDENT: \$20,000.

M. KLEIN: Ce crédit s'applique-t-il aux personnes qui ont été laissées en panne à Londres?

M. CADIEUX: Oui.

Le crédit est adopté.

35. Représentation du Canada aux conférences internationales, \$357,000.

M. DEACHMAN: A quelles conférences principalement cette somme s'applique-t-elle?

M. CADIEUX: Les principales sont: la réunion du Conseil des parties contractantes à l'accord sur les tarifs et le commerce, \$20,000; le Comité consultatif du Commonwealth pour le sud et le sud-est de l'Asie, \$15,000; l'Organisation de l'aviation civile internationale, \$10,000; réunions de l'OTAN, \$12,000; l'Assemblée générale des Nations Unies, \$150,000; l'Organisation éducative, scientifique et culturelle des Nations Unies, \$5,000; les réunions des organismes des Nations Unies, \$15,000; la Conférence internationale sur les relations et les immunités consulaires, \$20,000; les conférences inter-américaines, \$5,000; la conférence de GATT sur le tarif, \$35,000; les réunions ministérielles du Canada et du Japon, \$20,000; conférences diverses, \$50,000; soit un total global de \$357,000.

M. BREWIN: Ce crédit s'applique-t-il uniquement aux fonctionnaires du ministère délégués à ces conférences ou comprend-il aussi les dépenses des membres du Parlement ou des autres représentants qui pourraient y aller?

M. CADIEUX: Il comprend tout.

M. BREWIN: Tout le monde?

M. CADIEUX: Oui, tous ceux qui font partie de la délégation.

M. BREWIN: Comment le ministère donne-t-il ses instructions aux délégués à ces conférences?

Nous avons reçu de temps à autre certaines plaintes qui ont donné lieu à des discussions, mais elles ne se rapportaient pas aux fonctionnaires du ministère. Il s'agissait plutôt de membres du Parlement. Quelques-uns de ceux-ci assistent parfois à ces conférences sans être trop bien renseignés et je pense que le moment est opportun de mentionner ce sujet.

M. CADIEUX: Le ministère s'efforce toujours de donner tous les renseignements possibles aux membres du Parlement.

Mais il y a lieu d'établir une distinction pour ce qui est des délégations envoyées par le gouvernement à certaines conférences, selon qu'il s'agit d'une opération gouvernementale ou intergouvernementale. Dans le premier cas, les délégués sont en quelque sorte des fonctionnaires de la couronne et on leur communique des renseignements confidentiels; de sorte que leurs instructions peuvent être plus détaillées. Toutefois, en d'autres occasions, lorsqu'il s'agit de conférences non gouvernementales, les délégations sont parfois composées entièrement ou partiellement de membres du Parlement et les instructions sont alors différentes. Il n'est plus question de renseignements confidentiels et le ministère fait de son mieux pour leur fournir tous ceux dont il dispose.

M. FAIRWEATHER: Ce point est intéressant. Voulez-vous dire que les membres du Parlement qui font partie des délégations n'ont pas droit aux renseignements de nature confidentielle?

M. CADIEUX: Non.

M. DEACHMAN: Le comité de la défense en est un exemple.

M. FAIRWEATHER: Mais cela ne prouve pas que la méthode est correcte.

M. CADIEUX: Dans la pratique, les délégations ont des réunions auxquelles le chef de la délégation responsable au gouvernement fait ses confidences; il

explique les problèmes aux délégués et les consulte. J'ai eu moi-même l'occasion de faire partie de quelques-unes de ces délégations et, en réalité, la distinction n'est guère réelle, car les membres de la délégation aux Nations Unies assistent à toutes les discussions et sont parfaitement au courant.

Le crédit est adopté.

40. Subvention à l'Association canadienne pour les Nations Unies, \$12,000.

M. CHOQUETTE: Voudriez-vous nous expliquer ce crédit?

M. CADIEUX: Oui. Il s'agit comme vous le savez d'une organisation canadienne bénévole qui s'intéresse aux Nations Unies et fait du travail très utile. Elle collabore avec les agences du gouvernement pour faire de la publicité aux opérations et objectifs des Nations Unies. Si le gouvernement dirigeait lui-même ce travail, le coût en serait plus élevé. Un arrangement de cette nature permet à l'association de faire son travail et d'être réellement utile au gouvernement dans l'exercice de sa propre responsabilité.

M. CHOQUETTE: Combien de pays en font-ils partie?

M. CADIEUX: C'est une association purement canadienne. Mais d'autres pays ont des organisations semblables qu'ils subventionnent aussi.

M. THOMPSON: Pourriez-vous nous dire quelles dépenses l'Association des Nations Unies fait au Canada?

M. CADIEUX: Je n'ai pas ce renseignement.

M. THOMPSON: Quelle partie de ses dépenses ce crédit représente-t-il?

M. GELBER: Je pense que son budget s'élève à \$65,000.

M. BREWIN: Je n'éprouve aucun sentiment hostile envers ce crédit ou les autres de même nature, mais je me demandais si d'autres associations bénévoles, semblables à celle des Nations Unies, reçoivent aussi des subventions, ou est-ce la seule?

M. CADIEUX: Non. Le Comité canadien de coordination de l'Atlantique reçoit aussi une subvention de \$2,500. Ce sont les deux seuls cas que je connaisse.

M. MACQUARRIE: Le témoin pourrait-il nous dire quel est le nombre des membres de l'Association des Nations Unies et de ses filiales? Je me demande quelle partie de la population s'y intéresse.

M. CADIEUX: Il serait possible d'obtenir ce renseignement, mais je ne l'ai pas.

Le crédit est adopté.

45. Subvention au Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique, \$2,500.

M. CHOQUETTE: Comment cet argent est-il employé?

M. CADIEUX: Le principal but de ce comité est de renseigner la population sur les opérations et les objectifs de l'OTAN et de promouvoir la solidarité des peuples de la région de l'Atlantique Nord.

M. LACHANCE: Fait-il des rapports au gouvernement?

M. CADIEUX: Oui, le gouvernement est tenu au courant de ses opérations. Le Comité est en relations étroites avec l'OTAN et les gouvernements qui en font partie.

M. LACHANCE: Doit-il présenter un rapport annuel?

M. CADIEUX: Ses fonctions sont publiques et nous sommes généralement au fait. Chaque année, quand le Comité renouvelle sa demande d'aide, il fournit des renseignements et il travaille en collaboration avec le secrétariat de l'OTAN.

M. CHOQUETTE: Nous sommes sceptiques quand il s'agit de petites sommes. Le crédit est adopté.

46. Cadeau pour commémorer l'indépendance de la Jamaïque, \$10,000.

M. FAIRWEATHER: Ce cadeau ne se renouvelle pas?

M. CADIEUX: Non.

Le crédit est adopté.

47. Cadeau pour commémorer l'indépendance de Trinidad et de Tobago, \$10,000.

M. CHOQUETTE: La Reine est-elle encore le chef symbolique de ces États? Je pose cette question à titre de renseignement. Vu la subvention que nous accordons à la Jamaïque et à Trinidad, la Reine est-elle encore leur souveraine?

M. CADIEUX: Oui.

M. CHOQUETTE: Très bien.

Le crédit est adopté.

48. Cadeau pour commémorer l'indépendance de l'Ouganda, \$5,000.

M. CHOQUETTE: Ce crédit comprend-il les frais de déplacement de M. Tremblay?

M. CADIEUX: Non. Il est allé en Grande Malaisie.

M. CHOQUETTE: Mais ne comprend-il pas les frais du ministre qui assiste aux cérémonies d'inauguration?

M. CADIEUX: Non, il s'agit là d'un crédit différent.

M. MACÉWAN: Les frais de voyage sont payés à même les crédits du ministère?

M. CADIEUX: Oui.

M. FAIRWEATHER: Comment se fait-il que l'indépendance est estimée à \$10,000 dans un cas et à \$5,000 dans l'autre?

M. LACHANCE: Cela dépend de l'importance du pays.

M. CADIEUX: Il y a des consultations officieuses des gouvernements afin de choisir un cadeau acceptable et le désir exprimé peut exiger une dépense différente. Il s'agit d'un symbole de bonne volonté.

M. FAIRWEATHER: Très bien. Je ne m'y oppose pas.

Le crédit est adopté.

50. Traitements et dépenses, programmes d'aide bilatérale, \$652,600.

M. BREWIN: Monsieur le président, j'aimerais à présenter une motion relativement à ces programmes d'aide, dans l'ordre d'idées mentionné par M. Moran à notre dernière réunion. Je ne sais pas si le moment est bien choisi, mais je tiens à faire cette proposition avant l'ajournement. Je ne veux pas interrompre la discussion en cours, mais il me semble que les crédits futurs devraient prévoir des subventions aux organisations bénévoles qui s'occupent de l'aide extérieure, telles que le Service d'outre-mer des universités canadiennes, afin de les aider dans leurs programmes. L'argent ainsi accordé serait peut-être plus utile dans une autre sphère, de sorte que l'aide aux initiatives bénévoles pourrait être incluse dans un crédit différent. Je ne sais pas si on leur accorde quelque chose à l'heure actuelle, mais M. Moran a mentionné un besoin réel et je voudrais avoir l'occasion de présenter ma motion, maintenant ou à un autre stade de la discussion.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous préparé le texte de votre motion, monsieur Brewin?

M. BREWIN: Oui, mais je ne voudrais pas interrompre les délibérations.

M. CADIEUX: M. Moran est notre expert sur ce sujet et je ne saurais le discuter moi-même.

M. THOMPSON: Le protocole permettrait-il la discussion immédiate de cette motion, ou faut-il attendre que M. Moran soit présent?

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions réserver le crédit 50, car nous espérons que M. Moran pourra revenir au Comité.

M. BREWIN: Il n'est pas nécessaire de faire revenir M. Moran. Il a déjà exprimé son opinion et nous a demandé de faire quelque chose à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Je suis prêt à recevoir votre motion, monsieur Brewin.

M. BREWIN: Je propose alors l'adoption du texte suivant: Vu que des organisations privées de bonne réputation font un travail utile dans la sphère de l'aide extérieure et qu'elles obtiennent des souscriptions importantes dans ce but; vu également qu'elles ont besoin de fonds additionnels de temps à autre pour leurs œuvres, le Comité recommande que des sommes convenables soient inscrites aux prévisions budgétaires futures pour être employées en subventions aux organismes privés qui contribuent à des projets d'aide extérieure approuvés par le Bureau de l'aide extérieure.

M. THOMPSON: J'appuie cette motion.

M. GELBER: S'agit-il des organisations d'étudiants?

M. BREWIN: Pas nécessairement. Les Églises contribuent aux projets d'aide extérieure.

M. GELBER: C'est un sujet de grande portée.

Le PRÉSIDENT: La motion a été appuyée par M. Thompson.

M. CHOQUETTE: Je ne pense pas le moment opportun pour la discussion de ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il renvoyer cette motion au sous-comité directeur?

M. MACÉWAN: J'allais le proposer.

M. BREWIN: J'accepte volontiers que ma motion soit renvoyée au sous-comité directeur, monsieur le président.

M. CHOQUETTE: Ce serait acceptable.

M. FAIRWEATHER: Je n'anticiperai pas sur les décisions du sous-comité directeur, mais j'espère qu'il tiendra compte de l'œuvre de la CUSO, parce qu'elle a trait justement au sujet en question. Nous n'avons encore rien fait pour l'aider, mais l'association des étudiants des universités est un réservoir d'idéalisme que le gouvernement pourrait utiliser et il devrait contribuer un montant égal aux souscriptions privées.

M. LACHANCE: L'adoption de cette motion résultera-t-elle en une augmentation automatique des dépenses?

M. BREWIN: Non. Je ne sais pas si tous les membres du Comité ont entendu le témoignage de M. Moran; s'ils étaient alors absents, ils ne peuvent savoir exactement le but de la présente motion. M. Moran a dit qu'en fait d'aide extérieure, il n'y a pas seulement le Plan de Colombo et les autres programmes d'aide du gouvernement, mais que diverses organisations canadiennes bénévoles, telles que le Service d'outre-mer des universités canadiennes, envoient aussi des représentants dans ces pays. Supposons qu'il s'agisse du projet d'envoyer des professeurs au coût de \$100,000, mais que les souscriptions privées n'aient été que de \$75,000, le Bureau de l'aide extérieure ferait œuvre utile en contribuant les \$25,000 additionnels nécessaires à l'exécution du projet.

Dans ma motion, je mentionne que les subventions seraient réservées aux projets approuvés par le Bureau de l'aide extérieure du ministère. Le Bureau

ne jettera pas l'argent par les fenêtres mais s'associera à l'œuvre des organisations privées recommandables dans la sphère de l'aide extérieure où nous nous efforçons présentement de tout faire par l'action directe du gouvernement. La motion exprime cette idée sous une forme qui permettra au ministère d'en tenir compte lors de la préparation de son budget l'an prochain.

M. THOMPSON: L'adoption de cette proposition ne concernerait peut-être que l'argent déjà voté. Après tout, nous votons le budget de l'aide extérieure sans que tous les détails en soient arrêtés. Nous voulons que chaque dollar contribué par le Canada à l'aide extérieure soit employé au mieux, dans bien des cas, à des programmes qui ne sont pas directement sous les auspices du ministère. La motion ne propose pas une approbation générale, mais donne au Bureau de l'aide extérieure l'autorité voulue pour qu'il dispose à son gré des fonds votés.

M. LACHANCE: Je ne m'oppose pas au but visé par cette motion. Il est peut-être excellent, mais est-il à propos de faire une telle proposition à l'occasion du crédit en discussion?

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous en sommes à l'examen du crédit 50 concernant les traitements et les dépenses du Bureau de l'aide extérieure. Nous devrions en disposer aussi rapidement que possible afin de pouvoir ensuite aborder les crédits des Affaires extérieures.

M. BREWIN: Je ne veux pas retarder les travaux du Comité et c'est pourquoi j'ai voulu savoir dès le début de mes remarques si le moment est opportun pour la présentation de cette motion.

Le PRÉSIDENT: Vu que la question a déjà été commentée ce matin, il vaudrait peut-être tout aussi bien qu'on en finisse tout de suite. Autrement, nous renverrons la motion au sous-comité directeur.

M. CHOQUETTE: Votre suggestion me paraît appropriée, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Aviez-vous une autre motion, monsieur Brewin?

M. BREWIN: Mon autre motion a été discutée à la dernière séance.

Le PRÉSIDENT: Allons-nous réserver le crédit 50?

M. BREWIN: J'aimerais à bien comprendre ce qui va se passer après que la motion aura été renvoyée au sous-comité directeur. Celui-ci aura-t-il le pouvoir de l'adopter ou de la rejeter?

Le PRÉSIDENT: Le sous-comité directeur en fera l'examen et fera ensuite rapport au Comité permanent des Affaires extérieures.

M. BREWIN: Mais le Comité n'aura pas d'autre réunion, est-ce exact?

Le PRÉSIDENT: Nous espérons nous réunir encore une fois.

M. ROXBURGH: Cela me satisfait, à condition que nous nous réunissions encore une fois.

M. LACHANCE: Monsieur le président, décidons tout de suite de la prochaine réunion du Comité.

M. CHOQUETTE: Nous pourrions peut-être nous réunir dimanche.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, si nous réussissons à abattre une somme suffisante de travail ce soir pour qu'il ne soit pas nécessaire de tenir une autre séance, nous réglerons le cas de cette motion plus tard dans la soirée.

M. CHOQUETTE: Essayons de terminer l'examen des crédits.

Sur le crédit 80:

Programmes d'aide multilatérale.

80. Contribution spéciale au fonds des Nations Unies, au montant de \$2,350,000 (É.-U.), même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens établie en décembre 1962 à \$2,527,700.

M. BREWIN: Monsieur le président, je crois savoir que ce fonds spécial, qui est de la plus haute importance, n'a été porté qu'à 70 p. 100 de son objectif. M. Cadieux pourrait nous expliquer ce point. A-t-on examiné la possibilité d'une contribution additionnelle?

M. GELBER: Nous avons déjà annoncé une autre contribution de 2½ millions à ce sujet.

M. BREWIN: Oui, mais le total n'atteint que 70 p. 100 de l'objectif visé.

M. GELBER: Le total s'élèvera maintenant à 5 millions.

M. DEACHMAN: Ce crédit s'applique-t-il aux frais de la guerre du Congo?

M. CADIEUX: Non. Cette somme est destinée à aider les pays au développement de leurs ressources naturelles et comprend l'aide technique et les contributions de cette nature. Le total des contributions a été moins élevé qu'on l'avait anticipé, mais, comme M. Gelber l'a dit, le Canada a accru sa propre contribution.

M. KLEIN: L'Union soviétique contribue-t-elle à ce fonds?

M. CADIEUX: Je n'ai pas les détails, mais je vois M. Ritchie dans la salle et il est peut-être en mesure de nous communiquer ce renseignement.

M. A. E. RITCHIE (*sous-secrétaire adjoint au ministère des Affaires extérieures*): Je n'ai pas les détails, mais je sais que l'Union soviétique a fait certaines contributions en devises locales.

Le PRÉSIDENT: Le crédit 80 est-il adopté?

Le crédit est adopté.

Sur le crédit 85:

85. Contribution au programme élargi des Nations Unies en vue de l'aide technique aux pays sous-développés, au montant de \$2,150,000 (É.-U.), même si la somme à payer peut être inférieure ou supérieure à son équivalent en dollars canadiens établie en décembre 1962 à \$2.-312,600.

M. LACHANCE: A quels pays accordons-nous cette aide?

M. CADIEUX: Nous versons cette contribution aux Nations Unies qui la distribuent suivant les besoins.

M. CHOQUETTE: Le gouvernement exerce-t-il un certain contrôle sur ces dépenses?

M. CADIEUX: L'argent est versé aux Nations Unies où il existe plusieurs formes de contrôle. En premier lieu, le secrétariat en recommande les divers emplois. Puis il y a le contrôle général du cinquième comité et du comité sur les questions budgétaires et administratives. En outre, les vérificateurs des Nations Unies s'assurent, tout comme l'Auditeur général du Canada, que l'argent a été employé aux fins autorisées. Nous pouvons avoir confiance que l'argent voté sera employé à bon escient.

M. CHOQUETTE: Mais le Canada exerce-t-il quelque contrôle sur l'argent qu'il contribue?

M. CADIEUX: Nous avons des représentants parmi les membres des comités qui décident de l'emploi de cet argent. Par exemple, nous en avons un au cinquième comité sur les questions budgétaires et financières et, pendant un certain temps, un Canadien faisait partie des vérifications des Nations Unies.

M. CHOQUETTE: Merci.

Les crédits 83 et 90 sont adoptés.

Le PRÉSIDENT: Crédit 95.

Programmes d'aide spéciale.

95. Contribution au programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, \$290,000.

M. THOMPSON: Monsieur Cadieux, cette somme est-elle destinée à l'aide aux réfugiés en général dans le monde entier ou seulement aux réfugiés du Moyen-Orient?

M. CADIEUX: Le programme des réfugiés du Moyen-Orient est distinct de celui-ci. Songiez-vous aux réfugiés de la Palestine?

M. THOMPSON: Oui.

M. CADIEUX: Il s'agit d'un crédit différent.

M. THOMPSON: D'un crédit différent?

M. CADIEUX: La présente affectation est distincte.

M. THOMPSON: Pourriez-vous nous dire comment cet argent sera employé et à quelles fins?

M. CADIEUX: Le programme principal d'aide aux réfugiés s'applique au Congo, à Togoland et à un certain nombre d'endroits en Afrique.

M. THOMPSON: Toutes ces initiatives sont-elles concentrées dans la région du Congo?

M. CADIEUX: Oui. Nous avons un autre programme pour ce qui est de l'établissement des réfugiés d'Algérie.

M. KLEIN: Il s'agit d'une contribution versée aux Nations Unies?

M. CADIEUX: Oui, et la Croix-Rouge participe au travail. Le haut-commissaire n'a cependant aucune responsabilité à l'égard des réfugiés chinois à Hong-kong.

M. GELBER: Ce programme a été institué à la suite de la liquidation de l'UNRA, n'est-ce pas monsieur Cadieux, et était autrefois à la charge des pays européens?

M. CADIEUX: Oui.

M. GELBER: Et l'application en fut étendue aux autres endroits un peu plus tard?

M. CADIEUX: Ce programme fut inauguré à la fin de la guerre et constituait principalement un problème européen, mais des problèmes nouveaux surgirent ailleurs et le haut-commissaire dut s'en occuper. Par exemple, en Afrique la question est présentement des plus importante, tandis qu'en Europe, il ne reste plus que certains cas difficiles à régler.

M. THOMPSON: Cette contribution est spécialement destinée au fonds des Nations Unies, n'est-ce pas?

M. CADIEUX: Oui. Toutefois, les Nations Unies s'occupent des réfugiés de Palestine en vertu d'un programme distinct.

M. THOMPSON: Oui, mais ce sont les Nations Unies qui en ont l'administration?

M. CADIEUX: Le haut-commissaire a succédé à l'IRO et est nommé par les Nations Unies.

M. THOMPSON: Les différents membres des Nations Unies contribuent-ils tous à ce fonds ou la charge ne retombe-t-elle que sur quelques-uns?

M. CADIEUX: J'ai l'impression que la plupart des pays membres des Nations Unies contribuent à ce fonds.

M. BREWIN: Monsieur le président, M. Cadieux voudrait-il nous dire si les Nations Unies peuvent appliquer entièrement leur programme dans cette sphère, ou bien y a-t-il des lacunes? En d'autres termes, les Nations Unies reçoivent-elles moins qu'elles demandent, ce qui les oblige à restreindre les opérations qu'elles avaient prévues?

M. CADIEUX: Il serait difficile de dire qu'elles reçoivent tout ce dont elles ont besoin. Elles s'efforcent d'obtenir des divers pays les contributions les plus généreuses, mais le besoin est grand, surtout en ce qui a trait à la Palestine.

M. BREWIN: Les réfugiés de l'Angola qui viennent au Congo et dans les pays environnants sont-ils compris dans ce programme?

M. CADIEUX: Le haut-commissaire en a accepté la responsabilité, mais je ne sais pas s'il reçoit tout l'argent dont il a vraiment besoin.

M. KLEIN: Par quelle méthode détermine-t-on le chiffre de la contribution du Canada? S'agit-il de tant par tête pour tous les pays? Comment arrivez-vous à ce montant?

M. CADIEUX: Nous sommes l'un des pays les plus avancés et relativement prospères et c'est là un élément dont on tient compte quand on nous fait appel; on attend plus de nous que de certains autres pays. Nous tenons aussi compte du montant des contributions des autres pays. Dans cette sphère, il s'agit de participation bénévole et il n'est réellement pas possible de faire un calcul.

Le crédit est adopté.

Les crédits 100 et 105 sont adoptés.

Sur le crédit 107:

107. Achat de farine à donner à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, \$500,000.

M. REGAN: S'agit-il d'une contribution annuelle de \$500,000?

M. CADIEUX: Non, c'est une contribution spéciale. De 1958 à 1961, nous avons contribué pour une valeur de \$1,500,000 en farine. En outre, nous versons une contribution régulière de \$500,000 en espèces. Je vois M. Murray dans la salle. Il pourrait peut-être vous donner d'autres renseignements.

M. G. S. MURRAY (*chef de la Division des Nations Unies au ministère des Affaires extérieures*): Depuis quelques années, nous versons une contribution annuelle de \$500,000 en espèces à l'UNRWA. Pour ce qui est de la contribution en blé, elle a même atteint le chiffre de \$2,500,000. Ce fut un sommet atteint lors de l'année mondiale des réfugiés. Notre contribution en blé est distincte de celle en espèces.

M. REGAN: Et quelle a été la contribution en farine?

M. MURRAY: J'aurais peut-être dû dire farine de blé. Nous versons \$500,000 en argent et en outre nous contribuons une certaine quantité de farine de blé.

M. REGAN: Dois-je comprendre que nous envoyons de la farine de blé régulièrement chaque année depuis un certain temps?

M. MURRAY: Oui, monsieur.

M. REGAN: Quelle est la valeur de cette farine de blé?

M. MURRAY: Elle est de \$500,000 en vertu du crédit en discussion.

M. REGAN: Je suppose qu'il s'agit naturellement de farine canadienne?

M. MURRAY: Oui.

M. REGAN: A-t-on fait quelque effort pour répartir les expéditions de cette farine entre les différents ports du Canada, ou se font-elles toujours par le même port?

M. GELBER: Par le port d'Halifax.

M. MURRAY: Je ne pourrais répondre à cette question.

Les expéditions se font généralement en réponse à des besoins particuliers et nous devons l'expédier quand on en a besoin.

M. REGAN: Certains ports sont ouverts toute l'année.

M. THOMPSON: Des ports de la côte occidentale sont aussi ouverts toute l'année.

M. REGAN: Oui, il s'en trouve aussi sur ce littoral. Je désire simplement faire remarquer à M. Cadieux que dans les expéditions de cette nature, les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures devraient s'efforcer de tenir compte des intérêts économiques des diverses parties du Canada. Merci.

Le crédit est adopté.

Le PRÉSIDENT: Crédit 112.

112. Contribution supplémentaire au Programme mondial de l'alimentation au montant de \$2,000,000 É.-U. dans le cadre d'une contribution globale de \$5,000,000 É.-U., même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens établi en décembre 1962 à \$2,151,300.

M. MACÉWAN: Pourrait-on nous donner des détails à ce sujet?

M. CADIEUX: Un moment, s'il vous plaît. On m'a fourni un grand nombre de renseignements en fin de semaine. Je pense qu'environ un tiers de cette contribution est en espèces.

M. MACÉWAN: A quels pays est-elle destinée?

M. CADIEUX: J'ai ici des renseignements sur le programme de l'alimentation qui ne fait pas partie de mes attributions ordinaires et que j'avoue ne pas connaître très bien. Si j'ai bien compris, le programme de l'alimentation constitue une mesure expérimentale appliquée pendant trois ans au moyen de contributions volontaires. La délégation canadienne dirigée par le ministre de l'Agriculture a promis de contribuer 5 millions au cours des trois années, dont un tiers en espèces et le reste en denrées appropriées. Au 31 mars 1963, 46 pays s'étaient engagés à verser des contributions en espèces et en nature pour un total d'environ 90 millions de dollars.

M. KLEIN: Une partie de l'argent sera-t-elle employée à l'achat de denrées alimentaires dont certains pays ont un excédent, non seulement pour répondre aux besoins actuels, mais pour contribuer des réserves en cas de besoin, au lieu de les détruire, par exemple?

M. CADIEUX: C'est l'un des buts de ce programme.

M. KLEIN: La somme de 100 millions me paraît bien infime en regard des excédents qui existent, même au Canada.

M. CADIEUX: C'est vrai. Mais on tente de trouver une méthode systématique de résoudre ce problème.

M. KLEIN: Est-ce le but de ce programme?

M. CADIEUX: Comme je l'ai dit, le but de ce programme est d'établir une méthode systématique qui permettra de répondre aux besoins urgents d'aliments.

M. KLEIN: Je songe à l'établissement d'une banque des aliments pour laquelle les Nations Unies achèteraient les denrées excédentaires de tous les pays et les distribueraient dans les pays où le besoin s'en fait sentir; elles constitueraient aussi une réserve pour les années où même les nations contributrices pourraient en avoir besoin. Ne serait-ce pas possible?

M. CADIEUX: Il s'agirait là d'une opération de plus grande envergure et plus coûteuse. Elle exigerait des sommes très considérables.

M. KLEIN: Le projet actuel est-il un premier pas dans la voie de ce programme de grande envergure ou n'est-il qu'une mesure temporaire déterminée chaque année par les besoins du moment?

M. CADIEUX: Il ne s'agit que d'un modeste programme destiné à répondre à des besoins urgents. Il ne vise pas à atteindre l'envergure d'une vaste opération comme celle que vous avez décrite. Bien que l'on songe certainement à élargir ce programme, il n'est destiné qu'à répondre aux besoins des réfugiés et des autres groupes en matière de denrées alimentaires.

M. KLEIN: On nous rapporte parfois, par exemple, que l'on a détruit du café au Brésil, pour empêcher une baisse du prix de ce produit sur les marchés étrangers. Ce café pourrait être acheté par une banque mondiale des denrées. Même si l'on n'en a pas besoin présentement, les conditions peuvent être différentes dans cinq ans.

M. CADIEUX: Je trouve la suggestion intéressante, mais un tel programme serait terriblement dispendieux et aurait des répercussions sur le prix des produits. En outre, il faudrait plus tard trouver une méthode d'écoulement de cette réserve et résoudre tous les problèmes d'entreposage, de transport et de détérioration. Les auteurs du programme actuel peuvent songer à quelque système de cette nature, mais pour le moment il s'agit de commencer par quelque chose de plus modeste.

Le crédit est adopté.

Le PRÉSIDENT: Crédit 115.

115. Cotisations du Gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux et du Commonwealth, selon le détail des affectations, y compris l'autorisation d'acquitter ces cotisations selon les montants spécifiés et en devises dans lesquelles elles sont prélevées, même si le montant global de ces paiements peut être supérieur à son équivalent en dollars canadiens établi en décembre 1962 à \$7,596,300.

M. GELBER: J'aimerais à avoir des détails sur ce crédit, monsieur le président.

M. CADIEUX: Voici: Organisation des Nations Unies, \$2,736,390; Organisation pour l'alimentation et l'agriculture \$773,690; Agence internationale de l'énergie atomique, \$242,719; Organisation de l'aviation civile internationale, \$222,984; Organisation internationale du travail, \$561,815; Organisation consultative maritime intergouvernementale, \$8,605; Organisation éducative scientifique et culturelle des Nations Unies, \$612,380; Organisation mondiale de la santé, \$1,041,453; Cour permanente d'arbitrage, \$1,152; Administration de l'accord général sur les tarifs et le commerce, \$75,294; Comité économique du Commonwealth, \$85,770; Comité de liaison éducative du Commonwealth, \$14,722; Comité de la marine marchande du Commonwealth, \$1,025; Organisation du traité de l'Atlantique Nord, \$571,653; Organisation pour la coopération et le développement économiques, \$646,648. Total, \$7,596,300.

M. GELBER: Quel pourcent du budget total des Nations Unies sommes-nous appelés à contribuer, à part les opérations du maintien de la paix?

M. CADIEUX: 3.12 p. 100.

M. GELBER: Le budget total de ces organisations est bien modeste en regard du rôle de toutes ces agences internationales. C'est le point que je désirais signaler, monsieur le président.

Les crédits 115 et 120 sont adoptés.

Le PRÉSIDENT: Crédit 125.

125. Paiement à l'Organisation de l'aviation civile internationale en remboursement partiel de l'indemnité accordée à ses employés canadiens à l'égard de l'impôt sur le revenu du Québec pour l'année d'imposition 1962, \$15,000.

M. CHOQUETTE: Pourriez-vous nous donner une explication à ce sujet?

M. CADIEUX: Ce paiement à l'Organisation de l'aviation civile internationale est un remboursement partiel de l'impôt sur le revenu payé par ses employés à la province de Québec.

M. FAIRWEATHER: Pourquoi doivent-ils payer l'impôt de Québec sur le revenu?

M. CADIEUX: Parce que le gouvernement de Québec l'exige. Il s'agit de Canadiens qui demeurent dans la province et ne sont pas exemptés de l'impôt d'après les termes de l'accord.

Le crédit est adopté.

M. FAIRWEATHER: Cela répond à ma question.

130. Fourniture de bureaux à l'Organisation de l'aviation civile internationale à un prix inférieur à celui du marché, \$387,600.

M. MACEWAN: Où sont ces bureaux?

M. CADIEUX: Dans l'édifice spécial à Montréal.

M. MACEWAN: S'agit-il de l'édifice de l'aviation civile internationale?

M. CADIEUX: Oui.

M. THOMPSON: Est-ce un paiement annuel?

M. CADIEUX: Oui et il deviendra plus élevé à mesure que l'on aura besoin d'un plus grand nombre de bureaux.

M. KLEIN: Les autres pays contribuent-ils également à ce paiement?

M. CADIEUX: Oui, ils contribuent aux frais des opérations. Mais le coût additionnel pour le Canada résulte du prestige d'avoir ici ce centre international. En réalité, tout le personnel de l'Organisation demeure ici, dépense son revenu ici et voyage dans tout le pays.

Le crédit est adopté.

140. Subvention au Comité international de la Croix-Rouge, \$15,000.

M. THOMPSON: Ce crédit représente-t-il le total des contributions du gouvernement canadien?

M. CADIEUX: Oui. La subvention était autrefois plus considérable mais elle a été réduite à \$15,000. Elle était plus élevée à la fin de la guerre parce que la Croix-Rouge était alors chargée d'opérations plus vastes, comme celle des camps des prisonniers de guerre.

M. CHOQUETTE: Nous devrions augmenter notre contribution.

Le crédit est adopté.

145. Subvention à l'Institut du Commonwealth au montant de £ 500, même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens établi en décembre 1962, \$1,500.

M. CHOQUETTE: Ces petites sommes nous rendent sceptiques; de quoi s'agit-il?

M. CADIEUX: L'Institut maintient une espèce d'exposition permanente à Londres, où toutes les parties du Commonwealth sont représentées. Il est toujours le théâtre d'une grande activité; les enfants d'école et le public s'y rendent en foule le dimanche. Le Canada en tire pour \$15,000 de publicité au Royaume-Uni. Les autres membres du Commonwealth font de même. Cette exposition a été réorganisée il y a quelques années et offre une excellente image de notre pays.

M. CHOQUETTE: Qui en prépare la publicité?

M. CADIEUX: Les autorités de l'Institut en consultation avec le bureau du haut-commissaire du Canada.

M. BREWIN: Nous communiquera-t-on la nouvelle de la mort de l'intéressé le cas échéant pour que nous puissions supprimer cet octroi? Mais nous ne le ferions sans doute pas s'il ne s'agissait d'un estimable gentleman âgé. Mais, il serait utile de savoir quand il ne sera plus là afin de ne pas recommencer pareille chose.

M. FAIRWEATHER: Je pensais que vous désiriez vous-même le poste.

Le crédit est adopté.

150. Traitement et dépenses de la Commission, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition de la Loi du traité des eaux limitrophes internationales, modifiée; versement au président d'un traitement de \$17,500 par année, \$111,100.

M. GELBER: Le président de la commission sera-t-il convoqué au Comité?

M. CADIEUX: Je n'ai rien à dire à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Nous espérons en finir ce soir avec ces crédits afin de pouvoir aborder les résolutions. Mais c'est peut-être trop de précipitation. Toutefois, si quelque membre du Comité désire entendre le président de la commission mixte internationale, je n'y vois aucune objection, sauf si M. Cadieux en connaît.

M. THOMPSON: Convoquez-le la semaine prochaine.

Le PRÉSIDENT: Je pense qu'il est présentement à l'édifice Fuller, ici, à Ottawa.

M. REGAN: Cette commission internationale est censée s'occuper des différends frontaliers et des questions de cette nature, n'est-ce pas?

M. CADIEUX: Oui, entre le Canada et les États-Unis.

M. REGAN: Savez-vous quel personnel cette commission emploie?

M. CADIEUX: Le total des traitements s'élève à \$92,765.

M. REGAN: Les États-Unis y contribuent-ils également?

M. CADIEUX: Ils ont leur propre section qui est le pendant de celle-ci et les salaires de leurs employés sont probablement plus élevés.

M. REGAN: Les \$92,000 des traitements sont inclus dans ce crédit de \$111,000, qui est le coût de la participation du Canada, n'est-ce pas?

M. CADIEUX: Oui, il s'agit des traitements du commissaire canadien et des autres employés.

M. LACHANCE: En d'autres termes, nous défrayons le coût de la section canadienne.

M. CADIEUX: Oui, ce sont des fonctionnaires permanents employés sous la direction des commissaires canadiens.

M. REGAN: Et cette commission a ses bureaux à Ottawa?

M. CADIEUX: Oui.

M. REGAN: Cette somme de \$92,000 comprend-elle les frais de voyage?

M. CADIEUX: Non. Une autre somme de \$10,135 est prévue pour les frais de voyage. La commission a des réunions périodiques avec la section américaine. Tout récemment, elle est allée à Saint-Jean au sujet de la question du Richelieu.

M. REGAN: Les frais de voyage de l'année sont seulement de \$10,000?

M. CADIEUX: Oui.

M. REGAN: Dans ce cas, le personnel ne peut être nombreux.

M. CADIEUX: Il comprend ordinairement les trois commissaires et un secrétaire. S'ils ont besoin des services d'un conseiller juridique, ils se font accompagner de M. Wershof. Ses frais sont portés au compte du crédit du ministère. Quand ils ont besoin d'experts des autres ministères, les frais de ceux-ci sont imputés à leurs propres ministères.

M. REGAN: Quelle question ont-ils été appelés à étudier avant celle du Richelieu?

M. CADIEUX: Ils ont dû s'occuper de celle du fleuve Columbia et d'une foule d'autres problèmes, tels que Passamaquoddy et ainsi de suite.

M. REGAN: En d'autres termes, toute entreprise commune des deux gouvernements est de leur ressort.

M. CADIEUX: Oui. M. Heeney pourrait mieux que moi vous expliquer leurs principales fonctions. Toutefois, en résumé, toutes les questions qui touchent aux eaux limitrophes des deux pays doivent leur être soumises.

M. REGAN: Vous ne partagez donc pas l'opinion exprimée récemment que c'est la commission la moins occupée qui soit?

M. CADIEUX: Je ne saurais me permettre une opinion sur ce point. Si vous désirez plus de renseignements, M. Carter, le chef de notre division des États-Unis, est notre agent de liaison avec la commission et pourrait répondre aux autres questions.

M. REGAN: Ce serait opportun, car des gens prétendent que la commission ne fait pas grand-chose. M. Cadieux nous a donné quelques renseignements, mais les membres du Comité aimeraient sans doute entendre une brève revue des travaux de cette commission.

M. RICHARD: Ce serait utile, il me semble. Il est facile de dire que la commission ne fait pas grand-chose, mais ce n'est peut-être pas vrai.

M. CHOQUETTE: Depuis quand cette commission existe-t-elle?

M. CADIEUX: Depuis 1909.

Le PRÉSIDENT: La discussion serait mieux ordonnée si les membres du Comité posaient leurs questions à tour de rôle. On a posé trois ou quatre questions à la fois.

M. REGAN: J'aimerais que M. Carter nous explique brièvement le travail qu'elle accomplit et en quel volume.

M. HARRY CARTER (*Chef de la division des États-Unis d'Amérique au ministère des Affaires extérieures*): Je ne suis pas un expert en ce qui a trait au travail de la Commission mixte internationale. Le président de la section canadienne de cette commission est M. Arnold Heeney. Il est assisté de deux commissaires canadiens et d'un personnel comprenant un secrétaire, un conseiller juridique et un ingénieur consultant. Les États-Unis ont une section correspondante.

Le Traité des eaux limitrophes a institué cette commission et décrété qu'elle doit se réunir deux fois par an, en avril à Washington, et en octobre à Ottawa. A ces réunions, les six commissaires, sous la présidence du chef de la section du pays où se tient la séance, font la revue des questions qui leur ont été renvoyées et dont ils ont déjà dû s'occuper auparavant. Ces questions sont déférées conjointement par les deux gouvernements à la Commission. Après les échanges diplomatiques ordinaires, les deux gouvernements décident s'il y a lieu de soumettre une question à l'examen de la Commission.

On en voit un exemple dans la question de la construction d'un canal dans la région du lac Champlain et de la rivière Richelieu. La Commission constitue alors des comités d'experts chargés de recueillir tous les renseignements et de lui faire rapport. Ces experts ne sont pas des employés permanents de la Commission, mais sont généralement des fonctionnaires, du ministère des Transports, ou des Travaux publics, selon le cas. Sur la foi de leurs rapports, la Commission revoit la question et au besoin demande des renseignements additionnels qui lui permettront éventuellement de faire ses recommandations aux gouvernements.

Il est difficile d'estimer le volume du travail de la Commission, mais tous les fonctionnaires des Affaires extérieures qui sont en relations avec elle sont d'avis qu'elle a un programme assez chargé à l'heure actuelle.

M. CHOQUETTE: A-t-elle déjà réglé quelque question?

M. CARTER: La Commission n'a pas réellement la mission de régler les questions; son rôle essentiel est de faire des recommandations aux gouvernements, qui ont ensuite la responsabilité des décisions. Je pense qu'elle a joué un rôle très utile.

M. CHOQUETTE: Connaissez-vous quelques-unes de ses recommandations qui aient été acceptées récemment?

M. FAIRWEATHER: J'en connais trois à l'égard du Nouveau-Brunswick.

M. BREWIN: Il est malheureux que M. Herridge ne soit pas ici car il abonde généralement en recommandations au sujet du fleuve Columbia.

M. FAIRWEATHER: Je voulais parler de l'aménagement de la rivière Sainte-Croix et du bassin du Richelieu depuis cinq ans et des divers barrages hydro-électriques qui ont fait le sujet d'accords généraux. On m'a dit aussi que d'aucuns voudraient prendre de l'eau de l'un des Grands lacs pour les égouts de Chicago.

M. CARTER: Il y a eu un grand nombre de questions de régularisation des cours d'eau, tels que les ouvrages de protection des chutes Niagara.

M. LACHANCE: Quelles sont exactement vos relations avec la Commission?

M. CARTER: Je suis le chef de la Division des États-Unis. Nous avons aussi d'autres fonctions, mais nous servons d'agent de liaison entre le ministère des Affaires extérieures et la section canadienne de la Commission relativement à la partie de son travail qui intéresse notre ministère.

M. LACHANCE: Assistez-vous à quelques-unes des réunions?

M. CARTER: J'assiste personnellement, ou l'un de mes fonctionnaires me remplace, aux réunions semestrielles de la Commission. Nous avons aussi un conseiller juridique pour le Canada. M. Max Wershof, l'un de nos sous-secrétaires adjoints, a pris part à ce titre aux trois ou quatre dernières séances. Il est ici et pourrait peut-être ajouter quelque chose à ce que je vous ai dit. Je ne suis pas avocat et il est évidemment préférable que le conseiller canadien à ces réunions soit un juriste. En conséquence, avant chaque réunion, notre division met M. Wershof au courant de tous les aspects des questions qui feront l'objet des discussions et, naturellement, nous travaillons de concert entre les réunions.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions?

M. CARTER: M. Wershof pourrait certainement compléter mon exposé.

M. REGAN: Vous nous avez été très utile, monsieur Carter. Nous reconnaissons tous que M. Heeney est l'un des fonctionnaires les plus éminents du Canada. Existe-t-il des relations constantes entre les sections canadienne et américaine, en sus des réunions semestrielles?

M. CARTER: Oui, monsieur. Les deux présidents, M. A. D. P. Heeney et M. Teno Roncalio, pour les États-Unis, sont en relations étroites et suivies, de même que les deux secrétaires des sections. Leurs moyens de communication sont aussi rapides que les nôtres avec le Département d'État.

Le crédit est adopté.

Le crédit 155 est adopté.

Sur le crédit L10:

L10. Nouvelle avance d'une somme de \$468,000 (É.-U.) au fonds de roulement de l'Organisation des Nations Unies, même si le paiement est supérieur ou inférieur à l'équivalent en dollars canadiens, estimée en décembre 1942 à \$503,400.

M. GELBER: M. Cadieux pourrait-il nous dire quelque chose des négociations concernant le financement des opérations au Congo et des autres expéditions des Nations Unies?

M. CADIEUX: M. Murray set ici. Il est chef de la division des Nations Unies et est bien au fait de cette question. Le Comité aimerait peut-être à l'entendre.

Le PRÉSIDENT: Oui. Il s'agit du crédit L10, page 464.

M. MURRAY: Le fonds de roulement a naturellement pour but de subvenir au coût des diverses opérations et il a été convenu de le maintenir au niveau de 40 millions de dollars (É.-U.). Le présent crédit représente la contribution du Canada en vue de le garder à ce niveau.

M. LACHANCE: Cette contribution est-elle calculée sur la base ordinaire?

M. MURRAY: Notre contribution au fonds de roulement est calculée d'après la même base que notre cotisation régulière, soit 3.12 p. 100.

M. GELBER: Le principal chef de dépenses a sans doute été celui des opérations en vue du maintien de la paix et je pense même que les Nations Unies ont dû emprunter de l'argent de l'UNICEF pour leur financement. On rapporte qu'il y a eu récemment des négociations à ce sujet et M. Murray pourrait peut-être nous donner quelques explications additionnelles?

M. MURRAY: La présente session des Nations Unies a eu à s'occuper de ces deux opérations en vue du maintien de la paix, c'est-à-dire des forces des Nations Unies au Congo et au Moyen-Orient. Dès le début de la session, il fut décidé de continuer les opérations du Congo jusqu'à la fin de juin 1964 et, naturellement, l'UNICEF sera aussi maintenue pendant toute l'année 1964. Le principal problème a résulté du fait que le bloc soviétique et quelques autres pays n'ont pas payé leurs cotisations pour le coût de ces opérations.

Un problème secondaire s'est présenté lorsque les pays les moins développés ont décidé que l'énormité de ces frais leur créait des obligations dépassant leurs ressources. Au cours des récentes négociations, ces pays ont tenté d'obtenir une réduction de leurs cotisations. Les négociations qui ont eu lieu au cours des sessions concernaient dans les deux cas la réduction offerte aux pays sous-développés. Depuis quelques années, on a adopté une méthode de financement de ces opérations et l'on a accordé des réductions aux pays les moins développés jusqu'à concurrence de 80 p. 100 dans certains cas.

C'est en mai et en juin de l'an dernier que les négociations ont eu lieu concernant les dépenses de la seconde partie de 1963 attribuables à l'UNEF et à l'ONUC. Une session spéciale de l'assemblée générale adopta une formule comportant une réduction de 55 p. 100 pour les pays les moins développés. Cette formule fut appliquée aux frais des forces du Congo et de l'UNEF, qui sont classés dans deux comptes différents. On commence d'abord par «un premier appel». Celui-ci eut lieu en juin et demandait une contribution initiale de \$5,500,000 aux deux opérations dont le coût total s'élevait à environ 37 millions de dollars. Cette contribution initiale fut répartie selon l'échelle budgétaire ordinaire dont nous avons parlé. Pour le solde du coût, la même échelle fut également appliquée, mais avec la réduction de 55 p. 100 dans le cas des pays sous-développés. Afin de compenser cette réduction, on demanda alors à 17 des nations les plus riches de verser des contributions volontaires. Ces demandes s'adressaient principalement aux pays de l'Europe occidentale et au Canada, ainsi qu'au Japon, je pense.

Une formule semblable fut adoptée pour l'ONUC, c'est-à-dire pour les forces du Congo à l'égard de la première moitié de 1964.

Dans le cas de l'UNEF, les pays sous-développés demandèrent une réduction encore plus considérable et mentionnèrent même le chiffre de 60 p. 100, mais finalement une résolution adoptée au cinquième comité vendredi dernier en fixa le chiffre à 57½ p. 100.

Le premier appel pour l'opération de l'UNEF serait de 2 millions de dollars et calculé d'après le barème ordinaire; le solde d'environ 15 millions sera

aussi réparti d'après le même barème, mais avec des réductions de 57½ p. 100 pour les pays les moins développés. Les pays occidentaux les plus riches seront appelés à combler la différence par des contributions volontaires additionnelles.

Je ferai remarquer que les contributions volontaires en question sont distinctes du refus du bloc soviétique de payer ses cotisations. Celles-ci sont inscrites dans les livres comme des arrérages et constituent des dettes que le bloc soviétique et les autres pays refusent de reconnaître. Les réductions ne s'appliquent qu'aux pays sous-développés.

M. LACHANCE: Que se produira-t-il lorsque ces arrérages auront atteint le montant qui fera perdre le droit de voter aux pays en question?

M. MURRAY: Cette situation se produira le 1^{er} janvier 1964, car la Charte décrète que les pays membres dont les contributions n'ont pas été payées pendant deux années entières perdent le droit de voter aux assemblées. Cette disposition se trouve à l'article 19 de la Charte, mais le même article contient aussi une réserve permettant à l'assemblée d'autoriser ces membres à voter si elle le veut bien. Dans le cas de l'Union soviétique cette disposition pourrait bien susciter un incident majeur à la prochaine assemblée générale.

M. LACHANCE: Mais si elle paie une partie des cotisations annuelles, conservera-t-elle les privilèges d'un membre en règle?

M. MURRAY: Aussi longtemps que le total des arrérages n'atteint pas la somme des cotisations de deux années, le pays débiteur reste en règle et n'est pas sujet à l'application de cette disposition de la Charte. Quelques pays ont réussi à conserver leurs droits par la méthode que vous avez mentionnée.

Le crédit est adopté.

Sur le crédit L15:

L15—Prêts à l'Organisation de l'aviation civile internationale pendant les années financières courante et subséquentes, conformément aux règlements du gouverneur en conseil, \$750,000.

M. CHOQUETTE: Ces prêts comportent-ils un taux d'intérêt?

M. CADIEUX: Je n'ai pas ces détails. Mais c'est un emprunt qui doit être remboursé, probablement à un taux d'intérêt inférieur au taux courant.

M. LACHANCE: Merci.

Le crédit est adopté.

Crédit 1a—Administration centrale, y compris les dépenses relatives à l'assemblée des ministres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord au Canada en mai 1963, \$798,100.

Crédit 5a—Représentation à l'extérieur; administration, \$66,000.

Crédit 42a—Cadeau pour commémorer l'indépendance du Nigeria (à voter de nouveau), \$10,000.

Crédit 43a—Cadeau pour commémorer l'indépendance du Tanganyika (à voter de nouveau), \$5,000.

Crédit 44a—Contribution à l'Institut de l'Atlantique, \$4,000.

Les crédits 1a, 5a, 42a, 43a et 44a, inclusivement, sont adoptés.

Le PRÉSIDENT: Crédit 96a.

96a—Contribution à l'Inde de 500 tonnes de nickel électrolytique, \$855,000.

M. GELBER: Cette contribution est-elle faite d'après le Plan de Colombo?

M. CADIEUX: Non, c'est une contribution distincte.

M. BREWIN: Ce nickel est-il destiné à des fins militaires?

M. CHOQUETTE: C'est un souvenir.

M. LACHANCE: Vu que nous donnons du nickel à l'Inde, le Pakistan demande-t-il de l'aide lui aussi ?

M. CADIEUX: M. Ritchie pourrait peut-être répondre à votre question.

M. A. E. RITCHIE (*sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures*): Comme quelqu'un l'a mentionné, ce nickel sera employé par les arsenaux indiens à des fins militaires.

M. LACHANCE: Le Pakistan a-t-il demandé une aide spéciale au Canada?

M. RITCHIE: Pas de cette nature; il n'a pas demandé de nickel électrolytique.

M. KLEIN: J'imagine que ce besoin résultait des difficultés de frontières qui se sont produites entre l'Inde et la Chine?

M. RITCHIE: C'est exact. C'est un besoin qui s'est produit l'an dernier en rapport avec les préparatifs militaires.

Les crédits 96a, 97a et 98a sont adoptés.

Le PRÉSIDENT: Crédit 116a.

116. Cotisation au compte *ad hoc* des Nations Unies pour le Congo, pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 1963, au montant de \$1,560,000 (É.-U.) même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens établi en mai 1963 à \$1,684,800.

M. KLEIN: Advenant le cas où l'Union soviétique et les autres pays en retard dans leurs paiements décideraient finalement de verser leurs cotisations afin de ne pas être expulsés des Nations Unies, cet argent serait-il remboursé aux pays contributeurs?

M. CADIEUX: Je ne saurais répondre à cette question. J'imagine que le comité des négociations décidera ce point. Il en résulterait des changements profonds dans l'organisation financière et le comité des négociations en tiendrait sûrement compte dans la répartition des charges futures.

M. G. S. MURRAY (*Chef de la Division des Nations Unies aux Affaires extérieures*): Il ne saurait être question de remboursement car aucun argent n'a encore été payé pour combler le déficit résultant du refus des Soviétiques. On a emprunté les sommes nécessaires des autres fonds et on les rembourserait tout simplement.

M. LACHANCE: Cela se rattache-t-il à l'émission d'obligations des Nations Unies?

M. MURRAY: Cette émission d'obligations a été lancée pour obtenir les fonds nécessaires au financement des opérations du maintien de la paix du 1^{er} juillet 1962 au 30 décembre 1963. Les obligations seront remboursées à même le budget ordinaire. Les Russes ont dit qu'ils ne paieraient pas cette partie du budget.

M. LACHANCE: Mais l'émission d'obligations a eu lieu à cause des arrérages.

M. MURRAY: Il serait plus juste de dire que les obligations furent émises à cause du manque de fonds à cette époque.

M. LACHANCE: Mais à cause des arrérages?

M. MURRAY: Le problème principal résulta des arrérages, mais les obligations servirent au financement de cette période d'un an. Les frais s'élevèrent à environ 140 millions de dollars.

M. GELBER: Une fois les opérations du Congo terminées, les Nations Unies pourront-elles subvenir à leurs besoins financiers sur la base des cotisations actuelles?

M. MURRAY: Naturellement, le chiffre des cotisations est fixé d'après le budget des dépenses. Celui-ci augmente constamment et les cotisations seront relevées en conséquence. A un certain moment, il pourra arriver que les membres jugeront le budget trop considérable et leurs cotisations trop onéreuses. Toutefois, ces dernières tiennent compte des ressources de chacun. Le chiffre en est déterminé par un comité des contributions qui est composé d'experts.

M. LACHANCE: Le pour-cent est-il discuté et fixé chaque année?

M. MURRAY: Oui.

M. LACHANCE: Il peut varier d'une année à l'autre?

M. MURRAY: Oui. Certains gouvernements demandent des modifications du chiffre de leurs contributions.

M. GELBER: Le pour-cent fixé pour le Canada existe depuis le début.

M. MURRAY: Il a toujours été d'environ 3 p. 100. Notre cotisation se rattache à celles des États-Unis, car nous avons avec eux une espèce d'entente concernant la cotisation par tête. Le pour-cent des États-Unis est limité par un plafond de 33 $\frac{1}{3}$ p. 100 imposé par le Congrès.

M. GELBER: On a fait remarquer que le budget des Nations Unies est moins considérable que celui de la police de la ville de New-York.

Les crédits 116a et 117a sont adoptés.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, veuillez vous reporter à la page 25 du Budget supplémentaire des dépenses:

L10a. Contribution additionnelle au Fonds de roulement des Nations Unies, au montant de \$109 (É.-U.), même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens établi en mai 1963 à \$118.

Le crédit L10a est adopté.

Le PRÉSIDENT: Crédit L13a.

L13a. Prêts au gouvernement de l'Inde pour le financement de l'achat au Canada d'avions et de pièces détachées, en vertu de l'accord financier intervenu entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Inde, \$12,500,000.

M. DEACHMAN: Quel est le montant total de l'aide accordée à l'Inde? On a mentionné le nickel et les pièces d'avions. Ces contributions nous sont présentées séparément et la même question se pose chaque fois. C'est tout comme s'il s'agissait de pièces détachées; nous avons l'engrenage et nous avons un boulon, mais nous ne savons pas où l'employer. L'absence d'un programme complet est tout à fait embrouillant.

M. MACÉWAN: Ces sommes affectées aux avions et autres choses se rattachent-elles aux crédits à l'exportation?

M. CADIEUX: Non, il s'agit d'opérations militaires.

Le crédit est adopté.

Le PRÉSIDENT: Nous reviendrons maintenant aux crédits 1 et 50 qui ont été réservés.

1. Administration centrale, \$7,648,800.

50. Traitements et dépenses, \$652,600.

M. KLEIN: En avons-nous fini avec les crédits?

Le PRÉSIDENT: A l'exception des crédits 1 et 50.

Commençons par le crédit 1.

M. BREWIN: J'aurais une question concernant les candidats au service étranger. Je crois qu'on les appelle Agents du service extérieur.

M. CADIEUX: Tout dépend du rang. Ceux qui occupent des postes exécutifs sont appelés agents du service extérieur.

M. BREWIN: Ils entrent au service à la classe 1?

M. CADIEUX: Oui, de la classe 1 à la classe 10.

M. BREWIN: On peut entrer aux classes plus élevées.

M. CADIEUX: Normalement, on débute à la classe 1 et l'avancement est graduel selon le mérite reconnu par la Commission du service civil.

M. BREWIN: On dit que le nombre de candidats au service étranger diminue. Est-ce exact?

M. CADIEUX: Le nombre varie d'année en année, mais les candidats ne manquent pas.

M. BREWIN: Les candidats sont plus nombreux que les postes vacants, n'est-ce pas?

M. CADIEUX: En effet.

M. BREWIN: Quelles aptitudes exigez-vous?

M. CADIEUX: Votre question porte sans doute sur l'échelon des agents. D'abord, les candidats doivent avoir moins de 31 ans. En plus de posséder la citoyenneté, ils doivent justifier d'une certaine période de résidence au pays, 10 ans je pense, et posséder un degré universitaire ou académique. Ce sont les principales conditions, mais naturellement, ils doivent se présenter au concours et être admis.

M. BREWIN: Doivent-ils passer un examen?

M. CADIEUX: Ils se présentent à un concours qui comporte diverses épreuves. Aimerez-vous en connaître les détails car je puis vous les esquisser brièvement.

M. BREWIN: Oui, veuillez nous les expliquer.

M. CADIEUX: On examine d'abord le dossier du candidat afin de vérifier s'il répond aux exigences concernant l'âge, la résidence, etc. Puis la Commission du service civil procède à un choix «objectif» afin de réduire le nombre des candidats à un minimum désirable. Ensuite, il y a une épreuve écrite, une composition sur un sujet donné et l'on doit répondre à des questions. Les épreuves sont préparées par la Commission du service civil en collaboration avec les ministères des Affaires extérieures et du Commerce, car les concours donnent admission aux postes des deux ministères. Si le candidat réussit à l'examen écrit, il doit ensuite se présenter à un examen oral devant une commission qui voyage dans tout le pays. Elle se rend même en Angleterre, en France et aux endroits où il y a un nombre suffisant de candidats, dont la plupart ont fait des études post-universitaires. Ces commissions sont composées de représentants de la Commission du service civil, des ministères des Affaires extérieures et du Commerce ainsi que de diverses universités ou institutions académiques ou commerciales. Les noms des candidats reçus aux examens oraux sont inscrits sur une liste d'admissibilité dressée par la Commission du service civil et qui sert aux nominations. Les candidats heureux peuvent indiquer leur préférence pour les affaires extérieures ou pour le commerce.

M. BREWIN: Et les postes sont tellement attrayants que vous ne manquez jamais de candidats?

M. CADIEUX: Les candidats ne sont pas aussi nombreux que nous le voudrions. Depuis quelques années, il s'est produit de nombreuses vacances au

ministère et, si le programme d'austérité n'était pas intervenu, je pense que nous n'aurions pas eu un nombre suffisant de candidats. Le service public éprouve des difficultés à attirer des jeunes hommes compétents.

M. BREWIN: Est-ce à cause de l'insuffisance des traitements?

M. CADIEUX: A ce sujet, je ne puis qu'exprimer une opinion personnelle. L'échelle des traitements est un élément, les conditions du service à l'étranger en sont un autre, puis il y a aussi le degré de concurrence que nous font les universités. Ce sont les principaux éléments qui viennent compliquer le recrutement de nos fonctionnaires. Les conditions du service ont aussi changé. Pendant quelque temps, la plupart de nos fonctionnaires étaient envoyés en mission dans des pays dont le genre de vie est semblable à celui du Canada. Maintenant, nous avons des représentants en Afrique, en Asie et dans d'autres parties du monde et ces nouvelles conditions n'offrent pas les mêmes attraits à tous les candidats. Un intellectuel peut être désigné pour un poste où il ne trouvera pas l'atmosphère à laquelle il était habitué. Il y a un grand nombre de jeunes Canadiens à qui ce genre de vie plaît particulièrement, mais la vie dans un pays moins développé, qui offre peu d'occasions de continuer des études académiques, est une chose différente.

M. BREWIN: Connaissez-vous quelque moyen d'attirer un plus grand nombre de candidats compétents?

M. CADIEUX: Je vous remercie de cette preuve de confiance.

M. BREWIN: Je ne veux pas dire que vous n'avez pas réussi jusqu'à présent et j'espère qu'on n'interprétera pas ainsi mes remarques.

M. CADIEUX: Le problème est complexe et doit être abordé de différents angles. Les traitements payés sont certainement un facteur et les conditions du service à l'étranger en sont un autre. Les règlements actuels et la façon dont ils sont appliqués sont une autre source de difficultés. Ce sont les principaux points que nous nous efforçons d'améliorer. Mais quand il s'agit des traitements, il faut tenir compte des échelles adoptées pour le service de l'État en général.

M. FAIRWEATHER: De quels règlements voulez-vous parler?

M. CADIEUX: Il y a, par exemple, les règlements concernant les loyers. Lorsque les allocations sont élevées on peut se loger plus convenablement. Les règlements concernant les vacances entrent aussi en ligne de compte.

M. FAIRWEATHER: Quelle est la règle générale concernant le logement à l'étranger? Est-elle appliquée couramment?

M. CADIEUX: Oui, c'est là un problème qui demande beaucoup d'attention, car il revêt une grande importance pour les fonctionnaires à l'étranger.

Les ministères qui emploient des fonctionnaires dans les pays étrangers, après consultation avec le Conseil du trésor, ont établi des plafonds pour les divers pays. Dans les limites ainsi fixées, les ministères autorisent le paiement d'allocations de logement dont une certaine partie est déduite du traitement. Les proportions varient selon le plafond établi et la classe du fonctionnaire. Par exemple, un fonctionnaire qui payait \$60 par mois de loyer au Canada, est l'objet d'une déduction égale à cette somme sur son traitement. Mais, avec l'argent dont il dispose, il ne peut parfois trouver un logement convenable à un certain endroit. Dans ce cas, le ministère augmente le chiffre de l'allocation. Lorsque le prix du loyer dépasse le plafond fixé, le ministère demande une autorisation spéciale au Conseil du trésor.

M. FAIRWEATHER: Tout cela est très bien, mais je ne pense pas qu'il soit possible de se loger convenablement nulle part pour \$60 par mois. Vous parliez sans doute d'un chiffre fictif.

M. CADIEUX: J'ai mentionné ce chiffre à titre d'exemple, ce serait plutôt de \$90 à \$160.

M. FAIRWEATHER: C'est mieux. Avez-vous songé à construire des résidences dans ces divers pays pour les fonctionnaires canadiens qui n'auraient plus alors à se préoccuper à ce sujet?

M. CADIEUX: Cette question offre deux aspects. D'après les règlements, le chef de la mission a droit à une résidence et celle-ci est achetée ou louée. Mais la difficulté se présente dans le cas des autres fonctionnaires.

M. FAIRWEATHER: Je voulais surtout parler des employés ordinaires.

M. CADIEUX: La règle générale est de ne fournir la résidence à ces employés que dans les régions où il est très difficile de trouver un logement. Lorsque le gouvernement possède une résidence, il désire naturellement qu'elle soit utilisée et lors des mutations de personnel, cette résidence ne convient pas toujours au remplaçant. Il se présente aussi des problèmes au sujet des écoles, des églises et des moyens de transport. La combinaison de tous ces éléments peut rendre un endroit attrayant à un fonctionnaire, tandis qu'elle déplairait à un autre.

Les résidences qui sont la propriété du gouvernement offrent aussi un problème administratif. Il faut les meubler et ensuite exercer un certain contrôle. Le fardeau de l'administration n'en est que plus lourd.

M. FAIRWEATHER: J'aurais encore une ou deux brèves questions et il serait peut-être préférable que je les pose dès maintenant.

Pourriez-vous décrire le service de nouvelles destinées à nos fonctionnaires outre-mer? Par exemple, le bulletin de Radio-Canada est mis à la poste à Rome à destination de l'Extrême-Orient où il ne parvient que cinq ou six jours plus tard.

M. CADIEUX: Oui.

M. FAIRWEATHER: Il y aurait sûrement moyen d'abrégé ce délai.

M. CADIEUX: C'est un service qui a besoin d'être amélioré.

M. FAIRWEATHER: Pensez-vous que le Comité doive faire une recommandation à ce sujet?

M. CADIEUX: Le Comité peut faire une recommandation s'il le désire. Les missions devraient être renseignées, mais il est plus difficile de déterminer au juste la nature des renseignements à leur communiquer. Cette situation devrait être l'objet d'une étude soignée. Toutefois, le ministère a déjà un service assez complet de renseignements et se rend compte des besoins. Par exemple, nous distribuons le bulletin de nouvelles de Radio-Canada à un certain nombre de missions, tandis que d'autres sont servies par télégrammes.

M. FAIRWEATHER: D'après mes propres renseignements, le service des nouvelles est satisfaisant aux endroits où il existe des services de presse, comme à Rome, Paris et Londres. Mais il n'atteint pas les parties du monde qui n'ont pas les moyens de communications ordinaires des journaux.

M. CADIEUX: Oui. Comme je l'ai dit, nous suppléons au service ordinaire par le moyen de télégrammes et lorsque le système Télex sera établi il sera plus facile de maintenir un service de renseignements à un coût abordable. L'utilisation du système ordinaire de communications par télégraphe est dispendieux.

M. FAIRWEATHER: J'hésite à poser une dernière question à 10 h. 25 du soir, mais serait-il possible de substituer quelque chose de plus approprié aux peintures sur soie que l'on voit partout dans le monde entier? On me dit que la Galerie nationale a un stock considérable de peintures et d'autres objets décoratifs. Existe-t-il un règlement à cet égard?

M. CADIEUX: Il existe un règlement concernant les achats de peintures et d'objets d'art pour les missions à l'étranger dans les limites de notre crédit de \$15,000 à cette fin. Nous achetons des peintures et les distribuons.

M. FAIRWEATHER: Vous n'avez pas besoin d'en acheter. Nous en avons un grand nombre ici à Ottawa.

M. CADIEUX: La Galerie nationale nous à prêté un certain nombre de peintures, mais elle en a besoin pour ses expositions et ses programmes éducatifs au pays. Si on les disperse dans toutes les missions, le problème de la manutention deviendra compliqué et il sera difficile de les utiliser quand on en aura besoin.

M. GELBER: J'ai deux questions au sujet du service. Lorsqu'un fonctionnaire est envoyé en mission, on lui accorde certains suppléments. Dans quelle situation se trouve-t-il à son retour au Canada, lorsque son revenu se trouve diminué des allocations qu'il touchait à l'étranger?

M. CADIEUX: Certaines allocations sont accordées en compensation de l'augmentation du coût de la vie à l'étranger, de sorte qu'en théorie du moins, le fonctionnaire de retour au Canada n'y perd rien en particulier. Le fonctionnaire dont vous parlez reçoit une allocation de logement pour l'aider à vivre dans les endroits où les loyers sont plus élevés qu'ici de sorte qu'à son retour il se trouve sur le même pied que ses collègues.

Pour les fins de la représentation du pays, on lui accorde certaines choses. A son retour, on essaie de l'aider et on lui permet de séjourner quelque temps dans un hôtel aux frais du public en attendant de trouver un logement. On lui accorde certaines allocations spéciales pour lui permettre de s'installer dans sa nouvelle maison et tout cela est étudié. On paie ses frais de déménagement, mais il est toujours difficile d'éviter certaines dépenses incidentes. En théorie, les fonctionnaires à l'étranger reviennent au Canada avec le traitement courant fixé par la Commission du service civil et le Conseil du trésor.

Le PRÉSIDENT: Je vois trois fonctionnaires qui lèvent la main et semblent avoir quelques commentaires à offrir.

M. GELBER: Les changements de traitements causent-ils des difficultés importantes à ces fonctionnaires qui reviennent au pays?

M. CADIEUX: Nous nous efforçons de payer leurs frais de déplacement. Je ne dirais pas que nous y réussissons toujours. Toutefois, il est nécessaire de surveiller l'emploi des fonds publics et d'éviter tout gaspillage. C'est l'un des problèmes que tous nos fonctionnaires ont à résoudre chaque fois qu'ils sont déplacés et le bouleversement qui en résulte est inévitable.

M. GELBER: Monsieur Cadieux, quand le ministre est venu au Comité, il a fait de magnifiques éloges du service. Il a dit que les tâches exigées ne sont pas toujours accompagnées des compensations additionnelles qu'elles devraient comporter. Il a dit aussi que le ministère aurait besoin de facilités plus grandes pour l'exécution de toutes ses tâches. Pourriez-vous apprendre au Comité quels sont les plans du ministère à l'égard de l'expansion résultant de nos nouvelles responsabilités internationales?

M. CADIEUX: Trois aspects particuliers exigeront une attention spéciale. En premier lieu vient celui du personnel. Les responsabilités du ministère sont de plus en plus lourdes et continueront de s'accroître rapidement à l'avenir. Il nous faut plus d'employés. Nous avons besoin d'un plus grand nombre de fonctionnaires et de personnes qui sont disposées à venir à Ottawa et à accepter des postes à l'étranger. Mais, comme les infirmières ou les autres professionnels, il faut avoir la vocation. Bien que les allocations soient importantes, aucun montant d'argent ne compensera les tribulations qui résultent de l'isolement, par exemple. Nous avons besoin de personnel additionnel et, pour cela, il faut résoudre le problème du coût. Quand les gens atteignent l'âge de 30 à 45 ans, ils ont généralement des enfants et sont parfois tentés de quitter le service du ministère pour d'autres emplois. Le choix est difficile entre la loyauté envers l'État et l'attachement familial, surtout lorsque l'éducation des enfants est en

cause. Ils doivent choisir entre la séparation qui résulte du placement de leurs enfants dans des maisons d'éducation équivalentes à celles qu'ils fréquentent au Canada et vivre seuls dans l'endroit où ils sont envoyés, ou se faire accompagner de leurs familles et accepter une éducation inférieure.

Quelques-uns décident de quitter le ministère et de chercher au Canada un autre emploi pendant quelques années afin que leurs enfants puissent profiter des moyens d'éducation que nous avons ici. C'est un problème difficile. Plusieurs solutions semblent possibles. Le traitement est important, mais l'argent n'apporte pas une solution complète. Il y a pour eux plusieurs autres éléments à considérer, tels que la nature de la mission dont ils seront chargés, le travail qu'il auront à exécuter et d'autres encore. Ces questions reçoivent constamment la plus grande attention et représentent peut-être le problème le plus ardu en ce qui a trait au personnel. Si nous désirons attirer des jeunes gens de 23, 24 et 25 ans, nous ne voulons pas les perdre quand ils auront 30 ans et qu'ils auront acquis une expérience et une formation précieuses. La situation n'est pas satisfaisante à cet égard. Il nous faut trouver une solution qui nous assurera la loyauté de ces fonctionnaires pendant toute leur carrière.

Un autre problème qu'il faudra résoudre bientôt se présente ici, à Ottawa, et résulte de la dispersion de nos employés dans sept ou huit édifices différents. Cette situation affaiblit le moral du personnel et l'efficacité de l'administration. Si nous pouvions avoir un édifice à nous et assez grand pour loger tout le ministère, ce serait préférable. La même remarque s'applique aux autres facilités dont nous disposons. Ce n'est pas là une demande exagérée, car il s'agit en réalité d'une chose essentielle à l'exécution de nos devoirs.

J'ajouterai qu'avec la collaboration du Conseil du trésor et de la Commission du service civil, nous examinons les solutions possibles et que nous poursuivrons ce but vigoureusement.

Mais cela demande un examen approfondi et des efforts incessants.

M. LACHANCE: Les autres pays ont-ils les mêmes difficultés?

M. CADIEUX: Oui, en ce qui a trait au recrutement du personnel.

M. LACHANCE: Pensez-vous que nos problèmes au Canada soient plus difficiles que ceux des autres pays?

M. CADIEUX: Non, je ne le pense pas.

M. LACHANCE: Mais n'est-ce pas un problème propre au Canada?

M. CADIEUX: Non. Ce problème résulte du fait de l'expansion de nos opérations dans des régions où les conditions de vie sont tout à fait différentes de celles auxquelles nos gens sont habitués. La situation est plus aiguë dans le cas des fonctionnaires entrés au service il y a une quinzaine d'années et qui ont maintenant des enfants d'âge scolaire; ceux-ci peuvent difficilement vivre dans des pays étrangers.

M. LACHANCE: Ma dernière question portera sur cette classe d'employés que vous avez mentionné; ceux qui entrent au service à 22 ans, disons, et le quittent vers la trentaine. La proportion des fonctionnaires qui quittent le service après trois, quatre ou cinq ans est-elle considérable?

M. CADIEUX: Elle n'est pas élevée, mais suffisante pour causer des inquiétudes. C'est pourquoi il y a lieu d'examiner cette question. Nous nous donnons beaucoup de peine pour recruter ces employés. Lorsqu'ils entrent au service, ils sont convaincus d'y avoir trouvé une carrière. Quelques années plus tard, ils nous annoncent qu'ils ne peuvent rester à cause de leurs responsabilités envers leur famille. Ils aiment le service, aimeraient y rester, mais ne le peuvent pas.

M. LACHANCE: Quelle objection y aurait-il à engager des personnes de plus de 31 ans?

M. CADIEUX: Il est permis d'engager de telles personnes.

M. LACHANCE: Vous trouveriez peut-être des candidats plus sérieux dans cette classe.

M. CADIEUX: Un grand nombre des personnes de cet âge sont déjà employées et touchent des traitements supérieurs à ceux que nous pourrions leur offrir. Et si nous leur offrons un traitement équivalent dès l'admission, elles gagneraient alors plus que d'autres employés plus anciens. L'effet serait démoralisant, car les employés nous diraient: «Nous étions disposés à accepter ces postes, mais si quelqu'un d'autre se présente, vous leur donnez la préférence.»

M. LACHANCE: L'échelle des traitements est-elle assez élevée pour encourager les jeunes à rester en fonctions?

M. CADIEUX: Nos traitements ont une tendance à être inférieurs à ceux de l'entreprise privée ou des postes académiques. Je pense que c'est la vocation et l'intérêt au service public qui est le mobile principal.

M. KLEIN: Quelle est la durée des fonctions dans votre ministère?

M. CADIEUX: Nous espérons garder nos employés jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de la retraite, c'est-à-dire 65 ans. L'avancement est accordé aux plus méritants comme dans les autres ministères. Si cette règle n'est pas respectée, la loyauté générale des employés en souffre immédiatement.

M. KLEIN: Comment pourrait-on rendre cette carrière plus attrayante?

M. CADIEUX: La solution me semble évidente: le relèvement de l'échelle des traitements et un avancement plus rapide. Les candidats qui acceptent ces postes désirent avancer graduellement jusqu'aux postes supérieures et sont alors disposés à accepter les missions qui se présentent. Mais, dans les cas de fonctionnaires qui ont des familles et des enfants, il est important de prévoir une compensation spéciale. Il serait peut-être possible, par exemple, de payer les frais de pension des enfants d'âge à fréquenter les universités. Mais nous ne le faisons pas encore. Par exemple, un fonctionnaire à l'étranger a deux ou trois enfants sur le point d'atteindre l'âge de fréquenter l'université. De toute façon il doit assurer leur éducation. Toutefois, nous ne payons pas la pension des enfants qui ont atteint l'âge de 18 ou de 21 ans. Un certain fonctionnaire peut avoir des enfants qui, dans cinq ans, voudront entrer à l'université et il lui est impossible de les aider.

M. KLEIN: Mais n'essayez-vous pas de placer ces fonctionnaires dans des postes où leurs enfants pourront fréquenter une université?

M. CADIEUX: Oui, lorsque la chose est possible. Mais quelques-uns sont intéressés à un certain genre d'éducation. Si nous pouvions répondre à leurs désirs, la situation serait idéale, mais malheureusement ce n'est pas toujours possible. Si nous pouvions placer le fonctionnaire, père de trois ou quatre enfants, dans un poste de son choix, le problème serait résolu, mais nous ne le pouvons pas car les cas de ce genre sont trop nombreux. Ce serait possible pour un fonctionnaire de cette catégorie, mais pas pour deux ou trois autres qui sont dans la même situation.

M. DEACHMAN: Comment la Grande-Bretagne résout-elle cette difficulté? Elle a une longue expérience dans cette sphère.

M. CADIEUX: Elle éprouve les mêmes difficultés. Il se présente aussi une question de mentalité. Certaines personnes acceptent l'éloignement de leurs enfants pendant qu'ils sont aux écoles, mais d'autres jugent la chose impossible. C'est un élément dont il faut tenir compte.

M. MACQUARRIE: Le pour-cent des émissions est-il plus élevé dans votre ministère que dans les autres?

M. CADIEUX: Je n'ai pas de chiffres qui permettraient une comparaison.

M. MACQUARRIE: Il serait intéressant d'examiner ce point.

M. CADIEUX: C'est une question que nous pourrions discuter avec la Commission du service civil lorsque nous serons appelés à lui faire des recommandations. Il existe un mouvement considérable de va-et-vient dans le service civil. Je ne prétends pas que ce soit une mauvaise chose, mais quand nous nous sommes donnés beaucoup de peine pour former des fonctionnaires en vue de la représentation du pays à l'étranger, je pense que leur perte est encore plus sensible.

M. THOMPSON: J'hésite à soulever une nouvelle question à une heure aussi tardive, mais je la juge très importante et j'aimerais à connaître l'opinion de M. Cadieux. Le fait que les fonctionnaires employés au service étranger du Canada perdent l'exercice de leur droit de vote me tracasse. Notre pays est l'un de ceux qui n'ont encore pris aucune mesure pour que leurs fonctionnaires en service à l'étranger puissent conserver ce droit. Est-il permis de soulever ce point en ce moment?

Le PRÉSIDENT: Certainement, la question se rattache au crédit N° 1. Nous passerons ensuite au crédit 50.

M. THOMPSON: Je serai aussi bref que possible, mais j'aimerais à connaître l'opinion de M. Cadieux sur l'importante question suivante:

Les représentants du Canada à l'étranger, qui occupent des postes diplomatiques, commerciaux ou autres, n'ont pas le privilège d'exercer leur droit de vote. En conséquence, le Comité pourrait-il recommander au Parlement de permettre aux fonctionnaires canadiens à l'étranger d'exercer leur droit de vote?

M. FAIRWEATHER: Cette question a été discutée à la Chambre des communes au cours de l'après-midi et le Secrétaire d'État nous a annoncé que le Comité des privilèges et élections a fait une recommandation à cet égard. Le nouveau commissaire, autrefois directeur général des élections, étudiera le problème en vue de lui trouver une solution.

M. THOMPSON: Je n'étais pas à la Chambre cet après-midi et je ne savais pas que la question y avait été soulevée, mais il serait peut-être bon de la mentionner également ici.

M. DEACHMAN: Les membres de nos forces armées à l'étranger peuvent voter et, vu qu'il existe des arrangements à cette fin, il y aurait peut-être lieu de les appliquer aux autres fonctionnaires du gouvernement.

M. LACHANCE: Pourquoi cela ne s'appliquerait-il pas à tous les Canadiens demeurant à l'étranger?

M. THOMPSON: La situation est différente. J'aimerais à connaître l'opinion de M. Cadieux.

M. LACHANCE: Pourquoi ne pas dire «et les autres Canadiens»?

M. CADIEUX: La question a déjà été soulevée et discutée et la proposition a bien failli être acceptée. On proposait d'appliquer aux fonctionnaires du service étranger les mesures adoptées pour les membres des forces armées et de leur accorder les mêmes privilèges dans les régions où la chose est possible.

M. FAIRWEATHER: Ce n'est pas suffisant.

M. CADIEUX: C'est l'un des arguments invoqués. S'il est possible d'appliquer cette mesure dans les régions où il y a des membres des forces armées, pourquoi ne le serait-il pas également dans d'autres régions? Mais ceci soulève une autre question. Ce privilège sera-t-il accordé uniquement aux employés du gouvernement ou à tous les Canadiens?

M. LACHANCE: A tous les Canadiens.

M. THOMPSON: Précisément.

M. CADIEUX: Ceci présente un autre problème et il faudrait alors peut-être établir un registre permanent des électeurs. Ce sont là des complications inhérentes et je ne suis pas assez versé dans les questions électorales pour en entreprendre la discussion.

M. THOMPSON: La Nouvelle-Zélande et l'Australie, dont les populations sont moins considérables, ont des lois qui permettent à tous leurs ressortissants de voter, qu'ils fassent partie du service étranger ou non.

M. CADIEUX: Tout dépend de l'organisation du système électoral.

M. BREWIN: Laissons le règlement de ces détails au Comité des privilèges et élections. On pourra y discuter cette question avec M. Castonguay pendant des heures entières et je ne pense pas que nous devrions entrer dans ces détails.

M. MACQUARRIE: Si l'heure n'était pas aussi avancée, je poursuivrais vigoureusement cette discussion.

M. DEACHMAN: Les membres de ce comité pourront faire valoir leurs objections, s'ils en ont.

M. FAIRWEATHER: Ils s'occupent déjà de cette question.

M. LACHANCE: Ne pourrions-nous pas dire «tous les Canadiens»?

M. THOMPSON: Il s'agit de tous les Canadiens en mission à l'étranger.

M. LACHANCE: Je ne parle pas seulement des Canadiens en mission à l'étranger, mais de «tous les Canadiens». Il n'y a aucune raison qui s'oppose à ce qu'ils puissent voter.

M. FAIRWEATHER: Mais nous sommes ici au Comité des Affaires extérieures. Laissons le règlement de cette question au Comité des privilèges et élections. Occupons-nous du service extérieur.

Le PRÉSIDENT: Le crédit 1 est-il adopté?

1. Administration centrale, \$7,648,800.

Le crédit est adopté.

Maintenant, passons au crédit 50 relatif au Bureau de l'aide extérieure.

50. Traitements et dépenses, \$62,600.

Le PRÉSIDENT: Il est proposé par M. Brewin, appuyé par M. Thompson, que le Comité ajoute à son rapport à la Chambre la recommandation suivante:

Vu que des organisations privées de bonne réputation font un travail utile dans la sphère de l'aide extérieure et qu'elles obtiennent des souscriptions importantes dans ce but; vu également qu'elles ont besoin de fonds additionnels de temps à autre pour leurs œuvres, le Comité recommande que des sommes convenables soient inscrites aux prévisions budgétaires futures pour être employées en subventions aux organismes privés qui contribuent à des projets d'aide extérieure approuvés par le Bureau de l'aide extérieure.

M. GELBER: C'est là une proposition générale. Avant d'adopter une résolution comme celle-là, nous devrions convoquer devant le Comité des personnes avec qui nous pourrions la discuter. Cela ne s'est pas encore fait à nos séances. Nous n'avons pas examiné les détails d'une proposition aussi générale. Je connais le but de M. Fairweather. Il ne songe qu'à une mesure très limitée. S'il voulait bien nous définir spécifiquement ce qu'il a en vue, je l'appuierais. Mais les termes sont trop généraux et une foule d'associations voudraient être incluses. Qui en décidera? Cette proposition devrait être discutée à fond. Il me semble qu'il vaut mieux en remettre l'examen à une autre séance.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il quelque autre commentaire?

M. GELBER: Nous avons tout juste le quorum et si vous n'êtes pas raisonnable, je me retirerai.

M. BREWIN: Il s'agit d'un projet limité d'aide extérieure qui s'appliquera uniquement aux organisations approuvées par le Bureau de l'aide extérieure et certainement aussi par le Conseil du trésor.

M. GELBER: Cela ne fait aucun doute.

M. BREWIN: Le Comité examinera les crédits proposés et pourra protester si les demandes deviennent exagérées.

Le PRÉSIDENT: Je ne sais pas comment le sténographe pourra enregistrer toute cette discussion.

M. KLEIN: Elle n'aura pas un trop grand retentissement dans l'histoire.

M. GELBER: Je propose que ce projet de résolution soit renvoyé à la prochaine séance du Comité.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un appuie-t-il cette proposition?

M. LACHANCE: Quand aura lieu la prochaine séance?

Le PRÉSIDENT: Tous ceux qui sont en faveur de l'amendement... je veux dire de la proposition de M. Gelber, appuyé par M. Deachman, voudront bien l'indiquer.

M. LACHANCE: Je tiens à connaître la date de la prochaine séance.

Le PRÉSIDENT: Le Comité en décidera. J'espérais que la présente séance serait la dernière.

M. LACHANCE: Quand aura lieu la prochaine séance?

Le PRÉSIDENT: Je mets la motion aux voix. Ceux qui sont pour? Contre? Je déclare la motion rejetée.

La motion est rejetée.

Nous passons maintenant à la proposition de M. Brewin. Ceux qui sont pour? Contre? Je déclare la motion adoptée.

La motion est adoptée.

Une autre motion a déjà été renvoyée au sous-comité directeur. Que désirez-vous à ce sujet, monsieur Brewin?

M. BREWIN: Elle avait été approuvée et renvoyée au sous-comité directeur pour qu'il en fasse une rédaction correcte. Je lui proposerai un texte. Nous n'avons pas besoin de nous en occuper à la présente séance.

M. THOMPSON: Monsieur le président, j'aimerais que vous nous indiquiez avant l'ajournement quelle sera la date de la prochaine réunion du Comité.

Le PRÉSIDENT: A la suite des commentaires de M. Brewin et de M. Thompson, je pense qu'il y a lieu de réserver le crédit 50.

M. THOMPSON: Non, il est adopté. Cela n'a rien à y voir.

Le crédit est adopté.

Le PRÉSIDENT: On semble désirer que le Comité se réunisse de nouveau avant la fin de la session pour examiner la recommandation du sous-comité directeur. Est-ce bien ce que vous désirez?

M. LACHANCE: Oui, avant la fin de la session.

M. FAIRWEATHER: Nous devrions remercier tous les témoins, car ils ont été bien patients.

M. LACHANCE: Je propose l'ajournement.

M. MACÉWAN: J'appuie cette proposition.

Des VOIX: Adopté.



















